49e ANNÉE

TOME XLVI

FASCICULE CLXXII (1er TRIM.)

Mars 1926

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

49e ANNÉE

TOME XLVI

FASCICULE CLXXII (1er TRIM.)

Mars 1926



Chèques Postaux ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

Chèques Postaux ALGER 49-93

Cotisation 16 francs

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

TOME XLVI – 1926

ORAN

Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

1925

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 2 Mars 1925

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.

G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris (9e).

Le maréchal Lyautey, ancien Résident général de France au Maroc, Thorey (Meurthe et Moselle).

Steeg (T.), Résident général de France au Maroc, Rabat.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.

Le Général commandant la Division d'Oran.

Le Consul Général Chef de la Région Civile d'Oudjda (Maroc).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Recteur de l'Académie d'Alger.

Le Sénateur du département d'Oran.

Les Députés du département d'Oran.

Le Président du Conseil Général d'Oran.

Le Maire d'Oran.

René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 3, rue Mazarine, Paris, VIe.

Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.

Caron, id.

MM. Nansen, explorateur

Rallier du Baty, explr.

Trivier, id.

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1925-1926

MM. ABADIE (docteur).	MM. KEHL.
BANTON (Chanoine).	KRIÉGER.
BARBIÉ.	LEMOISSON.
BLONDIN.	MAILLET.
BRUNIE.	MALMEJAC.
CHARLÉTY.	MAZEL.
DOUMERGUE.	MOTELEY.
DUPUY Charles.	PELLECAT.
FABRE (chanoine).	PELLET.
FABRE LA MAURELLE.	PÉREZ.
FISCHER.	STÉFANOPOLI.
FLAHAULT.	TOURNIER.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. DOUMERGUE.
1er Vice-Président :	PELLET.
2e Vice-Président :	TOURNIER.
Secrétaire général :	MAILLET.
Trésorier :	FISCHER.
Bibliothécaire-archiviste :	MOTELEY.
Secrétaire pour la Section de Géographie et d'Histoire :	LEMOISSON.
Secrétaire-adjoint id.	PELLECAT.
Secrétaire pour la Section d'Archéologie :	Chanoine FABRE.
Secrétaire-adjoint id	Fabre La Maurelle
Trésorier honoraire :	POCK.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. DOUMERGUE.	MM. MAILLET.
PELLET.	LEMOISSON.
TOURNIER.	Chanoine FABRE.

COMMISSION DES FINANCES

MM. BARBIÉ.	M. KRIÉGER.
BLONDIN.	

MEMBRES CORRESPONDANTS[1]

MM. Augustin BERNARD, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

Le P. DELATTRE, correspondant de l'Institut, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

DOUTTÉ Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

FLOTTE DE ROQUEVAIRE (R. de) chef du Service des Cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 12, rue de la Liberté, Alger.

GSELL St, professeur au Collège de France, 92, rue de La Tour, Paris (XVIe).

MESPLÉ A., professeur de Faculté en retraite, président de la Société de Géographie, Alger.

DONATEUR

1925 FABRE Sylvain, don de 1.000 francs pour fondation du « Prix FABRE Ernest ».

Les arrérages de ce don devront être employés, au moins tous les quatre ans, à récompenser l'auteur de l'ouvrage couronné à l'occasion des concours ouverts par la Société ou, à défaut, celui des membres de la Société qui, pendant la période de non attribution, aura publié au Bulletin la meilleure étude sur un sujet de Géographie, d'Archéologie ou d'Histoire. Le prix portera les mentions :

« PRIX FABRE Ernest », « DONATION FABRE Sylvain son père ».

MEMBRES BIENFAITEURS

ayant effectué un versement d'au moins 500 francs

Le Gouvernement Général de l'Algérie.

Le Conseil Général du département d'Oran.

Le Protectorat du Maroc.

La Chambre de Commerce d'Oran.

La Commune d'Oran.

1925 M. VOLLHARD Georges, directeur du *Bureau Véritas*, **Oran**.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES A VIE [1]

rachetant leurs cotisations annuelles par un versement unique de 200 fr.

MM.

(2)

1925 Arnoux Auguste, propriétaire-viticulteur, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1900 Azan Paul, colonel, commandant le 6e Régiment de Tirailleurs algériens, Tlemcen.

1902 Bonnard, avocat, 141, rue de Vaugirard, Paris (15e).

1897 Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 65, rue du Rocher, Paris (8e).

1898 Goyt, topographe principal en retraite, à Tullins (Isère).

1917 Joleaud Léonce, maître de conférences à la Sorbonne, Faculté des Sciences, 143, Bd Saint-Michel, Paris (Ve).

1924 Kidder (Homer Huntington), membre de l'*Association américaine d'Anthropologie*, Boston (Etats-Unis).

1921 Laulagnet Hippolyte, propriétaire, 18, r. Paixhans, **Oran**.

1909 Massenet Alfred, ingénieur civil, 19, rue d'Aumale, Paris (IXe).

1915 Noël (A. H.), Commandant, Commissaire du gouvernement près le Conseil de Guerre, 28, rue Marcel de Serres à Montpellier.

1905 Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran**.

1902 Pastorino, notaire, 29. boulevard Séguin, **Oran**.

1900 Sarton du Jonchay, général de division du cadre de réserve.

1906 Thorin, propriétaire, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.

1915 Vassas Joseph, propriétaire, maire d'Aïn-el-Turck.

MEMBRES TITULAIRES [1]

payant une cotisation annuelle de 16 francs [3]

Droit d'entrée : 2 fr. 50

MM.

1920 Abadie, docteur en médecine, chirurgien, 43, rue de la Vieille Mosquée, **Oran**.

1923 Abeilhé, vétérinaire, délégué financier, Tlemcen.

1926 Achard, docteur en médecine, Aïn-Témouchent.

1925 Adoue François, inspecteur des chemins de fer, en retraite, Villa Nicolas, Sidi-Bel-Abbès.

---

1 Voir renvois 1 et 2, page 5.
2 Année de l'entrée dans la Société.
3 Tout postulant doit être présenté par deux Sociétaires et admis par le Comité. La demande d'admission peut en être faite directement, ou par écrit, au Président.

MM.

1915 Agostini, directeur de la succursale de la Banque d'Algérie, **Oran**.

1924 Agostino Emile, professeur au Lycée de Garçons, Lycée de Jeunes Filles, **Oran**.

1925 Albertini Eugène, professeur à la Faculté des Lettres, Directeur des Antiquités de l'Algérie, 36, r. de Lyon, Alger.

1925 Alfsen Alf, consul de Norvège, directeur de la succursale d'Essvik, Boulevard Hippolyte Giraud, **Oran**.

1925 Ali Hamza, président de la *Cultuelle Musulmane*, secrétaire des Prud'hommes, **Oran**.

1910 Amillac, Albin fils, chirurgien dentiste, 12, rue du Cercle Militaire, **Oran**.

1898 Amoros Thomas, propriétaire, Gambetta, **Oran**.

1923 Anduze Gaston, avocat, 67, rue de Mostaganem, **Oran**.

1911 Anduze Joseph, agent de la Compagnie Transatlantique, 7, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1904 Anglard Jean, chef de section aux chemins de fer algériens de l'État, 7, rue Molière, **Oran**.

1909 Aracil (abbé), curé d'Aïn-Tédélès.

1910 Arambourg Camille, professeur à l'Institut agricole de Maison-Carrée, 5, Boulevard Auguste Comte, Alger.

1925 Arnaud, médecin-oculiste, 9, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1926 Aubert Louis, professeur au Lycée, rue du Fondouk, **Oran**.

1908 Auzas, professeur au Lycée d'Oran, rue Charles-Gounod, **Oran**.

1922 Babeau Paul, officier d'administration de 1re classe du service de l'État-Major, au Château-Neuf, **Oran**.

1925 Baldous Jean, interne à l'Hôpital Civil, boulevard du Lycée, **Oran**.

1908 Ballongue, commis des postes et télégraphes, 2, rue de la Remonte, **Oran**.

1925 Balsa, négociant, président du Tribunal de Commerce, 47, rue de Mostaganem, **Oran**.

1920 Banton (chanoine), aumônier du Lycée de Garçons, 6, rue de la Bastille, **Oran**.

1921 Barbeau, conservateur de la bibliothèque Souk el Attérine à Tunis.

1916 Barber, consul d'Angleterre, 9, Boulevard du Lycée, **Oran**.

1923 Barbeyrac de Saint-Maurice, chef de bataillon à l'Etat-Major général de l'Armée, Ministère de la Guerre, 3e bureau, Paris (VIIe).

1914 Barbié, receveur municipal, 29, rue d'Arzew, **Oran**.

1904 Barbin, directeur d'école à Marnia.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 BASSET Louis propriétaire, 5, boulevard du Lycée, **Oran.**

1923 BASTOS Adolphe, propriétaire, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

1921 BASTOS Alfred, propriétaire, villa Bastos, Eckmuhl, **Oran.**

1907 BAUDOIN Jules, propriétaire, 4, boul. Charlemagne, **Oran.**

1920 BAYLE, répétiteur au Lycée de Garçons, **Oran.**

1925 BEAUD André, géomètre, 16, rue de Stora, **Oran.**

1907 BEAUPUY, président honoraire de la Chambre de Commerce, 60, rue de Mostaganem, **Oran.**

1925 BÉDOAS Maurice, avocat, 6, boul. du 2e Zouaves, **Oran.**

1906 BEN DANOU César, vétérinaire sanitaire à Miliana (Alger).

1913 BEN DAOUD, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran.**

1917 BEN DAOUD ben Daoud, interprète militaire au Service des Renseignements, Agadir (Maroc).

1924 BENDEDDOUCHE Ahmed, cadi, Grande Mosquée, rue Philippe, **Oran.**

1925 Mme BENGUIGUI-KALFON, pharmacien, Mascara.

1924 Mlle BENHAMOU, professeur au Lycée de Jeunes Filles, **Oran.**

1925 BENTAYOU Paul, avocat, 1, boulevard Lescure, **Oran.**

1923 BEN ZECRI, médecin-oculiste, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1908 BERNARD, chef d'escadron, major au 9e Dragons, 1, rue des Minimes, Epernay (Marne).

1925 BERNARDIN Albert, sous-intendant militaire de 2e classe en retraite, industriel, usine St-Charles, 12, r. Bruix, **Oran.**

1924 Mme Vve Joseph BERNAUER, rentière, 47, r. d'Arzew, **Oran.**

1913 BERNAUER Louis, négociant en bois, 61, rue de Mostaganem, **Oran.**

1926 BERT, directeur de la Société Algérienne d'Eclairage et de Force, 4, rue du Général Joubert, **Oran.**

1926 BERTE, propriétaire-agriculteur, 2, rue de la Tour-d'Auvergne, **Oran.**

1925 BERTOUY Paul, négociant en vins, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

1906 BERTRAND, propriétaire, conseiller général, Belle-Côte par Mostaganem.

1925 BEUCHOT Paul, inspecteur principal de la Cie P. L. M., Service de l'Exploitation, gare, **Oran.**

1910 BEUGNOT, lieutenant-colonel au 19e dragons, secteur postal 96.

1920 BEYLIER Marius, ingénieur, villa Soleil à Arbesville, Saint-Eugène, **Oran.**

1913 BIBLIOTHÈQUE communale de la Ville de Tlemcen.

1902 BIBLIOTHÈQUE populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 38, rue d'Arzew, **Oran.**

1913 BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Harvard, Cambridge, Etats-Unis.

Voir renvois 1 et 2, page 5

MM.

1908 Bidaine Paul, administrateur des colonies, commandant le Cercle de Borgou, à Parakou (Dahomey).
1920 Bidorff Maurice, conseiller de Préfecture, rue Potin, Saint-Eugène, **Oran.**
1925 Billiard (Les Etablissements Louis), machines agricoles, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**
1925 Blanc, architecte, 1, rue d'Igli, **Oran.**
1903 Blanchet Louis, propriétaire, trésorier de la Chambre de Commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Oran.**
1925 Blondin Arthur, capitaine en retraite, 6, rue Adjudant Gabay, **Oran.**
1925 Bodin Marcel, rentier, 4, rue Briey, Casablanca (Maroc).
1922 Boggio Jean, propriétaire, à Miramar, villa Jacques, **Oran.**
1912 Bolelli, inspecteur primaire, 41, boul. Sébastopol, **Oran.**
1905 Bonifay Paul, propriétaire, juge au Tribunal de Commerce 30, boulevard Séguin, **Oran.**
1925 Bonnefoy J. Marc, ingénieur agricole (E. a. n.), 68, rue de Mostaganem, **Oran.**
1923 Bonnet Ernest, licencié en droit, Président des Mutuelles d'Assurances Agricoles à El-Kalâa par Tlemcen.
1925 Bontoux, inspecteur principal des Douanes, **Oran.**
1909 Bories Auguste, propriétaire, 1, place de la République, Mostaganem.
1908 Borne François, ingénieur principal des travaux publics, ancienne Résidence, Rabat (Maroc).
1919 Bouchet Georges, négociant en vins, président de la Chambre de Commerce, faubourg Delmonte, **Oran.**
1922 Boucourt Georges, géomètre du service topographique, 20, rue Béranger, **Oran.**
1921 Bouffier Albert, inspecteur du travail, 1 *bis*, rue Sainte-Thérèse, **Oran.**
1920 Boulinier, professeur au Lycée de garçons, 2, rue du Lieutenant Dahan, **Oran.**
1925 Boussard Marcel négociant en vins, juge au Tribunal de Commerce, 4, square Garbé, **Oran.**
1910 Bouty Joseph, pharmacien, conseiller général, Tlemcen.
1923 Bouzar Mohammed, interprète judiciaire, Miliana (Alger).
1922 Boyer, négociant en bois, boulevard de l'Industrie, **Oran.**
1912 Brégeat Albert, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire du département d'Oran, 5, rue Lamartine, **Oran.**
1926 Brenet, proviseur du Lycée de Garçons, **Oran.**
1925 Breuilh Pierre, ingénieur d'artillerie navale en retraite, villa des Falaises, Gambetta, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 Brière Henri, président du Syndicat Agricole et de la Caisse Régionale, 3, rue des Pommiers, **Oran**.

1925 Brigol, ingénieur des Ponts et Chaussées, Alger.

1901 Brunie Pierre, ingénieur E. C. P., 105, rue de Mostaganem, **Oran**.

1905 Brustlein Henri, ingénieur constructeur, 70, rue d'Arzew, **Oran**.

1925 Buadès Vincent, directeur de la maison Causse, 1, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1921 Busson Charles, géomètre principal du service topographique, 2, rue Pasteur, **Oran**.

1921 Cadi, lieutenant-colonel d'artillerie. en retraite, 1, place Murat, **Oran**.

1922 Calzaroni, directeur de l'Ecole du Nord, Tlemcen.

1912 Camallonga, propriétaire, domaine d'Arbal, Saint-Maur (Oran).

1910 Camara official de commercio, industria y navegacion de Melilla.

1920 Campardou, chef des travaux pratiques de chimie à la Faculté des Sciences, 9, Allées Saint-Etienne. Toulouse.

1920 Campillo, avocat, 4, rue Beauprêtre, **Oran**.

1882 Canal J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.

1925 Capisano, avocat, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

1906 Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen, 15, rue de la Paix, Tlemcen.

1921 Caré Robert, secrétaire général de la Préfecture d'Oran (Affaires Indigènes), **Oran**.

1913 Carles Victor, négociant, délégué financier, 1, rue de la Paix, **Oran**.

1921 Cazenave Jean, professeur au Lycée de Garçons, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.

1921 Cazes Alfred, secrétaire général de la Chambre de Commerce, boulevard du Lycée, **Oran**.

1922 Cercle de l'Escrime, 2, rue Général Joubert, **Oran**.

1921 Cercle des Officiers, Oudjda (Maroc).

1926 Chabaud, professeur au Lycée, **Oran**.

1921 Chabert, notaire, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

1921 Chalon Raoul, avocat, 29, rue El-Moungar, **Oran**.

1922 Chambon Etienne, entrepreneur de menuiserie, 108, rue d'Arzew, **Oran**.

1925 Chambonnet François, receveur des Domaines, 9, boulevard des Chasseurs, **Oran**.

1925 Champendal Marc, courtier en vins, 8, boulevard Joseph Andrieu, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1919 CHAMPENOIS L., docteur en médecine, 12, rue de la Liberté, Alger.

1904 CHANDELIER Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1910 CHANSON (abbé), curé de Trézel.

1921 CHANSON Antonin, propriétaire, Bou-Sfer.

1925 CHAPUIS Balthazar, propriétaire-viticulteur à Arlal (De Malherbe).

1908 CHAREIX Jacques, interprète militaire de 1re classe, section spéciale du recrutement indigène, Alger.

1925 CHARLES Emile, inspecteur de l'Enregistrement, 37, boulevard Séguin, **Oran.**

1922 CHARLÉTY Charles, sous-directeur des Douanes en retraite, maison Teissier, Philippeville.

1925 CHARLOT, directeur de la Société Lebon et Cie (Gaz et électricité), 9, boulevard National, **Oran.**

1925 CHARRIAUD Bernard, négociant en futailles, 12, rue Beauprêtre, **Oran.**

1923 CHASSIN, médecin-major de 1re classe, directeur du Centre de réforme, 14, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**

1925 CHAUVAIN J. B., négociant, boul. Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

1925 CHAUVIN, professeur au Lycée de garçons, 54, rue d'Azoff, **Oran.**

1919 CHOLET Alfred, ingénieur en chef de la voie, P.-L.-M., 7, rue Charras, Alger.

1913 CHRISTAUD Joseph, directeur d'assurances, 1, rue de la Bastille, **Oran.**

1922 Mme COHADON, directrice de l'école maternelle de Saint-Eugène (Villa Verdun), **Oran.**

1923 COHEN Félix, directeur de l'Ecole de Commerce, 3, rue Cavaignac, **Oran.**

1905 COHEN SOLAL A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1892 COHEN SOLAL Emile, professeur au Lycée, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1912 COIGNARD Paul, ingénieur E. C. P., rue Say (villa Delmar), **Oran.**

1925 COLIN Léon, directeur des Etablissements Borgeaud, Président de l'*Union des Mutilés*, 22, rue Louis Blanc, **Oran.**

1912 Dr COLOMBANI Jules, sous-directeur du Service de l'Hygiène et de la Santé publiques du Protectorat, Rabat (Maroc).

1925 COMBE, directeur des P.T.T. du département, Hôtel des Postes, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 Comment, professeur au Lycée de Garçons, 3, rue des Flandres, Eckmühl, **Oran.**
1913 Common, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran.**
1921 Commune d'Oued-Imbert (Oran).
1879 Commune de Perrégaux (Oran).
1890 Commune de Relizane (Oran).
1879 Commune de Saint-Denis-du-Sig (Oran).
1879 Commune de Sidi-Bel-Abbès (Oran).
1918 Compagnie des Tramways électriques, cité Magnan, **Oran.**
1917 Consulat d'Espagne, 4, rue Lahitte, **Oran.**
1923 Contréras Antoine, instituteur, école du faubourg Marceau, Sidi-Bel-Abbès.
1925 Coquelin Félix, chef du Service des Titres à la Compagnie Algérienne, 22, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1925 Cordier Emile, pharmacien, 26, boul. de Mascara, **Oran.**
1922 Corriéras, directeur de l'Ecole Magnan, village Boulanger, **Oran.**
1924 Cosset, directeur du Crédit Foncier et Agricole, boulevard du Lycée, **Oran.**
1921 Costantini Charles, contrôleur des Contributions diverses, place de la Répub'ique, **Oran.**
1906 Cour, directeur de la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.
1906 Courcelle Abel, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran.**
1898 Courrech Paul, directeur d'école à Eckmühl, **Oran.**
1920 Cuisin, directeur de la Société Marseillaise (succursale d'Oran), 53, rue d'Arzew, **Oran.**
1925 Curel Paul, notaire, 1, rue de la Paix, **Oran.**
1925 Cuvellier Louis, directeur de la Société Algérienne des Engrais et Produits Chimiques, 6, boul. Magenta, **Oran.**

1907 Dalbéra Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran.**
1926 Dalifard, professeur au Lycée, 17, rue d'Igli, **Oran.**
1923 Dalloni, professeur à la Faculté des Sciences, 15 *ter*, rue Daguerre, Alger.
1925 Danthon Henri, avocat, maire d'Aïn-Témouchent, conseiller général, 5, rue Schneider, **Oran.**
1922 Dantzer, inspecteur d'Académie, préfecture, **Oran.**
1900 Darmon Moïse de Guénoun, négociant, 3, place d'Armes, **Oran.**
1925 Declerck, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, 5, rue du Général Joubert, **Oran.**
1903 Décrion Constant, propriétaire, Sidi-Bel-Abbès.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1913 DELABY Numa, chef du Service topographique du département de Constantine, 8, rue Sassy, Constantine.

1921 DELAFON Jacques, ingénieur sanitaire, Les Charmettes à Samoreau-sur-Seine par Valaines (Seine et Marne).

1910 DELAGE, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, 48, rue Blatin, Clermont-Ferrand.

1921 DELMAS Victor, commis à l'Inspection Académique, 15, rue de l'Abricotier, **Oran.**

1923 DELOBEL, proviseur du Lycée de Garçons, Aix.

1920 DEROS Paul, agent de la Compagnie de Navigation Mixte, 15, rue Jean Kraft, Miramar supérieur, **Oran.**

1907 DERRIEN Louis, ingénieur chimiste, villa Coquette, 5, rue de Reims, Eckmühl, **Oran.**

1915 DERVIEUX Henri, agent dépositaire, 3, rue des Arènes, **Oran.**

1923 DESAGE Rodolphe, docteur en médecine, 26, boulevard Lescure, **Oran.**

1922 DES AUBRYS, lieutenant au Service Géographique du Maroc, Salé.

1907 DESCOURS, propriétaire, délégué financier, 9, boulevard Carnot, Alger.

1921 DE SOLLIERS Édouard, remisier à la Bourse de Paris, 11, avenue Loubet, **Oran.**

1913 DESSEAUX Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran.**

1920 DESTREMX Gustave, Président de la Chambre d'Agriculture, 42, avenue de Saint-Eugène, **Oran.**

1921 DIDIER, ingénieur E. C. P., 74bis, avenue de Saint-Mandé, Paris (12e).

1923 DILLENSÉGER Edouard, sous-ingénieur de la voie P.-L.-M. 100, rue de Mostaganem, **Oran.**

1923 DISSARD Philippe, ingénieur, 4, rue de lo Fonderie, **Oran.**

1907 DOBRENN, chirurgien-dentiste, 7, Bd Seguin, **Oran.**

1922 DOMAS Jules, directeur du Crédit Lyonnais, boulevard Seguin, **Oran.**

1924 DOSTE Edmond, propriétaire-viticulteur à la Providence, Sidi-Chami.

1920 DOUILLET Edouard, industriel, 9, rue de la Vieille Mosquée, **Oran.**

1898 DOUMERGUE, professeur honoraire, 4, rue Manégat, **Oran.**

1923 DRÉVETON Maurice, propriétaire, Frenda.

1925 DUBOIS Marius, instituteur, 7, rue Edgard Weber, **Oran.**

1925 DUCRET, conservateur des Hypothèques, place des Quinconces, **Oran.**

1925 DUCUING, architecte, 17, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 DUFFAU, docteur en médecine, boulevard National, maison Maraval, **Oran.**

1926 DUISIT F., professeur au Lycée, 4, rue Say, **Oran.**

1923 DUPEUX (Abbé), supérieur du Grand Séminaire, 4, rue Driant, **Oran.**

1895 DUPUY Charles, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran.**

1925 DURANTET André, capitaine de cavalerie en retraite, 4, Place Karguentah, **Oran.**

1921 EDELEIN Lucien, pharmacien, rue El-Gsa, Rabat (Maroc).

1925 EISENCHTETER Jules, chef de bataillon de réserve, 14, boulevard Magenta, **Oran.**

1905 ELGHOZI Moïse, négociant, 5, boulevard National, **Oran.**

1878 EMERAT Albin, négociant, 2, rue Irénée, **Oran.**

1900 ENGEL, ingénieur E.C.P., 45, r. Michel Ange, Paris XVI[e].

1907 ESTAUNIÉ, secrétaire-adjoint de la commune mixte de Saint-Lucien.

1924 ESTÈVE Alfred, professeur honoraire, 3, rue Schneider, **Oran.**

1889 ÉVÊCHÉ d'Oran, 3, boulevard du 2[e] Zouaves, **Oran.**

1920 FABRE Albert, pharmacien, 13, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1895 FABRE, chanoine, curé de la paroisse Saint-Louis, 3, rue de l'Église, **Oran.**

1903 FABRE LA MAURELLE, chef de bureau à la direction des chemins de fer de l'Etat, 77, rue de Mostaganem, **Oran.**

1924 M[lle] FAUDON, institutrice, Ecole maternelle, Saint-Eugène.

1885 FÉRAUD, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

1920 FERRANDIZ (chanoine), curé de la paroisse Saint-Esprit, **Oran.**

1920 FISCHER, commandant en retraite, 6, boul. Fulton, **Oran.**

1886 FLAHAULT, ingénieur E.C.P., 35, r. de Mostaganem, **Oran.**

1925 FONDÈRE Marcel, négociant en vins, 116, rue de Mostaganem, **Oran.**

1925 FOUILLOUX Jean, propriétaire-viticulteur, 12, rue Floréal-Mathieu, **Oran.**

1913 FOUQUE Léon, imprimeur, Président du Tribunal de Commerce, 4, rue Thuillier, **Oran.**

1909 FOURNIER P., commandant le territoire, Touggourt (Constantine).

1925 FREDOUILLE Louis, inspecteur des Contributions Diverses, 1, place de la République, **Oran.**

1922 FRICHET DE FALLOY, capitaine commandant la Compagnie du Génie du 1[er] Etranger, villa des Arvernes, Tlemcen.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM

1924 Fromental Baptiste, propriétaire, 7, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1924 Fromental Pierre, propriétaire, 72, rue d'Arzew, **Oran.**

1904 Gabriel Charles, courtier en vins, 60, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**

1909 Galan (chanoine), curé de Saint-Eugène, **Oran.**

1925 Galin Pierre, receveur des P.T.T., bureau du boulevard National, **Oran.**

1922 Gallet, commandant le Parc d'aviation de la Sénia, 8, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

1905 Game Louis, juge de paix, Arzew.

1925 Gantès Maurice, ingénieur du Service des Eaux, 1, place de la République, **Oran.**

1925 Garchon Henri, directeur des Etablissements Vinson, rue Jalras, **Oran.**

1917 Mlle Garnier, professeur à l'Ecole Normale de filles, 7, rue de Relizane, **Oran.**

1914 Garrouste Charles, inspecteur des Contributions diverses, 27, boulevard Marceau, **Oran.**

1907 Gasquet Camille, notaire, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Gaudin, chef d'escadron en retraite, 23. b. Fulton, **Oran.**

1924 Gaussen, docteur en médecine rue de la Masse, Avignon.

1921 Gautard Jean, architecte, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 Gay Léon, juge au Tribunal de Commerce, 24, rue Général Cérez, **Oran.**

1924 Gènevois, chargé de cours à la Faculté des Sciences, 116, boulevard Victor Emmanuel III, Bordeaux.

1906 Gérard E., propriétaire, conseiller général, maire de Palikao.

1900 Gibou Émile, propriétaire, Saïda.

1907 Giraud Amédée, villa Fanny, 8, avenue de Sidi-Chami, Delmonte, **Oran.**

1920 Giraud Casimir fils, banquier, 3, pl. de la Bastille, **Oran.**

1884 Giraud Edmond, avoué près la cour, délégué financier, 2, rue Dumont d'Urville, Alger.

1909 Glatard, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1925 Goudeau Auguste, représentant des Etablissements Schneider (Creusot), 2, rue de Marseille, **Oran.**

1920 Goudon Adolphe, chef de district aux chemins de fer P.-L.-M., 7, rue Berthezène, Alger.

1920 Goupil de la Picquelière, chef de groupe aux chemins de fer algériens de l'Etat, 22 boul. Sébastopol, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1910 Gout Louis, receveur de l'Enregistrement en retraite, 4, rue Carabacel, Nice.
1921 Gradvohl, directeur d'assurances, 29, r. El-Moungar, **Oran**.
1923 Graftieaux Edmond, directeur de la Société Générale, 1, rue des Lois, **Oran**.
1920 Grand Hôtel (Le), place de la Bastille, **Oran**.
1896 Grandjean, directeur de l'École Jean-Macé, rue Mirauchaux, **Oran**.
1914 Grapinet, chef de bataillon, Section spéciale du Recrutement indigène, Miliana.
1908 Griguer Jules, chef de bureau du Service des Domaines à la Résidence générale à Rabat (Maroc).
1907 Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh (Oran).
1915 Griguer René, négociant, rue Bugeaud, Tiaret.
1925 Grenet, principal du Collège, Tlemcen.
1925 Gros J., contrôleur des P.T.T., 5, boul. du Lycée, **Oran**.
1921 Grosrenaud, préparateur de physique au Lycée de garçons, 4, rue Lamoricière, **Oran**.
1909 Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran**.
1925 Guérin Georges, receveur des Contributions Diverses, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.
1925 Guérin Paul, notaire, 6, rue de la Paix, **Oran**.
1925 Guiguet Charles, propriétaire, 20, rue Monge, Miramar, **Oran**.
1920 Guilhaume Émile, inspecteur des chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.
1920 Guionie, négociant, 11, rue Thiers, **Oran**.
1923 Guittard, négociant en vins, membre de la Chambre de Commerce, 53, rue d'Arzew **Oran**.
1919 Gullon, capitaine en retraite, ferme St-Pierre, Hennaya.

1925 Hadj Hacène Abdelkader, officier en retraite, 5, impasse Léoben, **Oran**.
1923 Hadj Hacène Bachterzi Ben Aouda, conseiller municipal, 31, rue de l'Aqueduc, **Oran**.
1925 Hadj Hacène Bachterzi Mohamed, Bach Hazzab, de la Grande Mosquée d'Oran, 31, rue de l'Aqueduc, **Oran**.
1925 Hadj Hacène Bachterzi Mustapha, propriétaire, président de la *Mouloudia Hamidia*, 67, rue de Wagram, **Oran**.
1921 Hadj Hacène Brahim, khodja à la Préfecture, **Oran**.
1925 Hais, professeur au Lycée, 3, place Welsford, **Oran**.
1905 Harburger Jules, avocat, 2, rue Belleville, **Oran**.
1923 Havard Léon, président du Syndicat agricole, délégué financier, allée des Ormeaux, villa Yvonne, Tlemcen.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1914 HEIBLIG Jules Frédéric, directeur de la Société Générale, avenue du 1[er] de Ligne, Mostaganem.

1921 HEILBRONNER, inspecteur de la Société Marseillaise de Crédit, Marseille.

1900 HÉRELLE Amédée, propriétaire, villa Sauzède, 1, rue Bruix, **Oran**.

1926 HÉRELLE Charles, avocat, 8, rue Saint-Denis, **Oran**.

1923 HERNANDEZ, président du Syndicat commercial et industriel, conseiller général, membre de la Chambre de Commerce, 1, rue de Coulmiers, **Oran**.

1925 HERNANDEZ Joseph, commis des P.T.T., 10, r. Lahitte, **Oran**.

1923 HERTOGH Eugène Fils, propriétaire à El-Ançor.

1914 HOUDOU Albert, propriétaire, 6, rue Arago, **Oran**.

1925 HUC Louis, docteur en médecine, négociant en vins, carrefour de l'Ecole Normale, Eckmühl, **Oran**.

1898 ...ERTAS Raphaël (chanoine), aumônier des sœurs Trinitaires, 7, rue de Berlin, **Oran**.

1925 HUERTAS Raymond, avocat, 40, boulevard Séguin, **Oran**.

1909 ISAAC Pierre, caissier du Mont-de-Piété, rue Belleville, **Oran**.

1913 IVARA Albert, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture de Tlemcen.

1923 M[me] V[ve] JACQUOT, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1913 JARSAILLON Edouard, propriétaire, 35, boul. Séguin, **Oran**.

1903 JARSAILLON Louis, docteur en médecine, 20, rue El Moungar, **Oran**.

1907 JASSERON Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran**.

1922 JAUFFRET Jean, avocat, 1, rue de la Paix, **Oran**.

1913 JAUFFRET, avoué, 10, rue Ampère, **Oran**.

1925 D[r] JAUME F., médecin-oculiste, 20, boul. Séguin, **Oran**.

1914 JEANNEL, docteur, professeur à l'Institutul de Spéologie Universitatea din Cluj (România Câsuta Postalâ n° 158.

1926 JEHEL Edouard, expert près les Tribunaux, 8, boulevard des Chasseurs, **Oran**.

1925 M[me] JELLE, directrice du Lycée de Jeunes Filles, Bône.

1902 JOLIET, chanoine honoraire, aumônier de Notre-Dame-des-Champs, 11, rue Ledru-Rollin, **Oran**.

1921 JULIAN Georges, armateur, rue Paixhans, **Oran**.

1912 JULIEN André, professeur au Lycée de Beauvais, 1, rue J.-J.-Rousseau, Malakoff, Seine.

1925 JULIEN Louis, courtier en vins, 12, rue de la Paix, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1907 KALFON Pimienta, négociant, 8, rue Saint-Félix, **Oran.**
1905 KARSENTY Albert, agent général d'assurances, 7, boule vard Séguin, **Oran.**
1925 KARSENTY Armand, avocat, 10, rue de la Paix, **Oran.**
1920 KEHL, avocat, 8, rue Saint-Denis, **Oran.**
1914 KEIME Emile, chef de bureau de la Mairie en retraite, place de France, Arbesville, **Oran.**
1920 KIENER, ancien juge, président du Syndicat d'Initiative, village Brunie, Eckmuhl, **Oran.**
1906 KLEIN, directeur de l'usine à huile de Delmonte, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**
1906 KŒBEL, directeur de la Brasserie Algérienne, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**
1906 KRIEGER Edouard, contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, 3, rue de Toulouse (Miramar), **Oran.**
1925 KRUGER-NISSOLE et Cie (Maison), vins en gros, rue Degas, **Oran.**

1921 LABADIÉ, juge de paix, 20, rue Lahitte, **Oran.**
1925 LABORBE Paul, constructeur de machines agricoles, 9, boulevard Lescure, **Oran.**
1925 LACOMBE Pierre, avocat, 4, rue Général Joubert, **Oran.**
1921 LACRETELLE, propriétaire, 14, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1926 Mlle LACROIX, professeur agrégé au Lycée de Jeunes filles,
1926 LAFAILLE René, avocat, 1, rue Manégat, **Oran.**
1925 LAFORGUE Pierre, adjoint principal des Services civils de l'A.O.F., Bakel, Sénégal.
1925 LAUGÉ, docteur en médecine, 79, rue d'Arzew, **Oran.**
1921 LAUGÉ Marius, propriétaire, 51, rue Pégoud, **Oran.**
1901 LAURET François, pharmacien, place Karguentah, **Oran.**
1924 LAVERGNE Gaston, instituteur, 5, boulevard Hippolyte Giraud, **Oran.**
1925 LAVIE Aimé, directeur du pensionnat Saint-Louis, rue Ménerville, **Oran.**
1925 LEBHAR Henri, avocat, 4, rue de la Paix, **Oran.**
1925 LEBRUN Marcel, ingénieur, directeur de la Compagnie des T. O. B. H., 60, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1905 LECAMUS Pierre, architecte, 17, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1909 LECOCQ, avocat. 10, rue Bel-Abbès, Tlemcen.
1923 LEDOUX H., maire de Saint-Leu.
1923 LEFRANC, contrôleur technique du Service de la voie P.-L.-M. 19, boulevard Fulton, **Oran.**
1925 LEGAGNEUR Paul. courtier en vins, 11, boul. Séguin, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1923 Léger, vétérinaire major, 12, rue de la Paix, **Oran.**
1925 Lemaître Emile, conservateur des Hypothèques, 1, place des Quinconces, **Oran.**
1906 Lemoisson, professeur au Lycée, 7, rue Dutertre, **Oran.**
1922 Léouffre Albert, commis à l'Académie, Alger.
1910 Levain Paul, ingénieur à Lardy (Seine-et-Oise).
1900 Levé, général en retraite, 17, rue Cassette, Paris (VIe).
1924 Levent Louis, directeur de l'école de La Sénia.
1923 Lévy Joseph, adjoint spécial de la commune mixte de Marnia.
1925 L'Huillier (Chanoine), curé de la Cathédrale, 18, boul. Magenta, **Oran.**
1906 L'Huillier Maurice, négociant, 2, rue Degas, **Oran.**
1910 Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-Bel-Abbès.
1878 Loge Maçonnique « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran.**
1921 Lott, commis principal des Contributions diverses, quai Lamoune, maison Bastos, **Oran.**
1909 Loubiès G., officier d'administration de 1re classe, Oudjda (Maroc).
1920 Loye, professeur au Lycée de garçons, 2, rue d'Igli, **Oran.**

1926 Macqueron, receveur de l'Enregistrement, 2, rue d'Alger, **Oran.**
1925 Maenhaut Marcel, gérant de la Maison Savournin, 4, rue de la Paix, **Oran.**
1914 Mager Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 11, rue Bosio, Paris (XVIe).
1920 Maigron, professeur au Lycée de Garçons, Marseille.
1921 Maillet, command^t^ en retraite, 41, r. de l'Arsenal, **Oran.**
1921 Malméjac, pharmacien major de 1re classe en retraite, 17, boulevard Charlemagne, **Oran.**
1914 Manquené, professeur de la chaire d'agriculture, Mostaganem.
1905 Maraval, médecin oculiste, 2, rue de Vienne, **Oran.**
1925 Marcenac Philippe, receveur des Contributions Diverses, 8, rue Saint-Denis, **Oran.**
1921 Marcilhac (abbé), dignitaire, curé de Saint-Leu (Oran).
1923 Maréchal A., avoué, 10, rue de la Paix, **Oran.**
1924 Marégiano Paul, pharmacien, 24, boul. Séguin, **Oran.**
1921 Maria Emile, chef des Services agricoles et commerciaux de la Compagnie P.-L.-M., 3, rue Dumont d'Urville, Alger.
1920 Mariani Noël, lieutenant de vaisseau, 3, rue de l'Artillerie, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1924 Mme Vve Martin, rentière, 14, rue Gradvolh, **Oran.**

1912 Martinez-Arnould Antoine, greffier en Chef du Tribunal civil, rue Dampierre, villa Carlon, **Oran.**

1908 Martin Ferdinand, avocat, 1, avenue Loubet, **Oran.**

1922 Martin Fernand, propriétaire-agriculteur, rue Pierre Couture, **Oran.**

1925 Mas Georges, ingénieur E. C. P., 4, rue du Marché, **Oran.**

1923 Mascard Lucien, agent-voyer en chef du département, 14, boulevard Lescure, **Oran.**

1925 Massiou, docteur en médecine, 36, avenue Saint-Eugène, **Oran.**

1912 Masson, contrôleur des produits communaux, 65, rue d'Arzew, **Oran.**

1922 Maucarré E., architecte, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

1879 Mayaudon, notaire honoraire, Villa des Planteurs, **Oran.**

1925 Mlle Mazard, directrice du Lycée de Jeunes Filles, Bône.

1925 Mazel Adrien, industriel, juge au Tribunal de Commerce, 47, rue Dutertre, **Oran.**

1925 Mazot Robert, docteur en médecine, Arbesville, St-Eugène, **Oran.**

1925 Mégias, villa Limousine, faubourg Trouville, Arzew.

1923 Mercier, professeur en retraite, agriculteur, Tlemcen.

1910 Metz (de), colonel, commandant le 106e Régiment d'Infanterie, Châlons-sur-Marne (Marne).

1912 Méziat, négociant en vins, 11, rue de la Paix, **Oran.**

1910 Mical, négociant en vins, avenue Saint-Charles, **Oran.**

1925 Michel, ingénieur électricien, 12, rue de la Paix, **Oran.**

1913 Milhe-Poutingon, maire de Rio-Salado, 108, rue de Mostaganem, **Oran.**

1904 Molle, docteur en médecine, maire d'Oran, 2, rue Edgar-Weber, **Oran.**

1917 Mollet Charles, ingénieur civil, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine).

1925 Montcabrié (le comte Henri de), 27, rue de la Commission, Tunis.

1920 Montchovet, comptable, 29, rue Rabelais, **Oran.**

1925 de Montrond, commandant en retraite, 4, rue des Arènes, **Oran.**

1925 Morazzani Henri, ingénieur E. C. P., à la Société du Gaz Lebon, 9, boulevard National, **Oran.**

1922 Morel, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs, Colomb-Béchar.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1919 MORNET Gonzague, négociant en vins, 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1893 MOTELEY Albert, propriétaire, 12, rue Gambetta, villa Hélène, Saint-Charles, **Oran.**

1925 MOUTTE Emile, constructeur de machines agricoles, juge au Tribunal de Commerce, 9, boulevard Lescure, **Oran.**

1907 NAVARRE Honoré, négociant, 2, rue de Tlemcen, **Oran.**

1924 Mlle NÉMO, professeur au Lycée de Jeunes Filles, **Oran.**

1885 NESSLER, consul du Pérou, boul. de l'Industrie, **Oran.**

1905 NICOLAS Jacques, docteur en médecine, Mercier-Lacombe.

1924 NICOLAZZO, sous-intendant militaire de réserve, Saïda.

1925 NOUGUIER (Maison), location de futailles, 49, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**

1923 NOVELLA, administrateur de l'Inscription Maritime, **Oran.**

1914 OLIVIER Pierre, propriétaire, Aïn-Mouzoudj, par Bou-Tlélis.

1919 ORSERO François, géomètre du Service topographique, 45, rue de Mostaganem, **Oran.**

1905 PAGÈS Jean, armateur, juge au Tribunal de Commerce, 6, rue de la Paix, **Oran.**

1884 PALLU DE LESSERT, avocat, 23, rue de Vaugirard, Paris (VIe).

1920 PAOLI, instituteur, Ecole Edgar-Quinet, St-Eugène, **Oran.**

1920 Mlle PARDES, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.

1924 PARÈS, avocat 9, rue de Mostaganem, **Oran.**

1923 PARIENTÉ Auguste, docteur en médecine, 3, rue Floréal Mathieu, **Oran.**

1905 PARIENTÉ Maurice, docteur en médecine, 5, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 Mlle PARMENTIER, étudiante, 8, rue Dutertre, **Oran.**

1913 PASCALIN Charles, directeur d'assurances, 30, boulevard Séguin, **Oran.**

1905 PASSERON A., ingénieur des Travaux Publics, en retraite, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

1925 PAYRI A., propriétaire, maire de Mercier-Lacombe.

1911 PÉDOUSSEAU, propriétaire, avenue Raynal, Mostaganem.

1918 PELLECAT G., commandant de gendarmerie en retraite, adjoint au Maire, villa des Rosiers, Saint-Eugène, **Oran.**

1887 PELLET, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**

1923 Dr PÉLOQUIN, médecin principal de 2e classe, chef de l'hôpital militaire, Oudjda.

1923 PERCEVAL Charles, 7, rue Dutertre, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1905 Pérez Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, en retraite, 3, rue de Lyon, **Oran.**

1905 Pérez Henri, banquier, pl. Garbé, maison Ribeton, **Oran.**

1914 Perrot Louis, docteur en médecine, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1926 Personnier Georges, courtier en grains, 35, boulevard Séguin, **Oran.**

1906 Petit Claude, député, Mascara.

1921 Petit Oranais (Le), 4, rue du Général Joubert, **Oran.**

1925 Petit Victor, sous-chef de bureau à la Préfecture, Sainte-Clotilde près d'**Oran.**

1904 Pierart Alexandre, administrateur de commune-mixte, sous-préfecture de Bône.

1913 Pinel Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.

1925 Pistre Louis, courtier en vins, 6, rue du Général Cérez, **Oran.**

1295 Pitollet, notaire honoraire, conseiller général, 23, rue de Nancy, Miramar, **Oran.**

1925 Plaît Georges, avocat, 1, rue Jasseron, **Oran.**

1895 Pock, caissier de la succursale de la « Caisse Nationale d'Epargne », 35, rue Béranger, **Oran.**

1925 Poggi, inspecteur principal des Douanes, 24, boulevard Fulton, **Oran.**

1923 Pomiès Ernest, maire d'Eugène-Etienne (Hennaya).

1913 Pommiés Jules (abbé), curé à Montgolfier.

1926 Pons Jean, professeur au Lycée, 4, boul. du Nord, **Oran.**

1907 Pontet, directeur des Contributions directes en retraite, 67, rue d'Arzew, **Oran.**

1910 Porthé Raymond, propriétaire, Frenda

1923 Poujouly, receveur des Domaines, 53, rue d'Arzew, **Oran.**

1923 Pradel père, propriétaire, 20, rue de l'Abricotier, **Oran.**

1925 Pradel Cyrille, propriétaire, 79, r. de Mostaganem, **Oran.**

1898 Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.

1913 Prat Clément, négociant, boulevard Séguin, **Oran.**

1921 Prinet Alexandre, pharmacien, 13, rue Dufour, **Oran.**

1921 Prinet Paul, architecte, 3, rue de Colmar, **Oran.**

1925 Proux Roger, conducteur des Travaux communaux, 6, rue de la Paix, **Oran.**

1923 Puech, inspecteur primaire, rue de Paris, Tlemcen.

1920 Puverel Louis, agent maritime, 4, place de la République, **Oran.**

1886 Quiévreux Clément (capitaine), ancien maire, Le Télagh.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM

1925 Mlle Raepsaet, rentière, 11, rue Corneille, **Oran.**

1911 Rahal ben Mohammed ben M'Hamed, vice-président du conseil général, Nédroma.

1902 Ramier, conseiller général, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1921 Raoux Albert, propriétaire, 9, boulevard du Lycée, **Oran.**

1922 Raskine A., docteur en médecine, Mers-el-Kébir.

1921 Réalé Auguste, négociant, 7, rue Jalras, **Oran.**

1910 Recoing Maurice, Service Topographique, 28, Boulevard Fulton, **Oran.**

1908 Renaud F., propriétaire, conseiller général, 7, rue Chabrière, Sidi-Bel-Abbès.

1921 Renauld, représentant de commerce, 7, rue Schneider, **Oran.**

1902 Réunion des Officiers (Cercle militaire), **Oran.**

1924 Rey Georges, architecte, 23, rue de Létang, **Oran.**

1923 Rey Louis, agent maritime, juge au Tribunal de Commerce, 1, place de la République, **Oran.**

1923 Reygasse Maurice, administrateur de la commune mixte de Tébessa (Constantine).

1923 Riccio, lieutenant au 2e Régiment Etranger à Meknès, (Maroc).

1924 Richermo H., propriétaire, adjoint spécial, Ouillis (Oran).

1904 Rognon, Préfet honoraire, 2, rue Le Pelletier, **Oran.**

1921 Rolland, avoué, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1924 Romand, professeur au Lycée de Garçons, Alger.

1908 Rousset, inspecteur de l'Enregistrement, 1, rue Thierry, **Oran.**

1912 Rousset Louis, propriétaire viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**

1899 Roux-Freissineng, député, 14, rue José Maria de Hérédia, Paris (7e).

1922 Roy Laurent, représentant de commerce, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1923 Sabot, secrétaire général de la Mairie, **Oran.**

1920 Saillard Henri, propriétaire à Saint-Maur.

1920 Sainton, pharmacien, place d'Armes, **Oran.**

1896 Saintpierre Charles, négociant en vins, rue Lanjuinais, Saint-Charles, **Oran.**

1925 Sanchez Pascal, clerc d'avoué, 36, boul. Marceau, **Oran.**

1925 Sandras Lucien, avocat, 1, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1921 Sanson Alexandre, établissements Panhard-Levassor, 70, avenue Saint-Eugène, **Oran.**

1925 de Santocildes Gonzalo Alonzo, commandante de infanteria, 42, rue d'Arzew, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1922 SARDA, inspecteur des Contributions diverses, 25, boul. des Chasseurs, **Oran**.
1925 SARRAILH Maurice, avocat, 14, boulevard Séguin, **Oran**.
1907 SAUREL Jules, avoué, conseiller général, 1, rue Belleville, **Oran**.
1923 SAYOUS, propriétaire, 9, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.
1914 SCHLOTTERBECK Frédéric, ingénieur, maison Brustlein, 70, rue d'Arzew, **Oran**.
1902 SCHŒNBERG, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Mostaganem.
1906 SCOTTI, armateur, 3, rue de Lyon, **Oran**.
1925 SEBBAGH Mustapha, officier en retraite, rue de l'Intendance, **Oran**.
1909 SECRÉTAN, professeur honoraire, 1, rue du Lieutenant Dahan, **Oran**.
1924 SEGOND Paul, receveur des Contributions Diverses en retraite, 17, rue Pélissier, **Oran**.
1914 SÉGUI François, inspecteur des Contributions diverses, 18, rue Bruat, **Oran**.
1926 SEGUIN, professeur au Lycée, 14, rue de la Bastille, **Oran**.
1921 SELLIÉ, ingénieur E.C.P., 11, boul. des Chasseurs, **Oran**.
1907 SÉNAC Antonin, négociant en bois, villa Sénac, quartier Saint-Pierre, **Oran**.
1920 SÉPULCRE, avocat, 5, rue de la Bastille, **Oran**.
1925 SÉRIGNAT (abbé), curé de la Paroisse Saint-André, 48, boulevard National, **Oran**.
1919 SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE, 140, rue de Grenelle, Paris (7e).
1924 SICARD, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture, 30, rue Dumanoir, **Oran**.
1906 SMADJA Gaston, négociant, 11, rue Saint-Félix, **Oran**.
1921 SOCIÉTÉ (la) des Mines de Mokta-el-Hadid, Beni-Saf.
1924 SOLÈRES Paul, agent d'assurances, 13, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.
1915 SOLIGNAC Marcel, géologue au Service des Mines, 12, rue Emile Duclaux, Tunis.
1924 SOUBIRAN Henri, vérificateur principal des Contributions Diverses, en retraite, 15, rue Lamoricière, **Oran**.
1920 SOUFFLOT André, propriétaire, délégué financier, 11, avenue Loubet, **Oran**.
1925 SOULÉ-THOLY François, instituteur détaché au Collège, Tlemcen (Oran).
1907 SOULIER, docteur en pharmacie, 44, boul. Séguin, **Oran**.
1925 STEHR A., ingénieur, villa Robert, Gambetta, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1885 Stéfanopoli, vice-président du Conseil de préfecture en retraite, 69, rue d'Arzew, **Oran.**

1905 Storto, négociant, 33, boulevard Séguin, **Oran.**

1919 Territoires du Sud (M. le Directeur des), au Gouvernement général (Service agricole), 26, boulevard Carnot, Alger.

1920 Théus Joseph, négociant, 106, rue de Mostaganem, **Oran.**

1925 Thirion Auguste, propriétaire, 38, boul. Séguin, **Oran.**

1920 Thirion Georges, ingénieur électricien, rue Jacques, **Oran.**

1922 Tikhonravov Victor, capitaine au 1er régiment Etranger à Dap Cau (Tonkin).

1912 Tolédano Isaac, négociant, 16, boulevard National, **Oran.**

1925 Tonnaire Victor, professeur au Lycée, villa Marguerite, Miramar, **Oran.**

1913 Tordjman Maklouf, notaire, Perrégaux.

1902 Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

1899 Tournier, agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, 1, 6, place de la République, **Oran.**

1919 Trottmann, rentier, place de France, villa Pierrot, Arbesville, **Oran.**

1923 Ugnon Louis (abbé), curé d'Arzew.

1908 Valérian Louis, architecte, 60, rue de Mostaganem, **Oran.** **Oran.**

1920 Valéro Jacques, propriétaire, 13, rue de la Paix, **Oran.**

1923 Valès René, notaire, Sidi-Bel-Abbès.

1910 Valette, syndic de faillites, 19, boul. Charlemagne, **Oran.**

1925 Valière Aimé, négociant, vice-président de la Chambre de Commerce, 15, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1923 Valleur Albert, avocat, conseiller général, Tlemcen.

1925 Varloud Jacques, fondé de pouvoirs de la maison Coste, 1, rue Dampierre, **Oran.**

1912 Varnier Abel, administrateur-adjoint de la commune mixte de Palikao.

1925 Veaux Raymond, professeur au Lycée, 73, r. d'Arzew, **Oran.**

1920 Vel Auguste, directeur de l'Hôpital civil, conservateur du Musée, Bougie (Constantine).

1909 Vergnieaud, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue Degas, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 VÉSIGNÉ L., lieutenant-colonel d'artillerie, commandant le Centre d'instruction automobile, vice-président de la Société Française de Minéralogie, 35, rue Saint-Honoré, Fontainebleau (Seine et Marne).

1923 VIALA Jacques, propriétaire, Tizi.

1925 VIALLE Marius, avoué, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1921 VIC, ingénieur E. C. P., 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 VIDEAU, professeur au Lycée, 3, rue de Strasbourg, **Oran.**

1922 VIGNON, censeur des études au Lycée de garçons, **Oran.**

1921 VILLATA Félix, directeur de la Compagnie Algérienne, 1, rue d'Alsace-Lorraine, Oran.

1925 VIOLET-BERNARDIN, employé au Crédit Lyonnais, 4, square **Garbé, Oran.**

1925 VIRAZELS Elie, négociant, membre de la Chambre de Commerce d'Oran, 42, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1921 VISSAC, négociant en vins, 9, rue de Mostaganem, maison Billiard, **Oran.**

1908 VOINOT Louis, chef d'escadron d'artillerie, commandant le cercle de Marrakech (banlieue), Marrakech (Maroc).

1925 WEILL, huissier, 9, rue de la Paix, Oran.

1923 ZANNETTACCI-STÉPHANOPOLI René, administrateur-adjoint de la commune mixte de Marnia.

1921 ZURBAC, professeur au Lycée d'Oran, villa Battestini, cité Barthélemy, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France, Algérie et Maroc :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Casablanca.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.
Tours.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucuresti.
Budapest.
Buenos-Ayres.
Cracovie.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire.
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester
Mexico.
Munich.
Neufchâtel.
New-York.
Queensland.
Rio de Janeiro
Washington.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques (*Bulletin de Géographie historique et descriptive. — Bulletin archéologique. — Bulletin des Sciences économiques et sociales. — Bulletin historique et philologique. — Congrès des Sociétés savantes*). — Société nationale des Antiquaires de France. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc (*Archives Marocaines*). — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Office du Protectorat de la République française au Maroc. — Réunion d'Etudes algériennes. — Ministère des Colonies (*Revue Coloniale*). — Société des Etudes coloniales et maritimes. — Académie des Sciences Coloniales. — Institut d'Ethnologie.

Alger. — Faculté des Lettres. — Bibliothèque de l'Université. — Société Historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie. — Bulletin de la station de recherches forestières. — Service météorologique de l'Algérie. — Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord.

Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.

Autun. — Société Éduenne.

Bône. — Académie d'Hippone.

Constantine. — Société Archéologique.

Dakar. — Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française : *Service des publications.* — Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A. O. F.

Dax. —Société de Borda.

Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.

Grenoble. — Travaux du Laboratoire de Géologie.

Lyon. — Section d'Anthropologie de la Société Linnéenne.

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.

Rabat. — Institut des Hautes études marocaines.
— Société des Sciences naturelles du Maroc.

Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.

Sousse — Société Archéologique.

Toulouse — Société Archéologique du Midi de la France.

Tunis. — Institut de Carthage. — Direction des Antiquités et Arts du Gouvernement Tunisien. — Direction générale des Travaux publics du Gouvernement Tunisien.

Étranger :

Baltimore. — Publications Johns Hopkins.

Helsingfors. — Fennia. — Meddelanden. — Julkaïsuja.

Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencas.

Damas. — Académie arabe.

Firenze(Florence. — Instituto géografico militare : *L'Universo.*

Lima — Sociedad del Cuerpo de Ingeniores de Minas. — Archivos de la Asociacion Péruana para el Progreso de la Ciencia. — Museo arqueologica de la Universidad Major de San Marco. (*Inca*).

Madrid. — Real Academia de la Historia.

México. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geológico : *Bolletin, Annales.*

Milano . — Istituto di Economia dell'Università Bocconi.

Naples. — Società Africana d'Italia.

Rome. — Ecole française. — Academia dei Lincei. — Deutsches archaelogisches Institut.

Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.

Toronto — The Canadian Institute.

Turin. — Société piémontaise d'Archéologia e Belle Arti.

Upsala. — Bibliothèque de l'Université.

Grotte éboulée du Camp d'Abd-el-Kader

En 1898 j'ai signalé (in *Comptes-rendus du Congrès de l'A.F.A.S.* à Nantes, II, p. 572), une belle station de silex taillés qu'une pluie battante m'avait empêché d'explorer. Les pièces que j'avais récoltées sur le sol m'avaient fort intrigué et j'avais toujours regretté, depuis, de n'avoir pas eu l'occasion de revenir dans la région pour étudier un gisement qui m'avait paru présenter un grand intérêt.

Ma fille étant allée habiter Saïda, en 1923, je l'engageai à visiter la grotte éboulée et à y recueillir les silex qui, depuis plus de vingt ans, avaient dû être mis en liberté par l'action des agents atmosphériques. Elle retrouva facilement la station, y récolta, à la surface, d'assez nombreuses pièces de choix et fouilla, en partie, le dépôt archéologique. Ses récoltes me confirmèrent dans mes premières impressions. En effet, certaines formes d'armes ou d'instruments que j'avais cru accidentelles se répétaient, à tel point qu'elles constituaient des types d'une industrie dont je n'avais nulle autre part, en Oranie, constaté l'existence. Je retrouvai quelques-unes de ces formes dans les échantillons que j'avais donnés, en 1898, au Musée d'Oran. Cette industrie était si intéressante que je me décidai à me rendre à Saïda. Le 23 mai 1925 j'étais sur les lieux et je pus consacrer deux séances à l'exploration du gisement. J'y revins au mois d'octobre et fouillai toutes les parties abordables. Les matériaux recueillis me permettent aujourd'hui, de faire une description un peu détaillée de cette station.

Situation du gisement. — Je rappellerai d'abord que la grotte éboulée est située aux abords de la route de Saïda à Aïn-el-Hadjar, à environ 2 kilomètres de la ville, à la hauteur de la borne hectométrique 7, à quelques mètres du point où le vieux mur, qui fermait, au Sud, le camp d'Abd-el-Kader, s'appuie contre l'escarpement rocheux. Une coupure de la crête, dont l'une des lèvres supporte un bloc perché, marque la place de l'éboulement. Si on franchit la coupure on se trouve sur l'emplacement de l'ancien abri, lequel surmonte, à une quinzaine de mètres, l'escarpement à pic du côté gauche de la gorge de l'oued Saïda.

Nature des couches. — Il paraît y avoir eu deux couches :

Une couche supérieure noirâtre et meuble, dont il ne reste que quelques petits lambeaux sous les blocs éboulés. Ma fille et moi n'en avons retiré que quelques débris de poterie qui ne suffisent pas pour reconnaître à ce dépôt, un caractère archéologique. Cette couche a été sans doute entraînée par le ruissellement.

Une couche inférieure qui constitue, à elle seule, à peu près tout le gisement. Elle disparaît en grande partie sous les gros blocs de la voûte effondrée. Ce n'est que dans les vides existant entre les blocs et en avant que j'ai pu pratiquer des recherches.

Comme le dépôt archéologique reçoit directement les eaux de pluie le terreau cinéritique est passé à l'état de brèche très dure, d'un gris cendré en surface, d'un gris rougeâtre en profondeur, dans laquelle sont fortement cimentés les silex et les ossements qu'on ne peut extraire qu'au ciseau, souvent en les brisant ; les ossements, surtout, s'effritent sous le choc du marteau sur le ciseau.

Le sol de l'ancien abri est peu étendu (2 mètres de largeur sur 3 de longueur). L'épaisseur du dépôt n'atteint pas 1 mètre dans les parties les plus profondes.

Fouilles. — La couche supérieure pouvant être considérée comme inexistante, les fouilles n'ont porté que sur la brèche archéologique ancienne. Ma fille avait pu la fouiller pendant la période humide du premier printemps ; à cette époque la brèche est, au moins en surface, plus facilement attaquable au piochon. Aussi en avait-elle retiré d'assez nombreuses pièces. Dans les déblais, un peu ameublis, je fis encore une assez bonne récolte. Mais je tenais, avant tout, à étudier moi-même la couche en place dans les parties où elle n'avait pas été entamée. La brèche était très dure et ne se laissait enlever que par petits morceaux. Je pus ainsi m'assurer que les silex étaient bien dans la brèche cendrée et mêlés aux ossements dont la section verticale de fouille montrait de nombreuses esquilles. Malheureusement la grande dureté du dépôt rendait, à peu près impossible l'extraction, en bon état, de pièces osseuses déterminables.

Les recherches de ma fille et les miennes m'ont permis de réunir les matériaux suivants :

Faune. — *Vertébrés*. — Les seules pièces intéressantes se rapportent à deux espèces :

1° Le dauw de Mauritanie (*Equus Mauritanicus* Pomel), représenté par :

3 molaires supérieures, 8 inférieures et une incisive, plus ou moins endommagées, presque toutes encroûtées ;

De très mauvais fragments de la tête inférieure d'un fémur ;

Le fût d'un calcaneum et une 2e phalange.

2° L'alcelaphe bubale, l'ouach, qui paraît représenté par :

Une tête supérieure de fémur et un astragale endommagés.

De cette faune il n'y a à retenir que le cheval zébré. Encore cette espèce ne peut donner, au gisement, qu'un caractère imprécis d'ancienneté car, si elle existe à Ternifine (Palikao), elle se retrouve, en Oranie, dans des gisements d'âge bien plus récent. Malgré le mauvais état de la dizaine de dents que je possède de la grotte éboulée, la détermination de l'espèce me paraît acquise. En effet, la dent la mieux conservée, une molaire inférieure, présente les mêmes dimensions que la dent placée à droite de la série de trois dents figurée par Pomel (MATÉRIAUX : *Equidés*, Pl. III, fig. 11). En outre les replis d'émail de la couronne offrent une disposition à peu près absolument identique.

Au sujet des places que Pomel assigne, dans la série dentaire, aux dents qu'il a figurées, je crois pouvoir présenter une observation. Le grand maître de la Paléontologie algérienne a considéré les trois dents de la fig. 11 comme trois arrière-molaires en série régulière. Il me paraît au contraire, que la molaire de droite et celle du milieu sont deux prémolaires, celle de droite étant la 2e de la série normale, celle du milieu, la 3e ; toutefois il est plus probable que les deux sont deux prémolaires Pm2 l'une de 28 m/m, de longueur antéro-postérieure, l'autre, de 30 et provenant de deux individus.

Si l'observation que je fais au sujet des dessins de Pomel est juste, il en résulte que M. Joleaud, dans sa très intéressante description de la belle mandibule recueillie par M. Debruge dans la grotte des Pigeons (Constantine), a fait état de dimensions erronées, puisqu'il rapproche celles de la 1re « arrière-molaire » des *Matériaux* de la vraie 1re arrière-molaire du dauw de Constantine et de celle de l'*Equus Burchelli* var. *Granti*, un dauw actuel.

Je me propose de donner un jour une description détaillée des documents que je possède sur les équidés de nos gisements préhistoriques. Malheureusement la question est ardue, les matériaux insuffisants et les éléments indispensables de comparaison que fournissent les équidés sauvages actuels me font presque entièrement défaut.

En attendant je tiens à dire que je suis amené insensiblement à reconnaître que l'*Equus mauritanicus*, de Pomel est une espèce distincte, répandue dans les gisements préhistoriques de notre département. A la Mouillah, à Saïda (grotte éboulée et grotte de l'oued Saïda), à Taza (Maroc) dans les grottes d'Oran se retrouve l'espèce de Palikao (Pomel) et du lac Karar (Boule).

Et au sujet de l'existence de cette espèce dans les grottes de l'Oranie, je saisis l'occasion d'avouer humblement que jadis, j'ai commis une grave erreur, malgré la circonspection que je me suis toujours efforcé d'apporter dans mes conclusions. Dans ma description de la grotte de l'oued Saïda (Soc. de Géogr. d'Oran, 1894) j'ai écrit : « Un fait paraît acquis : l'existence du cheval et de l'âne a précédé, dans les grottes d'Oran la formation des grands dépôts archéologiques. Dans ces derniers, les deux équidés manquent ou à peu près dans la partie inférieure. Ils semblent avoir réapparu plus tard pour devenir abondants à une époque plus récente ».

Aujourd'hui je vois dans ce « cheval » un dauw. Quant à l'âne, je n'ai pu encore rassembler les rares matériaux de mes collections qui pourraient lui être attribués.

Un cheval zébré, un dauw, a donc habité l'Oranie avant le cheval et dans des temps qui serrent de près la période néolithique et la pénètrent même, au moins aux débuts.

Après cette longue digression je reviens à la grotte éboulée.

Invertébrés. — Les hélices étaient relativement peu nombreuses.

Industrie lithique. — L'outillage en pierre est remarquable par l'abondance relative des calcédoines auxquelles se mêlent quelques silex. En général les pièces sont faites de grands éclats lamelliformes ou de larges lames peu épaisses. La face inférieure, plane, présente presque tou-

jours le conchoïde de percussion ; la supérieure, plus ou moins parallèle à l'inférieure, est taillée par enlèvement de larges éclats ou de lames laissant les matrices légèrement concaves. Les retouches portent sur tout ou partie de l'étendue des bords latéraux, tantôt sur un seul, tantôt sur les deux, souvent, sur toute la longueur d'un bord et la moitié de l'autre.

Les pièces, généralement bien taillées, offrent, dans leur ensemble, un cachet spécial : leur facture rappelle celle d'un élégant moustérien très évolué.

Cette industrie se distingue par diverses particularités :

D'abord par les grandes dimensions des lames et leur peu d'épaisseur : $0^{m}006$ en moyenne.

Ensuite, par de nombreuses pièces, les pointes surtout, qui présentent, à la fois, le conchoïde de percussion en dessous et le conchoïde en creux en dessus (Pl. III, fig. 1), ce qui permettait d'assujettir l'outil entre le pouce et l'index ou d'emmancher l'arme plus solidement. Dans certaines pièces, lorsque le conchoïde en creux n'existait probablement pas, la base a été amincie par l'abatage oblique de la partie postérieure de la carène (Pl. II, fig. 3). Dans quelques autres, la saillie du bulbe du conchoïde de percussion a été réduite par l'enlèvement d'une grosse écaille, ce qui a rendu le talon moins épais. Quelques unités, peu nombreuses d'ailleurs, présentent, sur le *talon*, de larges et rares retouches qui sont alternes par rapport à celles des bords latéraux. Je n'ai pas constaté de retouches alternes sur ces derniers.

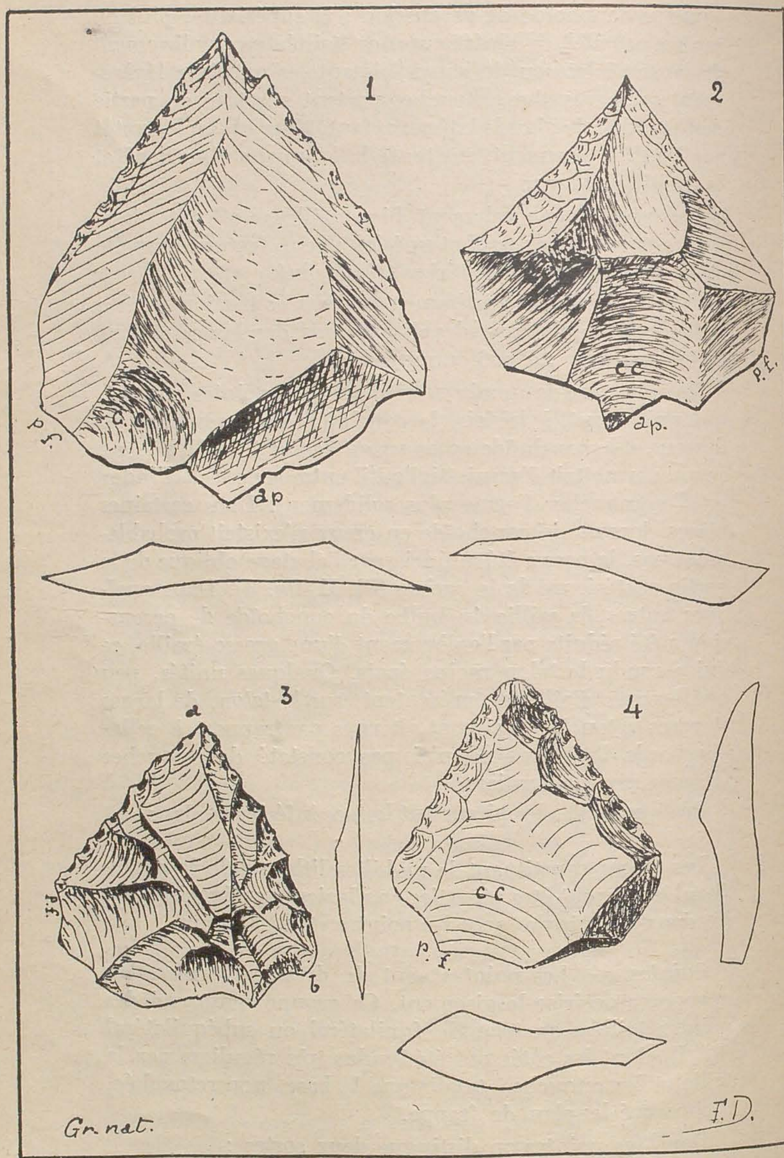
Presque toutes les pièces ont la face inférieure plane.

Les pièces constituant le mobilier lithique de la grotte éboulée peuvent être réparties en plusieurs catégories dont les deux principales sont les pointes et les racloirs.

Pointes. — Les pointes sont de diverses formes. Un groupe caractérise le gisement. Ce groupe comprend des pointes taillées en triangle équilatéral ou subéquilatéral (Pl. I), dont les côtés ont été rendus très réguliers par la taille et les retouches, tandis que la base, non retouchée, a conservé le plan de frappe.

Dans ces pointes on distingue deux sortes :

Les unes, les plus caractéristiques, sont en forme de triangle subéquilatéral, peu épaisses, l'épaisseur s'atté-



Grotte éboulée du Camp d'Abd-el-Kader

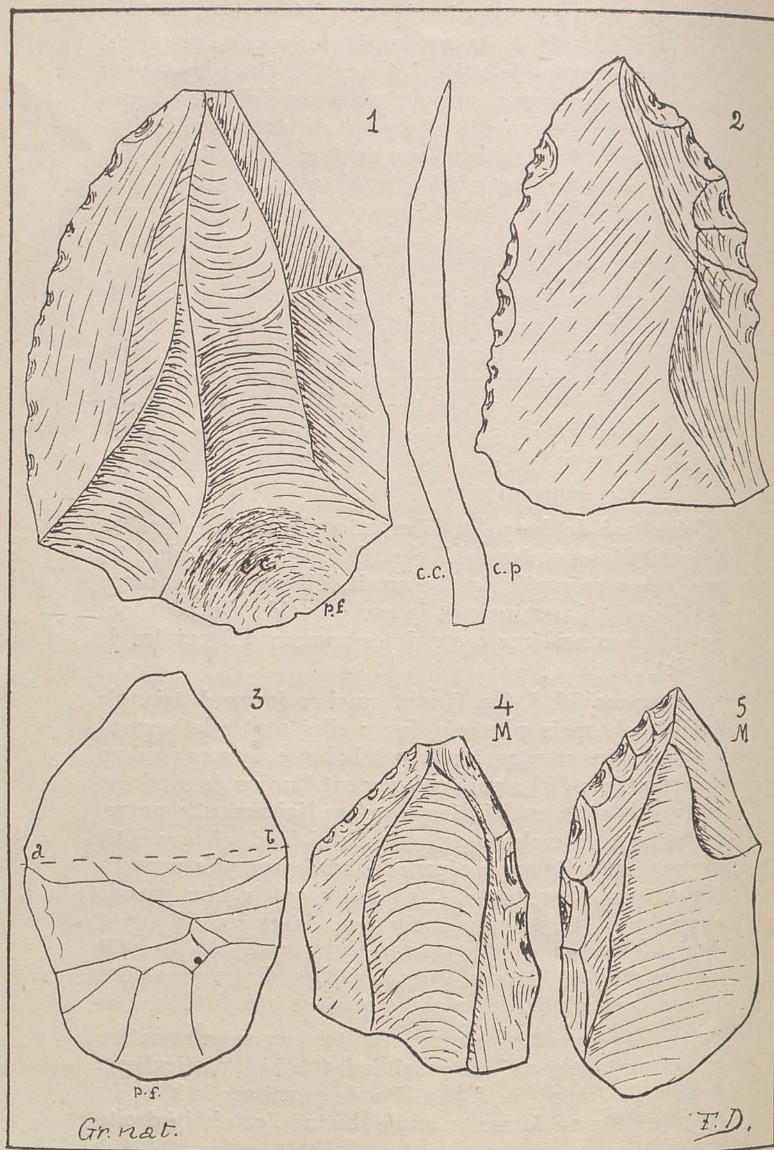
nuant du milieu vers les bords retouchés ; tantôt les faces sont parallèles (Pl. I, fig. 1), tantôt, la face supérieure est légèrement pyramidale (Pl. I, fig. 2, 3). Dans le premier cas la face supérieure, presque plane ou légèrement concave, a été obtenue par l'enlèvement de larges écailles longitudinales ; dans le deuxième cas, par petits éclats. Les bords, qui s'étendent en larges biseaux tranchants vers l'intérieur du triangle, sont finement retouchés en dessus ; ils sont très réguliers, droits ou légèrement convexes ou incurvés (fig. 2) ; ils convergent au sommet en une pointe plus ou moins aiguë. La base, non retouchée, est amincie pour faciliter l'emmanchement. Elle présente souvent un caractère très particulier : elle est prolongée vers le milieu, par un court appendice triangulaire, bien intentionnel, (a. p., Pl. I, fig. 1 et 2) qui forme comme un cran d'arrêt destiné, sans doute, à assujettir la pointe au bout d'une hampe. Je les distinguerai sous la dénomination de pointes équilatérales appendiculées.

Réduites à de plus petites dimensions, ces pointes seraient de véritables pointes de flèche. On peut même admettre que celle représentée fig. 3 pouvait déjà servir à cet usage car elle est très amincie et de peu de poids. On peut tout au moins considérer ces pointes comme des pointes de javelot.

Les autres (Pl. I, fig. 4) sont aussi en forme de triangle équilatéral, mais plus régulier ; elles sont relativement épaisses, plus courtes, à pointe subobtuse, à faces rendues nettement parallèles par l'enlèvement d'un ou de plusieurs larges éclats qui ont laissé une surface légèrement concave, continuant le conchoïde en creux, limitée, de chaque côté, par une fine arête qui la sépare des bords tronqués, par conséquent non tranchants. Ces pointes ont la plus grande analogie avec les pointes à main moustériennes classiques[1] dont elles ne diffèrent que par leurs bords droits plutôt que curvilignes, et par leurs moindres dimensions. Ces pointes sont plutôt des racloirs que des armes.

Les deux sortes de pointes présentent un autre caractère très important et qui me paraît leur être bien particulier : le plan de frappe (p. f.) au lieu de constituer la base du triangle, le talon, forme un angle abattu à l'extrémité droite

(1) Voir de Mortillet. — Musée préhistorique : Pl. XII et XIV.



Grotte éboulée du camp d'Abd-el-Kader

ou gauche de la ligne de base. Il est donc placé de côté (Pl. I). J'ai noté ce caractère sur les pièces provenant de la grotte du Placard (Musée de Toulouse) dont il sera question plus loin.

L'origine de cette anomalie apparente me paraît facile à expliquer. Si on considère l'éclat lamelliforme représenté (Pl. III, fig. 3) on voit que le plan de frappe est à la base de la lame. Si on coupe la lame suivant la ligne *a b*, la portion inférieure, redressée, donne l'ébauche de la pointe triangulaire (Pl. I, fig. 3) qui porte le plan de frappe à gauche ; ce plan se trouverait à droite si la section avait été faite dans l'autre sens. Le triangle étant obtenu l'ouvrier n'avait qu'à tailler les deux biseaux et à les retoucher finement.

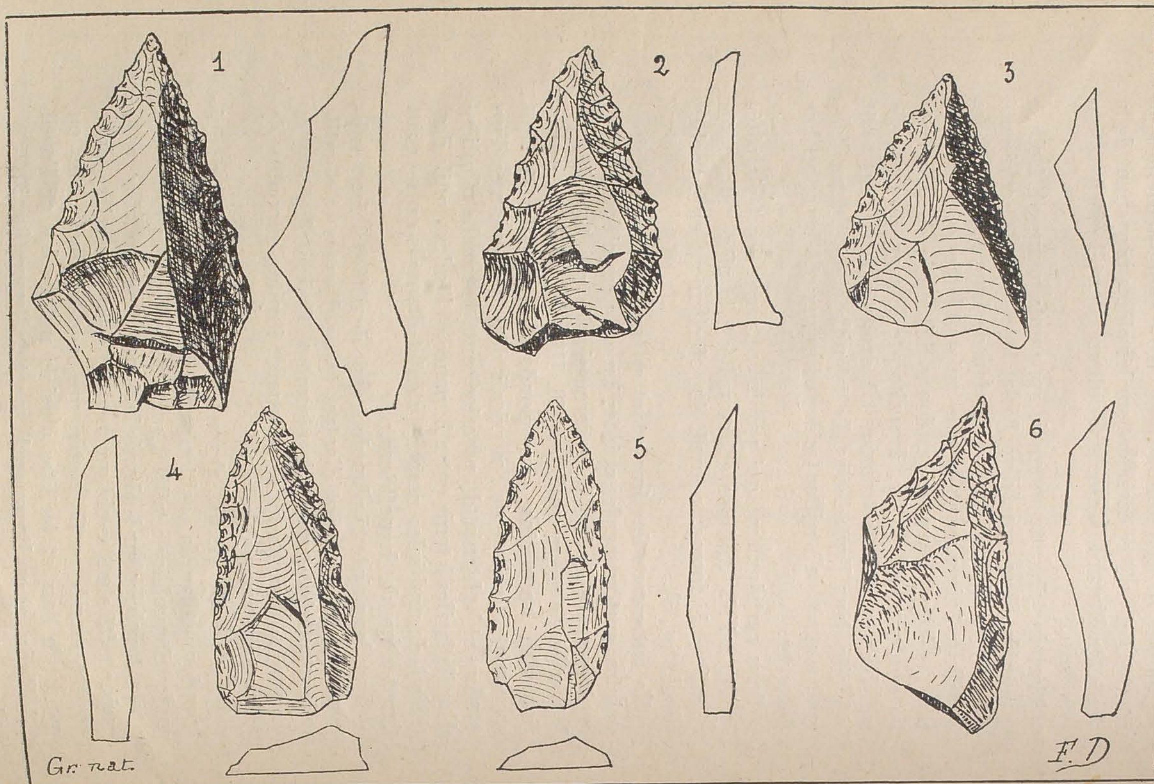
Dans certains cas, qui paraissent rares, les trois côtés étaient taillés, amincis et retouchés ; la pièce, alors très régulière de forme, pouvait être facilement emmanchée (Pl. I, fig. 3).

Un autre caractère important est présenté par certaines pointes, surtout par les pointes à main ; ces pièces offrent, en dessous, le conchoïde de percussion (c. p.) et, en dessus, le conchoïde en creux (c. c.) (Pl. III, fig. 1) en superposition plus ou moins correspondante, particularités qui montrent l'habileté de l'ouvrier à détacher les lames d'un nucleus et à obtenir, du premier coup, l'ébauche régulière d'outils faciles à tenir entre le pouce et l'index, outils destinés à de multiples usages au sujet desquels on ne peut émettre que des hypothèses.

Avec les pointes à plan de frappe de côté et à faces subparallèles, se trouvent d'autres types d'armes et d'outils qui caractérisent moins le gisement. Ce sont des pointes de javelot, de lance ou de poignard, étroites, allongées, de facture assez variable.

Les unes (Pl. II, fig. 1) sont fortement carénées, ce qui leur donne, dans la position verticale, la forme d'une pyramide triangulaire ; taillées sur les faces supérieures, elles sont retouchées sur les bords latéraux. Dans certains cas la carène a été abattue obliquement, d'avant en arrière, dans sa plus grande partie postérieure, pour amincir, plus ou moins, la base et faciliter ainsi la préhension de l'outil (Pl. II, fig. 2) ou l'emmanchement de l'arme (fig. 3)

Les autres pointes (Pl. II, fig. 4, 5), plus perfectionnées, en forme de feuille de saule, sont de vraies pointes de



Grotte éboulée du camp d'Abd-el-Kader

javelot, ou de poignard plus ou moins élégamment taillées et retouchées. La carène n'existe pas, la face supérieure est plus ou moins surbaissée, même régulièrement convexe, l'épaisseur, réduite. Les bords latéraux, finement retouchés, se recourbent vers le sommet pour former une pointe plus ou moins aiguë. Sa face inférieure, très plane, ne présente aucune retouche. Considérée à part la pointe de javelot (fig. 5) a tout le facies d'une pièce néolithique : mais elle n'est pas taillée en dessous. Elle fait penser au voisinage de la grotte néolithique de l'Oued Saïda.

Toutes ces pointes qui servaient, sans doute, à armer des javelots, pouvaient aussi être utilisées pour divers usages industriels.

Parmi les autres pièces recueillies il y a lieu de citer : Une sorte de pointe à main (Pl. II, fig. 6) qui pouvait servir de perçoir, de racloir et même de pointe de javelot. Cette pièce, retouchée, en dessus, sur un bord entier et la moitié de l'autre, a le plan de frappe de côté et le conchoïde en creux très accusé ; aussi la préhension entre le pouce et l'index en est-elle aisée. C'est une des plus belles pièces de la collection.

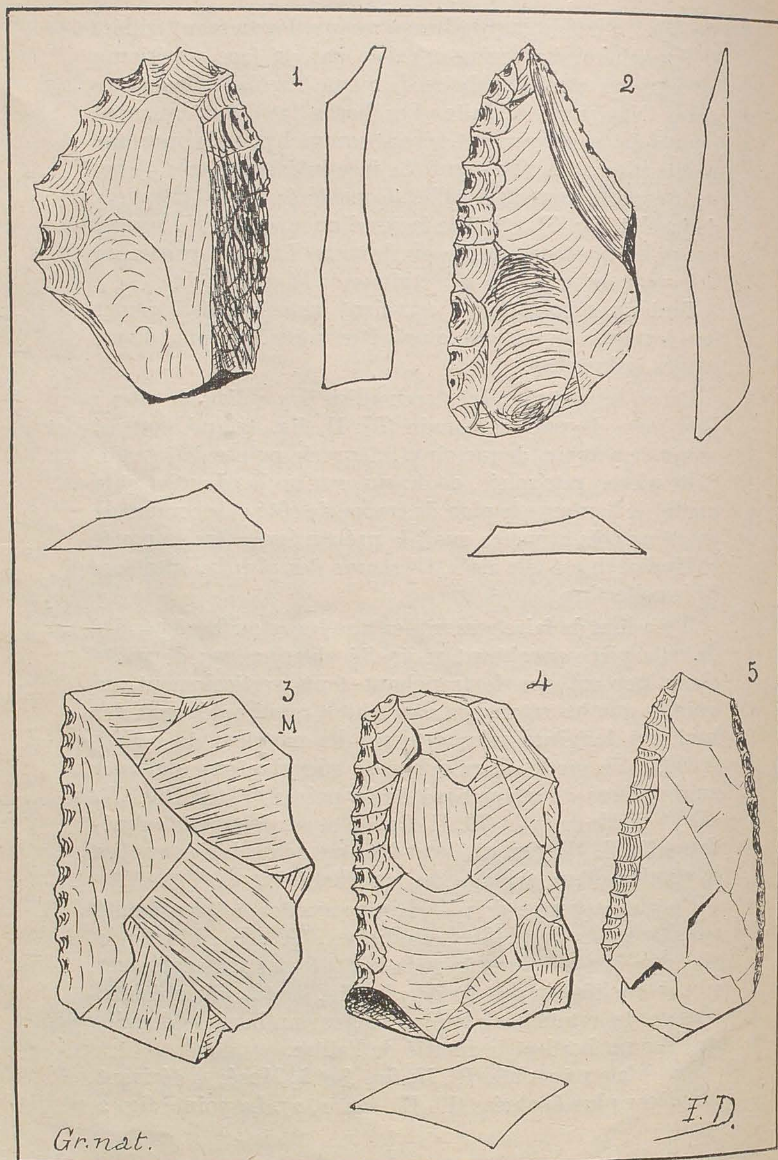
Il y a lieu de faire remarquer que les retouches latérales de cette pièce paraissent avoir été obtenues par de petits chocs portant sur le tranchant tenu verticalement, ce qui fait que les retouches sont plutôt représentées par des hachures longitudinales que par les matrices de petites écailles. Ce mode de retouche se retrouve sur quelques autres pièces : sur un bord de la pointe (Pl. II, fig. 3), sur les bords de celle (Pl. II, fig. 4) et sur le racloir subpédonculé (Pl. IV, fig. 1). Peut-être ces retouches sont-elles le résultat d'un avivage du tranchant.

Un autre groupe de pièces intéressantes, est représenté par des sortes de pointes elliptiques, (Pl. III). Les fig. 1 et 2 représentent deux grands éclats-lames, lancéolés, un peu retouchés sur les bords ; les fig. 4 et 5, deux éclats, plus petits, retouchés : le premier, sur un bord, le deuxième, sur un bord et la moitié de l'autre.

Des éclats retouchés (Pl. II, fig. 4 et 5, Musée [1]) dérivent les pièces plus évoluées (Pl. IV, fig. 1, 2). La pointe fig. 2

---

(1) Dans le texte, le mot Musée, et sur les planches la lettre M, indiquent que les pièces citées et figurées se trouvent au Musée d'Oran. Les figures de ces pièces sont de simples croquis n'en montrant que la technique générale.



Grotte éboulée du camp d'Abd-el-Kader

porte une dépression permettant de la tenir bien en main. Le *talon* présente une taille alterne. Cette pièce pouvait servir de racloir-grattoir, de pointe de javelot, de large perçoir, de burin. Non retouchée sur le bord droit, elle peut être considérée comme inachevée ; toutefois le tranchant récurrent pouvait servir de petit couteau. Cette pièce était donc destinée à de multiples usages.

Racloirs. — Les racloirs sont faits de lames, à bords plus ou moins parallèles, ou de larges éclats relativement peu épais.

Les lames proprement dites sont retouchées, le plus souvent, sur un seul bord (Pl. IV, fig. 4), parfois sur les deux bords latéraux (Pl. V, fig. 1), les éclats lamelliformes, sur un seul (Pl. IV, fig. 3, Musée) ; certains éclats, atténués irrégulièrement en pointe, le sont aussi sur un bord ou sur un bord et la moitié antérieure de l'autre (Pl. III, fig. 1, 2) et (4, 5, Musée). Les usages de ces dernières pièces étaient évidemment multiples.

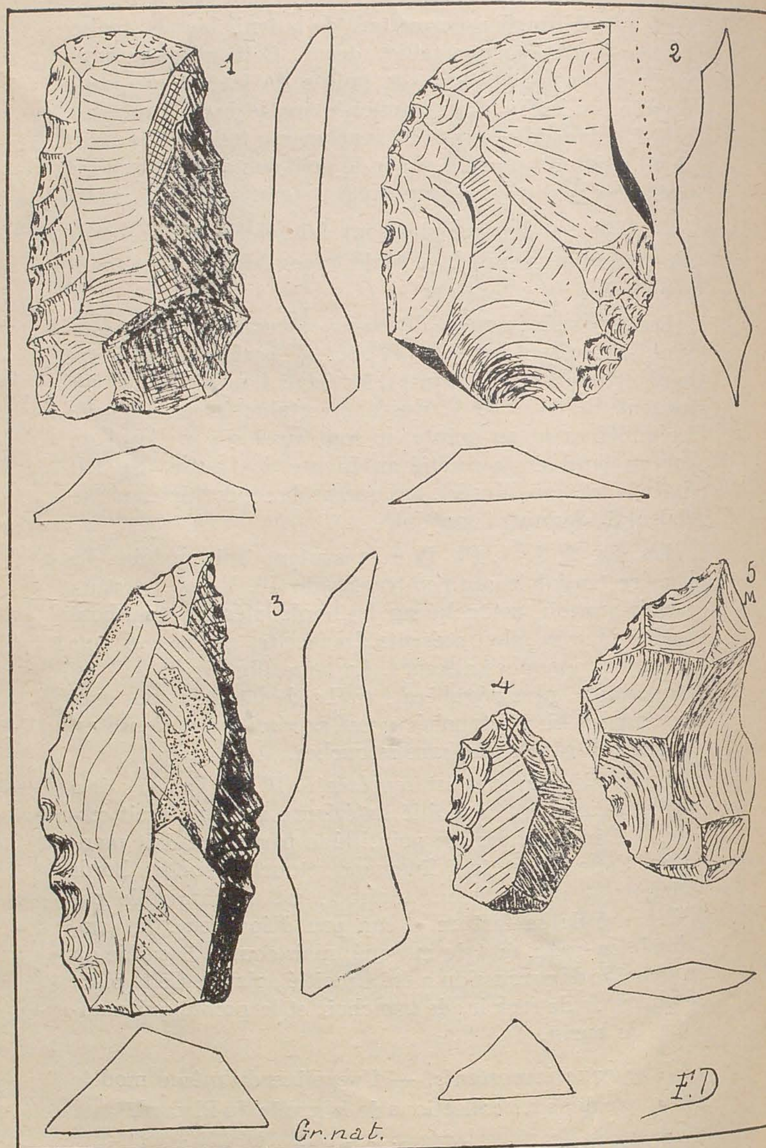
Les fig. 3, 4, 5, Pl. IV représentent trois racloirs. La lame rectangulaire un peu trapézoïde (Pl. V, fig. 1) est un racloir-grattoir, retouché sur les bords latéraux et au bout antérieur : son talon présente des facettes qui ne sont que de larges retouches alternes. La lame (fig. 5, Pl. IV) est plus simple, plus régulière ; ses bords latéraux sont convergents et bien retouchés ; son extrémité antérieure est largement tranchante, sans retouches.

Un bel instrument est représenté (Pl. V, fig. 2) ; il a malheureusement la moitié antérieure du bord droit cassée. J'ai indiqué par un pointillé la partie qui doit manquer. Cette pièce, très finement retouchée sur les bords latéraux, tranchante au sommet, est remarquable par l'élégance de sa facture et son peu d'épaisseur. Le conchoïde en creux est très marqué, mais court ; la saillie du conchoïde de percussion a été à moitié enlevée. Cette pièce a pu servir de racloir, de tranchoir et la pointe qui manque, de burin.

Remarque importante. — Une pièce du même modèle se trouve dans les collections de la grotte du Placard.

Pièces diverses. — Il y a lieu de citer :

Une sorte de pointe en quartz laiteux (Pl. V, fig. 3), assez grossièrement ébauchée, massive, qui représente



Grotte éboulée du camp d'Abd-el-Kader

certainement un burin latéral, presque en bec de perroquet, taillé et retouché sur les bords et surtout à la pointe. Le talon est très épais ; le conchoïde de percussion, peu saillant, a été réduit par l'enlèvement d'une forte écaille. Cette pièce est de peu d'intérêt.

Une petite pointe (Pl. V, fig. 4) de $0^{m}030$ de longueur, à face inférieure plane, à dos caréné et à bords latéraux retouchés. Ce type se retrouve dans les stations de surface, il est de même style que la pointe représentée (Pl. III).

Une double pointe-racloir, en forme de limace, subarrondie-carénée sur le dos (Pl. VI, fig. 1, Musée).

Une lame mince, carénée, à bords latéraux parallèles et retouchés (Pl. VI, fig. 2, Musée).

Une lame à larges coches retouchées et à cran atypique, d'âge paraissant plus récent que celui de l'ensemble du mobilier (Pl. VI, fig. 3, Musée).

Un racloir nucléiforme, caréné, pyramidal, recouvert en grande partie du cortex (Pl. VI : vue de face, fig. 4, vue en dessus, fig. 5), à face inférieure taillée par larges éclats, à bords taillés par éclats alternatifs, non retouchés, tranchants.

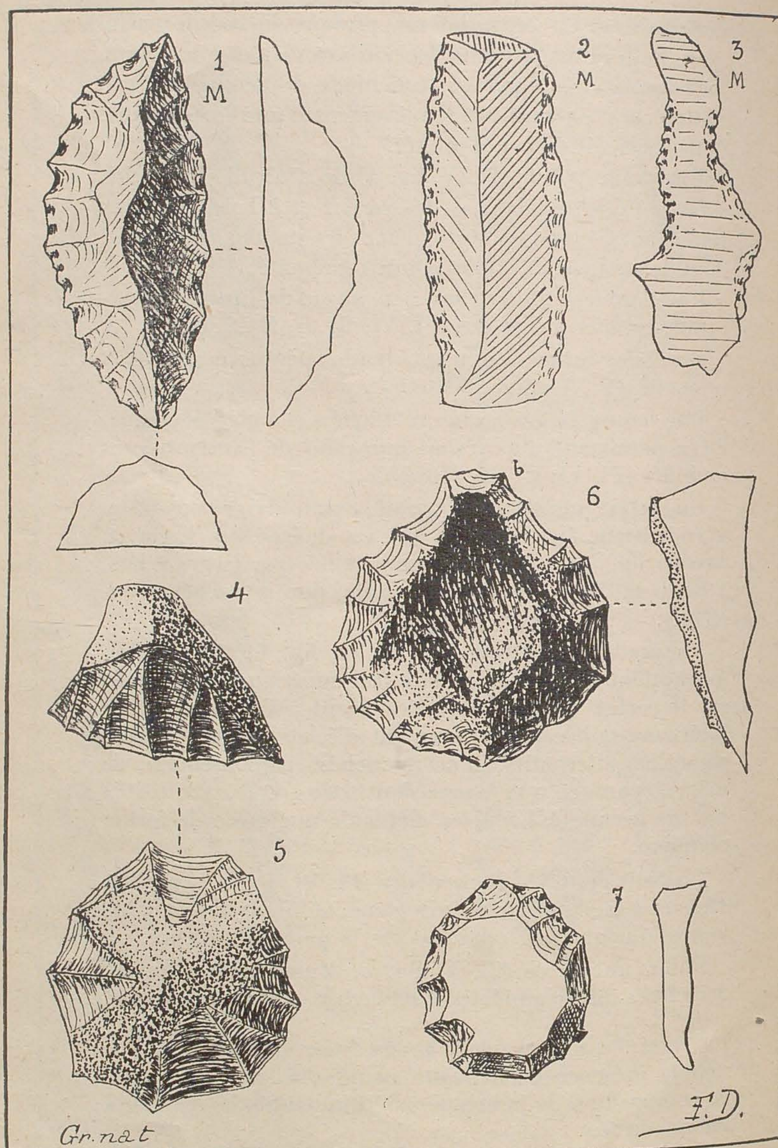
Un grattoir subcirculaire (Pl. VI, fig. 6), très légèrement atténué vers le talon *b*, à face supérieure, constituée par le cortex qui se relève de l'avant à l'arrière, à face inférieure taillée par enlèvement d'éclats, à bords taillés par éclats alternatifs, non retouchés, parconséquent de même technique que le précédent. Dans les deux le cortex n'a pas permis à l'ouvrier d'obtenir une pièce de forme régulière.

Un petit grattoir subcirculaire (Pl. VI, fig. 7), taillé en dessous, à face supérieure très plane, taillé sur tout le pourtour et quelque peu retouché sur la partie antérieure.

Enfin, une pièce (Pl. V, fig. 5, Musée) taillée sur les deux faces subpyramidales et retouchée sur le bord gauche.

Foyers. — Je n'ai relevé aucun foyer distinct, mais j'ai noté la présence d'ossements ayant subi l'action du feu. La composition de la brèche cinéritique indique d'ailleurs l'usage du feu.

Industrie de l'os. Objets de parure. — Aucune constatation.



Grotte éboulée du camp d'Abd-el-Kader

Poterie. — Ma fille a recueilli quelques fragments de poterie qui proviennent certainement de la couche supérieure dans laquelle j'en ai moi-même trouvé quelques autres. En général tous ces fragments sont d'origine arabe ou berbère. Leur présence s'explique par le voisinage du camp d'Abd-el-Kader dans les ruines duquel on trouve des tessons analogues.

Mais si des contemporains d'Abd-el-Kader ont séjourné dans la grotte, aujourd'hui éboulée, les néolithiques de la grotte de l'oued Saïda, située à moins de 2 kilomètres en amont, ont pu aussi s'y abriter. Trois morceaux de poterie de facture néolithique semblent le démontrer. Deux de ces fragments sont ornementés de gravures simples, en forme de graine de melon ; l'un est noirâtre, l'autre blanchâtre. Le premier provient incontestablement de la couche noire ; l'autre, blanchâtre, ornementé d'un bourrelet distant du bord et portant aussi des gravures en graine de melon, paraît bien être du même âge que le fragment noir, mais sa couleur prouve qu'il a été retiré de la couche grise. Ne l'ayant pas récolté moi-même je ne puis préciser à quelle profondeur il se trouvait.

Seul ce morceau m'a fort embarrassé pour établir les relations d'âge existant entre cette poterie et l'industrie lithique qui caractérise le grand dépôt archéologique, dépôt qui, en aucune façon, ne peut être considéré, morphologiquement, comme néolithique.

Théoriquement j'étais fondé à considérer le fragment de poterie blanchâtre comme sporadique et à ne pas en tenir compte ; mais comme dans les nombreuses fouilles que j'ai entreprises en Oranie, quelque fait contradictoire, ou mal défini, est venu, trop souvent, m'empêcher de tirer des conclusions fermes des faits observés, comme dans ce pays les industries lithiques de diverses époques se mêlent et se confondent très souvent, que les réminiscences de formes y sont très fréquentes, je me suis pris, encore une fois, à douter.

C'est pour régler ce cas de conscience, c'est pour résoudre cette question capitale de l'âge de la poterie, que je suis retourné à Saïda, en mai et en octobre.

J'ai fouillé toutes les parties abordables, j'ai examiné, l'un après l'autre, tous les fragments de brèche des anciens déblais et je n'ai pas constaté la présence du moindre fragment de poterie. J'ai acquis la conviction qu'il ne pou-

vait y avoir de poterie contemporaine de l'industrie lithique que je viens de décrire. Le fragment blanchâtre litigieux a dû être laissé à la surface de la couche grise par un néolithique, il a pénétré à quelques centimètres de profondeur dans le dépôt archéologique ancien et en a pris la couleur.

CONCLUSIONS

La grotte éboulée du Camp d'Abd-el-Kader à Saïda offre une industrie lithique dont je ne connais pas l'homologue dans la province d'Oran [1]. Cette industrie a les plus grands rapports avec l'industrie moustérienne de la grotte du Placard (Charente) (Musée de Toulouse, fouilles Harlé), dont l'outillage comprend des formes absolument identiques à celles de la grotte éboulée. On y voit les mêmes pointes en triangle équilatéral (Pl. I), à bords presque droits ou un peu convexes, avec le plan de frappe de côté, les pointes elliptiques (Pl. III), retouchées sur un bord et la moitié de l'autre, les lames-racloirs trapézoïdes (Pl. IV, fig. 3, 4 et Pl. V, fig. 1) et, fait très curieux, une pièce exactement semblable au racloir-tranchoir (Pl. V, fig. 2).

Les seules différences que j'ai relevées, entre cette partie du mobilier de facture nettement moustérienne de la grotte éboulée, et les pièces du Placard, résident en ce que ces dernières sont en général un peu plus grandes et toujours un peu plus épaisses que celles de Saïda, lesquelles ont la face supérieure plus aplanie. Il y a, dans la collection du Placard, des disques à faces parallèles que je n'ai pas trouvés dans la grotte éboulée.

---

(1) Je tiens toutefois à rappeler qu'il existe au Musée d'Oran une collection de silex provenant de la grotte de la Retaïmia (Commune d'Inkermann) que M. Pallary (1er Catalogue, 1891), a considérée comme « franchement moustérienne ». De mon côté j'ai reconnu, depuis longtemps, un *facies* moustérien à l'insuffisante petite collection du Musée. J'ai évité de signaler à nouveau la station de la Retaïmia dans mes diverses *Contributions*, car mon savant et sympathique confrère M. Dalloni a eu l'occasion d'explorer la grotte et d'en retirer de nombreux silex et quelques ossements. J'ai insisté, à plusieurs reprises auprès de lui pour qu'il publiât le résultat de ses observations ; mais, estimant sans doute que les matériaux qu'il possède sont encore trop insuffisants, il remet toujours à plus tard la publication d'une note qui permettrait de traiter, avec plus de précisions, la question de l'existence et de la répartition du moustérien en Oranie. Souhaitons que M. Dalloni se décide le plus tôt possible à nous donner satisfaction et surtout à nous faire connaître la faune.

La pointe double fortement carénée, à dos de limace (Pl. VI, fig. 1), rappelant l'aurignacien, se trouve dans les deux, mais celle de Saïda est plus petite que les exemplaires du Placard.

Le grattoir caréné pyramidal (Pl. VI, fig. 4 et 5) manque dans la collection de la grotte charentaise. On le voit, dans la vitrine voisine, dans une série aurignacienne provénant de la grotte de Tarté (Haute-Garonne).

La lame représentée (Pl. IV, fig. 5) et toutes les pièces de la Pl. VI sont de technique aurignacienne.

Faisant état de ces comparaisons il est indéniable que l'industrie de la grotte éboulée tient à la fois du moustérien et de l'aurignacien français, mais les pièces de facture aurignacienne y sont en petit nombre et les formes classiques : lames à encoches, grattoirs sur bouts de lames, burins typiques, lames à dos rabattu de Chatelperron et de la Gravette y font défaut. J'en dirai autant des lames incurvées, des grattoirs sur bouts de lames et des diverses petites lames à dos rabattu des stations de Mechta-el-Arbi [1] et de la région de Tébessa [2] (Constantine) découvertes et décrites par MM. Debruge et Reygasse.

En résumé l'industrie moustérienne domine dans la grotte éboulée, mais elle y évolue vers l'aurignacien auquel elle ne peut être attribuée. En conséquence je classe l'industrie de cette grotte à la fin du Moustérien supérieur.

Cette détermination, que j'estime être sérieuse, va permettre, cette fois, d'établir un échelon dans le moustérien de l'Oranie où les quelques stations signalées ont été, en général, vaguement caractérisées. Peut-être aussi l'industrie que je viens de décrire aidera-t-elle à classer définitivement d'autres industries d'âge différent. Mais, avant d'essayer de donner corps aux divers rapprochements que j'entrevois, il est nécessaire de reprendre l'étude détaillée de certains gisements.

*
* *

Il me paraît utile de faire remarquer que trois pointes en triangle équilatéral de même technique que celles qui caractérisent l'industrie moustérienne de la grotte éboulée

---

(1) Debruge. — *Essai de chronologie sur « les Escargotières ». L'escargotière de Mechtæ-el-Arbi* (Fouilles de 1923), in Bull. N. et M. de la Soc. Arch. de Constantine. Vol. IV (1923-1924).

(2) Reygasse. — *Etudes de palethnologie maghrébine* (1re série, 1921, 2e série, 1922) (Loc. cit. vol. 52, 53).

ont été signalées récemment par M. Pallary : une est citée de Berguent (Maroc oriental), les deux autres ont été figurées dans une série de pièces, provenant de Larache (Maroc atlantique), série considérée comme type d'une nouvelle industrie qu'il dénomme industrie *kreidérienne* (du Kreider, Oranie) [1].

Qu'il me soit permis, en passant, de faire remarquer qu'il eût été plus rationnel, et plus conforme aux règles établies, de figurer une série type provenant du Kreider au lieu et place de celle de Larache ou, tout au moins, à côté.

M. Pallary attribue avec doute son industrie kreidérienne à la fin du paléolithique tout en lui reconnaissant les plus grandes affinités avec son *néolithique berbéresque* « dont la sépare nettement l'absence de pointes pédonculées ». Cette incertitude ne m'étonne pas puisqu'elle n'a jamais cessé de régner dans mon esprit et que, de ce fait, je n'ai pas voulu, jusqu'ici, me risquer à attribuer à un horizon nettement déterminé les stations de surface des Hauts Plateaux, pas plus, d'ailleurs, que celles du Tell.

Aussitôt que j'ai eu connaissance de l'invention de cette nouvelle industrie je me suis empressé de revoir mes collections des Chotts et des Hauts Plateaux.

De la région du Kreider (Aïn Khelifa, el Maÿ, Sfissifa (Les Saules), Tafaraoua, etc.), je ne possède aucune série qui puisse représenter la série kreidérienne de Larache ; aucune pièce n'y dénote une industrie d'une technique similaire à celle qui a produit les pointes en triangle équilatéral appendiculées de Larache et de la grotte éboulée.

Quant aux stations d'El Aricha, du dj. Mekaïdou, de Taërziza, de Sebdou, de Bossuet (Daya), etc., que j'ai signalées il y a plus de vingt ans [1], et que M. Pallary range dans son kreidérien, je ne puis accepter cette manière de voir. L'outillage de Larache ne peut, à mon humble avis, être assimilé, en aucune façon, à celui des stations de surface que je viens de citer ; surtout, à celui des deux stations du dj. Mekaïdou. Seul l'outillage du Mekaïdou pourrait, à la rigueur, être distingué car il représente une

(1) P. Pallary. — *Notes critiques de Préhistoire nord-africaine.* (Rev. Afric. LXIII, 1922, p. 389).

(1) Doumergue. — *Contributions au Préhistorique de la province d'Oran*, in AFAS. Congrès de Nantes 1898, T. II, p. 573.

industrie sans mélange, caractérisée par ses grattoirs doubles sur bouts de lames courtes, un peu épaisses et carénées, outils qui rappellent ceux de certaines stations aurignaciennes françaises caractérisées par un mobilier lithique à petits éléments.

Si j'avais cru possible l'assimilation des stations de surface des Hauts Plateaux et de la région des Chotts de l'Oranie à celles du Mekaïdou, il y a longtemps que je l'aurais préconisée ; mais je n'ai pas cru devoir surcharger la classification d'une industrie nouvelle car les données acquises sont encore insuffisantes pour caractériser un outillage aussi disparate que répandu. Comme l'a écrit le grand paléontologiste Albert Gaudry, j'estime « qu'il vaut mieux, en pareil cas, se borner à faire un rapprochement provisoire plutôt que de créer un nom nouveau, car le rapprochement indique quelque chose tandis que le nom nouveau n'apprend rien. »

En résumé n'envisageant que les collections que j'ai à ma disposition, je ne puis me résoudre à classer dans le kreidérien « qu'on trouve surtout sur les hautes plaines » les matériaux que j'ai recueillis sur de nombreux points des Hauts Plateaux oraniens ; trop d'éléments — les uns néolithiques, les autres, bien plus nombreux, de facture archéolithique, mais relativement clairsemés, parmi une multitude d'éclats bruts ou plus ou moins usagés, — s'y mêlent sans laisser apparaître une technique bien définie pouvant caractériser une industrie. Rien dans mes collections des Hauts Plateaux, ne peut être assimilé à l'industrie de Larache.

F. Doumergue.

Quelques pièces préhistoriques des gisements de Saré (Sénégal)

Au cours d'un déplacement en juillet 1924, il avait été possible de repérer dans le Boundou Septentrional (Cercle de Bakel), quelques anciens gisements de l'époque Néolithique.

Il ne fallait guère songer à cette saison faire des recherches archéologiques dans cette zône ; les pluies d'hivernage ayant atteint leur maximum de fréquence et d'intensité, toutes les dépressions de terrain étaient transformées en marécages.

En janvier 1925, et grâce à l'intérêt que M. Paul Pagès, Administrateur Commandant le Cercle de Bakel, a bien voulu porter à nos travaux, il nous a été possible de revenir à Saré et de commencer les recherches (1).

Le nivellement de la zône visitée est peu interrompu par quelques faibles ondulations de terrain. Les quartz dominent. Les « reg » sont recouverts de latérite. De nombreux lits de petits marigots sinuent dans les dépressions pour aboutir au grand Marigot de Saré.

Les objets recueillis proviennent de trouvailles faites à la surface du sol, sur les bosselements ou sur les rives des lits des marigots (2).

PALÉOLITHIQUE

Parmi les témoins découverts, un certain nombre présentent un facies paléolithique très caractéristique :

Deux haches amygdaloïdes (coups-de-poing) éclatées, en grès très patiné, présentant des retouches grossières, appartiennent à une technique très archaïque. Ces deux pièces sont comparables aux objets, de même nature, de notre outillage quaternaire d'Europe. Ici, en Afrique tropicale,

---

(1) M. Paul Pagès a bien voulu prendre une part active à nos recherches. Nous le prions de trouver ici l'expression de notre gratitude.

(2) Les pièces recueillies à Saré ont été offertes à *M. le Gouverneur des Colonies* Diderot, Lieutenant-Gouverneur du Sénégal.

il n'est guère possible de leur donner une place exacte dans la classification adoptée pour nos pays. Elles présentent une parenté morphologique avec l'industrie acheuléenne.

La grande pièce mesure 150 m/m de longueur et 80 m/m de largeur ; la seconde, 110 m/m et 50.

Trois racloirs très grossiers, en silex recouvert de vernis du désert, sont également à classer dans la série paléolithique. Ils présentent de grosses retouches produites par percussion. Il faut les comparer aux produits de la période moustérienne.

Ces pièces archaïques sont très différentes de l'outillage néolithique qui domine dans les gisements de Saré où les anciens foyers sont nombreux. Plusieurs kilomètres carrés sont jonchés de fragments de poteries anciennes (1).

NÉOLITHIQUE

Cette civilisation est représentée à Saré par de nombreux témoins :

Une hache de forme cylindrique à deux biseaux, finement polie (grès) de 140 m/m de longueur.

Une ébauche de hache (micro-granite) taillée en vue du polissage. Le polissage, a été commencé sur une face.

Une hache plate, en hématite, très finement polie, de 80 m/m de longueur, de 60 m/m de largeur et de 20 m/m d'épaisseur, a été également recueillie (1).

Une pointe de flèche en silex, de forme triangulaire et globuleuse, de 27 m/m de longueur, dont l'extrémité aiguë et un des côtés ont été retaillés par une série de très fines retouches.

Plusieurs pointes de flèche ont été ébauchées, retouchées et abandonnées.

Une lame de silex, mince et brisée, finement retouchée sur les côtés, des matrices de silex, des broyeurs (grès) et des molettes (grès et quartz) en grand nombre ont été également découverts.

---

(1) L'étude de ces fragments de poteries dont l'ornementation est très curieuse, sera faite plus tard.

(1) Cette pièce est importée et provient des gisements de la Falémé. Voir : *L'outillage néolithique en hématite de la Falémé (Sénégal).* — P. LAFORGUE : Communication Bull. Société Préhistorique Franç. 23 oct. 1924. — P. LAFORGUE : *Etat actuel de nos connaissances sur la Préhistoire en A.O.F.*, p.p. 45, 46. (Bull. Comité Etudes his. et sc, de l'A.O.F. n° de Janvier-Mars 1925.

Un fragment d'écuelle (grès) a été trouvé auprès d'un ancien foyer.

Des morceaux innombrables de céramique archaïque.

CONCLUSIONS

Les anciens habitats de Saré sont situés, au point de vue géographique, entre les gisements connus de la Basse-Falémé (Séno-Debou) et ceux du Guidimakha (1).

L'outillage néolithique de Saré ne présente aucune particularité remarquable. L'influence septentrionale n'est pas à signaler (2). La pointe de flèche et les ébauches recueillies sont analogues, par la forme, à celles du Cap-Vert (3) et bien différentes des belles pointes sahariennes. Les haches sont globuleuses et la pièce en hématite provient certainement de la région de Séno-Debou.

De la présence de coups-de-poing et de racloirs à faciès paléolithique parmi les pièces d'outillage néolithique nous ne pouvons rien conclure, sinon, que l'homme fut instinctivement attiré, à toutes les époques, vers des zônes favorisées qui réunissent un maximum de conditions favorables à son existence et à la lente élaboration de son évolution.

P. Laforgue.

Adjoint Principal des Services Civils de l'A.O.F.

---

(1) Spitz. — « *Les pierres taillées du Guidimaka* (Soudan Français) ». L'Anthropologie. Tome IX, 1919 (paru en 1920).

(2) P. Laforgue. — « *Essai sur l'influence de l'Industrie Saharienne en A.O. au cours de la période néolithique* » Bull. Soc. Préhis. Franç. Tome XX, n° 5, 1923.

(3) P. Laforgue. — « *Quelques pièces préhistoriques du Cap-Vert* (Sénégal) ». Bull. Soc. Préhis. Franç. Tome XX, n° 7 et 8, 1923.

J. CAZENAVE

وهران

ORAN

CITÉ BERBÈRE

« Les deux villes frontières qui m'ont plu dans le Maghreb Moyen sont Oran de Khazer et Alger de Bologguin. »

Ibn Khémis (XI[e] siècle.)

PRÉFACE

L'histoire d'Oran peut être divisée en trois périodes bien distinctes : *berbère*, jusqu'au début du XVI[e] siècle de notre ère, cette cité méditerranéenne fut occupée jusqu'en 1791 par les *Espagnols* ; ceux-ci la cédèrent alors aux Turcs d'Alger, qui en firent la capitale du beylick de l'Ouest et, quarante ans après, elle devenait *française*.

Oran est une des plus anciennes villes du Maghreb. Elle fut fondée, au X[e] siècle, au moment où les grandes tribus berbères, converties à la religion musulmane et jusqu'alors subjuguées par des étrangers venus de l'Orient, prennent conscience de leur force, constituent des empires sous la domination de dynasties puissantes, bâtissent des cités, à l'exemple des califes espagnols qui possédaient des capi-

tales splendides. Grâce à la situation privilégiée de son port (*Mers-el-Kébir*), elle joua un rôle assez important pendant le Moyen-Age et, plusieurs fois détruite, elle vit sans cesse ses murs se relever, alors que d'autres villes florissantes, Tahart, Ifkan, Rachgoun, Honeïn... disparaissaient définitivement sous les pas des envahisseurs.

Successivement elle passa sous l'autorité des Fatimites de Cairouan, des Ommiades de Cordoue, des Almoravides, des Almohades et des Mérinides du Maroc, puis des Beni Abdelouad de Tlemcen jusqu'à l'arrivée des Espagnols, en 1509. Elle ne porta jamais, il est vrai, le titre de capitale, comme Tlemcen ou Bougie ; mais elle est mentionnée avec éloges par les historiens et les géographes, comme une Place forte de première valeur et comme le Port de commerce du Maghreb central.

L'auteur du *Livre des routes et des provinces*, qui servit de modèle à El Bekri, Mohammed ben Yousof el Ouarraq écrivit, paraît-il, une histoire d'Oran, vers le milieu du Xe siècle ; cet ouvrage ne nous est pas parvenu. Pour retracer à grands traits les destinées d'Oran pendant la *Période berbère*, la moins connue, il fallait glaner çà et là, patiemment, dans les auteurs arabes, les indications utiles et les replacer dans le cadre de l'histoire générale de l'Afrique du Nord. Les œuvres qui contiennent le plus de détails et qui ont été consultées le plus souvent sont : l'*Histoire des Berbères* d'Abderrahman Ibn Khaldoun et l'*Histoire des Beni Abdelouad*, de son frère Yahia Ibn Khaldoun ; pour la dernière période, l'*Historia de Africa*, vaste compilation en grande partie inédite, due à la plume d'un Asturien, Diego Suarez, qui servit à Oran, vers la fin du XVIe siècle.

L'éminent Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, le regretté R. Basset, avait jeté les principaux jalons de cette étude dans un article publié en 1892, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, sous le titre : *Fastes chronologiques de la ville d'Oran pendant la période arabe*.

Quant au livre déjà ancien de L. Fey : *Histoire d'Oran* (Perrier), 1858, il est très incomplet et fourmille d'erreurs.

CHAPITRE Ier

Situation d'Oran

Situé dans une des régions les plus fertiles et les plus peuplées de l'Afrique du Nord que l'on désignait autrefois sous le nom de *Maghreb Moyen* et qui comprenait à peu près les deux départements actuels d'Oran et d'Alger, le port d'Oran était appelé à jouer un rôle important dans l'histoire. Facilement accessible de l'intérieur, il permettait des communications rapides avec l'Espagne dont il n'est séparé que par une distance de 200 kilomètres. (Alméria et Carthagène, 210).

Une vaste baie s'ouvre dans la côte méditerranéenne, fermée à l'Ouest par le cap Falcon et par le cap de l'Aiguille à l'Est ; elle est dominée à l'Ouest par le massif côtier du *Murdjadjo*, dont le point culminant mesure 512 mètres, à l'Est, par la montagne des Lions (le *Djebel Khar* = 612 mètres), et les hautes falaises du cap Ferrat. Au fond de cette baie se trouvent deux rades, dont la plus belle, celle de Mers-el-Kébir, à environ trois milles au Nord-Ouest d'Oran, dans la position géographique : latitude Nord 35° 44' et longitude Ouest 3° 1, est limitée au Nord par un promontoire rocheux, large de 300 mètres, qui avance en pointe dans la mer ; les bords escarpés de cet éperon tombent à pic. La rade a la forme d'un demi-cercle parfait ; la colline dite du *Santon* l'abrite à l'Ouest et celle du Murdjadjo au Sud. Un seul vent est donc à craindre dans cet abri naturel, celui de l'Est qui souffle rarement. Sa belle position et la profondeur de ses eaux permettent aux navires de tout tonnage d'y mouiller en parfaite tranquillité, même par gros temps.

Quant à la rade d'Oran, plus petite et moins naturellement abritée, elle est déterminée, à l'Ouest, par la pointe de la Moune et, à l'Est par celle du Ravin-Blanc, dans la position de 3°,08 de longitude O, et de 35°42'' de latitude N. Avant l'édification de la jetée, les vents du Nord la rendaient intenable et le mauvais temps faisait courir de sérieux dangers aux gros vaisseaux. C'était cependant devant ce petit port que devait s'élever la ville d'Oran.

Mers-el-Kébir est difficilement accessible par la voie de terre et complètement dépourvu d'eau potable, tandis qu'un ruisseau vient se déverser dans l'autre rade. Ce ruisseau prend sa source, non loin de la côte, en face de l'ancien fort espagnol de Saint Philippe, coule au fond d'un ravin, appelé Raz-el-Aïn, dont il fertilise les jardins et fournit un débit suffisant pour les besoins d'une population nombreuse : environ 5800 mètres cubes par jour.

Les vents dominants dans la baie oranaise sont ceux de l'Ouest qui soufflent régulièrement pendant toute la journée et tombent dès que le soleil disparaît. Le courant marin, qui pénètre dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, suit la côte et vient se briser sur les caps et promontoires d'Aïn-el-Turck, de Falcon et de Mers-el-Kébir ; il parvient, affaibli déjà, au cap Ferrat qui l'arrête et produit un contre-courant qui traverse la baie se dirigeant vers l'Ouest.

La ville d'Oran s'étage sur les pentes Est du Murdjadjo, au-dessous de la crête extrême que l'on désigne sous le nom de *Meseta* (en arabe *El Maïda* = la table) ; une série de ravins entaillent profondément ces pentes. Au Sud-Ouest, après avoir remonté le flanc droit du plus grand ravin qui aboutit à la mer, on débouche dans une vaste plaine dont l'altitude, varie de 90 à 200 mètres et que prolongent les plaines du Tlétat à l'Est et de la Grande Sebkha à l'Ouest. Les environs immédiats et tout le littoral jusqu'au cap Ferrat, surtout dans le voisinage de Kristel, sont assez fertiles. Mais aucune rivière ne traverse cette région ; le seul ruisselet qui aboutit à la mer est celui qu'alimente la source de Raz-el-Aïn. Vers l'intérieur, les eaux sauvages dévalent vers la plaine dans des cuvettes qui se remplissent en hiver et sont plus ou moins desséchées en été ; on les appelle *Sebkhas*, lorsque leur eau est salée et *Dayas* lorsqu'elle est douce ou légèrement saumâtre.

Aux portes mêmes de la ville, on rencontre la daya *Morselli* (ou Petit Lac de la Sénia), aux contours irréguliers, de deux kilomètres de longueur et très peu profonde. Au Sud, les pentes du Murdjadjo viennent mourir dans la plaine du Figuier, laquelle limite le Nord-Est de la *Grande Sebkha*, cuvette parallèle au littoral et qui s'étale vers l'Ouest sur 40 kilomètres de long ; ses eaux d'hiver sont très salées et, par évaporation totale, laissent déposer, en été, une épaisse couche de sel provenant en partie de

formations triasiques dont un pointement apparaît à Arbal.

Deux grandes routes naturelles aboutissaient à Oran et lui permettaient de communiquer facilement avec l'intérieur du pays. Lorsqu'on arrivait dans la plaine, on pouvait, par la Grande Sebkha, gagner Tlemcen, puis le Maroc par Oudjda, en suivant les vallées encaissées du Tell ; de Tlemcen, s'enfoncer davantage dans l'intérieur pour atteindre la fameuse *Allée des Palmiers* qui, par Figuig et la vallée de l'oued Zousfana, descend vers le désert et, plus loin, vers le Hoggar et le Soudan. D'Oran on pouvait encore contourner le massif du Murdjadjo, revenir vers le littoral, à l'Ouest, et se diriger, à travers la contrée fort accidentée des Traras, vers le Rif marocain. Vers l'Est, aucune voie naturelle n'existait et la ligne des plaines étroites du Tlélat et du Sig canalisait les apports du bassin de la Mékerra.

Les ports d'Oran et de Mers-el-Kébir formaient en outre le point terminus de la grande voie que, de tout temps, suivirent les peuples envahisseurs venus de l'Orient, l'escale obligatoire avant de s'enfoncer dans la partie occidentale du Maghreb moyen et dans le Maroc. Les Arabes, avec Sidi Okba et plus tard l'invasion hilalienne, les tribus de la Tripolitaine, les hordes armées avec lesquelles les califes Hafsides de Cairouan disputèrent la domination de l'Afrique du Nord, aux sultans Ommiades de l'Espagne ou aux diverses dynasties marocaines, empruntèrent sans cesse cette route jusqu'à Oran. Ils arrivaient par le Sud, s'engageaient dans la trouée de Biskra, entre l'Aurès et les Hauts Plateaux du Mzab, parvenaient ainsi dans le bassin du Hodna, longeaient les monts de Titeri et ceux du Sersou, pour atteindre Tahart (Tiaret), ville importante placée à l'entrée d'un long couloir dirigé du Sud-Est au Nord-Ouest ; ils descendaient cette vallée encaissée, au fond de laquelle coule l'oued Mina, débouchaient dans la plaine du Chélif qu'ils traversaient, ainsi que la plaine du Sig pour atteindre le port d'Oran ouvert sur la Méditerranée.

Ces quelques considérations expliquent les nombreuses invasions qu'eut à subir Oran, pendant la période musulmane. Les peuples berbères, toujours en lutte, s'en emparaient dans leurs migrations et leurs conquêtes pour en être chassés par le reflux vainqueur. Oran était le port de la riche province de Tlemcen, port qui offrait un asile sûr

aux flottes et aux navires qui commerçaient avec l'Andalousie. Son histoire est une suite ininterrompue de sièges, accompagnés la plupart du temps de pillages et d'incendies. Détruite, elle renaît sans cesse et prospère rapidement, parce que sa position est excellente et qu'on ne peut laisser inoccupé ce point stratégique au carrefour des grandes voies africaines, ce port naturel merveilleusement situé pour mettre en relations les divers peuples méditerranéens.

CHAPITRE II

Préhistoire

Si la fondation de la ville d'Oran ne remonte, selon les historiens arabes, qu'au début du X[e] siècle de notre ère, il est permis de croire que, de temps immémorial, les hommes vécurent dans ces parages et que les navigateurs utilisèrent les abris qu'en cet endroit leur offrait la côte. Pourquoi les premiers humains n'auraient-ils pas habité les pentes du Murdjadjo, qui leur offraient de tout côté des excavations dans lesquelles ils pouvaient trouver un refuge contre les intempéries des saisons et les attaques des animaux carnassiers ?

En outre, dans le voisinage, coulaient les sources abondantes du Grand Ravin et de Noiseux ; or les hommes stationnaient surtout dans les lieux où ils trouvaient facilement de l'eau ; en général là où il y a une source, les silex abondent. D'autre part la pêche procurait un bon aliment : certains foyers préhistoriques, déjà explorés des environs d'Oran, démontrent qu'on y faisait une abondante consommation de coquillages marins.

Enfin les roches qui constituent les massifs du Murdjadjo, le mamelon du Santa Cruz, et plus loin, à l'Ouest, celui du Santon, au-dessus de Mers-el-Kébir, fournissaient

des pierres dures qui pouvaient servir de matériaux pour la fabrication des outils primitifs et des armes.

Des ateliers existaient ; on en a retrouvé des vestiges un peu partout, sur le plateau d'Oran. Quant aux grottes explorées jusqu'à ce jour, dans les environs immédiats de la ville, elles sont nombreuses. Leur mobilier, nettement caractéristique, permet d'affirmer qu'elles furent habitées avant et durant toute la période néolithique (ou époque de la pierre polie). On peut même dire qu'elles sont les plus riches de toute l'Afrique du Nord. Ces abris naturels furent longtemps utilisés par les premiers hommes (1).

Près d'Oran on trouve :

La grotte des Troglodytes découverte en 1885, dans le premier ravin, à droite de la route d'Oran à Tlemcen, après le Polygone de tir d'Eckmühl ; elle mesure 8 mètres de long sur 3 mètres de large et 3 mètres de haut (2). La couche inférieure contenait des pointes et des racloirs, taillés à grands éclats, instruments de « l'époque moustérienne » (3) ; la couche supérieure, néolithique, possédait de nombreuses lames à bords ondulés avec fines retouches et d'autres à encoches bien retaillées, presque toutes en silex ; des instruments en os poli, des objets de poterie gravés de dessins géométriques des fragments d'ossements humains et d'animaux appartenant à des espèces disparues, ainsi que d'abondants débris de mollusques terrestres.

Les collines qui limitent le Polygone, dans le faubourg d'Eckmühl, possèdent une série d'excavations : centre important de populations primitives où s'abritèrent successivement plusieurs familles au cours des siècles. On en trouve d'autres près de la source de *Noiseux* (4), aux flancs des ravins qui descendent vers la plaine de la Sénia, etc.

La grotte de la Forêt, découverte en 1894 est un abri peu profond de 8 mètres de long, ouvert dans le calcaire crayeux du Sahélien supérieur. La couche d'en haut a dû être bouleversée soit par l'homme, soit par des animaux fouis-

---

(1) Dans son *Histoire* inédite d'Oran (Bibliothèque Nationale de Paris, Fonds Espagnol, n° 365), le marquis de Tabalosos dit qu'au XVIIIe siècle encore des indigènes vivaient dans des abris sous roche, aux environs d'Oran.

(2) Explorée par MM. Pallary et Tommasini. Cf. *Association française pour l'avancement des sciences*. Marseille, 1891, II, p. 635 et 770.

(3) On n'a pas trouvé d'instruments des industries précédentes : la *chelléenne* (caractérisée par la pierre en coups-de-poing sommairement taillée) ; l'*acheuléenne* (postérieure, où domine la hache en forme d'amande, plus travaillée).

(4) Doumergue, *Nouvelles Contributions au préhistorique de la province d'Oran*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, 1905, p. 399.

seurs. Mais la couche inférieure « était constituée par un terreau gris-noirâtre, mélange de cendres et de terre noire grasse, très caractéristique des dépôts néolithiques des grottes d'Oran ». Elle contenait des ossements d'hommes et d'animaux, des pierres taillées et polies et des poteries.

Sur le versant des Planteurs, à 300 mètres d'altitude, non loin d'Oran, dans un escarpement rocheux, se trouve la grotte dite du *Ciel Ouvert* qui a donné de nombreux ossements et des fragments d'œufs d'autruche ; aussi, deux haches polies (1).

Toutes ces grottes présentent deux couches archéologiques. L'inférieure « moustérienne », est de couleur blanchâtre ou jaunâtre, tandis que la supérieure, est néolithique et ordinairement noire. Habités d'une manière continue ou par intermittences, pendant de longs siècles, ces abris servaient aux animaux sauvages lorsque l'homme les abandonnait ; les débris, épars devant leur entrée, sur la pente du ravin, prouvent qu'ils furent vidés et débarrassés à plusieurs reprises, lorsque les cendres et les détritus qui les encombraient atteignaient une certaine hauteur (2). Aux restes de l'alimentation sont mêlés les instruments en silex, en os, etc.

Il existe, en outre, sur le littoral oranais, des foyers en plein air d'origine néolithique. Si l'on considère que le refroidissement de l'atmosphère fut moins accentué dans le Nord de l'Afrique qu'en Europe, on comprend que les hommes pouvaient vivre ainsi au bord de la mer. La station la plus importante est celle de la *Batterie espagnole*, à 2 kilomètres au Nord-Est du « Vieux fort ». On a recueilli en cet endroit des spécimens d'une industrie curieuse représentée par des calcaires taillés, assez petits, « façonnés par l'enlèvement, sur une seule face, d'un petit nombre d'éclats, l'autre face, conchoïdale, restant presque toujours plane. La roche utilisée provient du calcaire travertineux rouge et gris qui forme la carapace du pliocène du plateau d'Arcole... Ces calcaires taillés sont assez

(1) Doumergue, *Assoc. française*, Pau, II, p. 623 et Oran, I, p. 206.

(2) « Les cavernes d'Oran, écrit Pallary. *Assoc. française*, Caen. II, 744 ont été habitées d'une façon continue depuis l'époque moustérienne jusqu'à la fin du néolithique. Seulement comme, à cette dernière époque, les cavernes ont été vidées par leurs habitants, il s'ensuit que tous les niveaux antérieurs ont disparu laissant en superposition directe un niveau quaternaire et un niveau bien plus récent ; mais les pentes ou des recoins nous ont donné quelques pièces qui ne laissent aucun doute sur l'existence des couches antérieures. »

communs, surtout sur la terrasse inférieure en bordure du ravin. Ce sont, le plus souvent, de courtes lames grossières à section triangulaire, des pointes, des racloirs plus ou moins discoïdes, de dimensions variables, mais non exagérées, tous de facture grossièrement moustérienne sans retouches (1) ». Mais, avant tout, ce foyer littoral se distingue par son industrie microlithique : lames de canif, trapèzes pédonculés et par sa belle poterie.

D'autres stations littorales sont disséminées dans ces parages ; à l'Est d'Oran, sur les falaises de Gambetta, sur la route d'Oran à Kristel, au lieu dit *Douar bel Ghaïd* ; vers l'Ouest, les recherches faites à la pointe de Coralès ont identifié une vingtaine de foyers, dont le principal a reçu le nom de *Cimetière des Escargots*.

Les instruments dont se servaient les troglodytes étaient généralement façonnés sur place et ressemblaient beaucoup à ceux qu'on trouve dans le sud espagnol. Les gros outils étaient probablement fabriqués ailleurs, (comme les haches et les herminettes en ophite, roche verte provenant des gisements triasiques de Berbérie). L'arme typique est la hache en roche dioritique, ayant la forme de boudin et à tranchant seul poli.

Les outils les plus communs sont petits, taillés, assez souvent, en forme de lame de canif ou de trapèze (*Batterie espagnole*), ou encore des perçoirs effilés comme des aiguilles. « On est confondu, dit M. Doumergue, en voyant cette merveille qui montre l'habileté de l'ouvrier à se jouer de la fragilité de la matière ». Les roches les plus employées provenaient des collines voisines. Des galets recueillis au bord de la mer servaient de marteaux, de percuteurs.

Des galets recueillis au bord de la mer servaient de marteaux, de percuteurs.

A côté des pierres taillées ou polies, figurent les instruments en os. Les premiers habitants d'Oran les utilisaient probablement, soit comme poinçons ou comme aiguilles (*Eckmühl*), soit pour lisser les poteries ou pour tracer des lignes géométriques sur l'argile, soit enfin comme hameçons (*Grotte de la Forêt*). Les plus grosses esquilles d'os ne sont polies qu'à la pointe.

---

(1) Doumergue. *Contributions au Préhistorique de la Province d'Oran*, dans le *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, T. XXX, 1910.

Enfin ce qui constitue la partie la plus curieuse et la plus caractéristique du mobilier préhistorique d'Oran, ce sont les poteries contemporaines de la pierre polie. Elles sont très variées : la plupart ont un aspect noirâtre ou rougeâtre ; elles ont été fabriquées à la main et recouvertes d'une ornementation. Les plus beaux spécimens se trouvaient à la *Batterie espagnole* où M. Doumergue a recueilli notamment une jarre en 52 morceaux qui, reconstituée, mesure $0^m,44$ de hauteur, $0^m,30$ de diamètre et $0^m,012$ d'épaisseur moyenne ; la grotte de la Forêt lui a livré une tasse, « sorte de petit vase à boire, pourvu d'un têton horizontal servant d'anse et percé d'un trou de suspension », ornée à sa partie extérieure de petits traits en creux, horizontaux, symétriquement disposés en séries verticales formant des rectangles parallèles (1).

Les objets de parure abondent aussi : ce sont des pendeloques faites en général avec des coquillages (comme la *Columbella rustica*) percés de trous de suspension, des fragments d'œufs d'autruche avec lesquels les primitifs devaient fabriquer des perles de collier plates et rondes.

En général, dans toutes ces stations archéologiques, les instruments et les armes sont de petites dimensions. « Dans son épanouissement, écrit M. Pallary, le néolithique oranais est caractérisé par la petitesse de l'outillage, l'abondance des lames brutes, à dos retaillé ou pédonculées, de lames à encoches, de petits silex à formes géométriques (triangles et trapèzes), de l'os poli, de la poterie très ornementée, à fond courbe, de petites haches plates ou cylindriques toujours rares, des pendeloques en coquilles ou carapaces de tortue et des matières colorantes (ocres, hématites, oligistes) (2). »

Comme nourriture, les premiers hommes d'Oran mangeaient la chair des animaux sauvages. Dans les diverses grottes et dans les foyers en plein air on a retrouvé une certaine quantité de restes appartenant à environ 80 espèces différentes de bêtes. De ces espèces, huit ont disparu et huit autres ont émigré de la côte méditerranéenne vers le Sud, comme l'oryx, le zèbre et le grand bœuf à cornes

(1) Doumergue. *La Grotte Préhistorique de la Forêt à Oran*, dans *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1907, p. 391.
(2) Pallary. *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique*, dans *Mémoires de la Soc. Historique Algérienne*, Alger, T. III, 1909, p. 47.

énormes recourbées en avant appelé *Bos opisthonomus*. Les os et les œufs d'autruche y abondaient aussi ; cet oiseau devait vivre sur le littoral pendant la période néolithique ; ses œufs servaient pour l'alimentation et aussi pour fabriquer des objets de parure (*Grotte du Ciel ouvert*). Parmi les autres animaux représentés dans ces stations, il faut citer le sanglier, le phacochère (genre de mammifère d'Afrique se rapprochant du cochon), le porc-épic, l'alcélaphe, la gazelle, des antilopes, le mouflon, etc.

Les mollusques terrestres constituaient la base de l'alimentation pour ces êtres primitifs ainsi que le prouve le nombre incalculable de coquilles d'escargots qui se trouvent dans les cendres des foyers.

Les fruits, les herbes et les racines devaient aussi, sans nul doute, être utilisés pour l'alimentation.

Qu'étaient ces premiers êtres humains, dont on trouve les traces sur le territoire et dans les environs immédiats de la Ville d'Oran, en des lieux que n'ont point bouleversés les civilisations au cours des siècles passés ? Les stations explorées ont livré un certain nombre de documents intéressants. *La Grotte des Troglolytes* contenait deux crânes dolichocéphales, enfouis dans la couche néolithique ; ils sont remarquables par l'épaisseur de l'os, la proéminence des arcades sourcilières, le front fuyant, les maxillaires très forts. Un squelette entier était enfoncé au seuil de la *Grotte du ravin d'Eckmühl* (1), à un mètre de profondeur, dans le terreau rejeté hors de l'excavation : il était couché sur le ventre, les jambes pliées sur les cuisses et les bras derrière le dos.

D'autres ossements ont été découverts sur le sol rocheux de la *Grotte de la Forêt*, dans le voisinage immédiat d'une hache polie et de morceaux de poterie : ils datent certainement de la période néolithique. Les os longs, recueillis un peu partout, dénotent que ces hommes appartenaient à une race robuste et de taille moyenne.

Tous les types étudiés jusqu'ici présentent des caractères négroïdes prononcés. Les primitifs d'Oran furent-ils donc des nègres ? Des archéologues regardent d'ailleurs comme autochtone cette race de *négritos*, du type hottentot, sur les côtes méditerranéennes d'Afrique et d'Europe, où elle

(1) Pallary. — AFAS, Congrès d'Oran, 1888, I, p. 200.

fut supplantée par les Ibères venus du Nord. On la retrouve en effet, avec les mêmes signes caractéristiques en Espagne, en Portugal, en France et en Italie, sur la côte ligure, dans les stations nettement néolithiques (1).

Ces hommes vivaient dans un état de saleté extraordinaire et en contact constant avec leurs morts. « A l'époque néolithique, dit M. Pallary, les grottes d'Oran ont dû être habitées pendant une longue série de temps ; les morts étaient enfouis dans la caverne... puis quand les ossements, la terre et les détritus s'amassaient et formaient une couche trop haute, les nouveaux habitants les rejetaient au dehors. Cette opération a dû être répétée très fréquemment (2). »

Ils connaissaient l'art de la navigation : ils ont occupé les îles voisines de la côte, comme le groupe des Habibas, à l'Ouest d'Oran. D'autre part ils avaient des rapports avec l'Espagne, car on a retrouvé, dans la couche préhistorique des coquilles inconnues sur ces rivages et des perles importées d'Europe.

Telles sont les données que l'on possède sur l'homme primitif d'Oran : il est un fait certain, c'est que ces parages furent habités depuis les temps les plus reculés (très probablement pendant la période paléolithique), par des négroïdes qui vivaient en troglodytes ou s'installaient sur le rivage de la mer, et qui nous ont laissé maint témoignage de leur existence et de leur civilisation. Cette race a dû être absorbée ou supplantée en Afrique septentrionale par les dolichocéphales blonds, les Ibères, vêtus de peaux de bêtes et qui vivaient de pêche, de chasse et du lait de leurs troupeaux.

---

(1) Dans son ouvrage intitulé . *Os Povos primitivos de Lusitania*, Porto (A. Figuerinhas), 1925, le savant Mendes CORREA a déterminé au Portugal l'existence d'une race très ancienne qu'il appelle la race *Tagane* (*Homo Afer taganus*), qui présente des caractères négroïdes très accusés. Ces mêmes caractères se retrouvent encore sur les squelettes découverts par M. VERNEAU aux Baoussé Roussé, près de Menton. On peut donc penser que des races nègres, ou apparentées aux nègres actuels ont existé sur plusieurs points du bassin de la Méditerranée, pendant la période néolithique. Venaient-ils des pays du Sud ?... Tout récemment encore M. le docteur LEBLANC, professeur à la Faculté de Médecine d'Alger, découvrait dans la couche préhistorique de la grotte de Rio Salado (Oran), un crâne de type négroïde très caractéristique. « Il faut conclure écrivait en 1897 Pomel dans sa *Paléontologie* (Alger, Fontana, p. 31), que la race préhistorique berbérique peut être au moins provisoirement considérée comme spéciale à notre région, qu'elle diffère bien réellement de la race berbère et que cette dernière ne paraît pas en être dérivée. »

(2) PALLARY. *Assoc. française*, Caen, II, p. 743.

CHAPITRE III

Portus Divini

Il est probable que pendant les longs siècles qui précédèrent l'invasion arabe en Afrique, les pentes sur lesquelles devait plus tard s'élever la Ville d'Oran continuèrent à être occupées. Mais on ne peut ici qu'émettre des conjectures. Dans les environs, sur les mamelons des collines d'Eckmühl, au sommet des contreforts du Murdjadjo on peut distinguer çà et là plusieurs petits édifices berbères : amas plus ou moins réguliers de pierres sèches. Des groupements d'indigènes durent s'installer à proximité des sources. L'historien des Berbères, Ibn Khaldoun nous dit que les hommes qui vivaient en ces parages étaient sédentaires et qu'ils habitaient des maisons en maçonnerie recouvertes d'une terrasse ou des gourbis en terre battue, comme les Traras actuels plus à l'Ouest, sur la limite du Maroc. Ces agglomérations furent sans doute dispersées par les hordes vandales.

On peut affirmer que les navigateurs, venus d'Egypte, de l'Asie Mineure ou d'ailleurs, utilisèrent de tout temps les refuges naturels que leur offraient les baies d'Oran et de Mers-el-Kébir. Pendant l'occupation romaine de l'Afrique du Nord, les ports les plus importants de l'Oranie étaient *Siga* (qui fut quelque temps la capitale du roi Syphax) et *Portus Magnus* (Saint-Leu). Cependant les géographes anciens mentionnent en outre, sur cette partie du littoral, un autre port fréquemment visité par les vaisseaux des peuples méditerranéens. Les Grecs l'appelaient *Théon limen* (le port des Dieux) et les Romains *Portus divini* (les Ports divins). Ce nom pluriel désignait, sans aucun doute, les deux anses voisines de Mers-el-Kébir et d'Oran.

Le grec Strabon (1) est formel à ce sujet. Il écrit : « A 600 stades au-delà de *Siga* on trouve le *Port des Dieux* et plusieurs autres stations peu connues. Dans le cœur du pays on ne rencontre que montagnes et déserts, entre lesquels s'étendent çà et là les terres possédées par les Gétules, même jusqu'aux Syrtes ; mais, du côté de la mer, on voit des campagnes fertiles, beaucoup de villes, de rivières et des lacs. »

Ptolémée, qui vivait vers le milieu du IIe siècle de notre ère, en parle également, mais se trompe en plaçant *Portus Divini* à l'Est de la colonie de *Quiza* que des découvertes récentes ont permis de situer à l'embouchure du Chélif (2). La mention la plus exacte et la plus précise se trouve dans l'*Itinéraire d'Antonin*. Ce document n'était pas, semble-t-il, une œuvre personnelle, mais un livret des étapes militaires qui, dès les premiers temps de l'empire romain, servait aux armées d'occupation dans les Maurétanies et qui était sans cesse tenu à jour. L'exemplaire qui nous est parvenu paraît dater du règne de l'empereur Constantin (306-337). Il décrit les deux grandes voies qui traversaient la Maurétanie Césarienne (départements actuels d'Oran et d'Alger) et indique les points les plus importants du littoral, avec la distance, en milles, qui séparait les agglomérations peuplées de citoyens romains.

Or, dans ce carnet de route, la baie oranaise est désignée sous le nom de *Portus divini* qui pour les navires venant du Maroc, constituait le premier port d'escale (*A Tingi littoribus navigatur usque ad Portos divinos*). Pour les armées et les caravanes qui suivaient la voie de terre, la route indiquée passait par *Castra Puerorum* (identifié avec la Ferme des Andalouses), par *Portus divini*, à 18 milles ou 27 kilomètres de là, pour se diriger vers *Portus Magnus* (Saint-Leu) distant de 36 milles ou 57 kilomètres (3).

---

(1) Strabon naquit en 63 av. J.-C. Sa *Géographie* est une véritable encyclopédie où il a consigné le fruit de ses nombreux voyages et de ses patientes recherches. (Liv. XVII, Chap. III, paragr. 9).

(2) Cf. Ptolémée. — *Géographie*, liv. IV, Chap. II ; Pline. — *Description Africae*, lib. V, cap. 2.

(3) *L'Itinéraire d'Antonin* donnait les noms suivants et s'exprimait en ces termes : *Flumen Malva* (Moulouya) *dirimit Mauretanias duas. Incipit Caesariensis : Lemnis...*
Ad Salsum flumen (Rio Salado),
Ad crispas (Bou Tlélis) 25 millia,
Castra puerorum (Ferme des Andalouses) 23,
Portus divinos (Oran et Mers-el-Kébir) 18,
Portum magnum (Saint-Leu) 36,
Quiza municipium (Chélif) 40...

Il est donc certain que les ports d'Oran et de Mers-el-Kébir étaient fréquentés par les navigateurs phéniciens, carthaginois, romains qui commerçaient avec l'intérieur du pays. Une ville plus ou moins importante, ou tout au moins une bourgade, devait s'élever en cet endroit, devant la mer et près de la source de Raz-el-Aïn. L'Anonyme de Ravenne écrit encore : « Nous avons lu que la Maurétanie Césarienne avait possédé plusieurs villes, parmi lesquelles nous pouvons citer... Cartenna, Arsenaria, Portus Magnus, *Portus divinus*, Albulae (1).

Si l'on n'a point trouvé beaucoup de documents anciens dans Oran, il faut expliquer cette pénurie par les bouleversements successifs que les divers occupants ont fait subir à la ville, au cours des derniers siècles. C'est à peine si l'on a mis à jour quelques inscriptions et quelques monnaies romaines. D'autre part, dans son ouvrage sur l'Afrique du Nord, Diégo Suarez, soldat Espagnol qui vécut à Oran vers la fin du XVIe siècle, affirme que, « en ouvrant des tranchées pour la reconstruction de l'église paroissiale d'Oran (sur l'emplacement d'une mosquée), on découvrit beaucoup de monnaies de bronze, où figurait, d'un côté une tête de roi surmontée d'une croix et de l'autre une hostie au-dessus d'un calice. J'en ai gardé un exemplaire, ajoute-t-il, et je l'ai donné avec d'autres pièces curieuses de ce genre, à des amateurs d'antiquités. »

On peut donc penser que le rivage voisin du port fut de tout temps habité ; la station, ville ou village, fut-elle détruite par les vandales ? On peut le supposer, car en 411, à une époque où chaque bourgade africaine avait un évêché (on n'en comptait pas moins de 133 dans l'Oranie), aucun évêque de *Portus Divini* ne figure à la célèbre conférence que tinrent à Carthage les catholiques et les donatistes (2).

---

(1) « *In qua Caesariense Mauritania plurimas civitates fuisse legimus, exquibus aliquantas, designare volumus, id est... Cartenna, Arsenaria, Portum Magnum, Portum Divinum, Albulas.* »

(2) Dans son *Africa Christiana*, Morcelli présente une liste considérable de noms d'évêques africains aux IVe et Ve siècles ; il n'est fait aucune mention d'un évêché à *Portus Divini*. Cf. C. Cat : *Essai sur la Province romaine de Maurétanie Césarienne*, p. 150 et suiv. — L. Demaeght : *Notes Géographiques, archéologiques et historiques concernant la partie de la Maurétanie Césarienne correspondant à la province d'Oran*, dans *Bull. de Géogr. d'Oran*, 1887, pp. 223 et 247.

CHAPITRE IV

Domination des Fatimites et des Ommiades 903-1081

Les peuples du Maghreb au début du Xe siècle. — Fondation d'Oran et gouvernement de Mohammed ben Abou Aoun l'Andalou. — Conquête du Maghreb par les Fatimites de Cairouan. — La ville d'Oran est détruite, puis rebâtie en 911. — Les Ommiades d'Espagne s'emparent du Maghreb ; leurs alliés, les Beni Ifren, détruisent Oran pour la seconde fois, en 954.

La ville d'Oran fut fondée au début du Xe siècle. A cette époque, toutes les tribus berbères de l'Afrique du Nord avaient embrassé l'islamisme. Les *Zenata*, descendants des premiers habitants qu'à l'orée des temps historiques on trouve installés sur les rives méridionales de la Méditerranée, constituaient le groupement le plus important (1). Ils peuplaient tout le Maghreb Moyen, depuis Fez jusqu'aux limites du département de Constantine, depuis les rivages de la mer jusqu'aux sables du Sahara : on désignait cette région sous le nom de Territoire des Zenata.

Peuple à instincts nomades, ils vivaient sous la tente, s'adonnaient à l'élevage des chameaux et des chevaux, du bétail ovin et bovin. Tous excellents cavaliers, ils étaient sans cesse en lutte avec les autres tribus et guerroyaient entre eux, lorsqu'ils ne pouvaient se livrer à des incursions sur les territoires voisins. On ne rencontrait que très peu de villes ou même de villages dans leur pays. Pendant l'hiver ils s'en allaient, avec leurs troupeaux vers le désert, en quête de pâturages. Au printemps ils remontaient dans le Tell, récoltaient les moissons, exigeaient une forte contribution des peuplades sédentaires.

Redoutable par la multitude de ses guerriers, la race des Zenata avait longtemps résisté aux Arabes envahisseurs et avait même causé la mort de leur premier chef Okba ; mais par la suite elle avait accepté la loi du Coran. Parmi eux, les *Maghraoua* (2) étaient considérés comme les plus nombreux et les plus puissants. Les Arabes les trouvèrent campés sur les bords du Chélif et dans les régions voi-

(1) Les historiens se servent très souvent du mot *Zénètes* pour désigner tous les Berbères, afin de les distinguer des Arabes.

(2) Les *Machurebi* ou *Machurebes*, de Pline et de Ptolémée.

sines, berceau de leur tribu ; ils les soumirent et accordèrent à leurs chefs le droit de commander sur ces territoires. « Le pays que les Maghraoua avaient l'habitude de parcourir, dit Ibn Khaldoun, est situé dans le Maghreb Central et s'étend depuis la ville de Chélif jusqu'à Tlemcen et, de là, aux montagnes de Médiona (au Sud-Ouest d'Oudjda) (1). » Leur souverain, vers la fin du IXe siècle, se nommait Mohammed Ibn Khazer, petit-fils de Soulat qui avait traité avec l'émir des musulmans et avait reçu de lui, avec des cadeaux et des honneurs, l'investiture royale et la religion. Pendant de longues années, les destinées de la ville d'Oran devaient rester liées au sort de ce peuple qui joua un rôle prépondérant dans l'Afrique septentrionale, favorisant tantôt la dynastie Fatimite de Cairouan et tantôt les souverains Ommiades de Cordoue.

Leurs frères dans la grande famille zénatienne étaient les *Beni Ifren*, nomades comme eux et presque aussi puissants, mais jaloux et constamment en rivalité avec eux. Ils occupaient les environs de Tlemcen jusqu'aux monts des Beni Rached, au Sud. C'est par leurs soins que s'était élevée la capitale du Maghreb Moyen, sur l'emplacement de l'antique *Pomaria* des Romains. Ils se montrèrent toujours les adversaires acharnés des Fatimites ; un de leurs chefs, Yala, fut le plus efficace soutient de la puissance ommiade en Afrique et reçut, à un moment donné, pour prix de sa fidélité, le droit de commander depuis Tiaret jusqu'à l'Océan Atlantique.

A gauche de ces deux tribus dominaient les *Sanhadja* ; « ils ont continué jusqu'à nos jours, écrit l'historien des Berbères, à former la majeure partie de la population du Maghreb. Chaque montagne, chaque plaine de cette région renferme une peuplade sanhadjienne ; c'est au point que bien des personnes les regardent comme formant le tiers de toute la race berbère ». Un de leurs généraux remporta d'éclatants succès, régna sur d'immenses contrées, fonda la ville d'Alger sur les ruines d'*Icosium* et en fit sa capitale. Pendant ce temps Bougie prospérait aux mains des *Kitamah*, autre brave tribu qui étendait sa domination jusqu'à l'Aurès.

Au Nord-Ouest, sur les bords de la Méditerranée, vivaient les *Koumia*, groupement de guerriers et de culti-

(1) Ibn Khaldoun : *Histoire des Berbères*, T. III, p. 227.

vateurs. Une fraction de cette tribu devait acquérir une gloire peu commune en donnant naissance au fondateur de la dynastie almohade, Abd-el-Moumen et en lui permettant, par son concours, de réaliser ses premières conquêtes. Mais les expéditions lointaines les épuisèrent et ils finirent par disparaître presque complètement du pays qu'ils habitaient et dont les villes les plus prospères étaient Rachgoun et Honeïn, près du cap Hone. « Leurs forces, dit Ibn Khaldoun, ayant été employées sans ménagement et leur cavalerie s'étant épuisée à faire des incursions et des conquêtes, ils succombèrent. Les débris qui subsistèrent dans le domaine primitif de la tribu ne tardèrent pas, vu leur faiblesse, à devenir la proie des Zenata qui leur imposèrent le *Kharadj* (ou impôt territorial). »

Enfin dans la partie du Maghreb qui correspondait à nos deux arrondissements d'Oran et de Mostaganem étaient établis les *Azdadja*, berbères issus de Bernès. Deux branches de ce peuple, les *Nefsa* et les *Beni Mesguen* occupaient le territoire d'Oran, la montagne d'Heïdour, cultivaient les plaines du littoral. Ils vivaient, dans une paix relative, des produits de l'élevage et de l'agriculture ; ils habitaient des maisons construites de broussailles. D'autre part ils commerçaient avec le Sud de l'Espagne. De l'Andalousie venaient des navires qui apportaient des marchandises de toute sorte, des produits manufacturés, des étoffes en échange de blé et de laine.

Sur toute cette partie du littoral africain abondaient les baies et les anses, abris où les bateaux pouvaient facilement aborder. Les marchands ne tardèrent pas à remarquer la belle rade de Mers-el-Kébir et tout près, vers l'Est, à quelques milles seulement, une autre crique où se déversait une source abondante d'eau douce. De retour en Espagne, ils parlaient avec enthousiasme du merveilleux port naturel qui se trouvait au pays des Azdadja, juste en face de Carthagène.

Au début de l'année 903 (290 de l'hégire), deux chefs andalous (deux généraux au service des Ommiades espagnols, selon Ibn Khaldoun), *Mohammed ben Abou Aoun* et *Mohammed ben Abdoun* s'abouchèrent avec les Beni Mesguen et obtinrent d'eux l'autorisation de bâtir une ville dans les environs de la rade où mouillaient leurs vaisseaux, non loin de la source. Ils amenèrent une troupe de marins et fondèrent une petite cité, à laquelle ils donnè-

rent le nom d'*Ouahran* (1) ; dans ses murs ils admirent les Berbères du voisinage. Rapidement les maisons s'élevèrent sur les pentes du Murdjadjo, à proximité du petit oued, dont les eaux coulaient au fond du ravin. L'enceinte de pierres et de terre durcie fut dotée d'une forteresse ou casbah, placée au point le plus élevé, au-dessus des ravins et de tout côté des familles vinrent s'installer dans la nouvelle place. Les bateaux pouvaient charger et décharger leurs marchandises dans la petite anse située devant la ville et trouvaient un abri très sûr contre les vents et la tempête dans la baie voisine (2). Telle est l'origine d'Oran.

Pendant ce temps, dans une autre partie de l'Afrique du Nord, s'opérait une révolution qui pendant longtemps allait ensanglanter le pays et faire sentir ses conséquences jusque dans les murs de la nouvelle place forte d'Oran. Chez les *Kitamah*, dans la région de l'Aurès, venait d'apparaître un homme qui devait implanter parmi les Berbères une puissante dynastie. Cet homme se nommait *Abou Abdallah Ech-Chii* ; il apportait de l'Orient une doctrine suivant laquelle, depuis la mort du Prophète Mahomet, le pouvoir suprême appartenait aux descendants d'Ali, son lieutenant et son gendre par son mariage avec Fatima (3).

Abou Abdallah arriva dans le Maghreb vers l'an 900 ; ses dehors pieux, sa voix prenante, son énergie lui attirèrent rapidement une multitude de disciples chez les Kitamah qui l'avaient accueilli et qui le reconnurent pour chef. Il annonçait la venue prochaine du *mahdi*, l'envoyé de Dieu, en la personne d'Obéïd Allah, de la famille

---

(1) Ibn Khallican (mort en 1282), dans son Dictionnaire biographique intitulé : *Mort des hommes illustres*, fixe ainsi l'orthographe du nom d'Ouahran : un *fatha* sur le *ouaou* ; un *soukoun* sur le *ha* ; un *ra* marqué d'un *fatha* et suivi d'un *alif* et d'un *noun* : وهـران

(2) Ibn Khaldoun, T. I, p. 283.

El Bekri : *Description de l'Afrique septentrionale*, traduction de Slane (*Journal Asiatique*, 1859, p. 121).

Fournel : *Les Berbères*. Paris, 1881, T. II, p. 102. L'historien arabe Abou Ras, qui écrivait vers la fin du XVIIIe siècle son livre intitulé : *Voyage extraordinaire et nouvelles agréables*, attribue à tort la fondation d'Oran à Khazer le Maghraoua, p. 49. El Mecherfi, autre chroniqueur arabe du XIXe siècle reproduit l'affirmation d'Ibn Khaldoun. Cf. *Revue Africaine*, 1924, p. 223.

(3) Mahomet mourut sans avoir réglé le mode de succession au pouvoir ; il ne laissait qu'une fille, l'illustre Fatima, épouse d'Ali. Ali fut déposé par des arbitres, vers l'an 40 ; son fils aîné se nommait Hassan. Les Chiites (de Chiâ = compagnons, partisans, sectaires), prétendaient que les successeurs du Prophète ne devaient pas être élus, mais choisis parmi les descendants directs d'Ali, qu'ils appelaient *imans* ou chefs suprêmes de la Religion. Ils fondèrent la dynastie des Alides ou Fatimites. Au début du Xe siècle Obéïd Allah, un des imans, dut son élévation au chii Abou Abdallah.

d'Ali. Ses premières attaques furent dirigées contre les Beni Rostem, dont la capitale était Tahart (Tiaret). Il remporta sur eux des victoires décisives et plaça à Tiaret un de ses lieutenants *Abou Homaïd Dowas* ; puis il continua son avance triomphale vers l'Ouest et le lundi 15 janvier 910, il faisait proclamer Obéïd Allah comme premier souverain Fatimite (1).

Cette même année, les habitants d'Oran se voyaient troublés dans leur tranquillité et devaient soutenir un siège meurtrier. Les Zenata cherchaient querelle aux Beni Mesguen ; leur reprochant sans doute d'avoir accueilli avec bienveillance les Andalous et de leur avoir permis de s'installer fortement dans une position si avantageuse du littoral, ils se présentaient en armes devant Oran et demandaient qu'on leur livrât sans conditions les Beni Mesguen, qui vivaient à l'abri de ses murs. Les Oranais refusèrent d'acquiescer à cet ultimatum et de livrer leurs amis : le blocus commença. Les assiégeants attaquèrent avec vigueur et tentèrent d'intercepter l'eau de la source. Désespérés, les Beni Mesguen parvinrent à s'enfuir, à la faveur d'une nuit obscure et allèrent se mettre sous la protection des Azdadja leurs frères. La garnison ne tarda pas à capituler. Les Andalous livrèrent la ville et n'obtinrent la vie sauve qu'à la condition d'évacuer la place, en abandonnant leurs richesses et leurs provisions. Dans le mois de *dzoulhidjah* 297 de l'hégire, la cité fut prise, saccagée et livrée aux flammes. Oran disparaissait après quelques années d'existence ; ses fondateurs, sous la conduite de leur chef Mohammed ben Abou Aoun, se retirèrent auprès de Dowas, gouverneur Fatimite de Tiaret.

Ce général accueillit les fugitifs et leur promit aide et secours. Dès la fin de l'année suivante, en 911 (*chaban* 298 de l'hégire), il se mit en marche vers Oran, à la tête de ses troupes, auxquelles se joignirent plusieurs tribus des environs ainsi que les Beni Mesguen. Après avoir battu les Zenata, il donna l'ordre de relever la ville de ses ruines et en remit le commandement à Mohammed ben Abou Aoun. Dès ce jour et pendant de longues années, la cité reconnut l'autorité des souverains Fatimites installés à Cairouan et fut placée sous la dépendance immédiate des gouverneurs de Tiaret. Elle s'embellit et se trouva bientôt

---

(1) L'année suivanse, en 911, Obéïd Allah fit lâchement assassiner Abou Abdallah le chii à qui il devait toute sa fortune et son élévation au pouvoir.

dans une situation très prospère ; ses édifices se multiplièrent et sa population augmenta de jour en jour (1).

Les Zenata cependant n'avaient point déposé les armes, à leur instigation plusieurs tribus se soulevaient quelque temps après et une révolte éclatait à Tiaret. Le monarque de Cairouan, Obéïd Allah, dut intervenir pour réprimer leur audace. Il défit en rase campagne Mohammed Ibn Khazer, chef des Maghraoua, reprit Tiaret aux rebelles, livra la place au pillage, mit à mort ou déporta tous les habitants et fit exécuter Dowas, son lieutenant, qui n'avait pas su prévenir ou briser l'attaque des ennemis. (2)

Pendant ce temps le prince Ommiade de Cordoue, *En-Nacer* essayait d'étendre sa puissance de l'autre côté du détroit et s'emparait de Mélilla. Par l'entremise de son conseiller privé (3), il parvenait à liguer les derniers Edrisites en pleine décadence et les Zenata contre les Fatimites et leur faisait accepter sa suzeraineté. Le chef des Maghraoua s'empressa de lui tendre la main et se mit en campagne aussitôt ; il enleva sans peine les villes de Chélif et de Ténès, se rendit maître de presque tout le Maghreb Moyen et s'empara d'Oran, d'où il chassa la garnison andalouse ; il y établit son fils *El Kheir*. Toute la contrée reconnut l'autorité des califes espagnols en 928.

Mais en apprenant ces événements, le sultan Fatimite ne se résigna pas à la perte de ces contrées lointaines. Deux ans après il confiait une armée nombreuse à son général Mouça qui refoula les Maghraoua, reprit tout le terrain perdu, enleva Oran à El Kheir pour le confier de nouveau au fondateur de la cité, Mohammed ben Abou Aoun. Peu après, ébloui sans doute par des propositions d'En-Nacer, Mouça abandonnait le parti de son maître. Le gouverneur d'Oran dut imiter son exemple, embrassa la cause des Ommiades et devint l'allié des Maghraoua.

Il ne semble pas cependant que ce seigneur ait montré une grande ardeur au service de ce dernier suzerain ; il accepta, sans démonstrations de joie, le joug que le sort

---

(1) Ibn Khaldoun (I,283), fait sans doute une confusion en attribuant successivement la destruction et la résurrection d'Oran à Dowas.

(2) Dowas fut remplacé, dans le commandement de Tiaret par Messalah-el-Miknassi, grand capitaine qui, en 920, porta la guerre au cœur même du Maroc et parvint à détrôner les souverains Edrisites qui régnaient depuis longtemps déjà. Il fut tué le 20 novembre 924 par Mohammed Ibn Khazer et eut pour successeur son frère Iesel Ibn Habbous.
Ibn Khaldoun, I, 244. Fournel, II, 146.

(3) Mohammed ben Abou Aïça.

des armes lui imposait et gouverna Oran de 935 à 945, évitant d'attirer l'attention de ses puissants voisins. Aussi pendant que les hordes dévastatrices parcouraient en tout sens l'Afrique du Nord, la ville prospéra lentement, préoccupée uniquement de développer son commerce. Elle trafiquait avec l'Andalousie et ne pouvait, par conséquent, se brouiller avec le sultan de Cordoue ; mais elle ne devait point s'aliéner les princes de Cairouan, toujours redoutables et, par l'intermédiaire du gouverneur de Tiaret, elle entretenait avec eux des relations d'amitié. Cette neutralité lui fut pendant plusieurs années favorable.

Sur ces entrefaites, mourait Obéïd Allah, premier calife Fatimite (4 mars 934), laissant le trône à son fils Aboul Kacim. Des révoltes éclatèrent alors dans tout le Maghreb ; Mohammed Ibn Khazer, avec ses Maghraoua, et le général Mouça unirent leurs efforts pour faire régner partout l'autorité des Ommiades. Les Berbères, en masse, se joignirent à eux ; comme eux, le gouverneur d'Oran envoya des ambassadeurs en Espagne avec des présents destinés au puissant En-Nacer. Il n'allait pas tarder à regretter et même à rétracter son acte, pour sauver sa ville d'une catastrophe imminente.

Du fond de la Tunisie s'avançait, en effet, à marches rapides le général *Meïçour*, à la tête d'une armée innombrable de guerriers. Il parcourut, sans éprouver un seul échec, telle une trombe dévastatrice, toute l'Afrique du Nord, atteignit la ville de Fez qu'il emporta d'assaut et reprit le chemin du retour. Il suivit cette fois la route du littoral et s'empara du port de Rachgoun (ou Areschkoul). A son approche, Mohammed ben Abou Aoun n'hésita pas à tourner casaque ; il lui adressa des messagers pour lui présenter sa soumission, épargnant ainsi à sa cité un siège et peut-être aussi la destruction. Le chef vainqueur se montra généreux et se contenta de le confirmer dans son gouvernement. Mais aussitôt après le départ de l'armée tunisienne, et pendant que Meïçour allait reprendre Tiaret, le roitelet d'Oran oublia ses promesses et se réclama officiellement des califes espagnols.

Un fait nouveau venait de se produire. Depuis quelque temps les Azdadja qui, avec les Andalous, avaient jeté les fondements d'Oran et qui formaient la plus grande partie de la population oranaise, vivaient sous la protection de la puissante tribu des Maghraoua. Or ceux-ci

avaient résolument barré la route au général de Cairouan qui avait essuyé une sanglante défaite et était tombé lui-même percé de coups, ainsi que ses meilleurs lieutenants, sur le champ de bataille. Le vainqueur fit porter la bonne nouvelle à Cordoue par son petit-fils El Fotouh qui, accompagné des notables de Tiaret et d'Oran, se présenta devant En Nacer vers la mi-novembre 952. Il lui apporta les têtes de l'eunuque Meïçour et de plusieurs autres émirs vaincus ; dix étendards pris à l'ennemi figurèrent dans le cortège, la hampe en l'air. Ces trophées furent exposés à la porte du palais ; El Foutouh et ses compagnons reçurent de grands honneurs (1).

Le sort s'acharnait cependant sur la ville d'Oran qui ne comptait guère qu'une cinquantaine d'années d'existence. Pour la deuxième fois, en dépit de la diplomatie pourtant si souple de son vénérable fondateur, la lutte fratricide entre Berbères allait causer sa ruine. Dans le Maghreb Moyen les deux grandes tribus zénatiennes se disputaient maintenant avec un acharnement inouï la prééminence et les faveurs des Ommiades : les Maghraoua, groupés autour de leur chef presque centenaire Mohammed Ibn Khazer, voyaient un adversaire résolu en la personne de *Yala*, général des Beni Ifren. Les conséquences fâcheuses de cette rivalité ne tardèrent pas à se faire sentir.

A force d'intrigues, Yala obtint le titre de représentant officiel du Calife de Cordoue, au nom duquel il fit réciter la prière depuis Tiaret jusqu'à Tanger, au grand mécontentement de ses rivaux. Or le seigneur d'Oran était plus ou moins tributaire des Maghraoua et, d'autre part, les Azdadja n'appartenaient pas à la même race que les Beni Ifren (descendants de Madris). Yala demande à son suzerain l'autorisation de porter la guerre chez les Azdadja, prétextant que « la soumission de Mohammed ben Abou Aoun n'était qu'apparente et que la haine des deux peuples l'empêchait de rester fidèle à l'empire ». Cette permission lui fut accordé probablement pour ne point déplaire à un allié si précieux : ses troupes en combattant contre une tribu bien inférieure en nombre pourraient s'aguerrir sans s'exposer à une défaite et ses soldats se livreraient ensuite impunément au pillage.

---

(1) Ibn Khaldoun, I, 284. — Ibn Adhari : *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, T. II, p. 362.

Cernés dans la montagne de Kaïdara (1), le 17 septembre 954 (le 15 de djoumada I de l'an 343 de l'hégire), les Azdadja furent écrasés et les vainqueurs vinrent aussitôt mettre le siège devant Oran. Yala s'empara de la ville, la pilla, puis la livra aux flammes, massacra la garnison et une partie des habitants et transporta les autres dans la cité d'Ifkan (2) qu'il venait de fonder et dont il avait fait sa capitale. Les personnages les plus considérables émigrèrent en Espagne (3). « Oran fut dévastée et brûlée pour la seconde fois, dit El Bekri, et elle resta quelques années dans cet état. »

(A suivre).

---

(1) Les historiens orthographient de façon assez différente le nom de cette montagne. Ibn Khaldoun (I, 284) écrit *Kidhara* (كيذرة), que de Slane traduit par *Guedara* et (III, 213,232) *Kaïdzara* (كيذزة). D'autre part, El Bekri dit : *Djebel K'aïdar* (جبل فيدر) et plus loin *Djaïdar* (جيدر), (loc. cit. p. 94). On trouve d'autres appellations dans les divers manuscrits de l'œuvre de Yahia Ibn Khaldoun (frère du grand historien des Berbères) ; le ms. n° 869 de la Bibliothèque Nationale d'Alger porte : *djebel Djidhzah el mossâqeb liouahrana* = la montagne de Djidhzah voisine d'Oran (جيذزة) ; M. Bel, dans son *Histoire des Beni Abd el Wâd*, imprime Djidara (جبيدرة). Il s'agit, sans nul doute, du massif montagneux qui domine Mers-el-Kébir et s'étend vers l'Ouest. A la fin du XVIe siècle, l'historien espagnol Diegue Suarez parlera encore de « la montagne de *Guiza*, entre Oran et Mers-el-Kébir ». Il faut remarquer enfin que les indigènes appellent ce massif : la montagne de *Heïdour* (هيدور).

(2) *Ifkan*, ou *Fekkan* était située à cinq lieues et demie au Sud-Ouest de Mascara, sur l'oued Fekkan.

(3) Ibn Khaldoun ajoute que *Khazroun ben Mohamed*, un des chefs oranais, devint officier supérieur des troupes entretenues par le vizir ommiade El Mansour Ibn Abi Amer. Il servit ensuite El Modaffer, fils de ce vizir et, lors de la guerre des califes espagnols contre Ziri ben Atia, il accompagna en Afrique le général Ouadeh. — Ibn Adhari, historien du XIIe siècle, né à Marrakech, place par erreur cet événement important en 949, dans son *Histoire d'Afrique et d'Espagne*, connue sous le titre de *Al-Bayano'l-Moghreb*, T. II, p. 360.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

RÉVISION DES POISSONS FOSSILES DE LICATA (*Sicile*), par M. Camille Arambourg, 1 vol. in-4°, 96 p. et XV planches (Extrait des Annales de Paléontologie, T. XIV, 1925, Paris, Masson.

L'étude que nous présente aujourd'hui M. Camille Arambourg nous intéresse tout particulièrement, car elle est, pour ainsi dire, une introduction à celle que notre sympathique et savant collègue va faire paraître, sous peu, sur les poissons fossiles du Sahélien des carrières d'Eckmühl à Oran.

Les couches à tripolis des formations du miocène supérieur de l'Italie, de la Sicile, de l'Afrique du Nord offrent, au moins par places, une riche faune de poissons fossiles.

Les poissons de Licata (Sicile) et ceux d'Oran ont été étudiés et décrits par Sauvage en 1870 et 1873. Ceux de Licata, récoltés par Aldy, ont été donnés au Museum d'Histoire naturelle de Paris. Leur révision s'imposait, surtout dans le but de faire une étude comparée des faunes de Sicile et d'Oran.

Un pareil travail, aussi difficile que délicat, n'est pas à la portée de tous. M. C. Arambourg, qui a pris goût à l'étude des poissons en collectionnant ceux des carrières d'Eckmühl, et qui est devenu, en peu d'années, un spécialiste dans une branche de la science à laquelle peu de naturalistes se sont initiés, a eu le courage d'entreprendre cette rude tâche. Il a donc étudié la faune de Licata et, dans les 531 échantillons que possède le Museum, il a distingué 33 espèces presque toutes déjà nommées par Sauvage. Deux ou trois espèces sont nouvelles.

Après avoir établi les caractères généraux de la faune et les différences génériques et spécifiques en appliquant des méthodes d'investigation modernes, M. Arambourg arrive à des déductions du plus grand intérêt : « Les formations à tripoli et à gypse, écrit-il, qui constituent une partie du Sahélien d'Algérie occupent *rigoureusement* la même situation stratigraphique que les tripolis de Sicile et d'Italie ». En outre, la faune ichtyologique que l'on avait jusqu'ici considérée plutôt comme lagunaire est *franchement et exclusivement marine*.

On ne peut que féliciter M. Arambourg d'avoir mené à bien la première partie de l'œuvre qu'il a entreprise.

F. Doumergue.

I. — *L'ALGÉRIE DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE*, par M. Charles Tailliart, vice-recteur de l'Académie d'Alger.

II. — (Même sujet, ouvrage complémentaire). *ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE ET RAISONNÉE JUSQU'A L'ANNÉE 1924*, par le même. 2 vol., Paris Champion, éditeur, 1925.

I. — Le premier de ces deux livres, d'un remarquable intérêt, mériterait beaucoup mieux qu'une simple notice. Dès qu'on le feuillette, on est surpris de l'énorme documentation qu'il renferme. Aussi pourrait-on croire que tout ce qui a été dit ou écrit sur l'Algérie y est dépouillé ou analysé. Dans sa préface, M. Tailliart nous prévient que son livre est le fruit d'un labeur très long. Vivant en Algérie, il s'est intéressé à tout ce qui la concernait, il a voulu savoir comment elle a été connue et appréciée en France depuis que l'opinion française s'en occupe. Le résultat de son étude n'est ni une description, ni une histoire. C'est un tableau méthodique des connaissances, des idées et des sentiments de l'opinion publique française sur l'Algérie.

Commençant par les descriptions que l'on faisait du pays dans les écrits antérieurs à 1830, M. Tailliart continue en montrant tout ce que la conquête, l'occupation et l'administration ont suscité d'écrits, lettres, mémoires, œuvres de discussion ou de polémique, ouvrages documentaires. Ce n'est pas là un simple tableau bibliographique. Les principales questions qui ont successivement passionné le pays depuis 1830 sont présentées rapidement dans leurs origines et leur évolution.

Dans un chapitre consacré aux ouvrages historiques, M. Taillard évoque tout le passé de l'Algérie, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Les anecdotes, les traits de mœurs, l'enchainement des faits rendent la lecture constamment agréable et attrayante.

Les chapitres suivants, plus spécialement littéraires, étudient l'Algérie dans les ouvrages descriptifs, dans la poésie française, au théâtre, dans le roman. On y trouve tout ce que l'imagination des poètes et des écrivains français a inventé sur l'Algérie et les Algériens depuis un siècle, leurs plaintes, leurs idées, leurs rêves d'avenir...

Dans l'ensemble le livre est un des plus instructifs et des meilleurs que l'on ait écrits sur l'Algérie.

II. — « L'Essai de bibliographie » complète l'ouvrage précédent. Aussi ne contient-il que des références aux ouvrages purement littéraires ou historiques, et aux livres ou articles de portée générale sur les principaux problèmes algériens. Après l'indication des recueils antérieurs de bibliographie algérienne et des ouvrages généraux sur l'Algérie, le livre se divise en deux parties : 1° littérature (poésie, roman, théâtre, ouvrages de critique ou de littérature algérienne) ; 2° sciences politiques et sociales (ouvrages descriptifs, histoire, études de politique algérienne). Deux tables alphabétiques des noms d'auteurs et des sujets permettent des recherches faciles parmi les 3177 références annotées qui composent le volume.

C. Kehl.

MEMOIRE DU GÉNÉRAL VALLÉJO fait en 1734, traduit et annoté par M. Jean Cazenave. Extrait de la *Revue Africaine* n°s 323, 324, 2e et 3e trimestres 1295.

Ce nouveau document inédit que nous livre M. Jean Cazenave constitue une page précieuse de l'œuvre entreprise sur l'histoire des Espagnols à Oran. Par son titre : *Mémoire sur l'état et la valeur des places d'Oran et de Mers-el-Kébir*, on serait disposé à croire qu'on se trouve purement et simplement en présence d'un avant-projet d'un employé du Génie Espagnol, et que la technique des constructeurs de maçonnerie serait seule à y glaner quelques renseignements. Il n'en est rien.

Avec son talent d'interprétation déjà reconnu, M. Cazenave nous offre une page d'un travail écrit par le Général Valléjo qui, il faut le dire, fut un des gouverneurs d'Oran qui sut marquer sa place par un labeur soutenu dont l'histoire nous relate les détails. Valléjo ne néglige pas d'entrer dans le domaine de l'histoire et de la géographie, quand il nous fait les descriptions de ces deux places. Nous y retrouvons une chose intéressante, celle des souterrains ; nous avons une étude de la vallée de Ras-el-Aïn et de sa source et nous sommes édifiés sur le port d'Oran. Les habitants arabes du pays conquis sont groupés, catalogués, ce qui est loin d'être dédaigné. Leur état de vassalité nous fait connaître ceux qui furent des auxiliaires dévoués et ceux dont la ruse et la duplicité étaient les mobiles. Nous trouvons, là encore, un fac-simile d'un « *traité de protection (Seguro) que l'on accordait aux indigènes* », document que nous n'avons jamais lu ailleurs. La razzia, elle aussi, ne manque pas d'intérêt, car l'auteur nous apprend que la cupidité en était la cause et, qu'en cette circonstance, les Espagnols se conduisaient « comme les Tartares dans la Hongrie, la Pologne et les autres contrées voisines. »

On arrive à cette conclusion que l'Occupation Espagnole coûte très cher au Trésor royal, que les capitaines-généraux ne venaient à Oran que pour acquérir des titres et obtenir plus facilement quelque vice-royauté, et que, en définitive « *à Oran, l'Espagne a troqué des monceaux d'or contre des montagnes de pierres...* » Ceci constitue encore la ruine du système Cisnéros (Cardinal Ximenez), la propagation de la religion catholique. Nous ne pouvons que féliciter notre ami Cazenave d'avoir versé, aux documents concernant le Vieil Oran, un aussi intéressant mémoire.

Commandant Pellecat.

———

LA GROTTE DES HYÈNES DU DJEBEL ROKNIA, par A. Debruge (*in Not. et Mém. de la Soc. Arch. de Constantine*. Vol. LX, 1925).

Ajoutant encore une unité à la longue série des grottes qu'il a fouillées et décrites, M. Debruge vient de publier un premier compte-rendu des fouilles de la Grotte des Hyènes (Commune mixte de Bélezma dans le département de Constantine).

Les travaux, non encore terminés, n'ont pas donné jusqu'ici des résultats dont on puisse tirer des conclusions fermes. Il apparaît, toutefois, d'après la coupe provisoire établie par mon savant confrère qu'on y distingue « malgré un mélange très préjudiciable aux constatations » cinq couches appartenant de haut en bas : au néolithique moyen, au néolithique ancien, à une couche stérile, où à peu près, de $0^{m}60$, à l'aurignacien ancien et à un dépôt antéaurignacien.

Les silex y sont relativement peu communs ; en revanche l'industrie de l'os y offre, aussi bien dans le nombre des objets que dans leurs formes, un développement inconnu dans nos grottes algériennes. Cet outillage paraît bien être comme le pense M. Debruge celui de peaussiers. L'observation la plus intéressante est celle relative à la constatation de l'existence d'une couche stérile qui paraît séparer le paléolithique du néolithiques ; mais la composition de cette couche n'est pas assez nette pour en tirer encore des conclusions fermes. Si elle était constituée par des éboulis elle serait de la plus grande importance. Dans la province d'Oran nous la recherchons encore.

L'âge des diverses industries rencontrées dans les fouilles est conditionné par une faune néolithique dont l'étude a été très négligée dans le département de Constantine ; elle est même mal connue dans ses grandes lignes.

Mon confrère va reprendre sous peu les fouilles, souhaitons qu'elles lui procurent de nouvelles et grandes satisfactions et qu'elles lui permettent d'établir une séparation bien définie entre le néolithique et le paléolithique supérieur.

En attendant je le félicite de poursuivre avec ardeur ses recherches et d'apporter, dans la discussion des questions qui nous passionnent, des matériaux nouveaux et probants.

F. Doumergue.

Un MÉDECIN ROMANTIQUE, INTERPRÈTE ET PROFESSEUR D'ARABE, EUSÈBE DE SALLES, par André Julien, Alger, Carbonnel, éditeur, 1925. (Tirage à part de la *Revue Africaine*).

Esprit inquiet et désordonné, De Salles, dès sa sortie de l'école, se lance en 1819 dans la traduction de Byron. Il fait ensuite sa médecine, se livre à des mystifications littéraires, étudie l'arabe et devient interprète dans le corps expéditionnaire d'Afrique en 1830. De son intarissable correspondance, M. Julien détache quelques lettres écrites pendant le cours de l'expédition. Rentré

en France en septembre 1830, De Salles revient passer quelques mois à Alger en 1832. Il obtient trois ans plus tard une chaire d'arabe vulgaire à Marseille où il ne cesse d'être en lutte avec tout le monde. Exalté et présomptueux, toujours déçu, toujours mécontent, il termine son existence agitée à Montpellier, sa ville natale, en 1873.

KEHL.

NOTES ET QUESTIONS SUR SIDI AHMED BEN YOUSEF, par M. Marcel BODIN. (Extrait de la *Revue Africaine*, 1925, n°s 323-324.

M. Marcel Bodin, notre distingué collègue, nous procure toujours quelque régal quand il interprète, avec son beau talent d'arabisant, les ouvrages de la littérature arabe. Aujourd'hui, c'est la vie d'un grand marabout, et il donne à ce Saint des Saints une place très honorable dans le cénacle islamique, la seconde, après Sidi Abdelkader-el-Djilânî. Laissons de côté cette question de préséance et disons que ce marabout, qui repose à Miliana, nous appartient en tant qu'originaire de l'Oranie, puisqu'il naquit à la K'ala'a des Beni-Rached, au Nord-Est de Mascara, à environ cinq heures de marche, chez les Hoouara et qu'il passe toute sa vie dans notre département. Ce ne fut que par la volonté de la divine Providence que la mule qui portait son cadavre s'arrêta à Miliana « sur un emplacement où on déposait les ordures de la ville ». Là, fut érigée la Kouba du saint homme qui est un des plus vénérés de l'Algérie. Sa première femme Lalla-Setti qui a son marabout à Tlemcen, fut une inspirée d'Allah.

Il y a dans la vie agitée de Sidi Ahmed-ben-Yousef des jours sombres et des jours de gloire. Venu à Oran un peu avant l'occupation Espagnole il y fut reçu plus magnifiquement que le prince des Beni-Zeiyân. Le Gouverneur sortit d'Oran pour aller le recevoir. Cet enthousiasme éveilla les méfiances du dey qui réclama le Saint, mort ou vivant. Il s'enfuit dans sa zaouia de Ras-el-Mâ. C'est probablement à cette occasion que le Saint lança la malédiction aux Beni-Zeiyân qui régnaient à Tlemcen : « Ils nous ont suscité des ennuis, que Dieu leur en suscite par terre et par mer », pp. 41, 42 et 43 (1).

La Société de Géographie ne saurait que remercier M. Marcel Bodin de cette nouvelle documentation qui enrichit notre bibliothèque.

Commandant PELLECAT.

---

(1) Fey : *Histoire d'Oran*, p. 51.

AGROLOGIE DE L'ORANIE ORIENTALE : Plateau de Mostaganem, Dahra Occidental, Bas-Chélif, Formations alluviales et Terrains salés. Types Agrologiques. Capacité de production. Amélioration, par Jules MANQUENÉ, 1 vol, br. in-8, 210 p., Mostaganem, impr. F. ONTENIENTÉ, 1925.

Après de longues années de patientes recherches M. Manquené, professeur de la chaire d'agriculture de Mostaganem vient de publier, en un assez fort volume, les résultats des études agrologiques qu'il poursuit sur la région de Mostaganem.

Après un aperçu sur la constitution géologique du pays, description complétée par une belle carte en couleurs et des coupes, l'auteur, fervent adepte de la méthode expérimentale, donne les résultats des nombreuses analyses chimiques de terres auxquelles il a procédé. Il établit ensuite les relations existant entre la composition des sols et leur constitution géologique. Il arrive ainsi à une conclusion fort remarquable qui lui permet de distinguer l'âge des formations alluviales et sablonneuses d'après leurs éléments chimiques ; ainsi, il sépare, par exemple, les dépôts pliocènes des dépôts pléistocènes, ce qui n'est pas toujours aisé pour le géologue lequel ne fait état que de considérations d'ordre physique ou altimétrique.

La composition d'un sol étant connue, l'auteur pose en principe que « la détermination précise des aptitudes d'une terre conduit à son utilisation rationnelle ». Et, de ce principe, il fait une application pratique dans la mise en culture des sables et des terrains salés qui occupent la plus grande étendue de la région mostaganémoise.

Les terrains salés, surtout, ont fait l'objet d'intéressantes recherches qui ont conduit le savant agronome à préconiser l'emploi de nouvelles méthodes ; appliquées, surtout, par M. Bories, elles ont donné, à Bel Hadri, des résultats merveilleux.

L'ouvrage bourré de faits ne peut être examiné ici en détail. Tous les colons, principalement ceux des plaines littorales, auront grand intérêt à lire ce livre et à s'inspirer des enseignements de l'homme de science qui, ayant pleine conscience de la mission incombant à un professeur d'agriculture, a voulu servir les intérêts d'une région à laquelle il a consacré tout son cœur, toutes ses facultés. Qu'il en soit remercié !

F. DOUMERGUE.

HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU NORD (ouvrages parus depuis la guerre), par M. Ch. A. JULIEN. (Extrait de la *Revue Historique*, janvier-février 1926 et à part, Paris, ALCAIN, éditeur).

Plus complètement qu'il ne l'avait fait dans son article sur l'« Algérie de 1830 à 1870 », dont nous avons rendu compte récemment (Voir le Bulletin de décembre 1925), M. Julien présente aux lecteurs de la *Revue Historique* l'ensemble des ouvrages relatifs à l'Afrique du Nord parus depuis la fin de la guerre.

Son travail est « destiné à faciliter les recherches que l'approche du centenaire de la conquête d'Alger rendra plus nombreuses ».

Après avoir indiqué les sources et instruments de travail, les textes, les bibliographies ,les revues, auxquels ceux qui font des études pourront se reporter, M. Julien signale séparément les livres récents sur la préhistoire, l'Afrique carthaginoise et romaine, le Maroc avant et depuis le protectorat français, les établissements espagnols et la domination turque en Algérie, l'Algérie depuis 1830, enfin les ouvrages sur des sujets généraux ou particuliers qui se rapportent à l'Afrique du Nord.

Cette révision méthodique et critique de tout ce qui a été publié depuis plusieurs années sur l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, permet de se rendre compte du consciencieux effort scientifique qu'on accomplit pour mieux les connaître, tant sur le territoire africain qu'en France.

C. Keil.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 4 Janvier 1926

La séance est ouverte à 5 h. 30 du soir, sous la présidence de M. Doumergue, Président.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1925 est lu et adopté.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Tournier, Maillet, Fischer, Moteley, Chanoine Banton, Blondin, Dupuy, Chanoine Fabre, Flahault, Keil, Kriéger, Lemoisson et Pérez.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Excusés : MM. Barbié, Charléty, Fabre La Maurelle et Pellecat.

Absents : MM. le Dr Abadie, Brunie, Malméjac, Mazel et Stéfanopoli.

Vœux de nouvel an. — En ouvrant la séance, le Président adresse ses meilleurs vœux de bonne année aux membres du Comité et à leur famille. Il souhaite que malgré la dureté des temps la Société continue à prospérer.

MM. Engel et le Lieutenant-Colonel Voinot se rappellent aux bons souvenirs des membres du Comité.

Décès. — Le Président fait part au Comité du décès de MM. Weber, Docteur Saint-Jean et Fleureau. Il renouvelle les condoléances qui ont été adressées aux familles.

Il annonce également qu'il a transmis les condoléances du Comité et les siennes à M. le Dr Colombani, membre de la Société, qui vient de perdre son père, ancien Maire d'Oran, qui a porté beaucoup d'intérêt à la question du Musée.

Distinctions honorifiques. — Le Président adresse ses félicitations et celles du Comité à M. le Commandant Gallet, nommé Officier de la Légion d'Honneur, à M. Keil, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur et à M. le Dr Peloquin, nommé médecin Principal de 2e classe et maintenu à son poste de Médecin Chef de l'Hôpital d'Oudjda.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. le Dr Achard, Brenet et Duisit présentés à la séance précédente.

Correspondance. — M. Jehel remercie pour son admission comme membre de la Société.

Réception à la Préfecture. — Le Président invite MM. les Membres du Bureau et ceux des membres du Comité qui le désireraient à se joindre à lui pour participer aux réceptions officielles du nouveau Préfet du département, M. Lambry.

Subvention. — Le Cercle de l'Escrime a fait parvenir à la Société une subvention de 100 francs.

Des remerciements lui sont renouvelés.

Musée payant. — Dans sa séance du 29 décembre 1925, le Conseil Municipal d'Oran a donné son approbation au vœu émis par le Comité relativement à l'entrée gratuite dans les Musées nationaux d'Algérie.

Projet de Fédération Historique de l'Afrique du Nord. — M. Georges Yver, professeur d'Histoire moderne de l'Afrique à la Faculté des Lettres d'Alger, nous fait connaître que le *Cinquième Congrès international des Sciences historiques*, siégeant à Bruxelles, a émis le vœu que fût constitué un *Comité international et permanent* pour assurer la continuité et l'efficacité méthodique de l'œuvre du Congrès. Ce Comité international, une fois constitué, a décidé la création de Comités nationaux.

Le *Comité national français* s'est formé à Paris ; il groupera toutes les Sociétés régionales spécialisées dans les études historiques. Pour participer à cette organisation, une *Fédération Historique de l'Afrique du Nord* est en formation à Alger. M. Georges Yver nous demande de vouloir bien lui donner notre adhésion. Le Comité décide d'adhérer à cette Fédération, sous réserve que son adhésion définitive ne sera donnée qu'après avoir pris connaissance des statuts. Cette décision sera immédiatement transmise à M. G. Yver.

Commission des finances. — La Commission des finances est priée d'établir, pour la réunion de février, l'avant-projet du budget de l'année 1926.

Bibliothèque. — Le Comité accepte de faire l'échange du Bulletin avec celui que va publier l'*Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris* récemment créé.

L'*Institut archéologique allemand de Rome*, qui échangeait son Bulletin avec le nôtre avant la guerre, demande à reprendre nos relations d'échange. Il offre de nous envoyer tout ce qui a paru de sa publication depuis 1914 en échange de la nôtre. Le Comité accepte.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

A l'occasion du débat soulevé dans un journal d'Oran au sujet du darwinisme, M. Doumergue offre à la bibliothèque la belle série des ouvrages suivants :

DARWIN : *La descendance de l'homme ;*
— : *L'origine des espèces ;*
— : *Fécondation croisée et directe ;*
— : *De la fécondation des orchidées par les insectes.*

Le Comité l'en remercie.

Ouvrages reçus. — Du Gouvernement Général :

Ch. TAILLIART : *L'Algérie dans la littérature française. Essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924.*

Achats. — R. LESPÈS : *Alger. Esquisse de géographie urbaine.*

C. de LAPPARENT : *Cours de minéralogie.*

De MORTILLET : *Le préhistorique. Antiquité de l'homme.*

E. BABELON : *Les origines de la monnaie considérées au point de vue historique et économique.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 1er FÉVRIER 1926

La séance est ouverte à 5 h. 30 du soir, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, Dr ABADIE, Chanoine BANTON, BLONDIN, DUPUY, Chanoine FABRE, FABRE LA MAURELLE, FLAHAULT, KEHL, KRIÉGER, LEMOISSON, PELLECAT et FÉREZ.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Excusé : M. CHARLÉTY.

Absents : MM. BARBIÉ, BRUNIE, MALMÉJAC, MAZEL et STÉFANOPOLI.

Décès. — Le Président fait part des décès de M. PERSONNIER et de M. LAURENT, ancien conseiller général, et renouvelle les condoléances du Comité.

Réception à la Préfecture. — Le Président rend compte que M. le Préfet a reçu le Bureau et a bien voulu l'assurer que tout son concours était acquis à la Société.

Distinctions honorifiques. — Le Président adresse ses félicitations et celles du Comité à MM. BOUCHET, président de la Chambre de Commerce d'Oran, nommé chevalier de la Légion

d'Honneur ; MANQUENÉ, professeur d'agriculture, qui vient de soutenir brillamment une thèse de doctorat devant la Faculté des Sciences de Toulouse ; TOLÉDANO, promu officier de l'Instruction publique.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

Mlle LACROIX, professeur agrégé au Lycée de Jeunes filles, rue d'Arzew, présenté par MM. FABRE LA MAURELLE et DOUMERGUE.

M. BERT, directeur de la Société Algérienne d'Eclairage et de Force, 3, rue Général Joubert, présenté par MM. VERGNIEAUD et DOUMERGUE.

M. CHABAUD, professeur au Lycée d'Oran, présenté par MM. LEMOISSON et TONNAIRE.

M. HÉRELLE Charles, avocat, 8, rue Saint-Denis, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

La Société de Géographie Commerciale de Bordeaux nous a invités à assister aux fêtes qu'elle organise à l'occasion de son cinquantième anniversaire.. Notre collègue, M. Génevois, de la Faculté des Sciences de Bordeaux, a bien voulu accepter de nous représenter à ces fêtes. Le Président l'en a remercié.

Frais du Bulletin. — Le Président fait connaître au Comité que les frais d'impression du Bulletin sont augmentés de 20 %.

Musée. — Le Président fait part au Comité qu'un collègue lui a demandé s'il n'y aurait pas avantage à faire une démarche auprès de la Municipalité pour l'engager à entreprendre le plus tôt possible la construction du nouveau Musée.

M. Doumergue se rallie à la motion proposée et expose les raisons qui militent en faveur de l'adoption d'un tel vœu.

Lorsque, en 1912, dit-il, le Musée municipal Demaeght, installé dans l'ancienne école de la rue Montebello, fut transféré dans les bâtiments de l'Evêché, la place manqua pour y étaler les collections. On dut les remiser dans les caves ou sous-sols. Un an ou deux après, pour sauver les menus objets et les collections périssables restées enfermées dans des caisses, on décida d'en réinstaller la plus grande partie possible à l'école de la rue Montebello où des locaux étaient restés inutilisés. Trois salles du Musée seulement sur six purent être réorganisées. Les œuvres d'art, les inscriptions, des caisses renfermant encore des objets périssables, restèrent reléguées à l'Evêché.

Lorsque, en 1921, la Ville dut évacuer le palais épiscopal, ces collections furent transportées à la Bibliothèque municipale installée à l'Ecole Lamoricière. Seules cent inscriptions romaines furent laissées dans la cour de l'Evêché et cinquante autres furent acceptées en dépôt par M. Nessler, ce dont on ne saurait trop le remercier.

Le résultat le plus clair de tous ces déménagements et réaménagements fut, d'abord, de porter atteinte à la valeur intrinsèque et scientifique des collections ; ensuite, de couper le Musée en quatre tronçons :

Le premier comprend les collections réinstallées à Montebello. C'est le seul réellement à l'abri. Il peut être considéré comme sauvé du naufrage, mais il a toutefois perdu beaucoup de sa valeur scientifique.

Le deuxième comprend les inscriptions romaines restées en souffrance dans la cour de l'Evêché où les intempéries les rongent et font disparaître des lettres.

Le troisième est constitué par les inscriptions et les sculptures antiques recueillies et mises à l'abri par M. Nessler.

Le quatrième comprend les collections d'objets d'art moderne entreposées à la Bibliothèque municipale ; mal installées, au rez-de-chaussée, elles sont exposées à subir une très sérieuse dépréciation. Là il y aura très probablement des pertes. Pour sauver ce qui peut l'être encore, l'installation provisoire des œuvres d'art dans un local mieux approprié serait désirable.

En résumé près de la moitié des collections du Musée sont conservées dans des conditions très défectueuses et une bonne partie est vouée à la destruction si cette situation se prolonge.

Jusqu'à la réouverture des trois salles de la rue Montebello, le Musée resta fermé au public ; pendant 12 ans ses richesses, exposées aux ravages des insectes et des moisissures, connurent les heures sombres et tristes du silence et de l'oubli. Une légende, qui n'était pas à la louange de la ville d'Oran, se créa, elle gagna Alger et Paris. La ville, disait-on, se désintéressait du Musée ; la liquidation et la répartition de ses biens furent envisagées. Il ne faut pas oublier que les objets classés ne sont qu'entreposés dans un Musée et que l'Etat peut exercer son droit de reprise s'ils sont mal conservés.

De ce que les collections du Musée ont souffert ou souffrent encore des conditions défectueuses dans lesquelles certains lots sont conservés, il ne faudrait pas conclure que le Musée (dont la valeur en 1912 était évaluée à 15 millions), est irrémédiablement perdu. Bien loin de là doit être la pensée :

Les mosaïques de Saint-Leu, les plus belles que l'on connaisse de l'Afrique du Nord, — et qui, heureusement, n'ont pas été déplacées, — en formeront toujours le fond inestimable.

Une autre richesse est représentée par les collections d'objets préhistoriques, si précieuses par la reconstitution de l'histoire des premiers âges de l'Humanité, en Oranie.

Au troisième rang viennent les antiquités romaines, à l'abri à Montebello, et les inscriptions éparses.

Ces trois groupes de collections composés, en général, de sujets uniques qui ne peuvent être remplacés, suffiraient, à

eux seuls, à justifier la construction d'un Musée qui redeviendrait le plus important des musées municipaux de l'Algérie.

Aux collections précédentes s'ajoutent celles d'histoire naturelle, qui représentent les productions naturelles de l'Algérie et, en particulier, celles de l'Oranie, et auxquelles les visiteurs portent le plus d'attention ; elles sont pour les enfants un tableau vivant d'enseignement par l'aspect, elles offrent aux spécialistes des éléments d'étude et, au touriste, des sujets d'attraction de premier ordre.

Toutes les collections que je viens d'énumérer constituent le gros noyau du Musée ; elles peuvent être considérées comme à peu près sauvées. Mais, quelle que soit leur importance, leur valeur restera fonction des soins qu'on apportera à les entretenir et en assurer un classement rationnel et méthodique.

Restent les objets d'art remisés en majeure partie à l'Ecole Lamoricière. Les bronzes ont sans doute résisté aux risques que courent les objets plus délicats. Quelques tableaux et quelques beaux plâtres ont été installés dans la salle même de la Bibliothèque ; là, au milieu des livres, les plâtres peuvent être à tout instant involontairement mutilés.

J'ignore le sort qu'ont subi les moulages de moindre valeur, les plus fragiles, les plus délicats, ont dû souffrir des transports répétés.

En dehors des rares tableaux suspendus aux murs de la Bibliothèque, les autres, — et le plus grand nombre, — ont été entreposés dans un local voisin de celui de la Bibliothèque. Je ne les ai pas revus depuis qu'ils étaient à l'Evêché où, appuyés obliquement contre les murs, ils reposaient les uns sur les autres. Ils n'étaient donc pas suspendus et ne le sont pas encore. Quelles mesures a-t-on prises pour en assurer la conservation dans le local mal approprié où ils se trouvent actuellement ?...

Il y a pourtant, dans le nombre, des toiles remarquables, données par l'Etat, qui auraient dû être sérieusement mises à l'abri de tous risques de détérioration ou d'accident irréparable.

Je citerai le *Gloria victis*, chef-d'œuvre de Bayard. Ce tryptique a été démonté et comme c'est un dessin à la plume sur papier Ingres, il craint, plus qu'une toile, l'action de la poussière et de l'humidité. Je souhaite qu'on le retrouve intact.

Quant aux caisses, clouées depuis 14 ans et qui contiennent des objets de curiosité, des étoffes précieuses, de conservation très difficile, il y a fort à craindre que ces collections aient subi les ravages des insectes ou des moisissures.

Une des plus graves conséquences de la désorganisation du Musée, par suite de son premier transfert à l'Evêché et du quasi abandon dans lequel il a été laissé depuis, a été l'exode d'importantes collections particulières qui lui étaient destinées. Chose plus grave encore, des testaments, faits en faveur de la Ville pour

son Musée et concernant des collections de grande valeur, ont été annulés. D'autres collections risquent de subir le même sort si elles ne peuvent être recueillies en lieu sûr. Pour éviter la réalisation de cette fâcheuse conjecture il faut rétablir la confiance en l'avenir de notre Musée en assurant à ses collections un local digne des richesses qu'il est appelé à recueillir.

De tout cet exposé, il résulte, qu'il y a urgence à porter remède à ce regrettable état de choses en réinstallant les collections à demeure, dans un local approprié. Cela fait, le Musée d'Oran reprendra rapidement son ancienne splendeur.

Certes cette solution ne peut être obtenue par un coup de baguette magique, mais la Municipalité qui aura fait des efforts pour édifier un nouveau Musée et mener cette œuvre à bien aura bien mérité la reconnaissance de la Cité. Elle aura reconstitué, un centre précieux d'instruction pour ses habitants et d'attraction pour les touristes lesquels s'intéressent avant tout aux productions naturelles du pays ; elle aura démontré, une fois de plus que, malgré les soucis d'ordre matériel qui absorbent une cité essentiellement commerçante, sa population laborieuse ne se désintéresse pas des œuvres d'ordre intellectuel et qu'elle se fait un devoir d'en favoriser le développement et d'en assurer la prospérité.

*
* *

Après un long échange de vues, le Comité charge le Président de rédiger l'exposé des motifs qu'il vient de faire et prend la délibération suivante :

Considérant :

Que les collections qui constituaient le Musée Demaeght sont éparses et que leur dispersion compromet leur bonne conservation.

Que du fait de leur mauvaise installation et d'une surveillance, forcément insuffisante, la valeur des collections artistiques décroît tous les jours.

Qu'une grande partie des collections n'est plus accessible au public, etc.

Emet le vœu :

1° Que la Municipalité fasse tous les efforts qui sont en son pouvoir, pour regrouper dans un local unique les collections qui constituaient jadis le Musée municipal (Musée Demaeght) ;

2° Que le projet de construction d'un Palais des Beaux-Arts soit exécuté le plus tôt possible, ou que, tout au moins, on procède préalablement à la construction de la partie du monument destinée au Musée ;

3° Qu'en attendant, on prenne les mesures nécessaires pour assurer la bonne conservation des collections qui peuvent souffrir d'une installation défectueuse.

A l'occasion de l'émission du vœu précédent, le Comité se permet de rappeler que lorsque la Société de Géographie céda à la Ville d'Oran le musée qu'elle avait créé et que le commandant Demaeght avait brillamment organisé, la Municipalité d'alors prit l'engagement, en échange de la libéralité de la Société, de loger sa bibliothèque et ses services dans un bâtiment municipal. Depuis, faute d'un local approprié, cette promesse n'a jamais pu être réalisée. Puisque l'occasion va s'en présenter, le Comité souhaite que l'engagement pris soit tenu et que, dans le futur Palais des Beaux-Arts, un local suffisant soit réservé et attribué à la Société de Géographie.

D'ailleurs le Comité n'est pas éloigné d'accepter de discuter s'il n'y aurait pas avantage, à ce que la Société, aujourd'hui reconnue d'utilité publique, reprenne la haute direction du Musée dans des conditions à déterminer.

Budget. — Le Comité approuve le projet de budget à présenter à l'Assemblée générale :

PROJET DE BUDGET POUR 1926

Recettes prévues	12.971 00

Dépenses

Impression du Bulletin		5.800 00
Frais d'envoi		200 »
— de recouvrement des cotisations		650 »
Imprimés et frais de bureau		400 »
Reliure et brochage		600 »
Achats de livres, abonnements, prix		650 »
Frais d'élections		250 »
Charges immobilières		2.147 »
Traitement du gardien		1.080 »
Gratifications		75 »
Garde de titres, timbre, etc.		35 »
Conférences		200 »
Recherches archéologiques		200 »
Concours		200 »
Dépenses diverses et imprévues		322 »
Versements à la dotation	Rachat de cotisations	»
	Dixième du revenu	162 »
Total égal		12.971 »

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

M[lle] ARNOUX, fille d'un de nos membres à vie a eu l'amabilité d'offrir à la Société un abonnement d'un an au *Monde Colonial Illustré*, revue mensuelle. Le Comité renouvelle les vifs remerciements qui ont été adressés par le Président.

M. Doumergue présente un beau mémoire de notre collègue M. Camille ARAMBOURG, intitulé : *Révision des poissons fossiles de Licata* (Sicile) et en fait le plus vif éloge. Ce travail a eu les honneurs des *Annales de Paléontologie* du Museum d'Histoire naturelle de Paris.

M. Jean CAZENAVE a offert son intéressante traduction d'un *Mémoire sur l'état et la valeur des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir* écrit dans les premiers jours de l'année 1734 par don José CALLEJO.

Ont été aussi offerts : Un lot important de Bulletins de la Société, par M. Lemoisson.

De vifs remerciements sont votés aux auteurs et donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 1[er] MARS 1926

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le procès-verbal de la séance du 1[er] février est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, D[r] ABADIE, Chanoine BANTON, BARBIÉ, BLONDIN, BRUNIE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FLAHAULT, KRIÉGER, PELLECAT, PÉREZ et STÉFANOPOLI.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Excusé : M. CHARLÉTY.

Absents : MM. PELLET, Chanoine FABRE, KEHL, LEMOISSON, MALMÉJAC et MAZEL.

Décès. — Le Président adresse ses condoléances et celles du Comité à M. Moteley, qui vient de perdre son frère.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

Mademoiselle LACROIX et MM. BERT, CHABAUD et HÉRELLE Charles présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. Berte, propriétaire-agriculteur, 2, rue de La Tour d'Auvergne, présenté par MM. Fischer et Blondin ;

M. Macqueron, receveur de l'Enregistrement, 2, rue d'Alger, présenté par MM. Flahault et Maillet ;

M. Personnier Georges, négociant en graines, 35, boulevard Séguin, présenté par MM. Fischer et Blondin.

Don. — Le Président est heureux d'annoncer au Comité que M. Arnoux, membre à vie vient d'offrir, à la Société, un baromètre, actuellement placé dans la salle principale de la Bibliotèque.

Des remerciements sont adressés à notre collègue pour sa générosité.

Correspondance. — Le Président fait connaître au Comité qu'il a reçu de la Chambre de Commerce d'Oran la subvention annuelle de 1000 francs.

Les remerciements adressés par le Président sont renouvelés.

Institut international de coopération intellectuelle. — M. Doumergue donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le Président de l'Institut international de coopération intellectuelle (Société des Nations).

L'Institut, pour éviter aux savants les difficultés qu'ils éprouvent à se documenter, recommande l'organisation des bibliothèques en centres de documentation, c'est-à-dire qu'elles se donnent pour rôle de réunir les publications spéciales à certaines branches de la science.

En recommandant l'application de ce principe, l'Institut fait une enquête pour connaître quelles sont les bibliothèques organisées en ce sens.

Le Président fait observer que ce principe est appliqué dans notre bibliothèque, dont la spécialité est de réunir les ouvrages de géographie, d'histoire et de sciences relatifs à la province d'Oran, à l'Algérie, à l'Afrique du Nord et qu'un fichier spécial y facilite les recherches ; ce dont il a fait part à l'éminent directeur de l'Institut.

Circulaire du 15 Mars. — Les membres du Comité dont le mandat triennal arrive à expiration sont :

MM. le chanoine Banton, Doumergue, chanoine Fabre, Flahault, Lemoisson, Maillet, Moteley et Tournier.

Tous les membres sortants consentent à solliciter le renouvellement de leur mandat.

Il y aura lieu de remplacer pour un an :

M. Charléty, qui a quitté Oran.

Le Comité approuve la Circulaire à envoyer à tous les sociétaires d'Oran.

Musée. — M. Doumergue informe le Comité qu'il a remis à M. le Maire le vœu émis à la dernière séance. M. le Maire s'est

déclaré favorable à la proposition et des mesures sont déjà envisagées pour y donner suite dans le plus court délai possible.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

Marcel Bodin : *Notes et questions sur Sidi Ahmed ben Yousef* ;

Cazenave : *Contributions à l'Histoire du Vieil Oran* ;

Debruge : *La Grotte des Hyènes* ;

A. Julien : *Un médecin romantique, interprète et professeur d'Arabe*, Eusèbe de Salles ;

A. Julien : *Histoire de l'Afrique du Nord depuis la fin de la guerre*. Ouvrages parus sur ce sujet.

Manquené : *Agrologie de l'Oranie Orientale.*

Achats. — Louis de Baudicour : *Histoire de la colonisation de l'Algérie* (1847).

Elie de la Primaudaie : *Histoire de l'occupation espagnole en Afrique* (1506-1574).

Léopold Ranke : *L'Espagne sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III ou les Osmanlis, et la Monarchie Espagnole pendant les XVIe et XVIIe siècles.* Traduit de l'allemand par Haiber.

Augé de Lassus : *Les spectacles antiques.*

De Marlès : *Histoire de la domination des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal depuis l'invasion de ces peuples jusqu'à leur expulsion définitive.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45. du soir.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire Général, MAILLET

LOUIS LAURENT

Le 15 janvier 1926 est décédé, à Perrégaux, à l'âge de 86 ans, M. Louis LAURENT, membre de notre Société.

Né à Maillé (Vendée), le 1er octobre 1839, L. Laurent se destina au notariat. Après avoir suivi ses cours et pris ses grades à l'école de Bordeaux, il vint en Algérie et y fit son stage, d'abord à Saint-Denis-du-Sig, puis à Oran et à Alger. Sa cléricature terminée il posa sa candidature à la direction d'une étude. Hélas ! peu connu, peu recommandé L. Laurent, après de nombreuses et cruelles déceptions, dût renoncer au notariat. Il s'orienta dès lors vers la culture, se fixa à Perrégaux et y fonda une famille

Son intelligence, sa bonté, son énergie, son activité, son dévouement au bien public attirèrent bientôt sur le nouveau colon l'attention de ses concitoyens qui lui confièrent la direction des affaires communales. Peu après le jeune maire fut élu au Conseil général. Dès lors, pendant près de 40 ans, il ne cessa de se dévouer à la double tâche qu'on lui avait imposée et s'acquitta de ses devoirs avec un soin scrupuleux.

C'est à Louis Laurent que Perrégaux doit en majeure partie son remarquable développement et sa prospérité. Administrateur avisé, ayant une foi inébranlable en l'avenir de la région qu'il représentait, il ne recula devant aucune des améliorations qu'imposait le progrès. La ville de Perrégaux lui doit la construction des nouvelles écoles et du réseau d'égoûts, l'alimentation en eau potable, l'installation du Dépôt des chemins de fer de l'Etat, de l'éclairage électrique et, par dessus du tout, la création du magnifique jardin public qui est un de plus beaux ornements de la cité. Le square portera, désormais, le nom de son créateur. La croix de chevalier de la Légion d'Honneur avait consacré les mérites du distingué administrateur et récompensé ses services.

Louis Laurent était membre de notre Société depuis de longues années. Très attaché à notre Compagnie, il l'honorait d'une bien vive sympathie et en suivait les travaux avec un grand intérêt.

A Madame veuve Laurent et à sa famille la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* adresse l'expression de ses plus sincères condoléances.

MOTELEY.

Ernest Claude PERSONNIER

Le 23 janvier 1926, M. Personnier Ernest Claude est décédé à Oran à l'âge de 73 ans.

Né le 26 février 1853 à Saint-Jean de Losne (Côte d'Or), il suivit ses parents en Algérie, à l'âge de 6 ans. Son père, fils d'horticulteur venait créer, à Mostaganem, un établissement horticole, au lieu dit « La Pépinière ». A l'âge de 16 ans, le jeune Ernest-Claude dirigeait seul cet établissement. Après son service militaire, il voyagea, pendant 22 années, pour les grains et eût l'occasion de parcourir en tous sens la Métropole, l'Espagne, l'Italie, la Tunisie et le Maroc. Il créa ensuite un comptoir de graines à Oran et contribua ainsi à faire connaître et à répandre, dans la province, de nombreuses espèces et variétés de plantes de grande culture et d'ornement.

Modeste, affable et accueillant pour tous ceux qui avaient recours à lui, il n'a laissé que des regrets.

La Société de Géographie adresse à Madame Veuve Personnier et à sa famille l'expression de ses condoléances les plus attristées.

Commandant Fischer.

CONCOURS POUR L'ANNÉE 1927

Voir Couverture ci-contre ou fascicule de Juin

49e ANNÉE
Juin 1926

TOME XLVI

FASCICULE CLXXIII (2e TRIM.)

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages

ORAN

Cité Berbère

(*Suite et Fin*)

CHAPITRE V

Gouvernement des Maghraoua

Défaite et mort de Yala, chef des Beni Ifren. — Mohammed ben el Kheir, général des Maghraoua, gouverne la ville d'Oran reconstruite. — Victoires des Sanhadja, alliés des Fatimites. — Bologguin s'empare d'Oran, mais est vaincu par les Maghraoua qui se déclarent pour les Ommiades, puis pour les Fatimites, au début du XIe siècle.

L'année suivante la peste sévit dans tout le Maghreb et en Andalousie (1). La ville d'Oran, selon Ibn Khaldoun, resta abandonnée pendant longtemps, un demi-siècle environ. Mais cette période fut évidemment plus courte. Malgré l'hostilité manifeste des Beni Ifren, elle se repeupla rapidement : on ne pouvait laisser ainsi déserte une cité si bien placée pour commercer avec les autres ports de la Méditerranée. Trois ans après le passage des troupes de Yala, il y avait déjà une population assez importante dans son enceinte.

Les deux dynasties rivales de Cairouan et de Cordoue se disputaient toujours avec le même acharnement la possession de l'Afrique du Nord. En 958, le souverain Fatimite El Moezz, profitant des embarras que le roi chrétien, don Sancho, récemment monté sur le trône de Castille, créait dans la Péninsule à l'Ommiade En Nacer, lançait à la conquête des régions de l'Ouest son général *Djouher*, surnommé Caïd el Roumi, un grec à qui le calife venait de conférer la dignité de grand vizir. Il partait avec une armée de 20.000 cavaliers que des contingents indigènes ne cessèrent d'accroître en chemin et se proposait de rétablir partout l'autorité affaiblie de son maître. Le chef des Maghraoua qui, par dépit, avait embrassé le parti des Fatimites,

---

(1) *Roudh el Kartas, histoire des souverains du Maghreb et annales de la ville de Fez*, par Ibn Abi Zeraa (?) ; traduction fr. par Beaumier, Paris, 1860, p. 137.

alla au devant de ce corps expéditionnaire pour se joindre à lui, avec un grand nombre de ses sujets et les Kitamah qu'attirait l'appât des conquêtes et des pillages.

Les Beni Ifren tentèrent d'arrêter ces hordes ; le choc fut terrible et Yala bousculé perdit la vie dans la bataille ; ses partisans s'enfuirent en désordre, tandis que les généraux vainqueurs, poursuivant leur avance, s'emparaient successivement de Tiaret et d'Ifkan, qu'ils détruisaient en partie. Avant de retourner à Cairouan, Djouher confia le gouvernement de tout le Maghreb Moyen à son allié Mohammed ben El Kheir, petit fils du fameux cheikh Mohammed ibn Khazer, qui fit d'Oran sa capitale.

Dès ce moment, la ville ne cessa de prospérer. Les Maghraoua l'embellirent, agrandirent sa forteresse démantelée, réparèrent les remparts, édifièrent mosquées et palais. Leur chef fit aussi des travaux pour aménager la canalisation du ruisseau qui fertilisait les jardins du grand ravin et fournissait de l'eau potable aux habitants. Par la suite les Maures dénommèrent cette source : *oued ben el Kheir*. C'est à cette période de prospérité que fait allusion l'historien Abou Ras lorsqu'il écrit : « Oran fut une ville frontière des Maghraoua, lesquels l'occupèrent sous la direction de l'Ommiade, sultan d'Andalousie. Elle devint une ville populeuse et civilisée, une des plus importantes capitales du Maghreb et l'une des places fortes les plus sûrement à l'abri de toute molestation. Les savants s'y donnèrent rendez-vous ; les négociants et les marchands y apportèrent leurs denrées ; elle était le but de tous ceux qui cherchent la fortune ; elle renfermait des choses rares qu'on ne voyait nulle autre part, de nombreux soldats et des réunions littéraires. Ibn Khémis, érudit remarquable et jurisconsulte illustre, visita cette ville vers la fin du IVe siècle (de l'hégire). Sa vue le charma profondément, quoiqu'il arrivât d'Alger. Cette dernière, il est vrai, sortait à peine de terre. *Les deux villes frontières qui m'ont plu dans le Maghreb*, racontait ce voyageur, *sont Oran de Khazer et Alger de Bologguin* » (1).

---

(1) Abou Ras, p. 53 et 115. Ce chroniqueur est cependant en contradiction avec tous les anciens historiens lorsqu'il prétend que « ce fut Abderrahman III En-Nacer, roi de tout le Maghreb, qui jeta les fondements d'Oran », p. 48. Ailleurs il donne cet honneur à Khazer, cheikh des Maghraoua.

Les Maghraoua restèrent maîtres d'Oran et de toute la province, presque sans interruption jusqu'à l'arrivée des Almoravides, au milieu du XIe siècle. Après la mort de son adversaire Yala et l'écrasement des Beni Ifren, Mohammed ben el Kheir ne tarda pas à demander l'investiture des Ommiades, ses voisins. Après le départ du général Djouher, plusieurs tribus se révoltèrent et il fut le premier à fomenter ces insurrections contre l'autorité du calife lointain de Cairouan. Mal lui en prit, car ce dernier venait de gagner à sa cause la race aguerrie et puissante des *Sanhadja* établis dans le Nord-Est de l'Afrique. Leur chef *Ziri ben Menad* avait reçu de lui le titre de roi ; bientôt il s'avança, suivi de ses troupes hardies pour réprimer les défections récentes des Berbères, dont le pays allait être de nouveau le théâtre de luttes sans merci.

A la première rencontre, qui se produisit près de El Batha (1), Mohammed ben el Kheir, souverain d'Oran, fut défait et, désespéré, ne pouvant échapper au carnage, il mit lui-même fin à ses jours en se jetant sur son épée. Le massacre de ses troupes continua toute la journée. Les os de ses soldats, disent les chroniqueurs, restèrent dans la plaine pour faire connnaître aux siècles futurs leur destinée effroyable. Plus de dix-sept émirs ou princes trouvèrent la mort dans ce combat. Ziri envoya leurs têtes au souverain Fatimite, pendant que En Nacer apprenait avec douleur la défaite de ses alliés. Cette victoire livrait tout le Maghreb Moyen aux Sanhadja.

Les deux fils du vaincu, *El Kheir II* et *Yala ben Mohammed*, brûlaient cependant du désir de venger leur père et hâtivement, avec l'appui de leur oncle *El Fotouh*, qui avait pris le commandement d'Oran, ils reconstituèrent leur armée. La défection d'un grand chef dans le camp ennemi vint à propos seconder leurs desseins. Ils marchèrent contre Ziri ; une seconde bataille s'engagea entre eux et, après une mêlée sanglante, le sort favorisa cette fois les Maghraoua. Percé de coups, le roi Sanhadjien tomba sous son cheval. Sa tête fut portée à Cordoue par une députation d'émirs, en l'an 970.

A son tour, Bologguin, fils et successeur de Ziri, défit les deux frères, quelque temps après. El Kheir II s'étant

---

(1) Ville importante située sur la rive droite de l'oued Mina, à 4 à 5 lieues du Chélif.

laissé prendre, il le fit mettre à mort et refoula ses adversaires vers les contrées méridionales du Maroc. Son autorité s'étendit alors depuis Bougie jusqu'à l'Océan et cette même année (972) le calife tunisien lui envoyait son investiture solennelle. Le géographe Ibn Haukal (1) pouvait écrire : « Ceuta est la seule ville d'Afrique qui reste encore au pouvoir des Ommiades. »

La place forte d'Oran, abandonnée par El Fotouh, dut se soumettre et accepter la domination de Bologguin, pendant que les Zenata s'éloignaient avec le ferme espoir de revenir sans tarder. Elle n'eut guère à souffrir de ce changement. Elle était en pleine prospérité lorsque Ibn Haukal, quelques années après, la visita. « Le port d'Oran (2), écrit ce voyageur, est tellement sûr et si bien abrité contre tous les vents, que je ne pense pas qu'il y ait son pareil dans tout le pays des Berbères. La ville est entourée d'un mur et arrosée par un ruisseau venant du dehors : les bords du vallon où coule ce ruisseau sont couronnés de jardins produisant toute sorte de fruits. Les campagnards qui habitent les environs sont très habiles dans la culture de la terre, mais ils se montrent très réservés avec les étrangers. C'est au port d'Oran que se fait le commerce avec l'Espagne ; les navires y apportent des marchandises et s'en retournent chargés de blé. La majeure partie des Berbères qui habitent les plaines aux environs de la ville appartiennent à la tribu des Azdadja. »

La situation d'Oran et son obligation d'attirer les marchands andalous dans son port expliquent suffisamment l'attitude constante de ses notables et de ses chefs ; ils se soumettaient de mauvais gré lorsque pesait sur eux la menace des envahisseurs venus de l'Orient ; mais, le péril passé, ils ne tardaient guère à se réclamer des princes de Cordoue, maîtres du Sud de l'Espagne et du Maroc. Cette politique n'allait pas cependant sans de graves inconvénients.

C'est ainsi que la fin du Xe siècle fut marquée par une suite ininterrompue de guerres entre les deux dynasties rivales. Bologguin mourut en 984 ; son fils El Mansour lui succéda et dut presque aussitôt réprimer un soulèvement fomenté par un de ses oncles, Aboul Behâr, qui en-

(1) Ibn Haukal, commerçant oriental, écrivit à la fin du Xe siècle une description des pays qu'il avait traversés au cours de ses longs voyages.

(2) Il s'agit ici, sans nul doute, de la rade de Mers-el-Kébir.

traîna quelques tribus mécontentes et lui enleva plusieurs grandes villes, comme Tlemcen, Oran et Médéa. *Hakam II*, fils et successeur du calife En Nacer, lui envoya des secours et écrivit aux Maghraoua pour leur demander de seconder ses efforts ; ces berbères que les dernières défaites avaient blessés dans leur amour-propre et leur orgueil, se joignirent à lui volontiers. Ensemble ils s'emparèrent de Fez en 988 (1). Mais la discorde ne tarda pas à les diviser et le chef Sanhadjien, faisant amende honorable, rejoignit le parti de son neveu, et lui offrit toutes ses conquêtes. Oran, placé sous la dépendance du gouverneur de Tiaret, fit encore célébrer la prière officielle, dans ses mosquées, au nom du calife de l'Est.

Les Maghraoua, dont le chef actuel *Ziri ben Atia* avait installé ses quartiers à Fez, reprirent du courage. Ils s'avancèrent résolument pour reprendre le terrain perdu naguère et, dès la fin de l'année 991, ils occupaient Tlemcen, Oran et tout le Maghreb Moyen. Ziri ben Atia écrivit alors au calife ommiade pour lui rendre compte de ses succès et lui faire hommage des provinces reconquises. Il lui adressa aussi des cadeaux qu'il fit embarquer à Oran. Ses présents comprenaient 200 chevaux de race, 50 chameaux méharis, 1000 boucliers en peau de lamt (espèce de bœuf sauvage), plusieurs faisceaux d'arcs en bois de zan (chêne très dur) ; quelques civettes, une girafe, quelques lamts et d'autres animaux sauvages du désert, mille charges de dattes, plusieurs charges d'étoffe en laine fine. Par un acte officiel, daté de cette même année, ce général recevait, en récompense de ses services, le commandement de tout le Maghreb. Il fondait peu après la ville d'Oudjda (en 994) où il établissait comme gouverneur, ainsi qu'à Tlemcen et à Oran, un des membres de sa famille.

Mais bientôt, énivré par ses victoires et se voyant assez fort pour régir en son propre nom ses états africains, il rejeta ouvertement la tutelle du calife. Profitant du mécontentement que suscitait en tous lieux la conduite du ministre tout puissant El Mansour en séquestrant son souverain Hakam II, il osa blâmer ce personnage. Le ministre comprit que c'était un prétexte pour se rendre indépendant. Il leva une armée de soldats aguerris et de merce-

(1) Ibn Khaldoun (II, 15 et III, 245), place cet événement en l'an 379 de l'hégire (989) et Roudh el Kartas (p. 140) en l'an 377 (987-988).

naires chrétiens et l'envoya au Maroc sous la conduite d'un général expérimenté qui avait nom *Ouadeh*. De nombreux princes andalous accompagnèrent ce chef dans son expédition ; parmi eux figuraient plusieurs émirs africains, neveux et cousins de Ziri ben Atia et *Khazroun ben Mohammed*, de la tribu des Azdadja, qui jadis avait quitté Oran pour se réfugier en Espagne, lors de la destruction de cette ville par les Beni Ifren, en 954.

Les deux armées se trouvèrent en présence dans les environs de Tanger, au mois d'octobre 998 (choual 388) ; la lutte fut acharnée. Finalement les Maghraoua reculèrent ; leur cheikh, grièvement blessé d'un coup de lance par un de ses serviteurs, s'enfuit dans la direction du Sud et se retira au désert, pendant que toutes ses provinces retombaient aux mains des musulmans andalous, dont il avait voulu méconnaître l'autorité. Ouadeh reçut le gouvernement du Maghreb et plaça à la tête de la province Oranaise son lieutenant Khazroun ben Mohammed.

Sous son égide, les Azdadja, chassés autrefois de la ville d'Oran, qu'ils avaient contribué à fonder et sur le développement de laquelle ils avaient veillé jalousement, revinrent en grand nombre dans ses murs. « Ainsi, conclut l'historien des Berbères, Khazroun qui, en 343, s'était réfugié en Espagne, où il avait conquis le grade d'officier supérieur dans les troupes du vizir, releva la ville d'Oran, s'y fixa avec sa famille et ses enfants qu'il envoya chercher à Ifkan, où ils habitaient alors. » Il est certain que cette cité avait souffert, dans la seconde moitié du Xe siècle, au cours des luttes fratricides qui avaient ensanglanté l'Afrique du Nord. Placée à l'intersection des grandes routes naturelles, elle avait été envahie à plusieurs reprises et saccagée par les divers conquérants qui, au nom des califes, se disputaient le pouvoir : elle devenait périodiquement l'objet des convoitises du vainqueur et se voyait abandonnée par lui, pour passer sous la loi d'un nouveau maître, quand la fortune changeait de camp. Son histoire, pendant cette période, n'est qu'une longue suite de revers.

De nouveaux bouleversements se produisirent dans les premières années du XIe siècle. Il semble bien, en effet, que Ziri ben Atia ne resta dans l'ombre que juste le temps nécessaire pour reconstituer son armée ; se sentant incapable d'affronter les forces de Ouadeh, il se dirigea vers le Maghreb Moyen, berceau de sa race. Les princi-

pales villes firent leur soumission. Après Tlemcen, Ténès, Achir et Msila, Oran lui ouvrit aussi ses portes ; les Azdadja avaient pris la fuite à son approche. Alors le chef maghraoua, par haine et par vengeance, sollicita la protection des Fatimites qui l'investirent des provinces conquises par lui.

A sa mort, survenue en 1005, son fils *El Moezz* se vit confirmé dans son commandement. Dix ans après, il ne put empêcher les Azdadja de surprendre Oran ; mais il ne tarda pas à les en chasser et la ville resta longtemps encore au pouvoir des fils de Khazer le zénatien, qui en firent le port de Tlemcen où ils avaient établi leur résidence. Vers cette époque, le géographe arabe *El Moqaddesi* mentionne Oran comme « un port fortifié d'où l'on s'embarquait jour et nuit pour l'Espagne. »

CHAPITRE VI

Domination des Almoravides 1081-1145

Les Almoravides soumettent les Maghraoua et s'emparent de tout le Maghreb. — Oran reçoit une garnison de Lemtouna et est placée sous les ordres du gouverneur de Tlemcen.

Vers le milieu du XIe siècle, pendant que la ville d'Oran vivait en paix sous la protection de la grande tribu des Maghraoua, apparurent les *Almoravides*. On les désignait encore sous le nom de *Lemtouna* (ou hommes voilés), parce qu'ils portaient le *litham*, voile noir couvrant la partie inférieure du visage, semblable à celui des Touaregs d'aujourd'hui : ceci les distinguait des autres peuples berbères. Les Lemtouna étaient une fraction des Sanhadja : ils occupaient le pays qui s'étend depuis le Maroc méridional jusqu'au Soudan et ils vivaient en nomades ; le lait de leurs troupeaux formait la base de leur nourriture.

Ce peuple idolâtre, qui professait le fétichisme, avait embrassé la foi islamique au IIIe siècle de l'hégire. Il parvint, par son énergie farouche et le nombre incalculable de ses guerriers, à se rendre redoutable pour ses voisins. Ses premiers coups furent dirigés contre les nègres

du Soudan, qu'il vainquit et auxquels il imposa ses nouvelles croyances : il fonda ainsi un grand empire. Un de ses rois possédait, disent les chroniqueurs, une armée de 100.000 méharis (chameaux coureurs) et les chefs noirs lui payaient tribut.

Plusieurs de ses cheikhs, poussés par la piété, s'étant retirés, pour s'adonner à la pratique de leur dévotion, dans des forts ou *ribat* situés dans une île du fleuve Niger, des milliers de fidèles vinrent les y rejoindre. On leur donna dès lors, le nom de *Merabtin* (Almoravides) (1). C'est de là qu'ils partirent pour leurs guerres de conquête. Sous la conduite d'un religieux entreprenant, ils débordèrent sur le Maroc. En 1002, *Yousof*, le fondateur de leur dynastie menaçait déjà l'Afrique du Nord ; il fondait la ville de Marrakech, dont il faisait sa capitale et s'avançait résolument vers l'Est.

Il lui fallut alors vaincre l'obstacle que constituaient les tribus zénatiennes : les Maghraoua et les Beni Ifren, dont la domination s'étendait au loin jusqu'aux rivages de la Méditerranée. Un descendant de Khazer régnait paisiblement à Fez ; un autre tenait garnison à Tlemcen ; un troisième gouvernait Oran et sa province. Les premiers engagements favorisèrent les Almoravides, qui occupèrent Fez. Ils chassèrent ensuite le petit souverain de Tlemcen, après un siège de quelques jours. Yousof s'emparait alors successivement d'Oran (1081), de Ténès et de tout le pays jusqu'à Alger. Après avoir brisé toute résistance, il regagnait le Maroc, en 1082. Près de Tlemcen, sur l'emplacement de son camp s'élevait désormais une cité nouvelle *Tagraret*, qui plus tard ne forma qu'une ville avec l'antique *Agadir*. Toute la région, depuis le désert jusqu'à la mer, fut placée sous les ordres d'un grand chef lemtouna, *Mohammed ben Tinâmert le Messoufien* qui, à sa mort, eut pour successeur son fils *Tachefin* (2).

Quelques années après, en 1086, Yousof, maître incontesté de tout le Maghreb, était appelé en Espagne par les musulmans que le roi Alphonse VI le Brave avait taillés en pièces. Ce prince chrétien s'était emparé de Séville,

---

(1) *Merabtin* est le pluriel de *merabet* qui, en arabe, signifie : attaché à un *ribat* ou forteresse, située à proximité d'une frontière. C'est le *marabout* des Européens.

(2) IBN KHALDOUN, II, 76 et III, 271. EL KARTAS (p. 201) place cet événement en 1081 (474 de l'hégire).

avait atteint la pointe de Tarifa, au Sud, où il avait fait entrer son cheval dans l'eau de l'Océan en s'écriant : « Voici enfin l'extrémité de l'Andalousie que je viens de soumettre ! » L'Almoravide passa le détroit. Les deux souverains se rencontrèrent dans les environs de Badajoz, à Zalaca, dans l'Estramadure et les Espagnols furent défaits « non toutefois, ajoute l'historien arabe, sans avoir porté tant de coups que les lames de leurs sabres étaient devenues comme des scies et que leurs lances avaient volé en éclats. » Ce fut pour les Lemtouna le prélude de la conquête de l'Espagne où leurs expéditions se succédèrent sans répit. A sa mort (septembre 1106) le fondateur de leur dynastie y laissait de grandes possessions : tout le Sud de la péninsule ibérique obéissait à ses lois. Son fils *Ali* gouverna jusqu'en 1143 et laissa son trône à son fils *Tachefin.*

Sous la domination almoravide, Oran continua à grandir et à prospérer. De plus en plus les navires marchands fréquentaient son port et dans son enceinte des savants nombreux cultivaient les lettres et les sciences. Parmi ces doctes personnages, on peut citer *Abou Mohammed el Ouahrani* qui, en 1037, alla s'établir à Séville. Il étudia les mathématiques et la médecine et se perfectionna dans la connaissance du dogme musulman et des traditions. « Les écoles d'Oran produisirent encore, dit Abou Ras (p. 50), des lettrés tels que *Rokn Ed-dine*, qui se rendit célèbre par sa science, son savoir littéraire et sa compréhension facile, car il avait pénétré dans le cœur des sciences et en avait au loin rejeté les voiles qui les cachent aux yeux des vulgaires. »

A cette époque, le célèbre géographe El Bekri (mort en 1094) décrivait en ces termes la ville : « Ouahran est une place bien fortifiée, dont le territoire offre partout des sources d'eau courante, des moulins à eau et des jardins ; elle renferme une mosquée *djemaâ* ». Il explique ensuite sa fondation, due « à Mohammed ben Abou Aoun, Mohammed ben Abdoun et autres navigateurs espagnols, qui fréquentaient le port de Ouahran, d'après un traité conclu avec les Nefsa et les Beni Mesguen qui faisaient partie de la tribu des Azdadja. Ces gens s'y établirent en l'an 290 (de l'hégire) et y résidèrent sept ans ».

L'écrivain consignait encore dans son œuvre les curieux détails suivants sur la population oranaise : « Sur le territoire de Ouahran est un bourg dont les habitants sont

renommés par leur stature élevée et leur force prodigieuse. Si j'en crois le rapport de plusieurs témoins oculaires, un homme d'une bonne taille ne va pas à l'épaule d'un habitant de ce lieu. L'un d'entre eux portait à la fois six hommes, deux sur son cou, deux sous les aisselles, deux sur les bras et faisait ainsi plusieurs pas ; un autre, voulant se bâtir une maison, alla couper mille pièces de bois, qu'il chargea sur son dos et qui lui suffirent pour former un édifice complet et régulier » (1).

CHAPITRE VII

Domination des Almohades 1145-1238

Abd el Moumen, fondateur de la dynastie Almohade conquiert le Maghreb et anéantit l'armée du dernier souverain almoravide Tachefin sous les murs d'Oran. — La ville prospère sous la dépendance de la nouvelle dynastie berbère, figure parmi les quatre grands ports de l'Afrique du Nord et commerce avec toutes les nations méditerranéennes.

Pendant que les Almoravides remportaient en Espagne des victoires sur les princes chrétiens, en Afrique surgissait un ennemi plus redoutable qui, en l'espace de quelques années, devait faire disparaître entièrement leur domination. Au début du XIIe siècle un berbère parcourait le pays, prêchant la réforme des croyances islamiques et l'anéantissement des pouvoirs publics qui soutenaient les prêtres d'une religion jugée par lui désuète. Cet homme se nommait *Ibn Toûmert* ; il appartenait à la tribu des *Masmouda* qui, depuis des siècles, habitaient les régions du Haut Atlas marocain et avaient la même origine que les Ghomara

---

(1) El Bekri, *Description de l'Afrique*, p. 165.

du Riff. Au cours d'un pélerinage aux lieux saints, il avait étudié la théologie coranique dans plusieurs villes d'Orient (1).

Revenu en Afrique, en butte à la persécution des autorités officielles, Ibn Toûmert répandit partout sur son passage le dogme nouveau ; dans les villes et parmi les tribus des adeptes nombreux le suivirent, admirant sa science et sa sainteté. A Bougie il rencontra un étudiant de Tlemcen, dont il apprécia rapidement l'intelligence et l'énergie. *Abd el Moumen*, le jeune savant, fils d'un simple potier de Nédroma (de la tribu des Koumia), devint ainsi l'ami et le confident du grand réformateur, qui le désigna plus tard comme son lieutenant et son successeur.

Tous deux revinrent vers les Masmouda du Maroc et, par leurs prédications, ne tardèrent pas à provoquer des révoltes contre des officiers qui réclamaient des impôts vexatoires ; ils recrutèrent des soldats parmi les farouches berbères de l'Atlas. En 1121, Ibn Toûmert recevait de ses sectateurs le titre officiel de *mahdi* (celui qui est dirigé par Dieu sur la voie droite). Il s'installa à Tinnemel (ville du Djebel Deren, dans le Haut Atlas, à 20 lieues au Sud de Marrakech). Ses fidèles furent désignés du nom d'*Almohades* (*El Mohadin*), ou Unitaires (ceux qui professent le culte d'un seul Dieu).

Ce fut désormais la Guerre sainte, le *Djihad*, que le Mahdi déclara aux princes régnants. Il appelait, par mépris, *anthropomorphistes* ces mécréants qui donnaient à la divinité des attributs humains, ces gens corrompus qui se voilaient la face avec le litham, pendant que leurs femmes allaient le visage découvert : « Anthromorphistes et chrétiens, affirmait-il, sont les ennemis que nous sommes tenus de combattre » (2). La secte nouvelle se signala par

---

(1) Il avait reçu les leçons d'un savant nommé El Ghazali qui, né en 1058, enseignait alors à Alexandrie. En théologie, Ibn Toumert et ses disciples professaient les théories suivantes : *Unité absolue de Dieu, interprétation allégorique des versets à sens équivoque du Coran, retour aux croyances primitives de l'Islam*, sans toutefois s'en tenir à la lettre de la Loi ; on les appelait *Unitaires* (*Al Mohadin*).

Les Almoravides, au contraire, ne reconnaissaient que l'interprétation littérale du Coran, ce qui les conduisait à l'anthropomorphisme, comme lorsque le Livre sacré dit : « Certes Dieu entend et voit », ils concluaient que Dieu a des yeux et des oreilles pour voir et entendre.

Cf. Goldziher : *Matrialen sur Kenntniss der Almohaden bewegung in Nordafrica*, 1887, p. 30 et suiv.

(2) *Journal Asiatique*, juillet 1842, p. 42. — A. Bel : *Les Benou-Ghania*, Paris (Leroux), 1903, p. 33.

des actes d'une cruauté inouïe : en 1125, ils massacrèrent 7.000 personnes coupables de ne point accepter leur dogme. Les tribus voisines terrorisées, ainsi que d'autres peuplades se joignirent à eux, soit par crainte, soit pour résister aux gouvernants et ne plus payer d'impôts. A sa mort, survenue en 1128 (1130 suivant d'autres historiens), Ibn Toûmert pouvait déjà contempler la grandeur de son œuvre et prévoir les conquêtes de ses successeurs.

Quelques années après, Oran allait être le théâtre d'événements d'une importance capitale ; dans cette ville devait en effet s'affirmer irrévocablement la puissance des Almohades et, dans ses murs, devait succomber définitivement la dynastie déjà séculaire des porteurs de *litham*. Désigné par le *mahdi* et agréé par tous les chefs, Abd el Moumen prit le pouvoir ; il se mit à l'œuvre aussitôt. Il organisa une forte armée de Masmouda, rudes montagnards et sectaires exaltés, auxquels il joignit des contingents importants de cavaliers Koumia, éblouis par la gloire de leur frère. Malgré une tentative malheureuse sur Marrakech, il parcourut le Maroc, détachant les provinces de la domination almoravide et se faisant proclamer du titre d'*Emir el Moumenin* ou Prince des Croyants.

Le sultan du Maghreb, *Tachefin* (fils d'Ali, mort en 1143 et petit-fils de Yousof), résolut d'aller lui-même le combatre et l'anéantir. Il convoqua les Sanhadja et les guerriers d'autres tribus et parvint à devancer son adversaire qui se dirigeait vers l'Est. Il atteignit Tlemcen, établit son camp du côté d'El Eubbad (vers la fin de l'année 1144) (1) ; Abd el Moumen l'y rejoignit peu après. Un jour, comptant sur le grand nombre de ses soldats (2), l'Almoravide engagea la bataille dans la gorge dite *Es Sakhratin*, au Sud de la ville ; mais son armée, taillée en pièces par un ennemi qui s'était installé sur les hauteurs voisines et avait su tirer parti de sa bonne position, dut se retirer derrière les remparts de la place. Bientôt Tachefin laissait dans Tlemcen une solide garnison aux ordres de son calife Mohammed, surnommé El Chyour, amenait ses troupes vers le Nord et, chemin faisant, appelait à son secours les tribus de la province.

---

(1) A. Bel : *Histoire des Beni Abd El Wâd, rois de Tlemcen*, par Abou Yahia Ibn Khaldoun. Alger, Fontana, 1904, T. I, p. 114.

(2) Dans son armée figurait une légion de 4.000 soldats chrétiens que son fils lui avait amenés d'Espagne.

Il pensait refaire son armée sous les murs d'Oran qui lui appartenait. En cas de désastre, l'enceinte solide de cette ville pourrait lui servir d'abri et, si le sort lui était tout-à-fait contraire, il aurait la suprême ressource de gagner, par mer, soit le Maroc, soit l'Espagne. Il vint donc camper dans la plaine de Misserghin, voisine d'Oran. En même temps, prévoyant sans doute une nouvelle catastrophe, il fit reconnaître par ses lieutenants son fils Ibrahim comme son successeur (février 1145) et l'envoya au Maroc avec une bonne escorte. Il écrivit aussi à son amiral *Mohammed ben Meïmoun* (1), qui se trouvait alors dans le port d'Alméria, sur la côte andalouse, pour lui mander d'accourir aussitôt avec les dix galères qu'il commandait. L'amiral obéit et vint sans difficulté mouiller dans la rade de Mers-el-Kébir ; il apportait à son souverain quelques troupes fraîches et bien organisées. Son devoir était d'attendre en cet endroit pour offrir le refuge de ses bateaux au sultan, si la mauvaise fortune s'acharnait sur lui.

Abd el Moumen de son côté ne s'était pas attardé devant Tlemcen ; en apprenant la fuite de son rival, il confiait à l'un de ses lieutenants le soin de poursuivre le siège et lançait son avant-garde sur les pas de Tachefin. Il se mit en route lui-même avec le gros de son armée et vint s'établir sur la montagne d'Heïdour qui domine le littoral oranais.

Pendant plusieurs semaines, les deux adversaires restèrent en présence. Chaque jour il y avait des engagements partiels, des rencontres plus ou moins sérieuses, dans lesquelles la chance favorisait souvent les fanatiques Almohades. La puissance d'Abd el Moumen grandissait sans cesse ; la renommée de ses exploits s'étendait au loin, lui attirait des partisans. Les chroniqueurs arabes estiment qu'il avait sous ses ordres plus de cent mille combattants. Deux grands chefs, deux grands peuples berbères attendaient, avec une impatience fébrile, le moment décisif qui assurerait au vainqueur l'empire africain. Tout le long du rivage, depuis les hauteurs de Mers-el-Kébir jusqu'à la Montagne des Lions, les tentes blanches, innombrables,

---

(1) Cet amiral était déjà célèbre. En 1122 et en 1124, il avait, pour le compte de son souverain, opéré deux descentes en Sicile. Plus tard, nous le retrouvons aux Baléares, où s'étaient réfugiés les derniers descendants Almoravides, au service du prince Ishac, à qui il prête le concours de ses soldats pour se débarrasser de son père et de son frère aîné et devenir ainsi souverain des Baléares (1155). Cf. A. Bel : *Les Benou Ghania*, p. 19.

couvraient les plaines, les rives des *sebkhas* voisines, les flancs escarpés des collines. C'était un spectacle grandiose.

Les guerriers venus de toutes les tribus de l'Afrique septentrionale fourmillaient ; ils portaient le burnous blanc ; d'autres, richement parés, avaient des cottes de mailles sarrazines, des casques brillants, des boucliers ronds en peau de lamt et, montés sur des chevaux petits et légers, ils brandissaient en galopant des cimeterres damasquinés, des piques et des lances noires, au bout desquelles flottaient des oriflammes de diverses couleurs. On reconnaissait les Almoravides à la tache noire faite sur leur visage par le *litham*.

Un matin, dans une attaque brusquée, les Almohades parvinrent à surprendre leurs ennemis dans leur camp et les bousculèrent en désordre. Bientôt ce fut une mêlée générale ; les Lemtouna, débordés de toutes parts, ne purent soutenir le choc ; ils éprouvèrent une sanglante défaite. Epouvanté, Tachefin abandonna ses troupes et courut s'enfermer dans Oran. Il se réfugia, avec quelques chefs fidèles dans un *ribat* ou forteresse qui dominait le port (probablement le fort sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui le Château-Neuf). Mais les vainqueurs découvrirent promptement sa retraite et le cernèrent de toutes parts. Le sultan voulut sauver sa vie directement menacée et, pour ce, gagner en cachette ses vaisseaux ancrés à Mers-el-Kébir.

Le 23 mars 1145, par une nuit sombre et pluvieuse (la nuit du 27 ramadan connue parmi les musulmans sous le nom de *leilat el qadar : la nuit de la destinée*, parce que Dieu fixe alors la destinée de chaque mortel), il monta sur sa fameuse jument *Tayhana* et s'enfuit (emportant en croupe, ajoute la légende, sa favorite *Aziza*). Dans sa course précipitée, l'obscurité ne lui permettait pas de distinguer le chemin qu'il suivait. Après avoir doublé la pointe de la Moune, aux abords du village actuel de Sainte-Clotilde, un bond maladroit de sa monture le lança dans un précipice élevé, au bord de la mer, où il se tua. Ce lieu s'est appelé depuis : *le Saut du cheval*.

Le lendemain matin, des soldats almohades trouvèrent le corps de Tachefin tout meurtri sur le sable du rivage, au pied des rochers. Ils le portèrent à Abd el Moumen qui en ressentit une grande joie. Il lui fit trancher la tête, qu'il envoya à Tinnemel où elle fut suspendue à un tremble

(*safsaf*), auprès du tombeau du mahdi Ibn Toûmert. Le cadavre, cloué pendant quelques jours à une croix, fut ensuite brûlé, aux acclamations frénétiques des hordes victorieuses. Ainsi disparut, devant les murs d'Oran, la puissante dynastie des Almoravides.

Privée de son souverain, l'armée vaincue se dispersa pour éviter d'être massacrée ; une partie se jeta dans Oran pour résister encore. Abd el Moumen commença le siège ; il installa son camp au-dessus de la source et, grâce à un solide barrage, arrêta le cours de l'eau. Privés de tout secours, abandonnés à eux-mêmes, car l'amiral Mohammed ben Meïmoun avait gagné le large avec ses galères, en apprenant la mort de son seigneur, les assiégés ne pouvaient tenir longtemps. Trois jours après, en la solennité de la Pâque musulmane (*Aïd-es-Seghir*), ils capitulèrent et la soldatesque envahit les rues et les forts. Le sultan fit passer au fil de l'épée toute la garnison et une partie de la population civile d'Oran. Débarrassé de son rival, il pouvait se considérer dorénavant comme le seul maître du Maghreb entier (1) Tachefin n'avait régné que deux ans et deux mois (2).

Une garnison almohade fut laissée à Oran et l'armée revint vers Tlemcen qui succomba sans tarder. On massacra sans pitié les habitants de Tagraret, faubourg essentiellement almoravide, les autres eurent la vie sauve. Après un séjour de sept mois, employé à reconstituer ses troupes, Abd el Moumen confia Tlemcen, Oran et toute la contrée à l'un de ses fils *Abou Hafs* et se dirigea vers Fez. Au Maroc, une série de victoires établit solidement son autorité ; il s'empara de Fez et de Marrakech, qu'il choisit comme capitale.

Il s'attacha dès lors à organiser ses états, qu'il divisa en provinces ; à la tête de chaque province il plaça un de ses caïds pour la gouverner et un cadi pour rendre la justice.

---

(1) Ibrahim, fils de Tachefin, ne put conserver le trône de ses pères.

(2) L'ouvrage qui donne le plus de détails sur cet événement important est *Holal* (*El Holal el Maouchiya fil Akhbar el marrakochîya : Chronique des souverains du Maroc*), écrit par un anonyme du XIVe siècle ; on y trouve des renseignements précieux pour l'histoire des Almoravides. Il est encore inédit. C'est à cette œuvre que nous avons emprunté, en partie, le récit de la lutte entre les deux souverains berbères.

Cf. IBN KHALDOUN, II, 178. — ROUDH EL KARTAS, 266. Chronique de DJENNABI (mort en 1590), publiée par FAGNAN dans *Extraits inédits relatifs au Maghreb*. Alger (CARBONEL), 1924, p. 358. EZ ZERKECHI : *Chronique des Almohades et des Hafsides*, trad. par E. FAGNAN. Constantine, A. BRAHAM, 1895, p. 8 et 9.

La ville d'Oran fut, par son ordre, restaurée ; sa population augmenta rapidement. Il honora d'une façon particulière quelques personnages originaires de cette cité, tels que *Abou Mohammed Abdallah ben Djebel*, qui fut un des plus hauts dignitaires de sa cour.

Ses successeurs immédiats imitèrent son exemple. Deux autres oranais *Abou Abdallah ben Merouan* et *Abou Abdallah el Hamdani* figurent parmi les grands cadis de l'empire. El Hamdani reçut l'administration judiciaire de Tlemcen, puis celle de Marrakech, où il mourut, aimé et respecté de tous, en janvier 1205.

Ces souverains apportèrent en outre tous leurs soins à l'embellissement des villes conquises. Oran devint le port le plus important du Maghreb Moyen, régulièrement fréquenté par les vaisseaux marchands et les navires de guerre. Dans son ouvrage : *Récréation de celui qui désire parcourir le monde*, terminé en janvier 1154, le géographe El Edrisi lui consacre une belle page. « La ville d'Oran, écrit-il, située dans le voisinage de la mer, est entourée d'un mur de terre construit avec art. On y trouve de grands bazars, beaucoup de fabriques ; le commerce y est florissant. Elle est située vis-à-vis d'Alméria sur la côte d'Espagne. Aux portes de la ville est un port trop peu considérable pour offrir quelque sécurité aux navires ; mais à deux milles de là, il en existe un plus grand : El Mers-el-Kébir, où même les plus grands vaisseaux peuvent mouiller en toute sûreté, protégés contre les vents ; il n'en est pas de meilleur, ni de plus vaste sur toute la côte du pays des Berbères. Quant à Oran, ses habitants boivent de l'eau d'une rivière qui y vient de l'intérieur du pays et dont les rives sont couvertes de jardins et de vergers. On y trouve des fruits en abondance, du miel, du beurre, de la crême et du bétail, tout à très bon marché ; les navires espagnols se succèdent sans interruption dans ses ports. Les habitants de cette ville se distinguent par leur activité et leur fierté [1]. »

Sous le règne des Almohades, Oran connut en effet une période de prospérité extraordinaire et figura parmi les quatre grands ports méditerranéens de l'Afrique. Dans ses

(1) El Edrisi, né à Ceuta, étudia à Cordoue et écrivit à la cour de Roger II, roi de Sicile, sa *Description de l'Afrique et de l'Espagne* (*Récréation de celui qui désire parcourir le monde*).

chantiers navals, accoururent des ouvriers experts. Déjà en 1162, Abd el Moumen y faisait construire une trentaine de vaisseaux, pour assurer ses relations avec l'Andalousie qu'il venait de conquérir.

L'arrivée d'un audacieux envahisseur vint un moment semer la terreur et la désolation parmi sa paisible population. Un seigneur des Baléares, descendant des Almoravides détrônés, *Yahia ben Ghânia*, rêvant de reconstituer à son profit le vaste empire de ses ancêtres, déclara la guerre aux Almohades. Il débarqua en Tunisie, réunit un bon contingent d'Arabes et de Berbères, organisa une expédition de grande envergure. Suivant la route séculaire, toujours vainqueur, ravageant tout sur son passage, il atteignit Sidjilmessa, dans le Maroc méridional. A son retour, Tlemcen et Oran furent pour lui une proie facile ; il tomba sur ces deux villes à l'improviste, les pilla et les abandonna aux hordes barbares et indisciplinées qui l'avaient suivi pour se gorger de butin. Les garnisons furent massacrées ; plusieurs centaines d'habitants subirent le même sort.

Sur la route, ce barbare s'acharna sur Tiaret, qui était alors une cité florissante et la détruisit si radicalement qu'elle ne se releva pas de ses ruines. Le cheikh Abou Hafs, général almohade lancé à sa poursuite le rejoignit peu après, lui infligea une défaite cruelle, s'empara même de son camp, où il fit un horrible carnage. Yahia ben Ghânia se réfugia seul dans une oasis de la Tripolitaine ; les vaincus abandonnaient sur le champ de bataille leur fortune, leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux. Les Oranais apprirent avec joie la nouvelle de cette victoire et la vie normale reprit son cours.

Abd el Moumen mourut en 1163, âgé de 63 ans, au moment où, sur les bords de l'Océan, il achevait de réunir une armée immense de berbères, de kabyles et d'arabes pour passer en Espagne. Son fils et successeur *Abou Yacoub Yousof* fut un des plus grand princes almohades et s'illustra autant par ses exploits militaires que par l'excellente organisation dont il dota ses états. Pour augmenter la prospérité de son empire africain, il favorisa le commerce, et ouvrit les ports méditerranéens, non seulement aux musulmans, mais encore aux nations chrétiennes, aux marchands de Barcelone, de Marseille et des villes italiennes.

C'est ainsi que le 15 novembre 1186, il signait avec la République de Pise un traité de paix et de commerce. Dans cet acte, il désignait aux trafiquants quatre ports : Ceuta, Oran, Bougie et Tunis, où il installait un Bureau de douane pour percevoir les droits d'entrée sur les marchandises apportées d'Europe. Dans ces places, il autorisait toute sorte de ventes et de transactions et ne prélevait que le 10 o/o sur les objets vendus à ses sujets [1].

A cette époque et depuis quelque temps déjà, les Génois possédaient à Oran un fondouk et une loge consulaire [2]. Chaque année Venise organisait aussi une croisière pacifique sur les côtes africaines. Dans la deuxième quinzaine de juillet, les « Galères de Barbarie », chargées de marchandises, mettaient à la voile au Lido et suivaient un itinéraire, fixé d'avance, qui commençait à Tripoli et se terminait à Alméria ,en Espagne. C'est à Oran, où elles s'arrêtaient dix jours, qu'elles faisaient leur plus longue escale ; les Vénitiens y avaient un magasin ou entrepôt où ils déposaient leurs produits d'exportation pour les marchands de l'intérieur.

De toutes les régions du Maghred Moyen, les berbères et les arabes accouraient en ce lieu ; leurs caravanes apportaient en grandes quantités : du blé, de l'orge et des dattes (en moyenne 20.000 ou 30.000 hectolitres de blé et 10.000 d'orge). Ils vendaient encore du coton, de la cire, de l'huile, de l'anet(plante odoriférante semblable au fenouil), du cumin et de la noix de galle. Les importations consistaient surtout en métaux précieux et en produits manufacturés : de l'or et du cuivre brut ou travaillé, en lingots et en barres, en lames et en fils, qui étaient utilisés soit pour la bijouterie, soit dans les Hôtels des monnaies ; pour les métaux, achetés par le Trésor, les sultans consentaient une réduction de moitié sur les droits de douane. Oran achetait encore beaucoup de tissus de soie, de laine et de coton, de toute qualité et de toute couleur, des laqués, des bijoux, des articles de quincaillerie et de mercerie, de l'argent, de la guède ou pastel (plante tinctoriale en bleu).

Toutes ces choses étaient livrées à des commerçants

---

(1) L'article 3 était ainsi rédigé : « *Ed ha loro permesso... di venire nei paesi degli Almohadi, limitandoli a quattro paesi dei sudetti, cioe Ceuta, Orano, Bugia e Tunis, senza che lor fosse lecito di sbarcare o soggiornare in altri paesi degli Almohadi, se non che per forza di tempesta.* »

maures ou juifs qui allaient les revendre dans la province, les expédiaient par caravanes vers le Sud du Maroc, vers les oasis du Sahara et jusque chez les nègres du Soudan (1). Pour se rendre compte de l'importance de ces transactions, il suffit de parcourir les instructions que le Sénat de Venise donnait à son ambassadeur en Espagne, au début du XVI[e] siècle, lorsque les Espagnols se furent emparés d'Oran et eurent accaparé tout le commerce. Par sa dépêche du 22 mai 1518, notamment, la grande République italienne chargeait son représentant de protester auprès de Charles Quint contre l'interdiction faite à ses marchands d'entrer dans ce port « que ses galères visitaient fréquemment depuis des centaines d'années (2). »

Les provinces de Valence et de Catalogne, ainsi que les villes françaises sises sur le littoral méditerranéen envoyaient des vins en Oranie. Marseille possédait aussi un fondouk, qui lui avait été concédé par les sultans Almohades. Plusieurs maisons avaient en outre un entrepôt (*maguazenum*) à Oran et un représentant (*fundegarius*), comme il ressort d'un statut de Marseille, daté de 1228, relatif au trafic avec la Barbarie. Les citoyens pouvaient, en toute franchise, exporter des vins de la région et les vendre ou les faire vendre en gros ou au détail dans leurs entrepôts (3).

---

(1) *Tariffa dei pesi e misure correspondenti del Levante al Ponente*, par Bartolomeo di Pasi. Venise, 1540, fol. 181 v°.

(2) Le Sénat de Venise énumérait toutes les marchandises qu'il exportait vers Oran et terminait en affirmant : « *Tutte le prefate merce sono state sempre portate cum ditte gallée za centenara de anni.* »

(3) *Ordinamus et statuimus omnis civis Massilie et non alia persona possit et liceat vendere et facere vendi en menut e en gros franche et libere, sine aliqua dacita suum vinum tantum quod apportaverit civis Massilie et exierit de Massilia tantum apud Ceptam, vel Bogiam, vel Tunisium, vel Horanum... et hoc, in parvis funditis in quibus consuetum est in dictis terris vinum vendi.*

CHAPITRE VIII

Domination des Hafsides de Tunis et des Merinides du Maroc 1238-1350

Pendant que Yaghmoracen fonde le royaume Abdelouadite de Tlemcen, annexe d'Oran et se déclare vassal des Hafsides, les Mérinides détrônent les Almohades et fondent une nouvelle dynastie au Maroc. — Le sultan Abou Yacoub de Marrakech est vaincu par les Oranais. — Son successeur Aboul Hasan conquiert tout le Maghréb Moyen, visite longuement Oran qu'il dote de deux puissantes forteresses et dont il confie le gouvernement à El Botioui, puis à Obbou ibn Adjana.

Sur ces entrefaites, la ville de Tlemcen acquérait une importance considérable comme capitale du Maghreb Moyen. Elle allait peu à peu, sous la direction de chefs intelligents et énergiques, se soustraire à l'autorité des sultans marocains et conquérir son indépendance. Les Almohades, dès leur avènement au trône, lui accordaient les privilèges concédés jadis par les Fatimites à Tiaret et en confiaient le gouvernement à des membres de leur famille : frères, fils ou neveux. « Tlemcen, dit Ibn Khaldoun, était une ville remarquable, qui possédait une garnison almohade et servait de résidence à un prince de sang royal, chargé de la défense de la province et du maintien de l'ordre. » (III, 330).

D'autre part, les grandes tribus de l'Afrique du Nord, prenant successivement conscience de leur force, avaient brisé les limites plus ou moins étroites dans lesquelles elles se mouvaient depuis des siècles ; puis elles avaient conquis leur autonomie et dominé leurs voisins. Les Zenata (Beni Ifren et Maghraoua) avaient subjugué tout le Maghreb ; les Kitama, fermes soutiens des Fatimites de Cairouan, venaient de fonder le royaume de Bougie ; les Lemtouna constituaient peu après l'empire almoravide, qui disparaissait sous l'irrésistible poussée des Masmouda.

A son tour, la tribu des *Beni Abd el ouad* aspirait à l'indépendance, au début du XIIe siècle. Ces Berbères appartenaient à la grande famille des Zenata et avaient

pour frères les Beni Rached ; ils occupaient le pays qui s'étend depuis le Djebel Amour au Sud jusqu'à Figuig et aux rives de la Moulouya. Le premier sultan almohade, pour les récompenser d'un service qu'ils lui avaient rendu en brisant une attaque des Beni Merin, les avait installés dans la région de Tlemcen. Le 8e souverain de cette dynastie accorda le titre de roi au cheikh des Abdelouad et se contenta désormais d'une obéissance purement nominale. « Les Zeyanites, dit Abou Ras, eurent une succession ininterrompue de souverains. Oran fit partie de leur royaume. qui s'étendit jusqu'à Dellys. »

Après bien des péripéties, le pouvoir échut à un fils de Zeiyan, nommé *Yaghmoracen* (1), qui fut le vrai fondateur de la dynastie des Abdelouadites. Vertueux et sage, ami des arts et valeureux guerrier, ce souverain fut occupé, pendant les premières années de son règne, à établir solidement son autorité sur des tribus remuantes, comme les Beni Rached, et dans quelques villes qui prétendaient ne relever que des sultans almohades.

Le gouverneur d'Oran refusa formellement de se soumettre à ses ordres. Avec une armée de mercenaires, composée d'arabes (2), d'un corps de lanciers chrétiens (3) et d'un autre corps d'archers kurdes, Yaghmoracen marcha contre lui en 1238 et mit le siège devant la place. La garnison lui opposa une énergique résistance ; les assiégeants perdirent beaucoup de monde ; Amrouch, le grand vizir, fut tué par un boulet de catapulte lancé du haut des

---

(1) La forme vulgaire de ce mot est *Ghamoracen* (غـمر اسن), dont les historiens espagnols ont fait *Gomarçan* et *Agamarazan*.

(2) Vers le milieu du XIe siècle s'était produite l'invasion Hilalienne. Plusieurs tribus arabes, qui vivaient en nomades avec leurs troupeaux, appelées par El Moezz, sultan de Cairouan, avaient envahi l'Afrique et avaient reçu, pour prix de leurs services, quelques belles provinces d'où ils avaient expulsé les premiers occupants berbères. L'une de ces tribus conquérantes, les *Beni Amer*, suivit Yahia ben Ghânia, s'installa dans les campagnes qui séparent Oran de Tlemcen, où elle imposa son joug aux populations autochtones. Les *Soueïd* occupèrent les riches plaines de Cirat et d'El Batha ; une fraction, renonçant à la vie nomade, se fixa dans les environs immédiats d'Oran. Ces Arabes furent les alliés des Abdelouad, puis des Espagnols, dont ils reçurent le nom de *Moros de paz* (Maures feudataires).

(3) Au Moyen Age, des princes chrétiens venaient souvent, avec des compagnies d'hommes d'armes, se mettre au service des sultans africains et beaucoup de princes musulmans servirent aussi sous les ordres des souverains espagnols. Cf. A. Gimenez Soler : *Españoles en Africa*, dans la Revue Hispanique, 1905, p. 299.

remparts [1]. La ville dut se rendre cependant et le roi de Tlemcen, reconnaissant la valeur d'un port si bien situé sur la Méditerranée, l'annexa et y plaça un gouverneur de son choix, à qui il accorda l'administration de tout le pays environnant.

Pendant que ces événements se produisaient dans le Maghreb Moyen, une nouvelle dynastie surgissait en Afrique. Les fils du général Abou Hafs, qui avait anéanti les hordes de Yahia ben Ghania révolté, recevaient des Almohades le gouvernement de toute la partie Est de l'empire, le royaume d'Ifrikya, pour prix de leurs services. L'un d'eux, *Abou Zakaria*, profitant des embarras au milieu desquels se débattait le sultan du Maroc, El Mamoun, réussit à secouer le joug de ses bienfaiteurs ; il se fit solennellement proclamer roi et prit le titre d'Emir des Croyants en 1236. Les *Hafsides* devaient régner à Tunis pendant plusieurs siècles.

Désormais le royaume de Tlemcen allait se trouver entre deux puissants états, toujours en lutte. Longtemps il allait servir de proie aux envahisseurs venus de l'Ouest ou de l'Est et voir ses provinces dévastées, ses villes emportées d'assaut par des armées bien supérieures en nombre. Et dans cette suite ininterrompue d'attaques, de conquêtes et de désastres, la ville d'Oran dut suivre le sort de la capitale et changer maintes fois de maître.

Bientôt en effet, pendant que Yaghmoracen recevait du dixième sultan almohade Er-Rachid l'investiture officielle, Abou Zakaria rêvait d'annexer la province de Tlemcen. En 1242, il se mettait en marche, à la tête d'une armée. A son approche le chef Abdelouadite s'enfuyait dans les montagnes et Tlemcen ouvrait ses portes au conquérant. Quelque temps après, le roi remontait sur son trône et reconnaissait comme suzerain le sultan de Tunis ; il abandonnait la cause des Almohades, dont la puissance diminuait de jour en jour et dont il prévoyait la ruine prochaine. Ainsi toutes les villes du Maghreb Moyen : Oran, Ténès, Alger, Médéa... devinrent vassalles des Hafsides, sous les ordres des princes de Tlemcen qui, par respect et reconnaissance, évitèrent de prendre le titre d'Emir.

---

(1) L'abbé Bargès, dans son livre : *Complément de l'histoire des Beni Zeiyan rois de Tlemcen*. Paris E. Leroux, 1887, place par erreur ce siège en l'an 630 de l'hégire : or Yaghmoracen ne prit le pouvoir qu'en 633 ; il nomme d'autre part le grand vizir *Ammouch* (عموش), tandis que Ibn Khaldoun et son frère Yahia écrivent tous deux Amrouch (عمروش). Bel : *Histoire des Beni Abd el Wâd*, I, 111.

Beaucoup de cités marocaines et andalouses se réclamèrent d'Abou Zakaria, dont la renommée grandissait sans cesse. En 1248, *Abou Ali* (Ibn Khalas) gouverneur de Ceuta, lui envoya une députation conduite par son fils ; dans une tempête, le navire El Meïmoun (le Fortuné) qui transportait ces émissaires vers Tunis, se perdit corps et biens. Alors Abou Ali partit lui-même avec la flotte hafside qui venait de Séville. On relâcha dans le port d'Oran, où les notables organisèrent une splendide réception en l'honneur des officiers de la flotte. Le repas fut même si copieux, que le gouverneur de Ceuta mourut des suites d'une indigestion ; il fut enterré dans la ville [1].

Ainsi, rapidement, les Hafsides recrutaient de nombreux partisans, au détriment des derniers Almohades indolents et débauchés, qu'un autre peuple berbère, les *Beni Mérin*, cherchait d'autre part à détrôner. Les Beni Mérin, dit l'auteur du *Kartas* [2], sont la première et la plus noble descendance des Zenata, parmi lesquels ils se distinguèrent toujours par la grandeur de leur caractère et de leurs vertus ; ils sont de mœurs très douces, valeureux guerriers, profondément religieux et incapables de jamais manquer à la parole donnée. Ils habitaient le Sud du Maroc, au midi du Zab ; mais ils vivaient en nomades et, s'ils passaient l'hiver sur les bords du désert, ils remontaient, avec leurs troupeaux, au printemps, vers Taza et la Moulouya. Or ils constatèrent la déchéance de l'empire Almohade, fortement ébranlé par la défaite de Las Navas de Tolosa, en Espagne (1212). Dans leurs courses, ils trouvaient les champs incultes ; le désordre régnait partout et la révolte grondait. Un de leurs chefs, Abd el Hakk, défit une armée régulière en 1214 et prit aussitôt le titre d'Emir. D'autres tribus se joignaient à lui, de gré ou de force ; en 1248, son fils pénétrait dans Fez et s'emparait de tout le Maroc.

Les rois de Tlemcen, alliés des souverains de Tunis, entrèrent aussitôt, en lutte ouverte avec cette nouvelle dynastie berbère. Leurs armées firent plusieurs incursions sur les provinces marocaines, chaque fois que le sultan

(1) Ibn Khaldoun (II, 323), raconte qu'il mangea trop de figues et qu'il fut pris de coliques soudaines qui l'emportèrent en quelques heures.

(2) Cet historien écrivit son ouvrage à la cour du 9e souverain mérinide ; il y a peut-être quelque exagération dans ses éloges. Quoi qu'il en soit, les Beni Mérin étaient les frères des *Médiona*, dont les Espagnols appréciaient le caractère noble et chevaleresque et qu'ils désignaient toujours du titre de *Galants de Médiona*.

était occupé ailleurs ou tentait de passer en Andalousie. Mais, en revanche, ils durent fuir à plusieurs reprises devant les Mérinides ; leurs villes furent prises d'assaut, leurs campagnes saccagées.

Ce fut en août 1296 que la belle cité d'Oran, qui prospérait activement depuis plus d'un siècle, vit pour la première fois sous ses murs les armées ennemies. Le fils du Sultan de Marrakech *Abou Yacoub* s'était révolté contre son père, avait pris la fuite et s'était réfugié à la cour de Tlemcen [1], en compagnie d'un chef berbère nommé *Mohammed ben Athou*. Quelque temps après, Abou Yacoub accordait le pardon à son fils et demandait l'extradition du chef rebelle. Il se heurta à un refus formel : ce fut la cause de la première guerre entre les Abdelouad et les Mérinides.

On vit apparaître bientôt dans le Maghreb Moyen une armée venant de l'Ouest. Pour couper les communications de la capitale avec la mer et empêcher qu'elle ne fût secourue, soit par les alliés de Tunis, soit par les Etats chrétiens de la Méditerranée avec lesquels elle était en relations commerciales, Abou Yacoub résolut d'occuper tout le littoral. Il s'installa devant Nédroma, qu'il tint bloquée pendant les mois de juin et juillet (ramadan 695) et qu'il foudroya de ses catapultes sans parvenir à la réduire à merci. Rendu furieux par cette énergique résistance, il décampa le 3 août. Les Oranais, avec toutes les tribus du voisinage, marchèrent à sa rencontre et l'arrêtèrent au pied du massif montagneux qui domine la côte, au Sud-Ouest (Guedara-Murdjadjo. Il dut rebrousser chemin.

Trois ans après cet échec, il entreprit une nouvelle campagne avec des forces supérieures. En mai 1299 il se présenta devant Tlemcen, qu'il investit de toutes parts : le siège devait durer huit longues années. Peu à peu son camp, prenant de vastes proportions, se transformait en une ville nouvelle qui reçut le nom de Mansourah (la Triomphante). Par de fréquentes expéditions il soumettait tout le Maghreb Moyen jusqu'à Alger. Honeïn capitula ; Oran ouvrit ses portes en l'an 1300, après un siège de courte durée ; Mostaganem, Ténès, Miliana, Médéa firent

---

(1) Othman, fils de Yaghmoracen, irrité en apprenant que le prince hafside. avait conclu un traité d'alliance avec le Maroc, se déclara indépendant et prit le titre d'*Emir des Croyants*. Ibn Khaldoun, III, 384.

de même. Mais Abou Yacoub ne put venir à bout de son entreprise ; il fut assassiné le mercredi 11 mai 1307 dans son propre camp (1). Son fils Amer, surnommé Abou Thabet, regagna aussitôt Marrakech.

Toute la province d'Oran resta cependant au pouvoir des Mérinides ; les Abdelouad ne tentèrent pas de la leur enlever. La ville vécut longtemps en paix, préoccupée de son commerce ; une ère nouvelle de prospérité s'ouvrait pour elle. Elle possédait une forte garnison et son port était fréquenté par les navires maures et chrétiens. A cette époque, elle figure sur les portulans (2), comme une des stations les plus importantes de la Méditerranée ; les vaisseaux vénitiens continuaient à y faire escale, au cours de leurs visites régulières aux Echelles de Barbarie, après avoir touché Alger et avant d'atteindre Vélez de la Gomera, sur la côte riffaine ; quelquefois même, en partant de Tunis, ils gagnaient directement Oran. Les autres ports de la province étaient : Ténès, Mostaganem, Arzew, Honeïn.

Oran était aussi un centre important d'activité intellectuelle et, dans ses écoles, enseignaient des savants renommés, tels que *Abou Temim*, célèbre par sa connaissance du droit musulman. Le poète de Constantine, *Ibn el Fekoun* s'y arrêtait au cours d'un voyage d'études et chantait dans ses vers l'agréable hospitalité qu'il y avait reçue. Le docte *Ibn Saïd Gharnati* (mort en 1273 ou 1286) disait, en décrivant le Maghreb Moyen : « Sur le littoral on rencontre les villes de Ténès, de Cherchel, de Mostaganem et d'Oran, laquelle est importante par ses constructions et dont la remarquable banlieue produit en quantité des céréales et des bestiaux. »

De son côté le géographe Aboulféda (né à Damas et mort en 1331), dont le *Traité de Géographie* fut terminé en 1321, écrivait : « Oran est le nom d'une ville occupée par les Berbères et située sur le bord de la mer, à une journée de Tlemcen. Des personnes qui l'ont visitée disent que dans le voisinage est un lieu qui sert de port à Tlemcen ».

---

(1) Othman, roi de Tlemcen s'était éteint le 5 juin 1304, dans une attaque d'apoplexie. Abou Yacoub fut tué, dans son palais, pendant son sommeil, par un de ses eunuques, nommé Le Saada.

(2) Notamment sur le *Portulan* de Pierre Visconti, de Gênes, dressé à Venise en 1318 ; sur celui des Pizzigani, dressé en 1364 ; sur le *Portulan Catalan*, qui est du début du XIVe siècle (publié par Buchon : *Notices et Extraits*, t. XVIII, p. 69 et 2e carte).

Il ajoutait : « C'est une place fortifiée, pourvue d'eaux courantes,, près du rivage ; elle est enceinte d'un mur de terre solide. »

Sous le règne d'*Aboul Hasan* (7ᵉ sultan mérinide), le général *Mohammed El Botiouï* gouvernait la ville et la province d'Oran (1). Or le roi de Tlemcen, ayant déclaré la guerre aux Hafsides, alliés des Mérinides, avait mis le siège devant Bougie. Pendant que le sultan du Maroc, accouru dès la première heure, s'était arrêté à Tessala (2), pour achever d'organiser ses troupes, El Botiouï reçut l'ordre de voler sur le champ au secours des assiégés. Il constitua une petite armée avec sa garnison et des contingents fournis par les indigènes du pays, l'embarqua à bord des vaisseaux de la flotte. A Bougie, ils furent reçus avec les honneurs militaires et le gouverneur leur accorda la solde et les rations. Mais l'ennemi avait déjà levé le siège et regagné sa capitale.

Aboul Hasan dut également rentrer au Maroc, où son frère s'était révolté ; il rétablit la paix facilement et reprit aussitôt le chemin du Maghreb Moyen dont il voulait s'emparer. Au mois de février 1335 il envahit l'Oranie, car pendant son absence les Abdelouad avaient conquis tout le littoral et chassé de partout ses garnisons. Dépassant Oudjda, qu'un de ses corps d'armée devait enlever, il emporta Nédroma de haute lutte et vint bloquer Tlemcen. Le siège dura encore deux ans ; mais ses troupes ne restèrent pas oisives. Pour fermer les ports aux princes de Grenade, alliés des Abdelouad, ainsi qu'aux marchands d'Italie et d'Espagne, il décida de les occuper. Honeïn et Oran ne résistèrent pas (1336) et Tlemcen, malgré les efforts acharnés de ses défenseurs, succomba à son tour le 1ᵉʳ mai 1337 (3). Le roi Abou Tachefin pris les armes à la main, fut mis à mort (4).

---

(1) Ibn Khaldoun l'appelle : client des Mérinides. III, 409.

(2) Ville aujourd'hui disparue, à 8 lieues d'Oran, dans le massif montagueux du Tessala.

(3) Le 2 mai, selon Yahia Ibn Khaldoun. A. Bel, I, 189. Bargès, p. 71.

(4) « Abou Tachefin, raconte Ibn Khaldoun (IV, 223), s'arrêta devant la porte de son palais et combattit avec la plus grande bravoure ; il y vit tomber ses fils Othman et Masoud... Mais affaibli par de nombreuses blessures, il fut pris par quelques cavaliers qui l'emportèrent avec l'intention de le présenter au sultan ; l'émir Abou Abderrahman rencontra ce cortège et, comme la rue en était encombrée, il fit trancher la tête au prisonnier. Le sultan fut très mécontent de cet acte, car il espérait avoir le plaisir d'insulter son ancien ennemi et de l'accabler de reproches. »

Toutes les provinces du Maghreb furent annexées à l'empire mérinide et confiées à un prince Abdelouadite, *Ibn Djerrar*, qui les gouverna pendant une douzaine d'années. « Alors, dit Abou Ras dans une *cacida*, le huitième siècle vit le mérinide Aboul Hasan à la tête d'Oran et fut témoin de la soumission de Tripoli. » Ce prince, l'un des plus fameux de sa dynastie, régna pendant vingt ans (1331-1351), guerroyant sans cesse pour étendre son pouvoir sur tout le Nord de l'Afrique.

Le royaume de Tunis le tentait. Profitant des dissensions qui s'étaient élevées dans la famille des Hafsides, il leva des troupes, appela les tribus du Maroc à la guerre et confia l'administration de ses états à son fils Abou Einan. Il se mit en route le 25 mars 1247. Par le couloir d'Oudjda il atteignit Oran dans les premiers jours du mois de juin. Son armée campa aux environs, dans les plaines de Misserghin et de Telamine. Lui-même fut reçu par le gouverneur de la place dans la *casbah* ou forteresse qui dominait la ville.

Pendant son séjour, il apprécia à sa juste valeur la situation privilégiée de ce port et constata qu'on pouvait, sans grand danger, le surprendre par mer, faute d'ouvrages défensifs. Il résolut de le mettre à l'abri d'une attaque et ordonna aussitôt la construction d'un fort très solide sur un mamelon, devant le rivage. « Le prince Aboul Hasan, dit Abou Ras (1), construisit le *Bordj el Ahmeur*, que ne surpasse en hauteur aucun monument, puis l'autre forteresse, pour défendre les navires du port de Mers-el-Kébir (2) ». Il confia ce travail à des ingénieurs expérimentés et leur donna des équipes nombreuses de maçons et d'ouvriers. Ainsi s'éleva rapidement, devant la ville, ce château-fort que les Espagnols, au début du XVIe siècle, reconstruisirent sur de nouveaux plans, sous le nom de Rosalcazar (3). « C'était, dit encore Abou Ras, ce que l'art a produit de plus surprenant. »

A Mers-el-Kébir, sur la gorge du promontoire rocheux qui forme le port et le met à l'abri des forts courants du

---

(1) Abou Ras, p. 84. — El Mecherfi, p. 222.

(2) Il existait aussi à Bougie, sur le plateau rocailleux en face du Gouraya un ouvrage appelé *Bordj el Ahmeur* (le fort rouge), construit sous le règne de Moulay En-Nacer ; il fut détruit par les Espagnols au XVIe siècle.

(3) De l'arabe *ras* et *el cacer* : tête ou fort qui défend la forteresse. Les indigènes lui donnaient le nom de *Casbah el Djedida* (la nouvelle forteresse) ; c'est le Château-Neuf des Français.

Nord-Ouest, le sultan construisit une seconde forteresse, le *Bordj el Mersa* (1). Pendant qu'il hâtait la construction de ces ouvrages, Aboul Hasan préparait la conquête de l'Ifrikya ; on parlait en tous lieux de son faste et de sa puissance. Les tribus les plus éloignées, abandonnant le parti des Hafsides, réclamaient sa protection, lui envoyaient des présents et des députations pour lui offrir leur concours.

Alors la ville d'Oran, devenue pour un temps la capitale du plus puissant souverain musulman, qu'accompagnait une cour splendide et une armée innombrable, connut des jours de gloire sans précédent. Elle vit arriver dans ses murs les chefs des plus belles contrées de l'Afrique : des suites brillantes les escortaient ; ils apportaient des cadeaux d'une richesse rare. Pendant plusieurs semaines, il y eut des fêtes et des réjouissances, organisées en l'honneur de ces roitelets venus de très loin : cavalcades, pompeux défilés, passes d'armes, repas plantureux. Plusieurs de ces personnages arrivèrent sur des vaisseaux aux formes bizarres qui allèrent s'aligner côte à côte dans la rade de Mers-el-Kébir. Ils purent admirer les travaux défensifs qui surgissaient du rocher abrupt devant la mer et ils considérèrent avec étonnement l'immense armée de berbères et d'arabes, de nègres et de chrétiens, qui n'attendaient qu'un mot d'ordre pour se lancer à l'assaut de l'empire Hafside.

Ahmed ben Mekki conduisait ces députations ; il était émir de l'île Djerba et gouverneur de Gabès. Après lui accoururent Yahia ben Yemloul, gouverneur de Touzer (ville du Djerid tunisien) ; le seigneur de Cafsa (à 30 lieues au Sud-Ouest de Sfax) ; Ahmed ben Abed, grand cheikh de la Tripolitaine ; Ali ben el Khalif, seigneur de Nefta (à 2 lieues à l'Ouest de Touzer) ; Ibn Ali Einan, seigneur d'El Hamma (dans le Djebel Nefousa) et beaucoup d'autres chefs et caïds. Les notables de leurs villes et de leurs tribus les accompagnaient et ils jurèrent fidélité au sultan mérinide. Ils lui présentèrent aussi la soumission et les hommages de Mohammed ben Thabet, émir de Tripoli, que son éloignement avait empêché de se rendre en personne à Oran.

---

(1) Les Espagnols l'occupèrent en 1505 et le reconstruisirent entièrement après le siège meurtrier que le bey d'Alger Hasan y avait mis en 1563. Cervantès a immortalisé la belle défense des Castillans dans son drame intitulé : *Le vaillant Espagnol*. Cf... J. Cazenave : *Cervantès à Oran*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, 1923.

Aboul Hasan accueillit avec joie ces émissaires et les reçut avec les honneurs dus à leur rang. Il les confirma dans leurs gouvernements respectifs et, après les avoir à son tour comblés de présents, il les laissa partir en leur annonçant sa venue prochaine. Il retint seulement auprès de lui Ahmed ben Mekki, dont il voulait avoir les conseils dans cette expédition lointaine. Il ne tarda pas à donner l'ordre du départ, après avoir laissé dans la place une garnison et les sommes nécessaires pour l'achèvement des travaux en cours. Le commandement de toute la province fut par lui donné au général *Obbou ibn Saïd ibn Adjana* [1] qui, à sa mort, le transmit à ses descendants.

Il s'empara assez facilement de Tunis, de Cairouan et de toute l'Ifrikya ; au mois de septembre 1347, il faisait son entrée solennelle dans Tunis. Mais quelque temps après, le 3 avril 1348, les arabes révoltés lui infligeaient un échec sous les murs de Cairouan. En juin, des émissaires venus de l'Ouest annonçaient dans le Maghreb sa mort et l'anéantissement de son armée. La nouvelle était inexacte. Le fils du sultan avait fait répandre ce bruit pour s'emparer du pouvoir. De Tlemcen où il se trouvait, Abou Einan regagnait Fez, se faisait proclamer solennellement et, pour arrêter les troupes de son père, il dépêchait en hâte vers Bougie un de ses émirs avec la flotte mérinide stationnée dans le port d'Oran.

---

(1) Ibn Khaldoun (IV, 279) donné à ce général le titre de *client des Mérinides* (صنائع), terme qui, chez lui, désigne les officiers sortis du corps des pages ou tous ceux dont les souverains avaient fait la fortune.

CHAPITRE IX

Domination des Beni Abdelouad 1350-1509

Expulsés jadis de leur capitale par les sultans marocains, les Beni Abdelouad reconstituent le royaume de Tlemcen. — Après un premier échec, Abou Thabet s'empare d'Oran ; mais il en est chassé par le mérinide Abou Einan qui confie la ville à la famille des Adjana. — Abou Hammou II annexe définitivement Oran à la couronne Abdelouadite. — Son fils Abou Tachefin le dépose, l'enferme dans la forteresse d'Oran ; la population de cette cité le replace sur son trône. Il meurt en 1389, dans un combat livré contre son fils révolté.

Profitant du désordre général, deux frères, descendants de Yaghmoracen, *Abou Saïd* et *Abou Thabet*, décidèrent de reconstituer le royaume de leurs pères. Ils s'emparèrent de Tlemcen, sans coup férir et, après avoir groupé leurs partisans, chassèrent les gouverneurs mérinides de toutes les places fortes de la contrée. Dès le début de l'année 1349, par une expédition heureuse, Abou Thabet soumettait tout le pays des Koumia, ainsi que Nédroma et Honeïn.

Il lui fallait en outre reconquérir Oran. Abbou ben Adjana y commandait en maître. Quelques mois d'une administration heureuse lui avaient permis de faire régner l'ordre dans la ville, qu'il avait dotée d'un corps de troupes avec un cadre d'officiers instruits. La justice y était rendue avec impartialité ; de grands magasins, récemment construits, gardaient des approvisionnemnets de vivres et d'armes. Les nouveaux châteaux-forts veillaient sur les vaisseaux de guerre et de commerce qui jetaient l'ancre dans ses ports. On comprend aisément qu'une telle cité fût un objet de convoitise pour les Abdelouad.

Laissant le gouvernement politique du royaume à son frère, Abou Thabet prit le commandement de l'armée et vint mettre le siège devant Oran. Il avait enrôlé les arabes Beni Amer et plusieurs tribus Zénatiennes. Mais Obbou ben Adjana, en prévision d'une attaque, entretenait depuis longtemps des intelligences parmi les Beni Rached, auxiliaires de ses ennemis. Or un jour, à l'improviste, par la

porte de Tlemcen, les assiégés firent une sortie impétueuse. On combattit avec ardeur dans le grand Ravin ; puis, au plus fort de l'action, les Beni Rached, comme il était convenu, lâchèrent pied, entraînant dans leur mouvement de recul tout le reste de l'armée assiégeante. Dans la mêlée périrent plusieurs chefs et parmi eux Mohammed ben Yousof, petit neveu de Yaghmoracen. Le sultan prit la fuite et ne dut son salut qu'à la vitesse de sa monture ; son camp devint la proie des vainqueurs.

Abou Thabet cependant ne se résigna pas ; hâtivement il prépara sa revanche ; au mois de juillet de l'année suivante il bloquait de nouveau la ville qui était restée fidèle à son bienfaiteur Aboul Hasan. Obbou ben Adjana était mort naguère, transmettant ses pouvoirs à son frère *Ali ben Adjana*. Celui-ci n'opposa pas une longue résistance ; il capitula, obtenant pour lui et les siens la vie sauve et l'autorisation de regagner le Maroc.

Peu après *Abou Einan* montait sur le trône des Mérinides (son père Aboul Hasan, dépossédé par lui, était mort misérablement le 21 juin 1351) et déclarait aux souverains de Tlemcen une guerre sans merci. En juin 1352, il envahit le Maghreb Moyen, défit ses adversaires sur les bords du Chélif, s'empara des deux frères qu'il fit mettre à mort. Pour la deuxième fois, depuis un siècle, la dynastie abdelouadite sombra dans la défaite.

Oran, suivant le sort du royaume, appartint encore aux sultans du Maroc et Ali ben Adjana reprit son poste de gouverneur, qu'il conserva pendant huit ans. Après les récoltes d'été, nous dit Ibn Khaldoun, il se rendait chaque année à la cour de son suzerain, remettait lui-même le produit des impôts de sa province, offrait des cadeaux et rendait compte de sa gestion.

La grande tribu des Abdelouad, vaincue et démoralisée, privée de ses rois, se retira dans le désert. Le mauvais sort s'acharnait sur elle : ses puissants voisins de l'Est s'obstinaient à la persécuter, ne lui permettaient pas de respirer librement. Malgré leur énergique ténacité, les descendants du grand Yaghmoracen ne parvenaient pas à se maintenir sur leur trône. Presque tous avaient eu le même sort : ils avaient été écrasés par les armées considérables de la dynastie rivale. Cependant ce peuple ne pouvait se résigner et jamais il ne s'avouait vaincu. On annexait purement et simplement les régions qu'il cultivait ; on supprimait ses

rois ; on pillait sa capitale. Il se soumettait alors aux desseins de la divinité courroucée et se réfugiait dans les montagnes du Sud. Mais, peu à peu, il réparait ses forces, un autre souverain ceignait la couronne ; il reprenait conscience de sa mission et se dressait orgueilleusement en face des Mérinides.

C'est ainsi qu'apparut un jour devant les portes de Tlemcen, à la tête des guerriers abdelouadites et arabes, un neveu des deux princes qu'avait dépossédés la défaite du Chélif. Il avait nom *Abou Hammou II*. Né en Espagne en 1323, il avait vécu à la cour fastueuse des rois de Grenade, amis de sa famille, puis à Tunis, où étaient venus le prendre ses frères pour le proclamer roi. Quand il fut au milieu des siens, il consacra quelques années à se constituer une armée aguerrie, rechercha l'alliance d'autres tribus et notamment des arabes Beni Amer et, au moment propice, s'étant ménagé des intelligences dans le camp adverse, il alla de l'avant. Quelques mois lui suffirent pour briser toutes les résistances ; le 31 janvier 1359 il entrait dans le *méchouar* (1) de sa capitale et prenait possession de son trône, tandis que la garnison étrangère s'enfuyait sans combattre. Le 27 février, plusieurs villes, Mazagran, Mostaganem, El-Batha, lui envoyaient leur soumission.

Oran résistait encore ; il décida de s'en emparer. Le 3 mars il envoya son vizir El Hadj Mousa ben Barghouts pour en chasser le gouverneur. L'investissement commença aussitôt. Mais quelques jours auparavant le chef de la cavalerie marocaine *Amir ben Massâï* était venu s'enfermer dans cette place. Le 10 mars, à la tête de la garnison il exécuta une sortie et réussit à culbuter l'assiégeant, qui prit la fuite en désordre. Le vizir combattit vaillamment ; comme il fuyait en retraite, son cheval, blessé, s'affaissa, entraînant son cavalier qui fut capturé et envoyé, avec d'autres prisonniers, au sultan du Maroc. Oran reprit sa vie régulière.

Cependant les troupes mérinides réapparaissaient sur divers points du royaume ; du côté d'Oudjda survenait le général en chef, *Masoud ben Rahhou*, que son cousin, Amir ben Massaï rejoignait bien vite, tout fier de sa récente victoire. Les Abdelouad, leur barrèrent la route.

(1) Le *Méchouar* était le palais fortifié des rois de Tlemcen ; Yaghmoracen en avait jeté les bases (en arabe, *Méchouar* désigne le lieu où l'on tient conseil).

les deux armées se trouvèrent en présence le 20 avril et l'envahisseur dut revenir sur ses pas. Amir ben Massaï tomba sur le champ de bataille et sa tête fut portée à Tlemcen.

En recevant la nouvelle de ce désastre, le gouverneur d'Oran *Ahmed ben Adjana*, fils d'Ali, eut peur ; toutes les tribus de la région l'avaient abandonné. Il voulut fuir ; or il n'y avait pas un seul vaisseau dans le port, en ce moment. Il dut emprunter la voie de terre. S'étant déguisé, il partit seul ; mais les gens d'une tribu voisine le reconnurent : il fut arrêté et, bien qu'il offrît une grosse somme pour sa rançon, il fut envoyé, chargé de liens, au sultan Abdelouadite qui, usant de générosité, lui rendit la liberté et lui permit de gagner la frontière du Maroc.

Au mois de juillet 1360, Oran capitulait à l'approche du général Abou Mousa Imrân ; les soldats de la garnison mérinide étaient passés au fil de l'épée. Les autres villes du Maghreb, comme Médéa et Alger, durent également reconnaître l'autorité du nouveau roi de Tlemcen.

Cet état de choses ne dura pas longtemps ; à la faveur des désordres créés par un compétiteur ambitieux, soutenu par le souverain de Marrakech, la cité d'Oran retomba au pouvoir d'Ali ben Adjana, son ancien gouverneur, qui, avec l'appui de la flotte réussit, par surprise, à y introduire un petit corps expéditionnaire.

Ce fait d'armes allait être la cause de nouvelles luttes entre les deux dynasties ennemies et de nouveaux revers pour le royaume tout entier. Les deux sultans avaient réussi à conclure une trêve. Au début de février 1361, Abou Tachefin, fils aîné d'Abou Hammou II arrivait à la cour d'Abou Salem (10e mérinide) avec de riches présents, parmi lesquels on admirait un certain nombre de chevaux de race. L'ambassadeur parvint à négocier heureusement un traité de paix. Un point cependant restait en litige, sur lequel le Sultan se montrait intraitable. Il abandonnait à son allié tout le Maghreb Moyen ; mais il gardait pour lui la place d'Oran qui, disait-il, avait de tout temps appartenu à sa famille : son grand'père Aboul Hasan l'avait embellie et dotée de fortifications modernes ; les droits de douane perçus dans son port constituaient un des principaux revenus de sa couronne.

Dès le retour de son fils (en mars) Abou Hammou II écrivit lui-même pour obtenir gain de cause ; il affirmait

que cette intransigeance le privait sans raison de son plus beau port de commerce et que la présence d'une garnison étrangère au cœur de son royaume serait à l'avenir un sujet perpétuel de discordes. Ces arguments restèrent inutiles et Abou Salem lui manda, pour lui confirmer son refus, le fils de son grand vizir, *Omar el Yabani* (1), personnage fort riche et fort rusé, qui rêvait de s'emparer du pouvoir et qui profita de son séjour à Tlemcen pour tramer une conspiration contre son souverain.

A peine Omar El Yabani fut-il reparti vers le Maroc, porteur de nouvelles propositions, que son complice Abdelouadite marcha sur Oran dont il commença le siège en août 1361. Pendant trois jours, les assauts se succédèrent et le lundi 17 août la ville ouvrait ses portes. Le gouverneur, Ali ben Adjana se retira dans la citadelle avec une partie de sa garnison et résista encore un jour et une nuit ; il obtint la vie sauve. Par dépit, Abou Hammou II fit raser les remparts de cette place forte qui avait toujours été le plus ferme point d'appui de ses ennemis dans cette région et qui désormais devait être l'apanage de sa dynastie.

Le 23 août il était déjà de retour dans sa capitale, maître incontesté de tout le royaume de ses ancêtres. Les débuts de son règne avaient été troublés par des luttes incessantes (2). Dès que ses voisins lui laissèrent quelque répit, il s'occupa de l'administration de ses états ; il réglementa le gouvernement des provinces, organisa l'exploitation et la mise en valeur de ses terres et de ses ports, rétablit les relations commerciales avec les nations chrétiennes, ratifia l'alliance déjà séculaire de son peuple avec les rois de Grenade, fut

(1) Omar el Yabani voulait régner. Pour se concilier les bonnes grâces du grand vizir Masoud ben Massaï, il avait épousé sa fille. Après son séjour à Tlemcen, pendant lequel il avait indisposé Abou Hammou II contre le sultan de Marrakech, il profita du mécontentement que manifestaient alors quelques chefs marocains et avec l'appui de Garcia, général de la milice chrétienne, il assassina Abou Salem, le 19 sept. 1361, prit le titre de vizir, plaça sur le trône un fils imbécile d'Aboul Hasan et gouverna en son nom. Par la suite il se débarrassa de ce monarque et lui substitua Abou Zian, puis Abd el Aziz, qui, pour éviter le triste sort de ses trois derniers prédécesseurs, fit décapiter Omar en 1366. L'historien Ibn Khaldoun avait rempli les fonctions de secrétaire privé auprès du vizir Omar el Yabani ; mais, à la suite d'une discussion, il l'avait quitté pour se réfugier en Espagne.

Ibn Khaldoun, IV, 349, 368 et 369. — Yahia Ibn Khaldoun, II, 110.

(2) En 1366, Abou Hammou II enferma dans la forteresse d'Oran le chef de la tribu des Beni Rached, Zian, qui venait d'abandonner le parti mérinide pour celui des Abdelouad, mais dont les intentions lui parurent suspectes. Le prisonnier parvint à s'évader et rejoignit les tribus nomades du Maroc. Gracié peu après, il reprit le commandement des Beni Rached, pour être pris de nouveau et exécuté. Ibn Khaldoun, IV, 4.

un vrai Mécène pour les artistes, les savants et les écrivains. Yahia, frère cadet de Ibn Khaldoun et historien comme lui, devint son secrétaire particulier et le chroniqueur de sa dynastie (1).

Malheureusement Abou Hammou II ne put longtemps s'adonner en paix à ses devoirs de monarque intelligent. Ses propres parents s'évertuèrent à lui créer sans cesse de cruels embarras. Le premier qui osa se révolter contre lui fut son cousin *Abou Zeyan*. Il s'était établi à Médéa et par des promesses et des cadeaux il avait gagné à sa cause plusieurs tribus arabes et berbères. Au mois de juin 1367, il eut l'audace de marcher sur Tlemcen et, ayant campé près d'El Batha, il reçut des émissaires des villes du littoral, Ténès, Mostaganem, Oran, qui lui offrirent leur concours et lui amenèrent des troupes. Une rencontre sanglante eut lieu le 5 juillet sur les rives de l'oued Safsaf (à 6 kilomètres de la capitale) ; le prétendant fut complètement défait et les notables d'Oran et des autres cités firent humblement leur soumission.

A ce moment se place une tentative du sultan marocain Abd el Aziz contre le Maghreb Moyen, « avec une armée comparable, selon Yahia ibn Khaldoun, à une nuée de sauterelles, à une mer débordante, à des nuages traînant entre le ciel et la terre ». Le roi de Tlemcen n'osa pas se mesurer avec lui ; mais, le péril passé, il reparut et restaura dans toute sa splendeur la dynastie Abdelouadite. Sous prétexte d'inspecter ses provinces, il se mit à la tête de ses troupes régulières, que suivaient les corps d'auxiliaires fournis par les tribus alliées, rendit visite aux Maghraoua

(1) Abou Hammou II avait offert la charge honorifique de chambellan à Ibn Khaldoun qui, « ne voulant pas s'exposer aux périls de cet office », lui envoya, en qualité de lieutenant son jeune frère, qui rédigea, à sa cour, son *Histoire des Beni Abd el Wâd*. « Figure originale, écrit Brosselard, Abou Hammou II eut le mérite de restaurer la dynastie abdelouadite et de régner 30 ans. Il est le plus populaire des rois berbères de Tlemcen et celui que la légende évoque le plus volontiers. Ce n'était pas un guerrier belliqueux : il fut quatre fois chassé de sa capitale et réduit à chercher l'aide de tribus éloignées ; il mourut cependant sur le champ de bataille, dans la mêlée. Mais il était habile politique et, par sa ruse et ses expédients, il se tirait adroitement d'une situation périlleuse. Il était très cultivé et poète à ses heures, grand ami des arts, attirant et pensionnant les savants à sa cour ; il introduisit à Tlemcen des fêtes splendides et brillantes, semblables à celles qu'il avait vues à Grenade, dans sa jeunesse. Très libéral, il aimait à donner et à répandre l'or à pleines mains ; il accueillait le pauvre comme le riche et rendait lui-même la justice à ses sujets. Son tombeau, retrouvé naguère, porte cette inscription : *La mort est une porte. Tout homme y entre. Et la tombe, n'en doute pas, est le gîte destiné au voyageur.* » — *Les Tombeaux des Beni Zeyan*, dans le *Journal Asiatique*, 1876, p. 62.

et vint établir ses quartiers à Oran. Il y séjourna plusieurs semaines, conversant fréquemment avec les notables et les chefs militaires ; il se montra satisfait de l'état de la place et du bon esprit de la population. Des fêtes et de grandes réjouissances furent organisées en son honneur et pour se concilier les bonnes grâces de tous, il fit faire plusieurs distributions de blé et d'argent aux habitants.

Oran était à cette époque, avec Alger, une des plus belles villes de son royaume. L'honneur de gouverner la place avec la province qui avait pour limites, à l'Ouest la Tafna et le Chélif à l'Est, était réservé aux princes de la famille royale, fils ou neveux du Sultan. Le gouverneur devait maintenir l'ordre dans cette région, veiller à la perception des impôts et à la levée des combattants. Auprès de lui un cadi, choisi parmi les savants les plus éminents, s'occupait de l'administration civile et de la justice.

Parmi ces cadis d'Oran, il convient de citer *El Ocbany*, qui avait précédemment exercé ses hautes fonctions à Bougie et qui passa ensuite à Tlemcen. Il était considéré comme l'un des hommes les plus doctes de l'époque : jurisconsulte de talent, très versé dans les sciences, géomètre et mathématicien, il forma plusieurs élèves célèbres, comme l'historien Et-Tenessy. On le désignait communément sous le nom de *Prince des Oulémas* ; il mourut plus que centenaire dans le second quart du XVe siècle (1).

En 1378, Abou Hammou II confia le commandement d'Oran à l'un de ses frères. Mais, peu après, apprenant que son fils Abou Zeiyan, gouverneur de Médéa, cherchait à se créer des partisans pour conquérir son indépendance, il procéda à un nouveau changement administratif et il l'envoya à Oran, après avoir placé auprès de lui un vizir fidèle, chargé de surveiller ses faits et gestes. Or ce poste était de tous le plus honorifique et le plus convoité.

---

(1) El Ocbany était né à Tlemcen en 1320. Il fut enterré dans le cimetière des rois ; son épitaphe retrouvée naguère le qualifie de *cadi de la Djemâa*. Son élève Et Tenessy, composa, entre autres ouvrages *Le collier de perles et d'or vierge* ; l'abbé Bargès a traduit le 7e chapitre du 1er livre sous le titre de : *Histoire des Beni Zeyan, rois de Tlemcen*. Paris, E. Leroux, 1852.

Cf. Ibn Khaldoun, III, 472. — Yahia Ibn Khaldoun, I, »6 et II, 206. — Bargès, p. 379. — Cherbonneau : *Notice biographique*, dans le *Journal Asiatique*, 1551, p. 553. — *El Bostan ou Jardin des Biographies des saints et savants de Tlemcen*, par Ibn Maryem, trad. par F. Provenzali. Alger, Fontana, 1910, p. 161 et 284. Il faut citer aussi le traditionniste Er Rihala Abou Ali Hasan qui, après avoir vécu dans plusieurs villes de l'Ifrikya, exerça les fonctions de cadi à Oran, sous le règne de Abou Hammou II.

Abou Tachefin, fils aîné du Sultan et l'héritier présomptif de la couronne, se croyant lésé dans ses droits, sollicita ce gouvernement. « Son père, raconte l'Historien des Berbères, fit semblant d'y consentir, mais il recommanda à son secrétaire Yahia Ibn Khaldoun de tirer en longueur l'expédition du diplôme de nomination, espérant trouver, dans l'intervalle, quelque moyen de se sortir d'embarras ». Le prince, mécontent et mal conseillé, résolut de se débarrasser du secrétaire, qu'il rendait responsable de ce retard. Un soir du mois de ramadan (1379), escorté d'une bande de mauvais sujets, il l'attendit à la sortie du palais ; il se jeta sur lui et le poignarda. Yahia ibn Khaldoun avait à peine 35 ans. Le lendemain, à l'annonce de cet assassinat, le roi entra dans une colère violente ; mais il dissimula sa fureur en apprenant le nom du meurtrier. Par crainte il lui concéda la charge qu'il ambitionnait et envoya son autre fils à Médéa.

Ainsi ce fut à propos d'Oran qu'Abou Hammou II connut l'ambition de son fils aîné ; c'est à Oran qu'il dut expier les conséquences de sa grande faiblesse. Bientôt, en effet, Abou Tachefin, voulant régner à tout prix, se plaignit de la longue vieillesse et de l'incapacité de son père comme aussi de l'affection qu'il témoignait à ses frères et il décida d'avoir recours à la violence. Un matin de janvier 1386 il pénétra dans le Méchouar et, secondé par des ministres complices, il déposa le roi et se fit proclamer à sa place. Puis il envoya sous bonne escorte son prisonnier à Oran et le fit enfermer étroitement dans une tour de la Casbah.

Les autres fils du Sultan prirent les armes ; l'usurpateur partit aussitôt vers Alger pour réprimer leur révolte. Mais craignant que son éloignement de la capitale ne fournît à son père l'occasion de reconquérir le pouvoir, il dépêcha vers Tlemcen des émissaires fidèles qui, après avoir massacré ses parents emprisonnés, se dirigèrent sur Oran pour exécuter aussi Abou Hammou II.

Or les malheurs du vieux monarque avaient attendri le cœur de quelques chefs oranais influents. Quand les bourreaux se présentèrent aux portes de la ville, on courut prévenir le captif qui, en toute hâte et au péril de sa vie, ayant noué bout à bout son turban et sa ceinture, se laissa glisser par une petite fenêtre le long du mur élevé de la tour, où il se trouvait enfermé. Debout sur le rempart de la citadelle, le roi appela au secours de toutes ses forces ;

ses partisans le virent, ameutèrent la population qui ouvrit les portes de la forteresse et le délivra. Les envoyés de son fils, aux cris d'indignation de la foule, devinant ce qui venait de se passer, s'enfuirent rapidement. Les Oranais, opportunément harangués par le *Khatib* ou prédicateur de la grande mosquée, proclamèrent Abou Hammou et lui jurèrent fidélité. Ils lui fournirent une escorte, qui ne cessa de grandir pendant le trajet, et l'accompagnèrent en triomphe jusqu'à Tlemcen où, sans coup férir, ils le replacèrent sur son trône. La tribu arabe des Beni Amer, qui souvent avait combattu sous ses ordres, lui offrit le secours de ses armes.

A l'annonce de ces événements, Abou Tachefin revint à marches forcées ; pris au dépourvu et n'ayant pas eu le temps de mettre sa capitale en état de défense, le vieux sultan s'enferma dans le *Méchouar*, puis dans le minaret de la grande mosquée. Son fils, touché par ses larmes et ses supplications, lui accorda la vie sauve à la condition de partir aussitôt pour La Mecque. On l'expédia de nouveau avec sa famille à Oran. Là un navire, appartenant à des marchands catalans, qui stationnait dans le port, fut nolisé et emporta vers Alexandrie le souverain dépossédé. En cours de voyage cet homme tenace parvint à gagner ses gardiens et obtint d'eux l'autorisation de descendre à terre. Avec l'appui du gouverneur hafside de Bougie et de ses fils qui lui fournirent des troupes, il se mit en marche : dans les premiers jours d'août 1388, il rentrait en triomphateur dans Tlemcen. Il devait, l'année suivante (septembre 1389), livrer bataille à son fils et tomber percé de coups de lance dans la mêlée (1).

---

(1) Les soldats ennemis lui coupèrent la tête et la portèrent à Abou Tachefin qui considéra sans sourciller ce trophée sanglant.

Abou Tachefin, avant d'entrer en lutte ouverte contre son père, l'avait secondé énergiquement. C'était avant tout un prince vaillant et brutal. Et Tenessy dit qu'il « déployait dans ses attaques la bravoure du lion » ; mais il était ambitieux, jaloux et débauché. Pendant son règne il se fit craindre autant que son père s'était fait aimer.

CHAPITRE X

Règne des fils d'Abou Hammou II. — Oran conquiert une indépendance relative et devient un centre important d'études. — Mohammed El Haouari et Ibrahim Et-Tazi, deux saints musulmans illustres d'Oran et grands maîtres du Soufisme en Afrique du Nord.

A sa mort, Abou Hammou II laissait une nombreuse postérité : successivement huit de ses fils se disputèrent le pouvoir pendant une période de soixante-quinze ans , plusieurs ne régnèrent que quelques mois ou même quelques jours et presque tous furent renversés ou assassinés par leurs compétiteurs, frères ou neveux. A maintes reprises, les sultans mérinides intervinrent dans les affaires du Maghreb Moyen, détrônant les souverains, ravageant les provinces, assiégeant et pillant les villes et les bourgades. La dynastie abdelouadite ne se maintint longtemps encore que grâce à de honteuses compromissions et à des expédients peu avouables.

Abou Tachefin II ne s'était emparé de ses états, au détriment de son père, qu'avec le secours armé des souverains du Maroc, ennemis héréditaires de sa famille et de sa race. Plusieurs fois ses successeurs imitèrent son exemple. Dans ce désordre général, au cours des guerres fratricides pour la possession du trône, le pays subit de multiples invasions, les tribus se virent de plus en plus pressurées par des impôts écrasants.

Les grandes villes profitèrent de ces bouleversements continuels : peu à peu elles réussirent à secouer le joug des rois de Tlemcen, et à conquérir une indépendance presque complète. C'est ainsi que durant près d'un siècle, Oran continue à prospérer sans se soucier du reste du royaume. Les gouverneurs nommés par le Sultan et souvent remplacés, perdent chaque jour de leur autorité. Le Sultan se contente de percevoir les impôts et les droits de douane sur les marchandises qui entrent dans la place par la porte de Tlemcen ou par la porte de la Marine ; la plupart du temps il afferme ces droits à des commerçants indigènes ou juifs. Mais les notables seuls veillent à l'organisation, à l'administration et à la défense des intérêts de la cité.

Le trafic augmente. On crée des magasins pour l'entrepôt et la vente des produits divers importés. De tous les coins de la province les tribus viennent vendre leurs récoltes, que des bateaux emportent vers l'Andalousie ou la Catalogne, vers la France ou l'Italie. Bientôt, dans la rade de Mers-el-Kébir, apparaissent quelques navires sveltes et pourvus de rames. De hardis aventuriers oranais ont appris le métier périlleux, mais lucratif de la piraterie et, sur leurs galères, rivalisent déjà d'audace avec ceux d'Alger ou de Vélez de la Gomera dans le Rif. De temps à autre, ils vont se poster à l'entrée du détroit de Gibraltar, guettant les vaisseaux marchands dont ils font leur proie ou, dans leurs courses hardies, ils opèrent des descentes fructueuses sur les côtes de Valence ou des Baléares, d'où ils ramènent des esclaves et du butin. Au XVIe siècle, si nous en croyons les chroniqueurs, les corsaires d'Oran et du Maroc étaient les plus redoutables de la Méditerranée.

Dans le voisinage de la ville cependant, comme dans tout le royaume de Tlemcen, il n'y a plus de sécurité ni pour les biens, ni pour les personnes. La loi du plus fort est la seule dans l'affaiblissement du pouvoir royal. Les tribus placées sous l'autorité toute puissante de leurs cheikhs, se font mutuellement la guerre et celles qui vivent sur le territoire oranais sont particulièrement remuantes.

Heureusement les lettres et les arts prospèrent en même temps que le commerce dans la ville d'Oran qui nous apparaît, à cette époque de décadence générale, comme un centre important d'études littéraires et théologiques (1). Attirés par des hommes de grande valeur et de sainteté éprouvée, les étudiants et les savants accourent de toutes les provinces musulmanes pour y recevoir un enseignement et des directives. Durant tout le XVe siècle, Oran devient l'Ecole par excellence du *Soufisme* en Berbérie.

La doctrine mystique connue dans l'Islam sous le nom de *Soufisme* (2) avait pris naissance en Perse, dont le sage Abou Hachim, de Koufa, considéré comme le premier *soufi*, prétendait la faire remonter jusqu'à Ali, gendre du Prophète Mahomet ; elle plongeait probablement ses raci-

---

(1) Vers la fin du XIVe siècle, Mohamed Ançari Kotobi, surnommé Watiwât, écrit dans son *Encyclopédie* : « Oran est une ville moderne dont la construction remonte à 290 ; elle fut détruite et reconstruite à plusieurs reprises. » Cf. FAGNAN : *Extraits*, p. 45.

(2) De *souf* : laine (?), allusion, sans doute, au manteau de laine grossière que portaient les soufis.

nes dans le néo-platonisme. Contrairement aux croyances coraniques, qui séparent nettement Dieu de l'univers créé par lui, les *soufis* ou illuminés prêchaient le *tauhid* ou l'unitéisme. Dieu seul existe, disaient-ils ; il est en toutes choses et toute chose est en lui ; les êtres sont une émanation de la divinité, la matière, une illusion des sens ; l'homme ne possède aucune liberté, parce que ses actions sont fixées par Dieu. C'était le panthéisme universel, le boudhisme introduit dans l'Islam. Le savant El Ghazali avait exposé clairement cette théologie dans son *Traité de la rénovation des sciences religieuses.*

Les adeptes de cette doctrine formaient une caste privilégiée, se soumettaient à des règles aussi sévères que celles des moines chrétiens. Lorsqu'ils étaient jugés dignes de recevoir l'enseignement ésotérique, ils apprenaient les prières, les usages et les devoirs attachés à cette profession et ils prenaient le froc. On les initiait alors par une cérémonie singulière : le grand maître leur crachait dans la bouche pour leur communiquer la pureté des mœurs, la foi, la ferveur et l'abnégation, vertus propres aux *soufis.* La bure qu'ils revêtaient les rendait sacrés aux yeux des musulmans ; leur savoir et leur maintien grave, modeste et recueilli les faisaient considérer comme des détenteurs de la puissance et de la grâce divines. Ils ne regardaient la vie que comme un voyage, dont le but était la connaissance de Dieu et l'anéantissement dans son Etre. Aussi recherchaient-ils la complète annihilation de leur volonté, la subordination de la raison au sentiment, la contemplation. Leurs élans se traduisaient généralement en des poésies empreintes de tendresse et de résignation, débordantes de sensualité et d'ivresse mystique (1).

Le plus illustre de tous ces personnages éminents qui se firent, dans le Maghreb, les propagateurs de la théologie soufiste et qui acquirent un grand renom de savoir et de piété, au début du XIVe siècle, est sans contredit le saint dont la tombe protège la cité d'Oran. Les indigènes d'Algérie et du Maroc le vénèrent encore de nos jours comme un des plus fameux thaumaturges de l'Islam. *Mohammed El Haouari* fut pendant de longues années le Grand Maître du *Soufisme* en Afrique septentrionale et, à sa mort, son disciple *Ibrahim Et Tazy* lui succéda à la tête de l'Ordre.

---

(1) Dozy : *Essai sur l'Histoire de l'Islam*, Leyde, 1779. — Carra de Vaux : *Ghazali, le Traité de la rénovation.* Paris, 1891.

Dans la rue du Vieux-Château, près d'une petite mosquée occupée par des bureaux militaires, à l'ombre d'un élégant minaret, s'élève une koubba très simple, soigneusement blanchie à la chaux : cette koubba garde la tombe de Sidi Mohammed El Haouari. Au centre se dresse le cénotaphe, orné de drapeaux et de gravures représentant Bourakh, la monture du Prophète ; sur les murs, des ex-voto : cierges, œufs d'autruche ; de la coupole pendent des lustres, des boules de verre. Une épitaphe tracée sur bois rappelle au visiteur la grandeur et la sainteté du personnage que l'on vénère en ce lieu. Des mauresques, assises sur des tapis, bavardent sans façon.

Ce tombeau est un lieu de pélerinage (1) ; chaque année, au mois de septembre, on y célèbre la fête du saint. Chaque samedi amène de pieux croyants ; il en vient de tous les coins de l'Oranie et même du Maroc lointain. En revenant, plusieurs emportent précieusement une poignée de poussière recueillie sur le sol de la koubba ; on en frotte les malades ou on la leur fait avaler délayée dans de l'eau.

El Haouari fut, au début du XIVe siècle, un sage et un puissant serviteur d'Allah. Il s'illustra par son savoir et sa piété à une époque où les arts et les sciences brillaient d'un vif éclat sur la Berbérie. Pendant de longues années il fut, en outre, le vrai chef de la population oranaise et, si nous en croyons ses chroniqueurs, il opéra des miracles, de son vivant et après sa mort.

Il était né en l'année 751 de l'hégire (1350-1351), dans le voisinage de Kelmitou, bourgade à vingt kilomètres Est de Mostaganem et appartenait, comme l'indique son nom, à la tribu berbère des Haouara. De bonne heure il voyagea ; après des études faites à Bougie, il visita le Maroc, professa à l'Université arabe de Fez où il composa un ouvrage en vers intitulé : *Es-Sehou oua Et-Tenbih. (L'oubli et l'avertissement)*. Il partit ensuite vers l'Orient, acquit de vastes connaissances au cours de longs séjours à La Mecque, au Caire, à Jérusalem et à Damas. De retour dans son pays, il se fixa à Oran et y resta jusqu'à sa mort. Des disciples accoururent dès lors pour recevoir ses enseignements. Il put bien vite se considérer comme le souverain de la ville.

Pauvrement vêtu, méprisant pour lui-même les biens matériels et la richesse, il s'adonnait aux exercices les plus

(1) On trouve encore, dans l'Oranie, près du village des Beni Tala, le *haouch* (enceinte en maçonnerie) de Sidi El Haouari.

rigoureux de l'ascétisme. Il enseignait la littérature, la jurisprudence et la théologie et ainsi il fonda une école renommée, à la tête de laquelle devait le remplacer son meilleur disciple, plus tard célèbre à son tour, Ibrahim Et-Tazy. Il savait aussi parler aux foules, leur imposer sa volonté en attaquant les riches, en relevant les pauvres et les petits de leurs misères morales ou matérielles. « Il épouvantait les gens, dit un historien, en leur décrivant les feux de l'enfer et les tourments de toute sorte que Dieu a préparés pour les rebelles à sa loi. Peu s'en fallait alors que les cœurs ne se fendissent et ne fussent brisés de frayeur. Aussi les assistants s'empressaient de s'amender et de se repentir ». De toutes les provinces de la Berbérie on lui apportait des présents qu'il distribuait aux indigents et les étrangers faisaient escale à Oran pour le visiter et le consulter.

El Haouari vécut quatre-vingt-douze ans, respecté et redouté de tous (1) ; sa prière était en effet toute puissante auprès de Dieu ; il devinait les pensées. Mais il avait parfois des colères terribles et châtiait avec rigueur ceux qui lui avaient déplu. « Le chef de tribu Othman, raconte l'auteur du *Bostan*, était un grand scélérat qui ne se faisait aucun scrupule de s'approprier le bien d'autrui et d'égorger les gens sans motif. Il s'empara une fois d'une très forte somme d'argent appartenant à un ami du cheikh Sidi Mohammed El Haouari. Celui-ci lui envoya alors une lettre pour l'inviter à restituer ce qu'il avait pris à l'homme qui se réclamait de sa protection ; mais cela ne fit qu'accroître l'insolence du malfaiteur, qui se saisit du serviteur que le cheikh El Haouari lui avait dépêché pour lui remettre son message et le mit aux fers.

El Haouari était assis à sa place habituelle quand il apprit que son serviteur avait été jeté en prison par Othman. A cette nouvelle, il entra dans une colère si violente que tout son visage devint noir. Puis il se leva aussitôt et pénétra dans sa cellule où il demeura quelques instants. On l'entendit alors qui disait : « Broyé, broyé ! » comme s'il indiquait à un personnage invisible la manière dont il devait faire périr Othman. Or une noce avait lieu ce même jour dans la tribu d'Othman. Celui-ci, ayant pris part à une *fantasia* qu'on avait organisée à cette occasion, avait lancé

(1) On lui donnait le titre de *wali* est celui qui connaît Dieu, qui a fait abandon de son libre arbitre pour s'en remettre à la volonté du Tout-Puissant, devenu l'unique objet de sa pensée.

sa monture à toute vitesse quand, soudain, tous les assistants, hommes et femmes, virent un fantôme blanc l'enlever de son cheval et le jeter avec violence sur le sol. Lorsqu'on vint le relever, on s'aperçut que la tête lui était entrée dans l'estomac ».

Le saint avait une prédilection marquée pour le plus doux et le plus intelligent de ses élèves, Ibrahim Et-Tazi, qui fut son successeur, l'ornement de son pays et de son siècle, comme disent les chroniqueurs ; car il occupa à Oran la première place et fut, après lui, le Grand Maître du *soufisme*.

El Haouari mourut le 12 septembre 1439, dans la ville d'Oran qu'il avait gouvernée de fait pendant près d'un demi-siècle. Mais quelque temps avant de s'éteindre, ayant eu à se plaindre de l'ingratitude de ses compatriotes, il n'avait pas hésité, dans un mouvement de colère, à attirer sur la cité la malédiction de Dieu. Et cette malédiction, disent les historiens arabes, devait peser lourdement dans les destinées d'Oran et la livrer plus tard, sans défense, aux Infidèles, c'est-à-dire aux Chrétiens.

L'un des fils du saint, Ahmed était un ivrogne et un débauché. La légende raconte qu'il osa, un jour, voyant passer une noce sur la place, s'approcher de la mariée et lui arracher le voile pour voir son visage. Les assistants, scandalisés et furieux, se jetèrent sur l'insolent et le frappèrent si fort qu'il en mourut. En apprenant cette nouvelle, le patriarche irascible se leva et d'une voix prophétique : « Va, Oran, la libertine ! s'écria-t-il. Toi, si féconde en injustices, en iniquités, en calamités ! O toi qui es peuplée d'oppresseurs et de voleurs, je te cède, par la seule vente qui te convienne, aux chrétiens de Malaga et de la Galice ! Jusqu'au jour de la Résurrection et de la Rencontre, tant que tu reviendras, tu seras répudiée ! »

Quelque soixante-dix ans après, Oran devait tomber aux mains des Espagnols (1).

---

(1) Dans un ouvrage (encore inédit) sur l'Afrique, un soldat espagnol qui vécut une trentaine d'années à Oran à la fin du XVI[e] siècle, Diégo Suarez écrit : « De vieux Maures de la montagne de Guiza (massif du Murdjadjo), fils ou petits-fils de ceux qui évacuèrent Mers-el-Kébir en 1506, nous ont attesté le fait suivant :

Quelques années avant la prise de cette forteresse, un vieux marabout nommé Sidi Aben Guahua s'enfuit brusquement d'Oran en criant à ceux qu'il rencontrait : « Sortez tous d'ici, quand il en est temps encore ; car les chrétiens vont bientôt venir prendre ces deux places ». Souvent cet homme avait déclaré qu'il voyait (dans l'avenir) les chrétiens arriver sur une grande flotte et qu'avec peu de pertes ils s'empareraient de Mers-el-Kébir et d'Oran. »

Le fidèle disciple de Mohammed El Haouari et le continuateur de son œuvre fut *Ibrahim El-Tazi*, « dont la renommée, dit l'historien Abou Ras, s'étendit jusqu'à Koumès », et qui paraît avoir été, après lui et pendant près de 50 ans, le vrai maître des destinées d'Oran. Né à Taza, il appartenait à la tribu des Beni Lent. Il étudia dans son pays, voyagea beaucoup pour s'instruire, séjourna successivement à La Mecque, à Médine, à Tunis et à Tlemcen. Attiré par la réputation du saint oranais, il se mit à son école et se concilia si bien son estime qu'il devint le dépositaire de sa science et de son autorité. Il se fit aimer du peuple autant que son maître s'était fait craindre. La douceur constituait le trait dominant de son caractère ; un charme émanait de lui quand il parlait en public. Pendant son séjour à La Mecque, raconte le *Bostan*, la foule, lorsqu'il lisait, faisait cercle autour de lui, tant sa lecture paraissait attrayante et sa diction parfaite et il fut choisi dans cette ville pour réciter la prière du ramadan, parce qu'il était de tous les savants qui s'y trouvaient celui qui lisait le mieux et avait la voix la plus douce.

Il émerveilla la population d'Oran par sa science, sa piété et son ascétisme. Poète moraliste, il composa des stances dont les préceptes s'apparentent de très près à ceux d'un Saint François de Salles ou à la morale de l'*Imitation de Jésus-Christ* :

« Laisse de côté le violon, les femmes, les cymbales et le vin. — Le monde et ses séductions ne sont rien et leurs jours sont empruntés. — N'est point sage celui qui préfère le monde : est-ce qu'on vend le salut pour la perte ? — Repends-toi, et n'aie point honte d'aimer Celui qui possède le Paradis et l'Enfer. — La beauté de Dieu est la plus parfaite des beautés : Dieu possède la perfection. — Le souvenir de Dieu est le baume qui guérit toute plaie ; il est plus efficace que ne l'est l'eau limpide pour calmer l'ardeur de la soif. »

On venait le consulter de très loin. « Ne sois ni l'ennemi du savant, aimait-il à répéter, ni l'ami de l'ignorant et ne fréquente pas le sot. » Sa patience et son humilité étaient à ce point devenues proverbiales qu'on avait coutume de dire quand on était poussé à bout : « Fussé-je Sidi Ibrahim que je ne pourrais supporter cela ! »

Jusqu'à sa mort, il resta le chef d'Oran par l'ascendant que ses vertus et ses qualités lui avaient donné sur les riches et les pauvres. « Il fut, dit encore Abou Ras, l'ornement de son pays et de son siècle et occupa dans la ville la première place dans le monde des lettres et, bien qu'il ne portât point le titre de souverain, sa parole était écoutée et obéie ». Et-Tazi ne se contenta pas, en effet, d'instruire et d'éduquer ses contemporains ; il se montra soucieux de la bonne administration et de la prospérité matérielle de la cité. C'est ainsi qu'il fit exécuter des travaux pour utiliser toute l'eau de la source qui coulait au fond du grand Ravin ; il construisit un grand réservoir et une canalisation en maçonnerie ; il dota la ville d'une conduite d'eau, contractant pour cela des emprunts auprès des commerçants fortunés. On ignorait, ajoute à ce propos Abou Ras, d'où il tirait les ressources nécessaires pour satisfaire à toutes les dépenses de ces travaux. Lorsque cette construction fut achevée, il donna un grand festin à la prise d'eau ; on y servit des mets variés, qui rassasièrent toute la population d'Oran. Ce fut un jour digne de mémoire, une fête splendide. « — Comment vous êtes-vous procuré cette innombrable quantité de mets, lui demanda quelqu'un ? Comment avez-vous acquitté les frais occasionnés par votre canal, alors que vous n'êtes ni prince, ni réputé fort riche ?

« — Grâce au temps et aux amis, répondit-il. »

Le peuple a conservé le souvenir de ces œuvres dans une légende assez connue. Un jour, dit-on, El Haouari se promenait avec ses disciples dans la montagne voisine d'Oran. Ils eurent soif. « Prends un bâton, dit le saint à Ibrahim ; traîne-le derrière toi ; mais, en marchant, garde-toi de te retourner ! » Ibrahim obéit et s'en alla vers la ville en traînant son bâton par terre, mais arrivé au lieu dit *Billal*, il s'arrête, se retourne et regarde derrière lui : l'eau coulait abondante, suivant la trace de son bâton. Alors El Haouari s'approcha d'Ibrahim et le réprimanda. « Pourquoi, malgré ma défense, as-tu tourné la tête ? Si tu avais continué à marcher jusqu'au milieu d'Oran, c'est là que maintenant coulerait cette eau. »

Le cheikh Sidi Ibrahim Et-Tazi mourut à Oran le

dimanche 9 mai 1462 (9 de Chaban 866 de l'hégire), et fut enterré dans la ville, parmi le deuil général de la population qui l'aimait et le vénérait (1).

L'école oranaise garda jusqu'à la fin du XV[e] siècle la renommée que lui avaient acquise ces deux savants. Plusieurs de leurs disciples, comme *Ibn Taghzout*, continuèrent à s'imposer comme grands maîtres de la doctrine *soufiste* ; *Ahmed el Ouahrani*, de la tribu des Médiona, qui était né à Oran, fut le successeur de ce savant (2). Parmi ceux que Et-Tazi avait initiés à la science et à la piété figure encore *Mohammed Es-Senouci*, de Tlemcen, qui est regardé comme le plus grand théologien musulman de cette époque et dont les écrits sont encore étudiés dans les *médersas* (ou écoles supérieures arabes) de l'Algérie. Il a laissé d'importants ouvrages sur la religion, comme *L'Article de foi le Majeur* qui expose la doctrine unitéiste, sur la logique et la scolastique, comme *Les Prémisses ou Prolégomènes* et il a commenté une *Introduction à l'étude de l'Algèbre et de l'Equation*. Et-Tazi l'avait admis lui-même dans la hiérarchie des *soufis* et lui fit prendre le froc, après lui avoir enseigné les prières, les règles et les cérémonies de cette science ésotérique reçue des anciens. Son disciple devint à son tour un cheikh si respecté et acquit une telle réputation de sainteté que, sur son passage, les femmes et les enfants se pressaient pour baiser les pans de sa robe de bure (3).

---

(1) Après 1509, durant l'occupation espagnole, on toléra la présence de quelques-uns de ses descendants dans une maison voisine de son tombeau dont ils avaient la garde. Mais ayant été l'objet de vexations de la part des chrétiens, ces maures se plaignirent à leurs coreligionnaires qui s'étaient réfugiés dans la Kalaâ des Beni Rached.

Ils profitèrent d'un voyage à Oran pour le paiement de l'impôt et emportèrent le corps d'Ibrahm Et Tazi, qu'ils enterrèrent dans la Kalaâ, sous la Koubba qui existe encore de nos jours et est l'objet de la vénération publique.

Cf. Abou Ras, p. 79, 84. — Bostan, p. 62. — Destaing.

(2) Il fut initié au Soufisme par Es Senouci, disciple de Ibrahim Et Tazy.

(3) Es-Senouci mourut au mois de mai 1490. On peut voir encore son tombeau, près de Tlemcen, dans le cimetière musulman, sur la route qui va vers El-Eubbad.

Vers la fin du XV[e] siècle naquit à Oran Mohammed ben Abderrahman el Ouahrani, qui alla se fixer à Tlemcen et y enseigna la grammaire et la jurisprudence. Cf. Bostan, p. 298.

CHAPITRE XI

Derniers souverains Abdelouadites de Tlemcen. — Arrivée du sultan de Grenade Abou Abdallah El Zagal. — Léon l'Africain décrit Oran. — Tentative portugaise contre Mers-el-Kébir en 1501. — Première tentative des Espagnols. — Les pirates oranais. — Prise de Mers-el-Kébir en 1506. — Déroute des Chrétiens à Misserghin. — Les Espagnols préparent la conquête d'Oran.

Le XVe siècle vit l'affaiblissement progressif de la dynastie Abdelouadite. Après une longue série de luttes fratricides et de discordes civiles, le trône échut, en 1425, à *Aboul Abbès Ahmed*, dernier fils du grand Abou Hammou II. Il devait sa couronne au sultan de Tunis, Abou Farès qui, après avoir conquis tout le Maghreb Central, le lui avait confié en disant : « Je ne connais personne qui soit plus digne que lui de régner. » Il se maintint dans sa capitale presque aussi longtemps, connut autant les revers de la fortune que son père, avec lequel il avait plus d'un trait de ressemblance : sage et pacifique comme lui, il aimait les arts et les lettres et recherchait la société des savants.

La ville d'Oran fut pour lui, pendant longtemps, le foyer d'une résistance irréductible. Son frère *Abou Yahia*, qui cherchait à le déposséder, ne tarda pas à lui déclarer la guerre. Dès 1435 il s'installait à Oran, avec sa cour et ses partisans ; il y vécut pendant quatorze ans, dans une indépendance complète, ayant son armée et percevant l'impôt sur toute la région environnante.

Lorsque ce prince mourut, son petit-neveu, *Abou Abdallah*, par une habile politique, réussit à se constituer un royaume, gagnant à sa cause les provinces éloignées de Tlemcen, comme Alger, Médéa, Miliana, que le Sultan était incapable de lui reprendre. En 1450, il s'emparait successivement de Ténès, de Mostaganem et d'Oran, dont il faisait à son tour, une capitale. C'est de là qu'il prépara son accession au trône de ses aïeux. Lorsqu'il jugea le moment favorable, il se mit à la tête de son armée, marcha sur Tlemcen qu'il emporta d'assaut, s'empara du roi Aboul Abbès Ahmed qu'il envoya en Espagne et prit en mains le pouvoir. Il régna jusqu'en 1475 (1).

(1) L'historien arabe Et-Tenessy vécut auprès de lui et écrivit alors son ouvrage. Cf. BARGÈS, *Complément*, p. 379 et *Histoire des Beni-Zeiyan, rois de Tlemcen* (Paris, 1852).

Son fils *Abou Abdallah V* qui lui succéda, reçut à sa cour un maure andalous : *El Hassan ibn Mohammed el Ouezaz*, connu sous le nom de *Léon l'Africain* et auteur d'un ouvrage important sur le Moghreb (1). Cet écrivain vécut quelque temps à Tlemcen, visita toute la province et le souverain berbère lui témoigna sa sympathie, comme il le dit lui-même : « Je demeurai quelques mois à la cour de ce monarque et reçus des témoignages nombreux de sa bienveillance. »

Dans son Histoire il a consacré quelques pages à la description des places d'Oran et de Mers-el-Kébir où il avait abordé après avoir quitté l'Espagne, sa patrie. « Oran, écrit-il, est une grande cité contenant environ six mille feux, édifiée par les anciens Africains sur la mer Méditerranée. Elle est bien fournie d'édifices et de toutes choses qui sont séantes à une bonne cité, comme collèges, hôpitaux, bains publics et hôtellerie, étant ceinte de belles et hautes murailles. La plus grande partie des habitants était d'artisans et tissiers de toiles, avec plusieurs citoyens qui vivaient de leur revenu, quoiqu'il fût petit ; car à s'y vouloir tenir sans s'adonner à quelque art, il se fallait contenter avec du pain d'orge. Quoiqu'il en soit, les habitants étaient humains, plaisants et courtois aux étrangers, au moyen de quoi, cettte cité était fort fréquentée par les marchands de Catalogne et de Gênes ; pour les recevoir, il y avait une loge, qui se nommait la loge des Génois, parce qu'ils voulaient toujours en icelle loger.

Ceux de cette cité ont été pendant longtemps les ennemis des rois de Tlemcen et ne voulurent jamais souffrir qu'aucun d'eux prît le gouvernement de leur cité, mais ont choisi seulement un trésorier et un facteur pour lever les deniers provenant du port de la cité et a élu le peuple un conseiller qui a regard sur les choses civiles et criminelles Les marchands voulaient toujours tenir fustes et brigantins armés, avec lesquels vaguant par la mer, molestant grandement les Carthagénois et les îles Ibice, Majorque et Minorque, de sorte que la ville était toute remplie d'esclaves chrétiens. »

---

(1) Léon l'Africain était né à Grenade ; au retour d'un voyage en Egypte, en 1517, il fut pris par des corsaires chrétiens ; amené à Rome, il fut offert, comme esclave, au pape Léon X. Il se convertit au christianisme (plus ou moins volontairement) et écrivit son œuvre en arabe, puis la traduisit en italien. Une traduction française fut publiée au XVIe siècle.

Après avoir consigné ces précieux renseignements sur Oran, Léon l'Africain continue : « Mers-el-Kébir est une petite cité édifiée de notre temps par les rois de Tlemcen sur la mer Méditerranée, bien peu distante d'Oran. La signifiance de ce mot en notre vulgaire langue est : grand Port et ne lui est tel nom mal imposé, car je ne pense pas qu'en tout le monde il y en ait un autre tant ample, ni de telle grandeur, de sorte qu'il peut recevoir aisément plusieurs cents de navires et galères, avec ce qu'il assure de tous côtés les vaisseaux qui sont dedans de toute grande fortune et impétuosité des vents. Les Vénitiens y pouvaient retirer leurs galères quand survenait la fureur marine, envoyant leurs marchandises sur des barques à Oran, à la plage de laquelle elles allaient tout droit surgir en temps calme [1]. »

En 1490, les Oranais reçurent dans leur ville un autre exilé illustre, le sultan *Abou Abdallah El Zagal*, oncle du dernier roi de Grenade. Découragé par les succès des Rois catholiques et par l'attitude et la conduite de son neveu Boabdil qui, pour se débarrasser de lui, lui avait fait fermer les portes de sa capitale, il avait décidé de prendre la fuite pour se mettre sous la protection du souverain Abdelouadite. Les vaisseaux qui l'emportaient vers l'Afrique, abordèrent à Oran dans le courant du mois de septembre. Le gouverneur le reçut avec de grands honneurs et l'hébergea dans son palais de la forteresse. Mais il ne séjourna dans cette Place forte que quelques semaines ; il se retira à Tlemcen où il devait mourir quatre ans après [2].

---

(1) Léon l'Africain : *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, t. III, p. 40 et suiv.

(2) Al-Makkari : *The history of the Mohammedan dynasties in spain*, traduit de l'arabe par de *Gayangos*, t. II, p. 386. Cet écrivain, qui avait passé sa jeunesse (1er tiers du XVIe siècle) à Tlemcen, ajoute : « Ses descendants résident encore dans cette capitale où ils sont bien connus sous le nom de *Beni Sultani l'Andalous* (fils du sultan des Andalous). » L'épitaphe d'El Zagal a été retrouvée et publiée dans le *Journal Asiatique* (janv.-févr. 1876), p. 159, par C. Brosselard qui essaye de démontrer que ce document se réfère à Boabdil. Mais il a dû mal lire l'âge du prince, car il avoue lui-même que l'écriture était très effacée et qu'il a éprouvé beaucoup de difficultés à la déchiffrer, avec le concours d'indigènes instruits. Il est en effet en contracdiction avec tous les historiens contemporains dignes de foi, tels que Al-Makkari et Marmol qui affirment que : El Zagal se refugia à Oran, puis à Tlemcen où il mourut en 1494, tandis que son neveu Boabdil s'enfuit à la cour des sultans marocains et qu'il fut tué bien plus tard, en 1533, sur les rives de l'*Oued el Asouad* (la rivière des Noirs), au Maroc, Fey, qui signale ce passage du sultan El Zagal à Oran, sans indiquer de source, a dû trouver ce renseignement dans l'*Histoire* de Conde (IVe Partie, Chap. 43).

Al-Makkari était originaire de Tlemcen ; il écrivit son grand ouvrage après 1617, au Caire où il mourut en 1631. Il avait fait ses premières études sous la direction d'un savant oranais, nommé Hafi el Ouahrani.

La venue de ce prince malheureux émut profondément tout le royaume : il annonçait la chute imminente de Grenade, le triomphe définitif des Chrétiens dans la Péninsule jadis si florissante, au pouvoir des musulmans, la menace qu'ils ne tarderaient pas de faire peser sur les rivages du Maghreb, dès que les rois de Castille seraient maîtres de toute l'Andalousie.

Et, en effet, après la prise de Grenade par les armées espagnoles, en 1492, beaucoup de Maures andalous, pour fuir les vexations des vainqueurs, s'enfuirent en Afrique, au Maroc ou dans le royaume des Beni Abdelouad. Un certain nombre se fixa dans la ville d'Oran ; d'autres allèrent s'établir à Tlemcen.

Les conséquences des victoires chrétiennes ne tardèrent pas à se faire sentir. Les Portugais, toujours désireux de devancer leurs voisins sur la terre d'Afrique, tentèrent les premiers d'enlever aux Infidèles la Place d'Oran et son port, qui servait de refuge aux audacieux corsaires. Au mois de juin 1501, ils attaquèrent la forteresse de Mers-el-Kébir (1). Le pape Alexandre VI et les Vénitiens, à qui les Turcs venaient de reprendre la Morée, avaient sollicité le secours du Portugal. Le roi don Manuel leur envoya aussitôt une flotte composée de trente navires, fort bien équipés et armés, sous les ordres de *don Juan de Menezes*, fils du comte de Viana, avec 3.000 combattants. Cette *armada* reçut l'ordre d'enlever, au passage, Mers-el-Kébir en vue d'une attaque plus sérieuse contre Oran, et d'y laisser une importante garnison, qui prit place à bord des vaisseaux.

On mit à la voile le 15 juin, dans le port de Bélem et l'on arriva sans encombre devant la baie oranaise par un beau soir d'été. Le lendemain, malheureusement, un vent contraire souffla de terre et les navires durent bourlinguer dans le golfe pendant trois jours. Le samedi 23 juillet on pénétra résolument dans le port ; aussitôt le général fit procéder au débarquement des compagnies d'assaut qui, sans être nullement inquiétées, s'avancèrent en bon ordre jusqu'au pied des murs de la forteresse et commencèrent à dresser leurs échelles. Mais à ce moment sur les derrières

---

(1) R. BASSET, dans les *Fastes chronologiques*, p. 72-73, démontre l'erreur de Fey qui, aux pages 52-53 mentionne au cours du XVe siècle une double occupation d'Oran par les Portugais et termine en disant : « L'occupation Portugaise d'Oran et de Mers-el-Kébir, doit être rayée de l'histoire ; les principaux historiens du Portugal n'en font mention, non plus que les chroniques contemporaines. »

des assiégeants apparurent en grand nombre des Maures qui, les jours précédents, étaient venus d'Oran et avaient eu le temps de se cacher dans des embuscades. D'autre part, la garnison (environ 400 cavaliers et plusieurs fantassins) fit une sortie aussi vigoureuse qu'inespérée. Les Portugais, qui se croyaient déjà maîtres du fort, reculèrent en désordre et regagnèrent leurs vaisseaux, non sans avoir laissé quelques chevaliers et piétons à terre, prisonniers, morts ou blessés. L'escadre reprit aussitôt sa route, sans risquer de nouvelle tentative (1).

Mers-el-Kébir faillit tomber aux mains des Espagnols au mois d'août 1504. Le *duc de Médina* fut le promoteur de cette entreprise hardie. Il avait envoyé un navire flamand chargé de diverses marchandises vers Oran ; il voulait en venir à bout par ruse, comme dix ans auparavant il avait enlevé Mélilla. Le bateau possédait un équipage flamand ; mais sous le pont et dans les cabines se tenaient cachés 400 hommes d'armes ; il vint, dans la rade de Mers-el-Kébir, s'amarrer à droite, contre la muraille. On ne permit pas aux Maures de visiter l'intérieur du bâtiment. Chaque nuit des ouvriers travaillèrent en grande hâte, avec des limes sourdes et des scies, à ouvrir une brèche dans la muraille que l'on baignait avec du vinaigre fin. On était sur le point d'aboutir lorsque, par hasard, une vieille mauresque en allant vider un panier d'ordures dans la mer, du haut d'une tourelle, vit sur l'eau, au pied du rempart, une couche blanche produite par le mortier que des hommes extrayaient du trou à l'aide de corbeilles. Elle alerta aussitôt la garnison, qui commença à tirer sur le navire avec des bombardes en batterie et les Espagnols levèrent l'ancre et prirent le large.

Le caïd de Mers-el-Kébir fut traduit devant le gouverneur d'Oran qui le destitua et le remplaça par son neveu *Ben el Caïd Ghomara*.

---

(1) Damiao de Goes : *Chronica do serenissimo senhor Rei D. Emmanuel*. Coimbra (na Real officina da Universidade), 1790, t. I, chap. 51, p. 123-125. — R. Basset : *Fastes chronologiques*, p. 74. — Diego Suarez : *Historia de Africa* (Archives du Gouvernement Gén. de l'Algérie, manuscrit n° 2125, fol. 388 et suiv.). Cet auteur place à tort l'événement en octobre 1501 et ajoute : « Un vieux maure qui m'avait conté l'affaire, me montra un fer de lance portugaise antique ; je vis aussi beaucoup d'autres dépouilles et reliques, telles que cuirasses, poignards, épées et autres armes offensives et défensives que les Portugais avaient abandonnées dans leur fuite ». — L. de Marmol : *Descripcion Général de Africa*, t. II, liv. V, chap. 18.

Cependant la piraterie se développait de plus en plus dans la Méditerranée. Depuis plusieurs années les corsaires fréquentaient en nombre considérable le port de Mers-el-Kébir où ils étaient à l'abri de toute poursuite et du mauvais temps. Ils se livraient si souvent à des actes de brigandage et de pillage sur les côtes d'Espagne qu'il n'y avait plus de sécurité pour personne ; la course était pour les Oranais une source importante de revenus et de richesse.

Ils avaient, il est vrai, de redoutables adversaires dans les pirates espagnols de Carthagène qui, protégés par les grosses unités de la flotte royale, poussaient l'audace jusqu'à les poursuivre dans leur port d'attache, mettaient le feu aux ateliers de la marine, aux magasins, aux navires d'Oran et de Mers-el-Kébir. Ce fut entre eux, pendant de longues années, un véritable duel. En 1500, la veille de la Saint Jean, des Oranais s'étaient emparés d'une soixantaine de personnes qui prenaient leurs ébats sur la plage, non loin de Carthagène. L'année suivante, des corsaires chrétiens, nommés Apolinario, Vergara et Oviedo, redoutables par leur audace et leur habileté, venaient enlever une mariée et tout son cortège nuptial entre Oran et Mers-el-Kébir. Ils opérèrent, par la suite, de fructueuses descentes dans les villes et villages de la côte : Arzew, Canastel, Carraza, Bousefer...

Les Maures, avec leurs frégates et leurs galères légères, montraient autant d'intrépidité téméraire. En 1505, ils osaient entrer de nuit dans le port de Malaga et mettre le feu à des navires bretons, flamands et anglais, ancrés en ce lieu. Au mois de mai de la même année, ils gagnaient la côte de Valence et s'étant divisés en deux groupes, ils descendaient à terre et saccageaient rapidement les faubourgs d'Elche et d'Alicante d'où ils ramenaient une bonne quantité de captifs et du butin de toute sorte.

La mesure était comble ; émus par les plaintes et les supplications qui leur parvenaient chaque jour de tous les points de la côte Méditerranéenne, les Rois Catholiques résolurent de mettre un terme à ce brigandage organisé qui décimait les populations valenciennes et andalouses. L'opinion publique réclamait une croisade énergique en Afrique, appuyée par les demandes réitérées de capitaines experts comme Gonzalo de Ayora, chroniqueur de Castille et l'un des organisateurs de l'armée espagnole. La reine Isabelle mourait en 1504 et, dans son testament, recom-

mandait à ses successeurs immédiats la guerre contre les Maures.

Un homme énergique sollicita l'honneur de tenter un coup de main sur quelque ville importante du littoral berbère, qui servirait de base d'opérations pour des entreprises de grande envergure. C'était *don Diègue Fernandez de Cordoba*, Alcade des Pages et premier marquis de Comarès. Pendant la dernière guerre de Grenade, il s'était illustré par de nombreux exploits (1). Cette autorisation lui fut accordée par Ferdinand, sur les instances de Ximénez de Cisnéros, archevêque de Tolède. Aussitôt, faisant appel à ses amis et vassaux, ainsi qu'aux villes d'Andalousie, il leva un corps expéditionnaire de plus de 10.000 hommes. L'*armada*, composée de 7 galères, 32 fustes, 3 brigantins, 8 naos, 21 caravelles et d'un grand nombre de barques, se réunit à Malaga ; on les arma et on y entassa de l'artillerie, des vivres et des munitions (2).

Le 27 août 1505 eut lieu l'embarquement général ; mais le mauvais temps empêcha la flotte de prendre la mer. Elle mit à la voile le mercredi 3 septembre et se dirigea vers Alméria pour prendre d'autres troupes. Elle en repartit le mardi 9 et atteignit sans difficulté le rivage africain le lendemain soir, derrière le cap Falcon. De là elle gagna Mers-el-Kébir et entra résolument dans le port, sans être inquiétée sérieusement par les boulets de la forteresse. On procéda au débarquement ; les bouches à feu commencèrent l'attaque et l'armée se mit en mesure d'organiser un siège en règle.

Aux premières heures de la nuit, le marquis de Comarès réunit ses principaux lieutenants et l'on fut d'avis qu'il fallait occuper les hauteurs voisines du Santon, ainsi que tous les sentiers qui conduisaient à la place forte pour couper toute communication des assiégeants avec la terre ferme et les empêcher d'être secourus par les soldats d'Oran et des tribus voisines, pendant qu'une partie de la flotte tiendrait la mer et bombarderait du côté opposé le promon-

---

(1) Il avait notamment infligé un sanglant échec, avec le comte de Cabra, près de Lucéna, au dernier roi de Grenade, Boabdil. Dans son roman historique : *Historia de los Vandos de los Zegries y Abencerrages*, connu sous le titre de *Guerres civiles de Grenade* (Zaragosse, 1595), Pérez de Hita mentionne à maintes reprises le valeureux Alcade des Pages : il le cite parmi les quatre chevaliers chrétiens qui, sur la Place publique de Grenade, combattirent victorieusement en champ clos pour défendre l'honneur de la reine musulmane injustement accusée d'adultère.

(2) Cf. *L'Etat du personnel de terre et de mer... pour la guerre des Mores*, que la *Revue Africaine* a publié (t. XIII, p. 105).

toire. Ce fut une précaution fort sage, car les Maures qui, dès le lendemain, accoururent au secours de Mers-el-Kébir, ne purent approcher (1).

Pendant deux jours et deux nuits les attaques se succédèrent sans interruption. Le caïd d'Oran, *Guelmous ben Abdelouad*, essaya, mais en vain, de dégager la forteresse, à la tête d'une troupe de 1200 cavaliers et de 2500 fantassins. « Les 300 cavaliers qui formaient la garde du caïd, dit Gonzalo de Ayora qui était aux côtés du marquis, étaient beaux à voir ; ils avaient de belles armes, des boucliers étincelants et montaient des chevaux couverts de harnais fort riches, de pompons, de petits panaches à la française et, sur leur dos, des couvertures de soie à la turque (2). »

Dès le début de l'attaque, le caïd de Mers-el-Kébir Ben el Caïd Ghomara, fut tué par un boulet. Le vendredi soir, tandis que les Espagnols demeuraient fermes sur leurs positions, la garnison assiégée, privée de son chef et manquant d'eau, se résignait à capituler. Le lendemain matin, elle arborait un drapeau blanc sur les remparts ; le marquis fit cesser le feu et envoya des parlementaires. Les Maures consentaient à évacuer la forteresse à la condition d'avoir tous la vie sauve et d'emporter avec eux tous leurs biens meubles. Ces propositions furent acceptées : on leur accordait un délai de trois heures pour quitter Mers-el-Kébir ; ils devaient libérer aussitôt tous les prisonniers chrétiens et chacun pouvait garder tout ce qu'il emporterait avec lui.

Le samedi 13 septembre 1505, l'évacuation de la forteresse commença : on vit arriver en premier lieu les captifs (Portugais, Français, Espagnols et Italiens, au nombre de 35, parmi lesquels sept femmes). Puis les vaincus défilèrent entre deux haies de soldats : les mauresques, le visage caché avec leur voile, les hommes ensuite. A midi, comme il était convenu, l'armée pénétra dans l'enceinte conquise, bannières déployées, derrière le marquis de Comarès et l'on

---

(1) Gonzalo de Ayora, qui prit part à ce fait d'armes avec son frère Jean, et nous a en laissé une relation détaillée, s'attribue le mérite d'avoir conseillé ce mouvement sur les hauteurs du Djebel Santo qui hâta la reddition de la place assiégée.

(2) Gonzalo de Ayora : *Relacion de la toma de Mazalquivir*, longue lettre écrite au roi d'Espagne le 15 septembre 1505, publiée dans la *Coleccion de documentos inéditos* (Madrid), t. XLVII. Ayora appelle le caïd d'Oran *Hefeli*,

entonna le *Te Deum* de la victoire (1). Dans l'après-midi, la mosquée nettoyée fut affectée au culte catholique, sous l'invocation de Sainte Marie de la Conception (2). Les prêtres y célébrèrent la première messe solennelle, avec accompagnement des trompettes et des fifres de la flotte. Le lendemain les vainqueurs chantèrent un deuxième *Te Deum* d'action de grâces (3).

Ainsi, après un siège de deux jours, la forteresse et la petite ville de Mers-el-Kébir étaient tombées aux mains des chrétiens. Le marquis dépêcha aussitôt un messager pour annoncer l'heureuse nouvelle en Espagne : il y eut de grandes réjouissances à la Cour et surtout dans toutes les provinces du littoral méditerranéen, depuis Gibraltar jusqu'en Catalogne et dans les îles Baléares, menacées sans cesse par les corsaires barbaresques d'Oran. Chacun rendit grâces à l'énergie et à l'habileté de Fernandez de Cordoba, dont on publia partout les louanges.

Dans sa joie, Gonzalo de Ayora, plein d'enthousiasme et d'illusions, écrivait au roi Ferdinand le Catholique : « Mers-el-Kébir est une place grande et solide, de haute importance pour vos Etats et principalement pour les royaumes de Grenade et d'Andalousie et pour la conquête de l'Afrique. Car, à mon avis, vous devez la regarder comme un des plus beaux et des plus estimables fleurons de votre couronne ; puisque Gibraltar est justement considéré parmi vos possessions, parce qu'il permet la conquête de l'Afrique et assure la protection de l'Espagne, il me semble que cette nouvelle cité doit l'emporter encore parce qu'elle est aussi bien défendue et qu'elle signifie déjà la mainmise de l'Espagne sur l'Afrique. Mers-el-Kébir peut être regardé soit comme une ville, soit comme une forteresse ; mais cette Place mérite toutes sortes de louanges. Elle pourra

(1) Diego Suarez qui vécut à Oran à la fin du XVIe siècle donne beaucoup de détails sur la conquête de Mers-el-Kébir, qu'il place, par erreur, au mois de juillet 1506. Il raconte que « lorsque le marquis fit son entrée à Mers-el-Kébir, il y trouva une vieille mauresque qui ne pouvait tenir debout ; ses coreligionnaires, qui n'avaient pas voulu prendre la peine de l'emmener, la considéraient sans doute comme perdue. Pour montrer aux musulmans combien sa parole était sacrée, le marquis la fit conduire en barque auprès d'Oran, à l'endroit qu'on appelle la pointe de la Moune, d'où les Maures la portèrent dans leur ville en faisant des éloges du général espagnol. »

(2) Quelques années plus tard la chapelle de Mers-el-Kébir fut dédiée à Saint Michel Archange.

(3) *Rapport adressé au Cardinal Ximénez par le mestre de camp général Pedro de Madrid*, devant Mers-el-Kébir, le 17 septembre 1505, dans *Revue Africaine*, t. XIII, p. 100.

contenir une garnison de trois cents lances et mille cinq cents fantassins et, s'il le faut, six cents lances trois mille fantassins et même davantage pour conquérir ces pays... »

Il est certain que le but de l'expédition avait été bien choisi : tout le monde parlait de croisade et l'on possédait déjà un port de premier ordre, dans le royaume de Tlemcen, à l'abri d'une forteresse ; ceci permettrait d'enlever plus facilement et sans grand danger la ville d'Oran, d'où les Espagnols pourraient étendre leur domination sur tout le Maghreb central. Nombreux étaient ceux qui voulaient une guerre plus sérieuse ; mais l'avare Ferdinand reculait devant les dépenses nécessaires. Pour l'expédition de Mers-el-Kébir, n'avait-il pas laissé tous les frais à la charge des villes d'Andalousie ? « Ces pauvres gens, qui n'avaient pas de pain à manger, constatait avec dépit Gonzalo de Ayora, avaient dû fournir des vivres pour nourrir l'armée pendant quarante jours. »

Le marquis de Comarès fut nommé gouverneur titulaire de Mers-el-Kébir ; beaucoup de nobles et de chevaliers andalous, parmi lesquels les vaillants capitaines Martin de Argote, Martin de Angulo et Ruiz Diaz de Rojas, qui devaient plus tard s'illustrer en Afrique, restèrent auprès de lui. Il conserva une garnison de 1.000 hommes pour la défense de la forteresse. Une frégate devait stationner dans le port afin de permettre des communications rapides avec l'Espagne.

Cependant le roi de Tlemcen éprouva un vif dépit en apprenant la victoire des Chrétiens, dont la présence dans le port le plus important de son royaume, outre qu'elle entravait le commerce maritime d'Oran et le frustrait désormais des revenus constitués par les droits de douane perçus sur les marchandises importées, était une menace directe et constante pour ses sujets et pour lui-même. Il renforça aussitôt la garnison indigène d'Oran et donna l'ordre à tous les Maures de la contrée de se maintenir nuit et jour sur le pied de guerre. Il semblait en effet qu'une lutte ne tarderait pas à s'engager ; car les places fortes de Mers-el-Kébir et d'Oran vivaient dans une telle dépendance mutuelle qu'on ne pouvait rester en sûreté dans l'une sans occuper l'autre. Comme l'écrira plus tard un ingénieur de talent, « *il est évident que la baie et le port de Mers-el-Kébir ne peuvent être de quelque utilité qu'à la condition de*

posséder Oran, et on ne peut conserver Oran qu'à la condition de posséder en même temps Mers-el-Kébir. »

Ce furent les Espagnols qui, les premiers, tentèrent d'imposer à leurs voisins leur autorité par la force des armes. Au début de l'année 1507, laissant le commandement de la Place à son lieutenant et cousin Martin de Argote, le marquis de Comarès revint à la Cour de Castille où il exposa le projet qu'il avait formé d'occuper Oran. Il obtint de Jeanne la Folle l'autorisation de lever un nouveau contingent de 5.000 hommes, qu'il transporta en Afrique vers la fin du mois de mai. Ces soldats campèrent en plein air, sous la tente, le long du rivage.

Mais en attendant l'occasion propice pour l'exécution de son dessein, Fernandez de Cordoba décida d'organiser une petite expédition afin de tenir son monde en haleine et l'habituer à guerroyer contre les Maures. Justement ses explorateurs lui annonçaient près de Misserghin, devant la Grande Sebkha, au pied du versant méridional du Murdjadjo, un grand douar appartenant à la tribu des Ghomara. A la hâte et sans prendre de précautions, une razzia fut organisée : elle permettrait, sans courir de risque, d'aguerrir un peu les nouvelles recrues et de se ravitailler en viande à peu de frais.

Le 6 juin, à la tombée de la nuit, le marquis se mit en route, emmenant la majeure partie de ses forces. A travers un épais brouillard, on gravit, dans l'obscurité, les pentes de la colline qui domine Mers-el-Kébir. Sur ce terrain accidenté et dépourvu de sentiers, les soldats allaient péniblement, à la file indienne, parmi les broussailles et les touffes épaisses de lentisques et de cistes. Le lendemain matin, à l'aurore, on tomba à l'improviste sur le douar : tous ceux qui se défendaient furent massacrés : les autres capturés avec tout le bétail. L'opération terminée, on reprit aussitôt le chemin du retour.

Martin de Argote dirigeait la marche ; le marquis commandait l'arrière-garde. Il fallut tout d'abord repousser l'attaque des Maures qui, des villages voisins de Tam Salmet, de Ma-el-Abiod (Aguas blancas) et d'ailleurs avaient couru au secours de leurs coreligionnaires. Puis voyant qu'on ne pouvait avec le butin suivre la route accidentée que l'on avait prise à l'aller, le général fit obliquer vers la droite pour essayer de trouver un passage plus praticable. On se rapprocha ainsi sensiblement d'Oran ; ce fut une

décision malheureuse, car la garnison alertée, déjà, sortit en hâte, occupa la crête de la colline du Murdjadjo, s'opposant à la montée des Espagnols.

Martin de Argote avec son avant-garde reçut le premier choc : il perdit tout le troupeau qui lui avait été confié. Il se replia vers le gros de la troupe qui, voyant le péril et pour éviter les pentes abruptes, s'engageait à gauche, dans le ravin de Fistel. Dans le brouillard qui persistait encore, les Maures, cachés derrière les buissons, se jetaient sur les Chrétiens désemparés et massacraient sans pitié tous ceux qui, pris d'une panique indescriptible, essayaient de gravir avec peine les flancs du ravin. En quelques heures, le corps expéditionnaire tout entier, composé de soldats en grande partie inexpérimentés, fut anéanti : les maures prisonniers s'enfuirent ; ce fut une véritable déroute.

Le marquis de Comarès, qui avait eu un cheval tué sous lui d'un coup de lance, ne dut son salut qu'au dévouement de ses amis. A la faveur du brouillard et pendant que ses lieutenants se faisaient tuer ou prendre pour le protéger, il prit la fuite et resta blotti jusqu'au soir dans un fourré. Il ne se remit en marche que pendant la nuit et parvint à Mers-el-Kébir à deux heures du matin. Martin de Argote tomba aux mains des Maures ; peu de soldats ou d'officiers revirent la forteresse, car plus de 5.000 hommes avaient perdu la vie ou la liberté dans cette téméraire et périlleuse entreprise (1).

« Bien souvent, ajoute l'historien Diégo Suarez, après la conquête d'Oran, nous sommes passés dans le ravin de Fistel et nous y avons fait halte ; et nous avons trouvé sur le champ de bataille des carquois pour flèches d'arbalètes, des fers de ceinturons et des ossements de chevaux. Si nous n'avons pas vu des débris de squelettes humains, c'est parce que les Indigènes avaient enlevé aussitôt leurs morts. Quant aux nôtres, laissés sans sépulture, ils n'eurent pas le même honneur : après que leur chair eut servi de pâture aux animaux carnassiers, leurs os furent recueillis deux ans plus tard par ce même marquis de Comarès, dès qu'on se fut emparé d'Oran. »

La désolation fut immense en Espagne, à l'annonce du désastre de Misserghin. Par bonheur les Maures n'osèrent

(1) Gonzalo de Ayora rédigea une relation latine de ces événements, qu'il place le 4 juin.

pas attaquer la forteresse de Mers-el-Kébir, dépourvue de garnison. Pendant plusieurs jours, le marquis ne voulut se montrer. Sur ses demandes réitérées, ses amis, les marquis de los Vélez et de Mondéjar, celui-ci capitaine général du royaume de Grenade, lui envoyèrent des soldats avec six brigantins qui abordèrent dans les premiers jours d'août.

Fréquemment, depuis leur victoire, les soldats d'Oran et des tribus voisines se présentaient devant Mers-el-Kébir et insultaient les Chrétiens. Le caïd Guelmous ben Abdelouad poussa si loin l'audace qu'il résolut de prendre la forteresse en plein jour, à l'escalade. Par l'intermédiaire d'espions, il essaya d'entraîner une deuxième fois hors des remparts le marquis et ses hommes, sous prétexte de faire une bonne prise sur des douars peu éloignés, mais son plan échoua. Il se mit alors à la tête de sa troupe impatiente : cavaliers et fantassins étaient si nombreux qu'ils couvraient les crêtes et les pentes du versant nord du Murdjadjo jusqu'au rivage de la mer. Le marquis ne fut nullement surpris de les voir.

Lorsqu'ils allaient atteindre les remparts, plusieurs décharges d'artillerie et de mousqueterie firent dans leurs rangs un grand carnage. Les marabouts qui menaient les assaillants, avec des bannières rouges, vertes et bleues furent les premières victimes. Un des fils et divers parents du caïd d'Oran tombèrent aussi. Les hordes qui les suivaient, prises de peur, s'enfuirent dans un désordre complet et leur chef rentra dans sa ville. Furieux de cet échec, il ne parlait de rien moins que d'égorger tous les Espagnols qui étaient ses prisonniers depuis l'affaire de Misserghin.

Bientôt le marquis de Comarès recevait d'autres secours ; sous les ordres du prudent capitaine Ruy Diaz de Ronjas, on opérait de profitables razzias dans les environs et la crainte obligeait les Maures de la contrée à demander l'*aman*, en dépit des notables oranais et du roi de Tlemcen. D'ailleurs les indigènes venaient volontiers vendre des légumes, des bêtes et des céréales aux chrétiens de Mers-el-Kébir. Des marchés avaient lieu régulièrement devant la porte de la forteresse. « Ils apportaient, écrit Diègue Suarez, du blé, de l'orge, toute espèce de volailles et de bêtes de boucherie, du miel, du beurre, des fruits et beaucoup d'autres choses qu'ils vendaient à très bon compte,

car ils faisaient très grand cas des réaux d'Espagne. Dans l'intérêt de ces relations, le marquis avait défendu d'injurier ou de maltraiter les maures ou les juifs qui apportaient à ce marché leurs denrées et prescrivait de leur payer le juste prix. Aussi le commerce augmentait chaque jour, car les Maures parlaient partout des bons traitements des chrétiens qui se conduisaient à leur égard en gens de parole, raisonnables et justes. La mouture du grain se faisait à Mers-el-Kébir avec des moulins à manège ou avec de petits moulins à bras à la mauresque. Ainsi la place se trouvait bien approvisionnée... »

Au sommet du Djebel Santo qui domine la forteresse, les Espagnols établirent une tour-vigie pour scruter la mer et surveiller les agissements des gens d'Oran.

Cette ville, désormais privée de son port et inquiétée par le voisinage des envahisseurs, ne devait pas rester longtemps aux mains des musulmans. Le fameux cardinal de Tolède, Ximénez de Cisnéros, qui avait exigé la conquête de Mers-el-Kébir rêvait d'arborer sur les remparts d'Oran la bannière des Croisés. Le moment approchait où il allait mettre lui-même son projet à exécution. Dès le début de l'année 1509, de tous les coins de l'Espagne, de tous les ports de la Méditerranée, on vit affluer des gens d'armes et des vaisseaux qui allaient prendre part à l'expédition. La colère d'Allah semblait s'appesantir sur la florissante cité, contre laquelle l'irascible Mohammed El Haouari avait lancé naguère sa terrible malédiction : « Va, Oran, la libertine ! Toi, si féconde en injustices, en iniquités, en calamités ! O toi qui es peuplée d'oppresseurs et de voleurs, je te cède, par la seule vente qui te convienne, aux chrétiens de Malaga et de la Galice !... »

Il y avait longtemps que les Espagnols convoitaient la ville d'Oran, avec son port merveilleux de Mers-el.Kébir. Ainsi que le disait plus tard le poète arabe Abou Ras, « elle avait toujours paru aux Infidèles comme une épouse parée pour les épousailles. »

J. Cazenave.

BIBLIOGRAPHIE

Documents et ouvrages, classés par ordre alphabétique de noms d'auteurs, qui ont été consultés pour la rédaction de cet essai historique sur Oran jusqu'à l'occupation espagnole (1509).

Abd el Wahid al Marrekochi : *Histoire des Almohades*, écrite en 1223. Publiée par Dozy, Leyde, 1847. Traduite par E. Fagnan, Alger (A. Jourdan), 1893.

Aben Pascualis : *Assila, Dictionarium biographicum*, édité par Codera dans la *Bibliotheca arabico-hispanica*, t. I et II, Madrid, 1883, 2 vol.

Aboulféda : *Géographie*, traduite par Reinaud et Guyard, Paris, 1848 (Imprimerie Nationale), 2 vol.

Abou Ras : *Voyages extraordinaires et nouvelles agréables*, traduction de A. Arnaud, Alger (Jourdan), 1885. Le cheikh Mohammed Abou Ras écrivit son ouvrage à la fin du XVIIIe siècle pour célébrer la prise d'Oran par le bey de l'Ouest, Mohammed el Kébir.

Al Makkari : *The history of the Mohammedan dynasties in Spain*, traduction anglaise de Gayangos, Londres, 1840, 2 vol.

Al Mokddasi : *Descriptio imperii moslemici*, texte arabe publié par de Goeje dans la *Bibliotheca geographorum arabicorum*, t. III, Leyde, 1876.

Ayora (Gonzalo de) : *Carta al Rey catholico don Fernando V, sobre la toma de Mazalquivir* ; longue lettre détaillée écrite au roi d'Espagne le 15 sept. 1505 et publiée dans la *Coleccion de documentos inédtos*, t. 47, Madrid, 1868. C'est le document le plus précieux que l'on possède sur la prise de Mers-el-Kébir à laquelle prit part Ayora.

Fragment de la chronique des Rois catholiques relatif à la défaite de Diego de Cordoba, près Misserghin, 1507, publié par E. Cat dans *Mission bibliographique*.

L. Bargès : *Histoire des Beni-Zeiyan, rois de Tlemcen*, traduction du 7e chapitre du livre : *Collier de perles et d'or vierge* écrit par l'imam Et-Tenessy qui vécut à la cour de Al Motawekkel et mourut en 1494. Paris (E. Leroux), 1852.

Complément de l'Histoire des Beni-Zeiyan, rois de Tlemcen, Paris (E. Leroux), 1887.

Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom, Paris (B. Duprat), 1859.

René Basset : *Fastes chronologiques de la ville d'Oran pendant la période arabe*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, 1892, p. 50 à 76. Cet article très important comprend une bibliographie, les fastes chronologiques et la publication de quelques textes inédits ou rares.

Nédromah et les Traras, Paris (E. Leroux), 1901 ; intéressant pour la période de la domination mérinide.

A. Bel : *Les Almoravides, les Almohades*, dans *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1910, p. 165-182.

Les Benou-Ghania, derniers représentants de l'empire almoravide et leurs luttes contre l'empire almohade, Paris (E. Leroux), 1903.

Ben Ali Mohammed : *Et-Theghr El-Djoumani* (*Dents de perle à propos de la conquête d'Oran*), commentaire d'une qasida (ou poème) composée en 1793 ; rapporte plusieurs légendes au sujet de Mohammed El Haouari ; étudié par Gorguos, dans *Revue Africaine*, t. I, p. 404.

A. Berbrugger : *Prise de Mers-el-Kébir* (traduction de quelques passages de Diego Suarez Corvin) dans *Revue Africaine*, t. IX, p. 251.

C. Brosselard : *Mémoire géographique et historique sur les tombeaux des Emirs Beni-Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen*, dans *Journal Asiatique*, janvier février 1876, p. 200.

E. Cat : *Essai sur la Province romaine de Maurétanie Césarienne*, Paris (E. Leroux), 1891.

Essai sur la vie et les ouvrages du chroniqueur Gonzalo de Ayora, Paris (E. Leroux), 1890.

Mission bibliographique en Espagne, Paris (E. Leroux), 1891, contient des renseignements sur la prise de Mers-el-Kébir et la déroute des Espagnols à Misserghin.

Cherbonneau : *Notice biographique sur El Ocbany*, dans *Journal Asiatique*, 1851, p. 585.

L. Demaeght : *Notes géographiques, archéologiques et historiques concernant la partie de la Maurétanie Césarienne correspondant à la province d'Oran*, dans *Bull. de Géogr. d'Oran*. 1887, pp. 223, 247.

E. Destaing : *Un saint musulman au XVe siècle*, Paris (Imprimerie Nationale), 1907.

F. Doumergue : *Contributions au préhistorique de la province d'Oran* et *Nouvelles Contributions*... dans *Bull. de Géogr. d'Oran*,

t. XXIV, 1905, p. 399 ; t. XXV. 1906, p. 1 ; t. XXX, 1910, p. 1 ; t. XXXIX, 1919 ; t. XLI, 1921 ; t. XLV, 1925, p. 234.

La grotte préhistorique de la Forêt à Oran, dans *Bull. de Géogr. d'Oran*, t. XXVII, 1907, p. 391.

La grotte du Ciel ouvert à Oran dans *Comptes-rendus de l'AFAS*, Pau, t. II, p. 633 et Oran, t. I, p. 206.

Dozy : *Histoire des musulmans d'Espagne*, Leyde, 1861, 4 vol.

El Edrisi : *Description de l'Afrique et de l'Espagne* (*Récréation de celui qui désire parcourir le monde*), éditée et traduite par Dozy et de Goeje, Leyde, 1866.

El Bekri (Abou Obéïd) : *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, Paris, 1859 et *Journal Asiatique*, 1859, p. 121.

El Holal el Maouchiya fil Akhbar el Marrakochiya (*Robes de couleur ou histoire de la ville de Maroc*), anonyme du XIVe siècle, contient des renseignements précieux sur la dynastie des Almoravides ; encore inédit. Cf. ms. n° 1132 de la Bibliothèque Nationale d'Alger et une traduction espagnole inédite(du XVIIe siècle), aux archives du Gouvernement Général de l'Algérie. Registre n° 1686, fol. 380 (311 p.).

El Kairouani : *Histoire de l'Afrique*, traduction fr. (souvent inexacte) de Pellissier et Rémusat, Paris, 1845.

El Mecherfi : *L'agrément du Lecteur* (*notice historique sur les Arabes soumis aux Espagnols pendant leur occupation d'Oran*), publié et traduit par M. Bodin dans *Revue Africaine*, 1924, p. 193-260.

Ez Zerkechi : *Chronique des Almohades et des Hafsides*, écrite vers le milieu du XVe siècle et traduite par E. Fagnan, Constantine (A. Braham), 1895.

E. Fagnan : *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, Alger (J. Carbonel), 1924 ; cet ouvrage contient une *Chronique des rois du Maroc*, très importante, de Djennabi (mort le 30 oct. 1590).

L. Fey : *Histoire d'Oran, avant, pendant et après la Domination espagnole*, Oran (A. Perrier), 1858.

Fournel : *Les Berbers*, Paris (Imp. Nationale), 1881, 2 vol.

Galindo y Vera : *Historia, vicisitudes y politica tradicional de España en las costas de Africa*, Madrid (M. Tello), 1884.

Gentil : *Mers-el-Kébir*, dans *Ports maritimes de la France*, Paris (Imprimerie Nationale), t. VIII (1re partie), p. 203-212.

Gomez de Castro : *De rebus gestio Francisci Ximenii S. R. E. Cardinalis Archiepiscopi Toletani*, Alcala (Andres Angulo), 1569.

Damiao de Goes : *Chronica do serenissimo senhor Rei D. Emmanuel*. Coïmbra (na Real officina da Universidade), 1790.

S. Gsell : *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris (E Leroux), 4 vol.

Ibn Abi Zeraa : *Roudh el Kartas* (*Histoire des souverains du Maghreb et Annales de la ville de Fès*) ; c'est une chronique des dynasties musulmanes du Maroc depuis la fondation de Fez, achevée en 1325 ou 1326 et attribuée à Ibn Abi Zeraa. Trad. de Beaumier, Paris, 1860.

Ibn Adhari : *Al Bayano'l-Moghreb* (*Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*). trad. par E. Fagnan, Alger (Fontana), 1904, 2 vol.

Ibn Haukal : *Viae et regna descriptio ditionis moslemicae*, publié par de Goeje, Leyde, 1873 et traduit par de Slane, sous le titre de *Description de l'Afrique*, dans *Journal Asiatique*, 1848, p. 153-196, 209-258.

Ibn Khaldoun (Abderrahman) : *Histoire des Berbères*, traduction de Slane, Alger (Jourdan), 1852.

Ibn Khaldoun (Yahia) : *Histoire des Beni Abd el-Wâd, rois de Tlemcen*, publiée et traduite par A. Bel, Alger (Fontana), 1904,

Ibn Khallikan : *Mort des hommes illustres*, édité à Boûlâq ; traduction anglaise incomplète par de Slane, Paris, 1843-71,

Ibn Maryem : *El Bostan ou Jardin des biographies des saints et savants de Tlemcen*, trad. par F. Provenzali, Alger (Fontana), 1910.

Ibn Saïd Gharnati : *Kitab el Bedi*. (*Le livre du commençant*), chronique écrite vers le milieu du XIII[e] siècle publiée par E. Fagnan, dans *Extraits...*, p. 6-26.

Léon l'Africain : *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, réédition de la traduction française du XVI[e] siècle publiée par Ch. Schefer, Paris (E. Leroux), 1898, 3 vol.

Madrid (Pedro de) : *Relacion de la conquista de Mazarquivir en 1505*. C'est un rapport officiel rédigé par ce personnage qui prit part à l'expédition ; traduit par Berbrugger dans *Revue Africaine*, t. XIII, p. 100.

Marmol (Luis del) : *Descripcion general de Affrica*, Grenade (René Rabut), 1573, 3 vol.

L'Afrique de Marmol, de la traduction de Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, Paris (Thomas Jolly), 1667, 2 vol.

Marmol, né à Grenade, fut fait prisonnier en 1541 devant Alger et voyagea en Afrique du Nord près de huit ans,

De Mas Latrie : *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les Relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Age*, Paris (Plon), 1866.

Traités de paix et de commerce et documents divers, Paris (J. Baur et Détailles), 1872.

Mazari : *L'ascension de la Fortune des Fortunes, traitant de l'histoire d'Oran...* (écrit en prose rimée et cadencée, *sadj'a*), ms. de la Bibliothèque du Musée d'Oran 582 p. ; comprend cinq parties : Fondation d'Oran et description, les saints d'Oran, les savants oranais, les gouvernements d'Oran, les maghzens.

E. Mercier : *Notice sur les Almoravides et les Almohades*, dans la *Revue Africaine*, t. XIII. p. 265-355.

Meunier : *Le Port d'Oran*, dans *Ports maritimes français* (Imprimerie Nationale), Paris, t. VIII (1re partie).

F. Obanos : *Oran y Mazalquivir*, Carthagène (Levantina de Artes graficas), 1912.

Pallary : *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique*, dans *Mémoires de la Société historique algérienne*, Alger, t. III, 1909, p. 47.

Association française pour l'avancement des sciences, Marseille, 1891, t. II, p. 635-770 ; Caen, t. II, p. 744.

De la Primaudaie : *Documents inédits sur l'Histoire de l'occupation espagnole en Afrique* (1506-1574), Alger (Jourdan), 1875.

Reinhart-Dozy : *Histoire des Beni-Zeiyan de Tlemcen*, dans *Journal Asiatique*, juin, 1844, chronique anonyme, assez mal rédigée.

Suarez Corvin (Diego) : *Historia de Africa*, œuvre très intéressante écrite vers la fin du XVIe siècle par un soldat espagnol qui avait servi pendant trente ans à Oran ; elle est encore inédite ; une partie importante du ms. se trouve aux Archives du Gouvernement Général de l'Algérie (n° 2125) ; le reste est à la Bibliothèque Nationale de Madrid (n° T. 266 et X. 216).

Historia del maestre ultimo que fue de Montesa y de su hermano Don Felipe de Borja, publiée par G. Robles dans la *Coleccion de Bibliofilos españoles*, t. I, Madrid, 1889.

Ximenez de Sandoval : *Las inscripciones de Oran y Mazalquivir, noticias historicas sobre ambas plazas desde la conquista hasta su abandono en 1792*, Madrid (R. Vicente), 1867 ; traduit par Monnereau dans *Revue Africaine*, n° 87 et suivants.

Zurita : *Anales de Aragon*, Saragosse (Pedro Bermuz et S. Portonariis), 1562, 1579, 1580.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 29 Mars 1926

Séance mensuelle d'Avril

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. Doumergue, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Tournier, Maillet, Fischer, Moteley, Blondin, Dupuy, Fabre La Maurelle, Kriéger, Lemoisson, Pellecat, Pérez et Stéfanopoli.

Excusés : MM. Brunie, Charléty et Flahault.

Absents : MM. Dr Abadie, Chanoine Banton, Barbié, Chanoine Fabre, Kehl, Malméjac et Mazel.

Admissions : Sont admis comme membres titulaires :

MM. Berte, Macqueron et Personnier Georges, présentés à la séance précédente.

Présentations : Sont présentés comme membres titulaires :

M. Bertin, ingénieur des Ponts et Chaussées, route du Port, à Oran, présenté par MM. Vergnieaud et Maillet ;

M. Créput, architecte de la ville d'Aïn-Témouchent, présenté par MM. Flahault et Blanc ;

M. Jammes, avocat, 10, r. du Repentir, présenté par MM. Kehl et Hérelle Charles ;

M. Marcenaro, avocat, 10, rue du Repentir, présenté par MM. Kehl et Doumergue.

M. Fauc, avocat, 7, rue Général Joubert, présenté par MM. Kehl et Pock ;

M. Teyssandier, officier d'administration principal des Bureaux de l'Intendance Militaire, 1, rue de Rivoli, présenté par MM. Pellecat et Maillet.

Correspondance. — M. Bert remercie de son admission comme membre de la Société.

Musée. — M. Doumergue donne lecture au Comité d'une lettre du Maire d'Oran lui accusant réception du vœu adressé à la Municipalité relativement à la construction d'un nouveau Musée,

M. le Maire expose que la Municipalité se préoccupe de doter la Ville d'Oran d'un Musée digne de notre cité. Des mesures sont déjà envisagées pour amorcer la construction du Palais des Beaux Arts, afin de mettre à l'abri, le plus tôt possible, les collections éparses du Musée actuel.

Elections. — Sont candidats au Comité :

MM. Chanoine BANTON, DOUMERGUE, Chanoine FABRE, FLAHAULT, LEMOISSON, MAILLET, MOTELEY et TOURNIER, membres sortants ; MM. SI CHÉRIF CADI et le Chanoine GALAN.

Assemblée Générale. — Le Comité la fixe au 2 mai.

Compte administratif. — Le Trésorier donne lecture du Compte administratif pour l'exercice 1925 arrêté et approuvé par la Commission des Finances. Il en fournit une explication détaillée. Le Comité approuve les comptes et décide qu'ils seront soumis tels quels à l'approbation de l'Assemblée générale.

Dotation. — Ensuite le Compte de Dotation de l'exercice 1925 est présenté et examiné. Le reliquat de recettes est de 680 francs. Conformément aux statuts le Comité autorise le Trésorier à acheter deux obligations 5 o/o du Crédit National 1920 dont le cours en bourse est actuellement d'environ 333 francs.

Budget. — Le budget définitif est accepté et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Concours. — Jusqu'à présent, aucun manuscrit relatif aux sujets des concours proposés pour le 31 mars 1926 n'est encore parvenu à la Société.

Les sujets proposés pour les concours de 1927 sont discutés et adoptés par le Comité. Ils seront insérés au Bulletin et feront l'objet d'une communication à la presse locale.

Bibliothèque. — Ouvrages reçus :

Dr CHENU : *Encyclopédie d'histoire naturelle*, 22 vol. de texte et 9 de tables. Don de M. Doumergue ;

Pierre de GRANDCHAMP : *La France en Tunisie au début du XVIIe siècle* (1582-1600) et (1601-1610), 1er et 2e vol. Don de l'auteur.

Des félicitations sont adressées aux généreux donateurs.

Achat : Ch. FARINE : *Deux pirates au XVIe siècle : Les Barberousses.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 50.

Le Président,	*Le Secrétaire Général.*
DOUMERGUE.	MAILLET.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 2 Mai 1926

L'An 1926, le 2 mai, à 9 h. 30 du matin, les membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale au Siège de la Société, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. Doumergue, président.

Cinquante-cinq membres étaient présents ; 193 ont participé à l'Assemblée par leurs votes.

Le Secrétaire Général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 mai 1925. Ce procès-verbal est adopté.

Il est procédé ensuite à l'élection des trois scrutateurs qui doivent procéder au recensement et au dépouillement des votes.

Sont désignés : MM. Fabre La Maurelle, Lemoisson et Tournier.

M. Doumergue prononce l'allocution d'usage. Il exhorte, surtout, les jeunes à se préparer à prendre, au Comité, la succession des anciens. Il remercie tous ceux qui ont bien voulu participer par leur présence ou par correspondance à l'Assemblée Générale. Au nom du Comité il renouvelle l'expression de sa gratitude à tous les sociétaires, à toutes les collectivités qui nous conservent leur appui moral et financier.

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire Général pour la lecture de son rapport annuel sur les travaux de la Société au cours de l'exercice 1925-1926.

Mis aux voix, ce rapport est approuvé.

M. Fischer, trésorier, donne lecture du Rapport sur la situation financière de la Société ; il présente le compte administratif de l'année 1925, le compte de la Dotation et le Budget pour 1926 qui sont approuvés.

Des félicitations sont votées au Secrétaire Général et au Trésorier pour le zèle qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

Affectation de l'excédent. — L'excédent de recettes pour l'exercice 1925 est, au 1er janvier 1926, de 764 fr. 90. Cet excédent ne provient que de crédits accidentellement non utilisés : conférences, concours, etc. Contrairement à l'usage qui consiste à verser une partie du boni au fonds de réserve, le Président propose à l'Assemblée de le conserver en compte courant, ainsi qu'il a été déjà fait l'année précédente. Cette mesure est motivée par l'instabilité de la situation économique actuelle qui provoque

la hausse constante des prix. C'est donc une mesure de prévoyance destinée à parer aux fâcheuses éventualités qui peuvent se produire au cours de l'exercice de l'année 1926. A l'unanimité l'Assemblée approuve cette proposition.

Le Président fait remarquer que cette mesure ne s'applique pas au Compte de la Dotation pour lequel les versements annuels sont obligatoires.

Election des membres du Comité. — Le dépouillement des votes étant terminé, le Président proclame les résultats :

Votants	193
Bulletins nuls	12
Suffrages exprimés	181
Votes parvenus trop tard	3

Ont été élus pour une période de 3 ans :

MM. Doumergue	181 voix
Maillet	180 —
Chanoine Fabre	179 —
Flahault	176 —
Lemoisson	176 —
Tournier	171 —
Moteley	170 —
Chanoine Banton	167 —

Pour une période d'un an :

Lieutenant-Colonel Cadi	126 voix

M. le Chanoine Galan a obtenu 101 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous ceux qui ont bien voulu assister à l'Assemblée Générale ou y participer par correspondance.

La séance est levée à 10 h. 50.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

Rapport du Secrétaire Général sur les travaux de la Société pendant l'année 1925-1926

Messieurs et Chers Collègues,

Pour la troisième fois, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'exercice écoulé. Je m'efforcerai de le faire le plus brièvement possible afin de ne pas trop abuser de vos instants.

Depuis l'année dernière la mort a encore frappé dans les rangs de la Société.

Nous avons à déplorer la perte de MM. Carteaux, Fleureau, Gentil, Laurent, Colonel Monteil, Personnier, Dr Saint-Jean et Weber.

Aux familles éprouvées par ces deuils, nous adressons à nouveau l'expression de nos regrets et de notre douloureuse sympathie.

Effectif numérique de la Société. — A la dernière Assemblée Générale, l'effectif numérique de la Société était de 534 ; aujourd'hui il est de 561. Il y a donc à enregistrer une augmentation de 27 membres.

L'effectif actuel est le plus élevé qui ait été atteint depuis la fondation de la Société. Nos efforts doivent tendre surtout à le maintenir en recrutant au moins un nombre de membres suffisant pour compenser les pertes consécutives aux décès et aux vacances.

Ces dernières sont heureusement très rares et proviennent principalement de sociétaires quittant Oran sans esprit de retour. Comme on l'a vu précédemment, ces vides ont pu être comblés largement.

Ce résultat, nous le devons à tous les sociétaires qui, en restant fidèles aux intérêts de notre Compagnie, témoignent de leur confiance à ceux qui ont la charge de la direction et affirment l'utilité du rôle que joue la Société et des buts qu'elle poursuit.

Comité administratif. — Les séances mensuelles du Comité ont eu lieu régulièrement comme on peut s'en rendre compte par l'examen des procès-verbaux insérés au Bulletin. Elles ont été suivies avec assiduité par les membres du Comité. C'est la preuve évidente de l'intérêt qu'ils prennent aux questions qui y sont traitées. Le nombre des membres présents a varié entre 14 et 18, exception faite pour les séances de juillet et d'octobre, auxquelles ont assisté respectivement 12 et 13 membres, plusieurs collègues étant en France.

Bulletin. — Comme par le passé, le Bulletin a été l'objet de la plus grande sollicitude de la part du Comité. Malheureusement, les conditions économiques que nous subissons ne lui permettent pas de donner à notre publication l'importance d'avant-guerre. Le Président y consacre le temps dont il peut disposer. Sa composition demande un travail insoupçonné de la plupart des membres de la Société. Outre la difficulté de se procurer des travaux méritant d'y être insérés, la correction des épreuves, qu'il faut faire jusqu'à 3 ou 4 fois, constitue un travail fastidieux et pénible qui demanderait à être fait par quelqu'un de jeune. Hélas ! cet élément nous fait le plus défaut. On ne peut nier qu'à l'heure actuelle les travaux intellectuels

intéressent de moins en moins la jeunesse. Je ne saurais dire si c'est parce qu'ils ne rapportent rien, ou si c'est parce qu'ils exigent un trop grand effort. Espérons que la jeunesse se ressaisira et qu'elle comprendra qu'on ne fonde rien de durable sans le travail aussi bien intellectuel que matériel.

Je ne veux pas m'attarder plus longtemps dans cet ordre d'idées quelque peu attristant, et je passe à l'examen des travaux parus dans le Bulletin.

Je commence par l'analyse du fascicule du 2e trimestre 1925, paru depuis la dernière Assemblée Générale.

Ce fascicule débute par une étude de M. Pierre Laforgue intitulée : *Considérations sur la fin du néolithique au Sahara.*

C'est une contribution intéressante à la préhistoire de la région saharienne ; elle est d'autant plus importante que les publications concernant le néolithique du Sahara sont plutôt rares et manquent souvent de précision scientifique.

Les faits signalés par l'auteur le conduisent à penser qu'ils constituent des arguments sérieux en faveur de la survivance du néolithique saharien jusqu'à une époque relativement récente.

Nous devons surtout féliciter notre savant collaborateur de l'ardeur qu'il apporte à rechercher les relations qui existent entre la préhistoire de l'Afrique Occidentale Française, le Sahara et l'Algérie.

M. le Chanoine Fabre nous a donné ensuite la traduction du texte des milliaires d'Aouzalel, dont la découverte a fait l'objet de plusieurs notes dans le Bulletin de l'année dernière. Une autre note est relative à une inscription funéraire découverte à Lalla-Maghrnia et remise à la Société par M. Barbin auquel nous renouvelons nos très vifs remerciements.

M. Cazenave, qui est si avantageusement connu de tous les sociétaires, a publié une excellente biographie de *Pierre Navarro conquérant de Vélez, Oran, Bougie, Tripoli.* C'est une contribution précieuse à l'histoire de l'Afrique du Nord, et d'Oran en particulier, pendant l'occupation espagnole.

Pierre Navarre est une figure historique d'une grande originalité. Presqu'illettré, sans éducation, il parvint aux plus hautes situations militaires, après avoir été tour à tour pirate, capitaine, ingénieur, il devint général d'armée. Il fut le conquérant de Vélez, de Bougie, de Tripoli et d'Oran. Il servit l'Espagne et la France et fut comblé d'honneurs par Ferdinand le Catholique et François Ier.

Cet essai biographique, dont vous avez sans aucun doute Messieurs, apprécié la valeur, avait sa place toute indiquée dans notre Bulletin. Nous avons été heureux de l'y accueillir.

A cette biographie fait suite une étude intitulée : *Une consultation juridique d'Abd-el-Kader*, et dont les auteurs sont MM. le Colonel Azan et Abou Bekr Abdesselam ben Choaïb. Cette inté-

ressante étude est tirée d'un ouvrage édité en arabe à Alexandrie en 1903, et dont l'auteur est Mohamed fils d'Abd-el-Kader. Ce livre a permis aux auteurs de rectifier certaines opinions injustifiées en ce qui concerne la mentalité de l'Emir et de faire « comprendre les sentiments qui animaient les Indigènes algériens et les moyens par lesquels Abd-el-Kader établissait son autorité sur eux ».

Cette étude constitue un document d'une grande valeur au point de vue historique et surtout au point de vue juridique. La manière dont sont traitées les diverses questions de la consultation est de nature à vivement intéresser les personnes qui s'occupent du droit musulman.

A ces mémoires d'ordre historique font suite trois notes zoologiques. La première, de M. Arambourg, est relative à la *Capture d'un squale dans les parages d'Oran*. C'est le troisième spécimen de *Cetorhinus maximus* pêché sur les côtes d'Algérie depuis quatre ans.

Ces captures répétées, conduisent à penser que ce squale, qui est considéré comme une espèce caractéristique des régions froides, pourrait avoir une distribution géographique normale plus vaste.

Les deuxième et troisième notes sont de M. Doumergue. Dans l'une il relate la *capture d'un lamie long-nez dans la baie d'Oran* ; dans l'autre, il signale l'*existence du Zeurig* à Nemours, bien loin de son habitat qui est la région désertique. C'est là un fait de géographie zoologique bien curieux.

Enfin le Comité a jugé utile de reproduire les *Instructions pour la recherche des Antiquités* publiées, jadis par J. Poinssot et Demaeght, afin d'indiquer aux personnes qui n'ont pas l'habitude des travaux épigraphiques, la méthode à suivre pour recueillir les inscriptions.

Le fascicule des 3e et 4e trimestres 1925 débute par une étude de M. Pierre Laforgue sur *Quelques engins de pêche du néolithique inférieur du Sahara*. Ce travail, très intéressant, est illustré d'une planche qui contribue à l'intelligence du texte.

Une autre note, du même auteur est relative à l'« utilisation d'anciennes lames néolithiques en silex par les indigènes actuels de l'Afrique Occidentale Française ».

Ces notes sont d'un grand intérêt pour les personnes qui s'occupent de préhistoire.

M. Doumergue nous a donné une nouvelle suite à ses *Contributions au Préhistorique de la province d'Oran*. C'est la cinquième liste des stations préhistoriques qu'il a relevées en Oranie. Ce travail n'est pas une simple énumération des stations préhistoriques, plusieurs auraient pu faire l'objet d'articles spéciaux, étant donné les considérants et les conclusions qui font ressortir la valeur des faits enregistrés.

Cette étude, illustrée de 5 planches, constitue un document précieux pour les spécialistes qui se livrent aux recherches préhistoriques en Afrique du Nord.

Nous trouvons ensuite un mémoire intitulé : *Deux razzias mouvementées des Espagnols d'Oran au XVIe siècle*. Ces documents sont extraits d'un manuscrit espagnol dû à la plume de Diégo Suarez qui a servi pendant près de trente ans à Oran à la fin du XVIe sècle.

La traduction est due à M. Cazenave ; elle a été certainement remarquée par tous les lecteurs du Bulletin.

A la suite est publiée une courte note qui a pour titre : *Légende marocaine au sujet de Dar Elbeida, nom arabe de Casablanca* (Maroc) dont l'auteur est M. Barthélemy Sans, auquel nous adressons nos remerciements pour son intéressante communication.

J'arrive enfin au 1er fascicule de 1926.

Après la liste générale des membres de la Société, nous trouvons un travail de M. Doumergue intitulé : *Grotte éboulée du Camp d'Abd-el-Kader*. Le texte est illustré de six planches destinées à en faciliter la compréhension. Les découvertes auxquelles les fouilles ont donné lieu, ont conduit notre Président à classer l'industrie de cette grotte à la fin du Moustérien supérieur. Il en déduit en outre une série de considérations de nature à aider au classement d'autres industries d'âge différent.

Malgré mon incompétence en la matière, j'ai l'impression très nette que cette étude fait surgir un rayon de clarté dans cette science encore assez confuse de la préhistoire.

Vient ensuite une nouvelle note de M. Pierre Laforgue relative à *Quelques pièces préhistoriques des gisements de Saré* (Sénégal).

L'examen de ces pièces conduit l'auteur à les attribuer, les unes au paléolithique, les autres au néolithique.

Le dernier travail inséré dans le fascicule a pour titre : *Oran cité berbère*. C'est la première partie d'un long mémoire que M. J. Cazenave nous a remis sur l'histoire d'Oran. L'auteur donne d'abord un aperçu de la situation géographique d'Oran. Il consacre ensuite un chapitre à la préhistoire où il résume les travaux relatifs à cette question. Le chapitre III a pour titre : *Portus divini* et traite des ports de la région utilisés par les anciens navigateurs.

Avec le chapitre IV, nous entrons dans le domaine de l'histoire. C'est la narration des événements importants dont Oran a été le théâtre pendant le prémier siècle de sa fondation.

L'importance du mémoire n'a pas permis de l'insérer en entier dans ce fascicule ; la publication en sera continuée. Le début témoigne par avance de l'intérêt que présentera la suite.

Tel est en résumé l'ensemble des travaux publiés ; il ne nous reste qu'à féliciter et à remercier nos distingués et savants collaborateurs qui veulent bien réserver, à notre Bulletin, leurs si intéressantes études.

Bibliographie. — Comme les années précédentes, les divers fascicules du Bulletin contiennent de nombreuses notices bibliographiques dont la plupart offrent un grand intérêt et peuvent être consultées avec fruit.

Les auteurs en sont MM. Doumergue, Flahault, Kehl, Lemoisson, Maillet, Moteley et Pellecat. Je suis heureux de les remercier ici de leur bienveillante collaboration.

Concours. — Depuis deux ans aucun manuscrit n'a été présenté aux concours ouverts par la Société. Nous ne pouvons faire autre chose que d'en manifester nos regrets.

Conférences. — L'occasion ne s'en étant pas présentée, aucune conférence n'a pu être organisée au cours de l'exercice écoulé. Souhaitons qu'au sujet des concours et des conférences nous soyons plus favorisés à l'avenir.

Travaux du Comité. — Comme par le passé le Comité n'est pas resté inactif. Non seulement il a réglé et assuré les détails matériels de l'administration de la Société mais il a aussi exercé son action morale. Il a émis un vœu relatif à la gratuité de l'entrée dans les Musées nationaux de l'Algérie vœu qui a été approuvé par la Municipalité d'Oran et par le Conseil Général.

Il a ensuite fait des démarches auprès de la Municipalité pour l'engager à entreprendre le plus rapidement possible la contruction du nouveau Musée. Il est urgent de réunir dans un seul local les divers tronçons du Musée afin de permettre le bon entretien des collections actuellement dispersées. Le vœu émis à ce sujet a été pris en sérieuse considération.

Bibliothèque. — La bibliothèque qu'on peut considérer à juste titre comme une des mieux organisées d'Algérie continue à être l'objet de tous nos soins. Aussi fait-elle l'admiration de tous les connaisseurs.

Depuis le 1er mai de l'année dernière jusqu'à ce jour, elle s'est enrichie de 120 ouvrages, en dehors des périodiques.

Ces ouvrages proviennent de dons ou d'achats effectués à l'aide des insuffisantes ressources dont nous pouvons disposer. A ce propos je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer que, forcément, notre capacité d'achat diminue au fur et à mesure que le prix des publications augmente.

Situation financière. — M. le Trésorier vous rendra compte de la situation financière qui est bonne. Les comptes ont été apurés par la commission des finances qui, de concert avec

le Trésorier, a dressé le Compte administratif de 1925 et établi le projet de Budget de 1926, qui, arrêté par le Comité, devra être approuvé par l'Assemblée Générale.

Messieurs, je termine en vous priant de vouloir bien m'excuser d'avoir si longtemps abusé de vos instants. Je serais heureux d'avoir pu vous convaincre que les intérêts de la Société n'ont pas périclité au cours de l'exercice écoulé et que, malgré la dureté des temps, le présent fait bien augurer de l'avenir.

Le Secrétaire Général,

MAILLET.

Rapport du Trésorier sur les opérations financières

de l'exercice 1925

Fonds de Réserve. — Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 3 mai 1925, il a été acheté, le 30 juin 1925, trois Obligations du Crédit National 5 o/o, 1920, au prix de 906 fr. 50 rapportant 75 francs d'intérêt.

Les Recettes de l'exercice 1925 ont été normales. Les cotisations encaissées émanent de 537 sociétaires titulaires. Les dépenses sont restées dans le cadre des prévisions budgétaires, sauf en ce qui concerne les frais d'impression du Bulletin qui ont subi une majoration de 30 o/o.

En résumé l'exercice 1925 présente un excédent de recettes de 764 fr. 90 qui ajouté au reliquat de l'exercice 1924 s'élevant à 1.452 fr. 15 nous donne une disponibilité de 2.217 fr. 05.

Cette situation paraît rassurante mais elle n'a été recherchée qu'en prévision des aléas futurs, car il est à craindre, il est certain, qu'en raison de la hausse constante des prix, les chiffres prévus pour certains articles du budget des dépenses soient insuffisants. J'estime donc, Messieurs, qu'il est prudent de conserver l'excédent de 2.217 fr. 05 au compte courant à titre de fonds de prévoyance.

Le Trésorier,

J. Fischer.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 1925

Recettes

Cotisations, abonnements		8.586 00
Droit de diplôme		317 50
Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie	300
	Conseil Général	500 »
	Protectorat du Maroc	300 »
	Chambre de Commerce d'Oran	1.000 »
	Ville d'Oran	500 »
Vente de publications		191 65
Arrérages du fonds de réserve (1)	1.433 80	1.508 80
— du compte de la Dotation	75 00	
Intérêts du compte courant au Crédit Lyonnais		37 60
Dons		»
Total des recettes		13.241 55

Dépenses

Impression du Bulletin		5.413 75
Frais d'envoi du Bulletin et des diplômes		199 75
Recouvrement des cotisations		667 75
Imprimés et frais de bureau		244 15
Reliure et brochage d'ouvrages		603 00
Achats de livres et abonnements		558 60
Prix accordé au Lycée		50 00
Frais d'élections annuelles		184 40
Charges immobilières	Loyer	1.560 00
	Taxe locative	187 »
	Assurances	144 25
	Electricité	122 70
	Entretien	73 55
Traitement du gardien de la Bibliothèque		1.080 00
Gratifications de fin d'année		75 »
Garde des titres au Crédit Lyonnais, timbre, etc		106 »
Conférences		»
Recherches archéologiques		111 50
Concours		»
Dépenses diverses et imprévues		437 65
Versement au fonds de réserve	1° Décision de l'Assemblée générale de Mai 1925	400 00
	2° Complément pour l'achat de 3 obligations	106 50
Le dixième des arrérages de 1925		150 90
Total des dépenses		12.476 65

(1) Les arrérages proviennent du fonds de réserve constitué par des titres de rente qui ont coûté 25.720 francs. Le capital 22.660 fr. 40 dont la Société disposait au moment de la reconnaissance d'utilité publique (1922) a été mentionné à l'art. 14 des nouveaux statuts.

Balance :

Recettes	13.241 55
Dépenses	12.476 65
Excédent de recettes de l'exercice 1925	764 90
Report de l'excédent de 1924	1.452 15
Fonds restant disponibles au 1er janvier 1926	2.217 05

COMPTE DE LA DOTATION

M. Laulagnet Hippolyte, membre à vie, a versé 200 francs le 4 décembre 1924 pour le rachat de ses cotisations.

Situation au 1er Mai 1926

	Capital	Arrérages
Mobilier	(pour mémoire)	»
Bibliothèque	—	»
Donation Fabre Sylvain. *Les arrérages seront affectés au prix Fabre Ernest*	1.000 00	60 00
Titres de rente (y compris 1/10 arrérages de 1925)	2.641 20	200 00
Totaux	3.641 20	260 00

Le Trésorier,

J. Fischer.

BUDGET POUR L'ANNÉE 1926

Recettes

Cotisations des Membres titulaires, abonnements		8.554 00
Rachats de cotisations		»
Droit de diplôme		100 00
Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie	300 »
	Conseil Général	500 »
	Résidence du Maroc	300 »
	Chambre de Commerce d'Oran	1.000 »
	Ville d'Oran	500 »
	Cercle de l'Escrime	100 »
Vente de publications		100 »
Arrérages du fonds de réserve et de la Dotation		1.677 »
Intérêts du compte-courant		40 »
Total des recettes prévues		13.171 00

DÉPENSES

Impression du Bulletin		5.800 00
Frais d'envoi du Bulletin et des diplômes		200 »
— de recouvrement des cotisations		650 »
Imprimés et frais de bureau		400 »
Reliure et brochage		600 »
Achats de livres, abonnements		600 »
Prix au Lycée		50 »
Frais d'élections		250 »
Charges immobilières	Loyer	1.560 »
	Taxe locative	187 »
	Assurances	144 »
	Electricité	156 »
	Entretien	100 »
Traitement du gardien		1.080 »
Gratifications		75 »
Garde de titres, timbres, etc.		35 »
Conférences		200 »
Recherches archéologiques		200 »
Concours		300 »
Dépenses diverses et imprévues		517 »
Versements à la Dotation	Rachats de cotisations	»
	Dixième du revenu pour la dotation	167 70
	TOTAL ÉGAL	13.171 70

RÉUNIONS DU COMITÉ DU 10 MAI 1926

(Séance mensuelle)

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, ABADIE, BANTON, DUPUY, FABRE, FLAHAULT, KRIÉGER, LEMOISSON et STÉFANOPOLI.

Excusés : MM. PELLET, CHARLÉTY, PELLECAT et PÉREZ.

Absents : MM. BARBIÉ, BLONDIN, BRUNIE, FABRE LA MAURELLE, KEHL, MALMÉJAC et MAZEL.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Décès. — Le Président fait part au Comité du décès de M. Louis VIALA, de Bou Hanifia. Des condoléances sont adressées à la famille frappée par ce deuil.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. BERTIN, CRÉPUT, JAMMES, MARCENARO, PAUC et TEYSSANDIER, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. ANDRÉOLI René, ingénieur, 5, rue Beauséjour à Eckmühl, Oran, présenté par MM. le Chanoine BANTON et MALMÉJAC ;

M. BEN NACEF, instituteur en retraite, conseiller municipal, place Sidi-Blal, présenté par MM. PELLECAT et HADJ HAGÈNE BACHTERZI ;

M. BIARD Jean, ingénieur E.C.P., Directeur de l'Usine de produits chimiques de La Sénia, 46, boulevard Séguin, à Oran, présenté par MM. CUVELLIER et FLAHAULT ;

M. GASSER Paul, Docteur en médecine, 3, rue Général Joubert, à Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et LEMOISSON ;

M. LUSSAGNET, chef de bataillon en retraite, rue Condorcet, à Miramar, Oran, présenté par MM. MALMÉJAC et FISCHER ;

M. VINCENT Maurice, Docteur en médecine, maire de Sidi-Chami, présenté par MM. DOSTE et DOUMERGUE.

Correspondance. — La Résidence générale du Maroc a adressé à la Société un mandat de 300 francs, à titre de subvention pour l'année en cours. Il en a été accusé réception.

M. Nessler remercie M. Doumergue des félicitations qu'il lui a adressées pour avoir été préservé de l'incendie qui s'est déclaré dernièrement dans le voisinage immédiat de son Musée et qui aurait pu causer de très grosses pertes aux belles collections qui y sont réunies.

M. Mariano Ruiz remercie le Président de la notice insérée au Bulletin, relative à l'ouvrage qu'il a adressé à la Société et dont il est l'auteur.

Cinquantenaire de la Société de Géographie de Marseille. — La Société de Géographie de Marseille nous a fait l'amabilité de nous adresser une invitation à assister aux fêtes qu'elle a organisées pour le 15 mai à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation. Notre collègue, M. Maigron a bien voulu accepter de nous représenter à cette solennité. Il en est vivement remercié.

Attributions de Prix. — Comme il est d'usage, le Comité attribue une somme de 50 francs à M. le Proviseur du Lycée pour l'achat d'un prix de Géographie offert par la Société, et les deux ouvrages de Voinot, l'*Amalat d'Oudjda* et le *Tidikelt*, à l'école de Commerce et aux Cours Industriels.

Frais d'impression du Bulletin. — Etant données les variations du prix du papier, l'imprimeur a annoncé une nouvelle augmentation du prix du Bulletin qui serait en relation avec le cours du papier au moment de la parution du Bulletin.

Dénombrement de la population. — Le Président désirerait publier dans le fascicule du Bulletin en préparation un résumé du résultat du recensement dans le département d'Oran.

M. Stéfanopoli estime qu'il est encore trop tôt pour entreprendre ce travail parce que le résultat des opérations est encore loin d'être terminé à la Préfecture.

Contribution volontaire pour la défense du franc. — M. Dupuy demande si la Société n'est pas disposée à souscrire pour la défense du franc.

Le Président soumet la question au Comité qui charge le Trésorier d'effectuer un versement de 100 francs au Trésor.

Bibliothèque. — Ouvrage reçu :

P. de GRANDCHAMP : *La France en Tunisie au début du XVIIe siècle*, 4e volume. Don de l'auteur.

Achat. — H. de ROTSCHILD : *Notes africaines*, 1 vol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 25.

2e SÉANCE DU 10 MAI 1926

Election du Bureau

La séance est ouverte à 6 h. 30 sous la présidence de M. FLAHAULT, doyen d'âge.

Sont présents : MM. FLAHAULT, DOUMERGUE, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, Dr ABADIE, BANTON, CADI, DUPUY, FABRE, KRIÉGER, LEMOISSON et STÉFANOPOLI.

Excusés : MM. PELLET et PÉREZ.

Absents : MM. BARBIÉ, BLONDIN, BRUNIE, FABRE LA MAURELLE, KEHL, MALMÉJAC et MAZEL.

M. Flahault souhaite la bienvenue au lieutenant-colonel CADI, membre nouveau du Comité et donne lecture des articles 49 et 51 des Statuts et de l'article 26 du Règlement concernant l'élection du Bureau.

Le Secrétaire général sortant donne lecture des résultats relatifs à l'élection des membres du Comité par l'Assemblée générale du 2 mai.

La séance est suspendue pendant 10 minutes, conformément aux prescriptions du Règlement.

Elle est reprise à 6 h. 50 et on procède à l'élection du Président. Les résultats sont les suivants :

MM.	DOUMERGUE	14 voix.
	FLAHAULT	1 —

M. Doumergue est élu Président.

Election des Membres du Bureau

Nombre de votants : 15		Voix	
1er Vice-Président : MM.	PELLET	14	élu
	TOURNIER	1	
2e Vice-Président : MM.	TOURNIER	13	élu
	Dr ABADIE	1	
Secrétaire Général : M.	MAILLET	14	élu
Trésorier : M.	FISCHER	14	élu
	BLONDIN	1	
Bibliothécaire-Archiviste : M.	MOTELEY	14	élu
Secrétaire de la Section Géographie-Histoire : MM.	LEMOISSON	14	élu
	PELLECAT	1	
Secrétaire-adjoint — : MM.	PELLECAT	14	élu
	BANTON	1	
Secrétaire de la Section d'Archéologie : MM.	le Chanoine FABRE	14	élu
	BANTON	1	
Secrétaire-adjoint — : M.	FABRE LA MAURELLE	14	élu

Election de la Commission des Finances

MM.	BARBIÉ	15 élu
	BLONDIN	15 —
	KRIÉGER	15 —

L'élection du Bureau étant terminée, M. Flahault cède le fauteuil de la présidence à M. Doumergue, qui remercie ses collègues de leur nouvelle marque de confiance et les assure de tout son dévouement aux intérêts de la Société.

Aucune question importante n'est encore prévue pour être portée à l'ordre du jour de la séance de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 30.

Le Président d'âge, FLAHAULT.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

RÉUNIONS DU COMITÉ DU 25 MAI 1926

Séance extraordinaire

Objet : Désignation d'un conservateur du Musée d'Oran

Le 25 mai, à 5 h ½ du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis au siège social, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Etaient présents : MM. BANTON, BARBIÉ, BLONDIN, BRUNIE, DOUMERGUE, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, FLAHAULT, KEHL, LEMOISSON, MAILLET, MALMÉJAC, MOTELEY, PELLECAT, PÉREZ, STÉFANOPOLI et TOURNIER.

Excusés : MM. ABADIE, DUPUY, CADI, KRIÉGER et PELLET.

Absent : M. MAZEL.

Le Président donne lecture d'une lettre, en date du 19 mai, par laquelle M. le Maire de la Ville d'Oran l'informe :

1° Que le poste de conservateur du Musée municipal d'Oran (Musée Demaeght) est vacant.

2° Que « conformément aux engagements pris par la Ville, lors de la cession, en 1885, du Musée par la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, il demande au Comité de bien vouloir lui proposer, le plus tôt possible, un membre de la Société qui occuperait les fonctions de conservateur ».

Après cette lecture le Président fait un rapide exposé de la situation actuelle du Musée et énumère les difficultés qu'aura à surmonter le nouveau conservateur. Il supplie ses collègues de se souvenir de la leçon du passé et de refuser impitoyablement leur appui à tout postulant non qualifié. Puisque le Comité peut délibérer en toute indépendance il lui appartient de prendre ses responsabiltés et de désigner celui des membres de la Société qu'il juge le plus apte à occuper les fonctions de Conservateur.

Après un échange de vues le Comité prend la délibération suivante :

Considérant :

Qu'il est absolument nécessaire de confier la direction du Musée d'Oran à un conservateur compétent et dévoué ;

Que les collections ouvertes au public concernent surtout l'histoire naturelle et la préhistoire ;

Que depuis 14 ans M. Doumergue n'a cessé de poursuivre le redressement de la fâcheuse situation dans laquelle se trouve le Musée ;

Que par ses connaissances spéciales il est apte à procéder à la revalorisation scientifique des collections ;

Que retraité, très actif et bien connu pour le dévouement qu'il apporte, depuis 40 ans, aux intérêts des œuvres scientifiques de l'Algérie, et de l'Oranie en particulier, il remplit les conditions requises ;

Le Comité, à l'unanimité des voix (moins une) des 18 membres présents, propose :

M. Doumergue François, professeur honoraire du Lycée d'Oran, Président de la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, pour remplir les fonctions de conservateur du Musée d'Oran.

M. Doumergue s'inclinant devant la décision de ses collègues le Comité est heureux d'en prendre acte et charge le Secrétaire Général de transmettre copie de la présente délibération à M. le Maire d'Oran.

Séance mensuelle de juin

Aucune question importante à solutionner n'étant en vue, le Comité décide de tenir immédiatement la séance de juin.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. Andréoli, Ben Nacef, Biard, Paul Gasser, Lussagnet et Vincent, présentés à la séance précédente.

Présentation. — Est présenté comme membre titulaire :

M. Dubus Félix, courtier maritime à Arzew, présenté par MM. Mégias et Doumergue.

Correspondance. — M. Maigron, qui a représenté la Société au Cinquantenaire de la Société de Géographie de Marseille nous adresse un numéro du *Petit Marseillais* donnant le compte-rendu détaillé des fêtes organisées par cette Société. Il en est remercié.

M. le Directeur de l'Ecole pratique de Commerce remercie pour les deux volumes qui lui ont été alloués comme prix à son Ecole.

M. Jacquard, président des Cours Industriels adresse au Comité une demande de prix. Satisfaction lui est donnée.

Versement à la contribution volontaire. — Le Trésorier a effectué le versement au Trésor de la somme de 100 francs votée à la séance précédente pour le relèvement du franc.

Bibliothèque. — Achat. — Gaston Delayen : *Les affaires du Capitaine Doineau.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 10.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

Docteur Louis SAINT-JEAN

Pendant qu'il vit, nul homme ne connait l'unanimité des suffrages ; même si la critique acerbe l'épargne, les jugements portés sur lui sont disparates, changeants. C'est que chacun, hors les familiers, ne garde que les impressions discontinues de moments fugaces, et la sensibilité individuelle réfracte, suivant un indice qui lui est propre, le trop court jet de lumière par lequel l'autre a livré un peu de son âme.

Après la mort, d'autant plus tôt qu'il fut meilleur, la mémoire du disparu apparaît entourée de son vrai rayonnement ; les ombres se sont effacées : intelligence, caractère, qualités de cœur s'imposent à tous avec la même couleur et privilégiés sont ceux qu'un qualificatif ou deux suffisent à évoquer tout entiers.

Louis Saint-Jean fut de ceux-là ! Quelques heures à peine s'étaient écoulées depuis sa fin prématurée que déjà, parmi tous ceux qui, attachés à lui-même ou manifestant leur sympathie douloureuse à deux familles particulièrement estimées et durement éprouvées, suivaient ses obsèques, une seule voix s'élevait : « C'était un homme droit et bon ! »

Né le 22 mai 1881, bien que ses parents fussent attachés à Hammam-Bou-Hadjar où ils étaient venus continuer une existence toute de labeur et de dignité, Saint-Jean est demeuré, au moins par ses études, à proximité du berceau de sa famille, Aspet, dans la Haute Garonne. C'est au Lycée de Toulouse qu'il a fait toutes les classes secondaires ; c'est encore à Toulouse qu'il a commencé ses études médicales en 1900. Deux ans après, il est à Paris ; en 1908, il passe sa thèse, fort documentée et qui révèle déjà le bon sens critique d'un praticien. Cette « contribution à l'étude des déchirures du col propagées au segment inférieur » correspond à une orientation très nette vers l'obstétrique ; pendant trois années encore, comme moniteur à la clinique d'accouchements et de gynécologie de la Faculté de Paris, avec Budin et Potocki pour maîtres, Saint-Jean parachève sa culture médicale et s'affirme un accoucheur de réel talent.

Alors seulement, il vient se fixer à Oran, où, après la mort de ses parents emportés le même jour, il trouve, pour répondre à son besoin inné d'affection, l'amitié étroite, invariable de Louis Saint-Jean, devenu maire d'Hammam-Bou-Hadjar. Rarement on rencontre deux frères aussi unis, constamment accordés.

C'est à une des plus vieilles familles d'Oran, que le docteur s'allie par son mariage avec Mademoiselle Germaine Giraud, en

1914. Pendant la guerre, il est affecté au 234e régiment d'artillerie et de 1915 à 1918 il tient le front sans arrêt en Champagne et dans les Vosges. En 1917, il est l'objet de la citation suivante : « Ne cesse de faire preuve d'activité intelligente, de dévouement « et d'énergie. Pendant la préparation et au cours des attaques « d'avril et mai 1917, a prodigué avec un zèle éclairé et calme « ses soins aux blessés sur les positions soumises aux plus vio- « lents bombardement. »

La guerre terminée, Saint-Jean retrouve à Oran son foyer, sa femme et ses deux garçons. Il reprend sa vie professionnelle avec ardeur ; mais on le sent déjà amoindri dans sa résistance physique.

Peu à peu un terrible mal se déclare qu'un enchevêtrement de circonstances malheureuses rend ses amis les meilleurs incapables de combattre. Après de longs mois de dépérissement dont sa femme fut le témoin consolant, capable de trouver à chaque heure les paroles qui raffermissent ou les projets qui illusionnent, notre ami s'en est allé, n'ayant jusqu'au dernier instant d'autre souci que d'autrui.

D'intelligence claire, de cœur fidèle et dévoué, de volonté calme, n'ayant de passion que pour le bien, de haute conscience professionnelle, il laisse à ses fils le plus noble exemple.

Dr J. Abadie.

Antoine Louis VIALA

M. Viala Antoine Louis est décédé le 21 avril 1926 à Bou Hanifia. Il était né le 15 juillet 1871 à Berlat, commune de Castelnau de Brassac (Tarn). Son père était venu avec sa femme et son fils unique en qualité de concessionnaire à Tizi en 1878. En 1902, Louis Viala s'est installé à Bou-Hanifia pour explorer des carrières de marbre onyx très prospères depuis quelques années. Il laisse une veuve et deux enfants déjà grands.

Modeste et affable, il part en laissant beaucoup de regrets dans la région de Bou-Hanifia-Tizi.

La Société de Géographie exprime à sa veuve et à ses enfants ses sincères condoléances.

Pellet.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1927 ; *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Le Prix Fabre Ernest (150 francs ou une médaille d'argent de même valeur) et une médaille de bronze seront attribués aux meilleurs travaux présentés en 1927. Si le Prix Fabre n'est pas décerné pour une monographie, il pourra récompenser un autre sujet du concours. A défaut, il sera accordé au membre de la Société qui, depuis 1924, aura publié, dans le Bulletin, la meilleure étude de Géographie, d'Archéologie ou d'Histoire.

2° Pour 1927 : *Histoire de la ville d'Oran de l'année 1848 au recensement de 1921*, pour faire suite à la 1re partie de l'ouvrage du Colonel Derrien.

Une médaille de vermeil sera attribuée au meilleur travail.

3° Pour 1927 : *Le bassin moyen et supérieur de la Moulouya. Description géographique et économique.*

4° Pour 1927 : *Les richesses minières exploitées du département d'Oran ; Situation géologique, historique, conditions économiques.*

Une médaille d'argent sera attribuée pour chacune de ces deux questions, à l'auteur du meilleur mémoire.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

La pénétration saharienne par voie ferrée en suivant la vallée de la Saoura et le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb Béchar à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, productions du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroviaires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales *inédites* sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

Le Préhistorique au Sahara. Stations nouvelles. Situation, description. Catalogue général des stations préhistoriques reconnues. Carte et dessins.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

49e ANNÉE

TOME XLVI

FASCICULE CLXXIV (3e-4e TRIM.)

SEPTEMBRE 1926
DÉCEMBRE 1926

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret
du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Grotte du Cuartel

(ORAN)

AVANT-PROPOS

On sera sans doute étonné de la publication tardive du compte rendu des fouilles de la Grotte du Cuartel que j'ai effectuées en 1892-1893, c'est-à-dire il y a 33 ans. Ce retard est dû à plusieurs motifs :

Le premier, c'est que M. Pallary qui avait participé aux fouilles avait publié, dès décembre 1892, bien avant qu'elles fussent terminées, un résumé des premiers résultats obtenus ;

Le deuxième, c'est que je m'étais rendu compte de l'incertitude des conclusions à tirer de l'étude de couches très remaniées ;

Le troisième, enfin, c'est que les événements m'obligèrent à remettre *sine die* la description du Cuartel. Dès les débuts de mes recherches dans les grottes d'Oran, j'avais donné la plus grande partie de mes récoltes au Musée d'Oran où elles étaient entièrement à ma disposition. Les collections étant étalées je pouvais y faire d'utiles comparaisons.

Lorsque, en 1898, survint la mort du regretté commandant Demaeght, fondateur et conservateur du Musée, je ne crus pas devoir continuer le concours que j'apportais au Commandant. Pendant plus de 20 ans je ne revis pas mes collections. Du nombre se trouvaient celles du Cuartel.

Si j'étais fort peiné de renoncer à étudier des matériaux que j'avais si péniblement recueillis, je n'étais pourtant pas pressé d'en faire la description car les couches, très remaniées, ne paraissaient offrir aucune base précise de classification. Pour ces motifs j'hésitais à décrire le Cuartel. Cette hésitation, que j'ai ressentie il y a plus de trente ans, je la ressens encore chaque fois que j'entreprends la description d'une grotte, car l'examen des faits observés, malgré les données de recherches de plus en plus méthodiques, conduit souvent à des déductions contradictoires qui ne permettent pas de tirer des conclusions fermes de l'étude entreprise.

Et pourtant ce recul de trente ans a un grand avantage : il permet de discuter, à la lumière de l'expérience acquise, des faits qui, jadis, étaient inexplicables.

De tous les abris des environs d'Oran, le Cuartel est celui que m'a fourni le moins d'éléments sérieux d'appréciation. Si je me décide à le décrire ce n'est guère que pour appuyer d'une description les collections du Musée d'Oran.

Malheureusement quand, 30 ans après les fouilles, les circonstances m'ont permis de revoir de près mes collections du Musée j'ai eu la déconvenue, sans trop de surprise d'ailleurs, d'y constater le désordre qui y régnait (1). A la suite du déménagement et du réaménagement du Musée en 1912 et 1915 les matériaux que j'avais jadis rangés méthodiquement avaient été mêlés. Aidé de mes notes, heureusement assez détaillées, je vais essayer de reconstituer, autant que cela me sera possible, les données des fouilles.

SITUATION. — DESCRIPTION

La grotte du Cuartel (la Caserne), est située à 1200 mètres de l'extrémité méridionale du faubourg d'Eckmühl à Oran. Elle s'ouvre sur le flanc gauche d'un ravin qui descend du dj. Murdjadjou et débouche dans celui de Noiseux, en face de la terrasse des fours à chaux.

Pour se rendre à la grotte on peut prendre, en ville, le tramway de la ligne d'Eckmühl jusqu'à son terminus (Ecole normale de Filles). Là, on continue à suivre, à pied, la route de Tlemcen et, à environ 150 mètres, on prend, à droite, le chemin des fours à chaux et des carrières. Bientôt en regardant vers l'Ouest, du côté de la montagne, on aperçoit, sur le flanc gauche d'un ravin, quatre ouvertures contiguës qui font face au Midi ; les trois premières sont celles par lesquelles la grotte est éclairée.

Arrivé aux fours à chaux on descend dans le ravin de Noiseux par un mauvais sentier qui longe les fours, au

(1) Les beaux silex de la grotte de l'Oued Saïda étaient en vrac avec les lames brutes et les éclats. Des ossements du Cuartel étaient réunis à ceux de la grotte du Polygone, etc.

Sud, on traverse le ravin, on grimpe sur le flanc opposé et, par le chemin supérieur des carrières, on gagne le Cuartel.

Quoique moins vaste que la grotte de Noiseux, la grotte du Cuartel peut être considérée comme la plus régulière et la plus belle des grottes-abris des environs d'Oran. Elle comprend deux parties bien distinctes : une vaste chambre ou grand abri et un couloir, sorte de boyau latéral, situé à droite de l'abri dont il est séparé par une épaisse muraille naturelle. Le couloir ne communique avec l'abri que par le fond.

Le grand abri, largement elliptique, présente les dimensions suivantes :

Largeur moyenne transversale	12^{m}60
Longueur ou profondeur	13^{m}60
Hauteur maximum de la voûte irrégulière...	4^{m}

Le sol terreux ne s'étendait que sur 7^{m} 60 de profondeur horizontale, entouré à gauche et au fond par une sorte de large marge rocheuse.

L'abri s'ouvre, au dehors, par une grande et belle ouverture (ouverture n° 1), en forme d'anse de panier dont le milieu est marqué par une inflexion aiguë qui forme comme une clé de voûte. Cette courbe est si régulière que l'on se demande si l'homme n'a pas contribué à lui donner sa symétrie. Le seuil mesure 7 mètres, et la flèche 2^{m}80. Cette entrée a été en partie fermée par un mur parapet en pierre sèche construit par les chevriers qui remisent leurs troupeaux dans l'abri.

A l'intérieur, à droite et à 2 mètres du seuil, un passage sous roche, très court (2 à 3 mètres), d'un diamètre de 2 à 3 mètres, dirigé vers l'aval du ravin, fait communiquer l'abri avec une autre baie extérieure (ouverture n° 2) qui s'ouvre, au dehors, un peu en arrière du plan de l'ouverture principale. Les ouvertures 1 et 2 sont séparées par un fort éperon rocheux qui forme comme un contrefort s'appuyant contre la grotte.

A 3 à 4 mètres à droite de l'ouverture n° 2 s'ouvre le couloir ; son entrée (ouverture n° 3) presque circulaire, mesure 1^{m}30 environ de diamètre ; sa longueur, est de 10 mètres. A l'intérieur la voûte est d'abord assez basse ; ce n'est qu'à 3^{m}60 que l'on peut se tenir debout dans la galerie ; à 6 mètres, le fond rocheux se relève, la voûte

paraît s'abaisser et, à tel point, que l'on ne peut passer que difficilement, et à plat ventre, du fond du boyau dans la grande chambre.

En avant, l'ouverture du couloir est séparée de l'ouverture n° 2 par un autre contrefort saillant, moins épais que le voisin et qui est creusé d'un passage sous roche formant arche. Ce passage relie les entrées 2 et 3.

A l'intérieur et à gauche de l'entrée principale de la grotte existe une assez grande excavation qui ne communique avec la grande chambre que par une fente horizontale laquelle ne peut livrer passage qu'à de petits fauves. Vue à distance l'ouverture de cette cavité apparaît comme une quatrième ouverture du Cuartel.

HISTORIQUE DES FOUILLES

La grotte du Cuartel avait été reconnue en 1890 par M. Cabréra père qui y pratiqua quelques sondages, surtout dans le couloir. Avec M. Pallary nous avons visité la grotte et pratiqué un premier sondage le 30 juillet 1892.

Le 8 août j'entrepris seul les fouilles du grand abri. Le 9 j'explorai le couloir que je fouillai les 10, 11, 12, 14, 15 et 17. C'est dans la séance du 17 qu'un rocher s'abattit en travers du boyau et m'obligea à abandonner le couloir pour reprendre définitivement les fouilles de la grande chambre.

Profitant, des vacances je poursuivis activement les recherches jusqu'au 25 septembre. A partir du 27 M. Pallary participa à quelques séances de fouilles ; il signala nos trouvailles communes à la *Société d'Anthropologie de Lyon*. (Séance de décembre 1892).

Personnellement je fus plusieurs fois aidé dans mes travaux par un simple amateur, le regretté de Lariolle que j'avais surpris, un jour, grattant dans le front de taille de mes fouilles de la grotte du Polygone. Sous ma direction ce collaborateur occasionnel et bénévole apporta bientôt à ce travail délicat tout le soin désirable. Je ne saurais trop rendre hommage au dévouement désintéressé de ce modeste et passionné chercheur.

Les fouilles durèrent jusqu'au 19 mars 1893. J'ai vidé entièrement le grand abri. Seul le couloir, obstrué par le rocher éboulé, n'a peut-être pas été complètement exploré dans la moitié postérieure, obscure et rocheuse.

BIBLIOGRAPHIE

La grotte du Cuartel a été déjà citée dans les publications suivantes :

P. Pallary. — *Monographie paléoethnologique de l'arrondissement d'Oran*, in Bull. Soc. Anthrop. de Lyon, décembre 1892, pages 299-300. Tir. à part, pages 17-18 (Courte description).

P. Pallary. — *Deuxième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran*, in AFAS. Congrès de Besançon, 1893, T. II, p. 684.

F. Doumergue. — *Inventaire des Grottes Préhistoriques des Environs d'Oran*. Grotte n° 3. Bull. Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran, 1921, pages 105-106. Tir. à part, pages 10-11. Une carte p. 127 et p. 23.

COLLECTIONS

A ma connaissance les produits des fouilles du Cuartel sont disséminés dans les établissements suivants :

Musée d'Oran. — La plus grande partie de mes récoltes. Le reste y sera installé quand il y aura de la place.

Faculté des Sciences d'Alger : Laboratoire de géologie. — Une petite collection d'ossements.

Musée des Antiquités d'Alger. — Quelques silex.

DÉPOTS ARCHÉOLOGIQUES

Comme dans toutes nos grottes-abris le sol de la grotte était constitué par des dépôts terreux cinéritiques (mêlés de cendres) remplissant la dépression rocheuse et s'élevant au niveau du seuil de l'entrée.

I. *Grand abri.* — Les dépôts de remplissage de la grande chambre ont offert les trois couches que l'on rencontre ordinairement dans les grottes d'Oran :

1° En *haut*, une couche actuelle de crottin de $0^{m}20$ d'épaisseur et ne renfermant que des restes d'animaux actuels.

2° Au *dessous*, une couche de terreau, gris-noir, cinéritique dont l'épaisseur variait avec les irrégularités du fond rocheux ($0^{m}20$ à $0^{m}80$ et $0^{m}40$ en moyenne). Ce dépôt constituait la véritable couche archéologique.

3° Au *fond*, la couche jaune, toujours très irrégulièrement distribuée, car elle ne remplit, le plus souvent, que les dépressions les plus profondes du sol rocheux. On sait que ce dépôt a été constitué par les éléments de désagrégation terreux du terrain sahélien.

La couche jaune n'existait guère qu'à droite de l'abri où, à l'origine, le vent l'avait sans doute accumulée. Elle manquait au milieu et à gauche.

A droite et au fond, à la jonction de la chambre et du couloir, l'épaisseur a dépassé $0^{m}60$.

La couche jaune ne renfermait que quelques restes de vertébrés laissés par les fauves et les premiers occupants de la grotte. Des ossements humains, comme on le verra plus loin, n'y étaient pas rares.

II. *Couloir.* — Lorsque j'ai commencé les fouilles du couloir, le sol avait déjà été pioché par M. Cabréra qui en avait retiré de nombreuses dents et quelques ossements d'animaux domestiques actuels.

Au-dessous de la couche de crottin le boyau m'a offert un terreau gris, prenant en profondeur une teinte cendrée, qui, plus loin, à 2 mètres de l'entrée, se continuait par un dépôt d'une teinte cendrée uniforme : l'épaisseur atteignait, par places, jusqu'à 1 mètre.

Au fond, à gauche, contre la paroi, existait un amoncellement de terre jaune.

A l'entrée du couloir, et sur $1^{m}50$ de longueur, le dépôt cendré était devenu brécheux sous l'action des eaux de pluie. Cette partie du dépôt est celle qui a présenté le plus d'intérêt car elle n'avait sans doute pas été remaniée, comme dans le reste du couloir, par l'homme, le porc épic et les autres animaux fouisseurs.

Je n'ai pu distinguer dans le couloir que deux niveaux bien nets :

1° Une couche supérieure meuble caractérisée par l'abondance des restes de vertébrés actuels bien reconnaissables à l'état de fraîcheur des os. Cette couche correspond à la couche à crottin du grand abri.

2° Une couche d'un gris cendré renfermant des ossements anciens, toujours plus ou moins empâtés ou colorés par des cendres. Cette couche est l'analogue de la couche moyenne du grand abri contigu. C'est la couche nettement archéologique, néolithique. La base de cette couche ne m'a offert que quelques fragments de silex, quelques patelles et de très rares fragments d'os. Ce n'est que dans les niveaux supérieurs que les silex se sont trouvés assez abondants ; un certain nombre étaient nettement travaillés et retouchés. Tout-à-fait en haut la couche passait à la couche supérieure meuble à ossements actuels mêlés aux anciens et à quelques silex.

L'épaisseur de la couche archéologique du couloir a été très variable. A l'entrée elle était de $0^{m}20$; à $0^{m}50$, de $0^{m}40$; à $1^{m}70$ elle atteignait 1 mètre ; à 6 mètres elle se relevait pour laisser bientôt apparaître le fond rocheux.

3° Des amas de terre jaune assez importants existaient au fond du boyau.

En résumé la grande chambre et le couloir du Cuartel ne m'ont offert qu'une seule couche archéologique bien définie, la couche cendrée. Cette couche a été remaniée dans sa plus grande partie par les troglodytes eux-mêmes et les animaux fouisseurs. L'homme actuel a aussi participé aux mélanges : témoin le fait que j'ai déjà cité [1] du gros obus sphérique en fonte que j'ai trouvé à droite de l'entrée de l'abri, dans la couche jaune, sur le fond rocheux.

Aussi les fouilles du Cuartel ne me permettent pas de tirer des conclusions bien précises des observations que j'ai faites sur place et de l'étude des matériaux que j'ai recueillis ; elles n'ont été intéressantes que par l'abondance des restes du *Bos opisthonomus*.

Je me vois donc obligé de me borner à énumérer les matériaux que j'ai recueillis et qui, sauf de très rares exceptions, proviennent de la couche moyenne ou couche grise.

(I) Doumergue. — *Inventaire des grottes préhistoriques*, 1921, p. 107.

Foyers. — Les foyers relevés n'ont été qu'au nombre de trois dans la grande chambre. Le premier a été remarquable par ses grandes dimensions : 2^m50 de diamètre et, au moins, 0^m80 d'épaisseur au centre. Il était situé dans l'angle Est de la grotte ; son bord antérieur était presque sous l'aplomb de la grande ouverture. Ce foyer n'était remanié que par places du côté de l'entrée. C'est la seule partie du dépôt archéologique de toute la grotte, que l'on peut considérer comme ayant été trouvée intacte.

C'est de ce foyer que j'ai retiré les premiers restes importants du grand bœuf (*Bos opisthonomus* Pomel) si commun dans les grottes d'Oran.

Un autre foyer était superposé au précédent, j'en ai retiré des restes d'un bœuf opisthonome plus fort que celui du grand foyer.

Un troisième foyer, bien moins important que les précédents, se trouvait à 3 mètres de l'entrée et à 0^m55 de profondeur totale.

Je n'ai pas rencontré de foyer bien déterminé dans le couloir.

Restes de l'alimentation. — La grotte du Cuartel a été remarquable par l'abondance des restes du grand bœuf ce qui me permit de faire une collection assez importante de diverses pièces du squelette de cet animal (1). A ces restes s'ajoutaient ceux de quelques autres espèces.

Faune. — I. Vertébrés. — *Abri.* — De la couche archéologique cinéritique de l'abri j'ai noté les espèces suivantes :

Le Porc-épic (*Hystrix cristata* L.) représenté surtout par des dents ;

Un Equidé (*Equus sp.*) représenté par un astragale de petites dimensions. (Couche jaune).

Le Sanglier (*Sus Scrofa* L.), peu représenté.

Le Grand bœuf (*Bos opisthonomus* Pom.) représenté par de nombreuses pièces :

Une grande portion de la région occipitale d'un crâne portant un tronçon de corne de 0^m29 de longueur, 0^m13 de diamètre vertical à la base et 0^m104 de diamètre tranverse.

---

(1) Je possède aujourd'hui, à peu près toutes les pièces entières ou brisées du squelette de cette espèce.

Un grand tronçon inférieur de corne mesurant 0m50 sur la grande courbure, 0m10 de diamètre à la base, et 0m083 vers le milieu.

Un petit bout d'extrémité de corne finement guilloché qui pourrait appartenir à une autre espèce ;

Une extrémité antérieure d'intermaxillaire. (Pomel, *Bœufs-Taureaux*, Pl. IV, fig. 4 et 5) ;

Une arrière-molaire inférieure, la 4e ou la 5e ;

Un atlas presque entier ;

Une belle 6e vertèbre cervicale. (Pom. Pl. VII, fig. 5, 6 et 7) ;

Quatre mauvaises vertèbres dorsales ;

Un scapulum droit (omoplate) en assez bon état, quoique incomplet ;

Une belle poulie inférieure d'humérus ;

Deux têtes supérieures de radius, en assez mauvais état ;

Sept os du carpe ;

Une rotule, deux calcanéums, un cubo-scaphoïdien, un astragale, une tête inférieure de métatarsien ;

Une première phalange percée d'un trou de 0m012 en dessus ;

Sept deuxièmes phalanges et quatre onguéales.

Presque toutes ces pièces proviennent du grand foyer et d'au moins deux individus, l'un ayant les cornes bien plus fortes que celles de l'autre, plus fortes même que le tronçon de corne de la moitié du crâne que j'ai retiré de la grotte du Polygone (Musée d'Oran). Le plus grand nombre des pièces que je viens d'énumérer ont été déterminées par Pomel qui en a décrit et figuré quelques-unes dans ses *Matériaux*.

Le Boeuf ibérique (*Bos ibericus*, var ?). — Cette race ou sous-espèce dont les caractères et le degré d'ancienneté sont loin d'avoir été précisés m'a offert :

Une portion de maxillaire inférieur avec une dernière molaire, un astragale, et deux fragments recueillis au-dessous, sur la terre jaune. Récoltés au fond de l'abri, près du couloir, ces ossements me paraissent plutôt actuels.

L'Antilope bubale, l'ouach (*Boselaphus bubalis*, Pallas), représentée par de nombreuses pièces récoltées surtout au fond de l'abri, aux abords de sa communication avec le couloir, sur ou dans la terre jaune.

La Gazelle de montagne (*Gazella Cuvieri Ogilby. G. Kevella*, auct. non Pallas). — Représentée par des noyaux osseux de cornes, des dents et des phalanges.

Le Mouflon a manchettes (*Ovis tragelaphus* Desm ; *O. lervia* Lyd.) représenté par cinq arrière-molaires.

A ces ossements de grands vertébrés se mêlaient des restes de lièvre, de lapin, de petits carnassiers, d'oiseaux, de tortue terrestre.

Je tiens à faire remarquer que j'exclus de cette liste : le chien, le cheval, l'âne, le mouton et la chèvre que je persiste à ne pas considérer comme néolithiques, du moins dans nos grottes d'Oran.

Couloir. — Dans le couloir ont été rencontrés en abondance des restes d'animaux domestiques actuels qui ont été entraînés là par les fauves, principalement par les chacals. Rongés par les carnassiers ou par le porc-épic les ossements en bon état étaient rares. En revanche les dents de chien, de cheval, d'âne, de sanglier ou de porc, de bœuf, de mouton, de chèvre abondaient.

Je ferai abstraction de tous les ossements ne présentant pas des caractères très nets d'ancienneté et qui d'ailleurs ne se trouvaient guère que dans la couche supérieure. Les remaniements en ont entraîné plusieurs jusqu'à la couche jaune surtout à la jonction de la chambre et du couloir. En outre, il faut tenir compte de ce fait important que les fauves ont habité les grottes avant l'homme et ont par conséquent abandonné les restes de leurs repas sur la terre jaune dans laquelle les ossements ont été ensuite plus ou moins enfouis. Les premiers habitants ont fait de même et y ont laissé, en outre, quelques silex.

La couche archéologique et la couche jaune du couloir ne m'ont offert que quelques pièces de deux espèces disparues du Tell : le mouflon et l'ouach. Un certain nombre d'espèces y vivant encore y étaient représentées. Je citerai la panthère (par une première phalange du pied droit de devant), l'hyène, le caracal, la genette, la mangouste ou raton, le porc-épic, le sanglier, la gazelle de montagne ou kevel.

Je dois signaler tout particulièrement une pièce bien intéressante, rencontrée je crois pour la première fois dans les grottes d'Oran et appartenant à un animal dont nul n'a pu encore déterminer même la classe à laquelle il appartient et qui n'est certainement pas celle des mammifères terrestres.

Au sujet de la gazelle que je rapporte à la gazelle de montagne (*G. Kevella* Gm., auct ; *G. Cuvieri* Ogilby) je crois utile de rappeler que Pomel a créé une espèce (*G. Oraneusis*) bien voisine du Kevel dont il est bien difficile de la distinguer lorsqu'on n'a à sa disposition que des

éléments de comparaison insuffisants. Une poulie inférieure de métatarsien que j'ai recueillie au Cuartel est plus forte que celle d'un fort Kevel actuel ; elle mesure 0m026 de longueur au lieu de 0m0235.

Au sujet des équidés je ferai aussi remarquer que les rares dents que j'ai retirées de la terre jaune sont sans contredit du cheval et de l'âne actuels. Seul l'astragale incomplet, cité plus haut, m'intrigue, car il est de dimensions intermédiaires entre celles du cheval et celles de l'âne, en outre il est relativement fossilisé. Les dimensions de sa face interne sont : longueur 0m053, hauteur au milieu 0m035 ; chez le cheval : 0m053 et 0m045. L'astragale des équidés n'offrant que des caractères spécifiques très subtils, on ne peut guère se risquer à donner un nom à l'Equus du Cuartel.

2. Invertébrés. — *Abri.* — Comme dans toutes nos grottes les escargots terrestres (*helix*) abondaient. De nombreuses valves à moules (*Mytilus afer L.*), entièrement brisées, se mêlaient aux cendres du grand foyer avec lesquelles elles formaient une sorte de brèche, piquée d'éclats de silex, très dure par places.

A citer encore :

Un buccin (*Cassis undulata*) ;
Plusieurs pourpres (*Purpura hemastoma*) entières ou cassées ;
Des troques (*Monodonta articulata*) ;
De nombreuses patelles (*P. ferruginea, P. lusitanica, P. cœrulea*).

Couloir. — Dans le couloir les échantillons de la faune malacologique étaient plutôt rares ; cela s'explique par ce fait que le boyau étant trop étroit on ne pouvait s'y mouvoir à l'aise pendant les repas. J'y ai toutefois recueilli des patelles et des troques et deux pièces intéressantes :

Un gros fragment de triton (*Triton nodiferum*) ;
Une valve dorsale de pouce-pied (*Pollicipes cornucopia* Leach.) ayant subi l'action du feu (1).

Homme. Sépultures. — L'occupation de la grotte par l'homme préhistorique, pendant une durée de temps indé-

(1) J'ai retrouvé cette espèce dans les collections de la grotte du Ciel-Ouvert (Musée d'Oran). Je ne l'avais pas signalée, ne l'ayant pas reconnue lorsque j'ai donné la description de cette grotte.

terminée, est démontrée par les foyers, les restes de l'alimentation et les objets d'industrie qu'il a laissés dans le dépôt archéologique. Non seulement cet homme a habité la grotte mais encore il en a fait son cimetière. Comme presque toutes les grottes d'Oran, en effet, la grotte du Cuartel renfermait des restes humains. Les ossements étaient nombreux et provenaient d'une douzaine d'individus ; malheureusement, comme toujours, ils étaient disséminés, sans connexion naturelle, et, sauf les os courts, tous brisés. Ils étaient plus communs dans la partie du grand abri comprise entre le mur en pierre sèche et le passage de l'ouverture n° 2. Ensevelis plus ou moins profondément, ils se trouvaient, le plus souvent, sur ou dans la terre jaune, même, parfois, sur le fond rocheux, sans, pour cela, être aussi anciens que paraissait l'indiquer leur situation. Et ceci nécessite une explication pour mettre en garde les anthropologistes contre la tendance qui les pousse à vieillir l'homme de nos grottes en dissertant sur les rares documents que nous possédons.

La couche archéologique qui surmontait la couche jaune étant peu épaisse, 0^m20 à 0^m40, les fossoyeurs néolithiques devaient creuser le sol jusqu'à la couche jaune et l'entamer pour ensevelir les cadavres. Aussi les diverses pièces trouvées dans la couche jaune ne peuvent avoir une réelle valeur scientifique que lorsque la couche est suffisamment profonde pour ne pas avoir été atteinte par le creusement des fosses. Ce n'est pas le cas pour le Cuartel.

Quelques os, noircis, paraissaient avoir subi l'action du feu, entr'autres une omoplate et un fragment de sacrum rencontrés à 1^m20 de profondeur. Ces os ont été sans doute noircis par un foyer superposé plutôt que brûlés intentionnellement. Parfois, les os étaient en tas, ce qui indique leur déplacement en vue d'une autre inhumation. Dans un amas d'ossements humains j'ai trouvé un fragment de crâne de grand bœuf, et, à côté, un cercle de tonneau en fer. Un crâne humain brisé, taché d'hématite, se trouvait non loin de l'obus déjà signalé. Toutes ces constatations démontrent, jusqu'à l'évidence, que les couches ont été remaniées, non seulement par les anciens troglodytes mais encore par l'homme actuel.

Parmi les quelques ossements humains recueillis qui présentent quelque intérêt je citerai :

Une calotte crânienne d'adulte presque entière[1];
La plus grande partie d'une autre d'un jeune individu ;
Un maxillaire supérieur d'adulte avec 9 dents ;
Un maxillaire inférieur d'enfant brisé mais portant toutes les dents.

Dans le couloir les restes humains étaient assez nombreux, mais représentés presque entièrement par des os courts, épars et rencontrés jusqu'à 0^m75 de profondeur, dans la terre jaune. Le remaniement des couches était plus manifeste dans la plus grande partie du couloir que dans l'abri.

Armes et instruments. — 1. *Pierre taillée.* — Les pièces d'industrie lithique étaient relativement peu nombreuses. Les silex étaient rares dans le grand foyer et aux abords. Les lames ont été rencontrées surtout dans la partie supérieure de la couche cinéritique ; néanmoins j'ai recueilli de petites lames en profondeur, au-dessous du grand tronçon de corne.

Les pièces recueillies peuvent être réparties dans les quatre groupes que l'on rencontre communément dans nos grottes d'Oran :

1° Quelques pièces de facture moustéro-aurignacienne ;
2° Des éclats de silex, généralement noir (dimensions moyennes 2 à 3 centimètres) très irréguliers, parfois lamelliformes, à bords le plus souvent ne présentant aucune trace d'utilisation, quelques-uns plus ou moins retouchés en racloirs ou grattoirs de fortune, rarement taillés et retouchés en pointes ou racloirs concaves. (Pl. I).
3° Des lames minces à bords coupants et des lames à bords retouchés et le plus souvent à encoches. (Pl. II).
4° Des armes ou outils microlithiques de formes bien définies : lames de canif, croissants, trapèzes. (Pl. II).

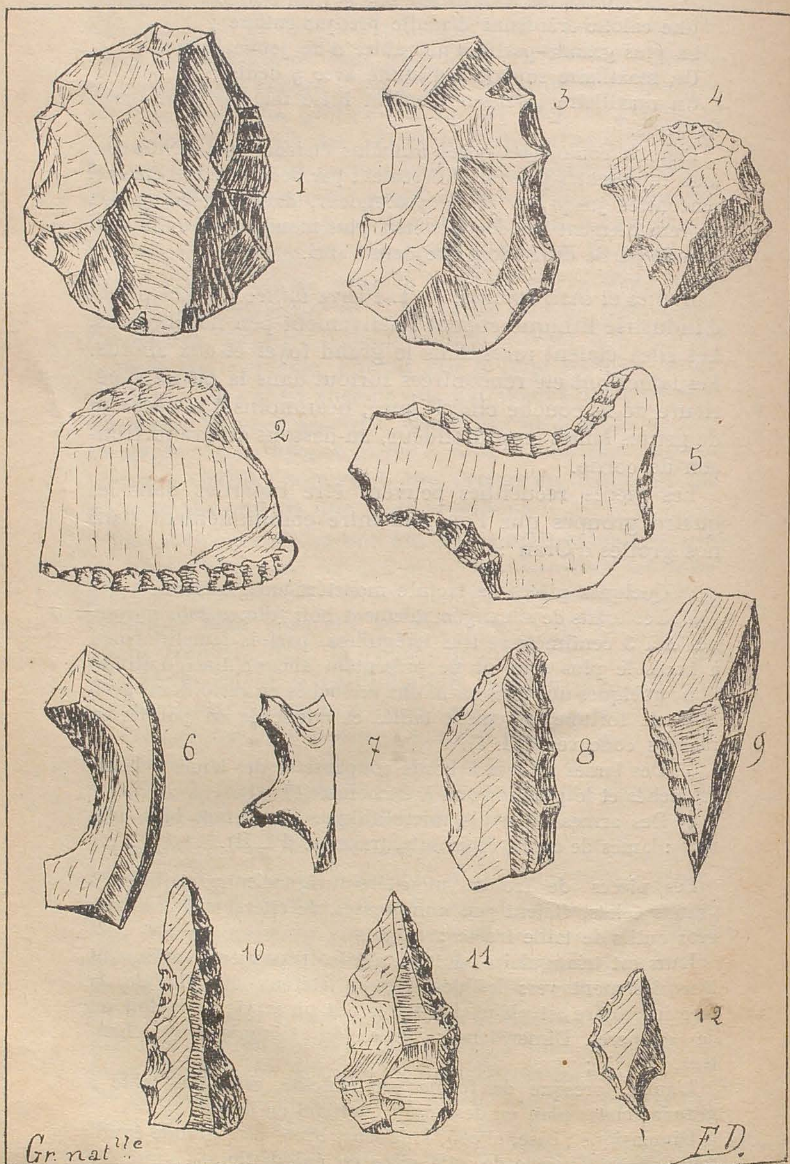
Les pièces de facture moustéro-aurignacienne, taillées à grands éclats, étaient peu nombreuses. Je citerai d'abord deux gros outils de taille fruste :

L'un est triangulaire, à talon épais, l'épaisseur s'atténuant insensiblement vers les deux bords latéraux du triangle, la face inférieure est plane. Les bords ont pu servir de racloir ou de couperet. Dimensions : base du triangle 0^m080, hauteur, 0^m075 ;

L'autre, presque de forme amygdaloïde, est aussi taillé à grands éclats, plan en dessous, pyramidal en dessus.

Dimensions : base, 0^m065, longueur, 0^m09, plus grande épaisseur, 0^m032. L'usage de cette pièce est énigmatique.

Deux autres pièces plus petites ont pu être utilisées comme racloirs.



Grotte du Cuartel (ORAN)

Trois pièces, en silex jaunâtre, sont plus typiques : deux sont discoïdes, taillées à grands éclats, à face supérieure plus ou moins pyramidale ; elles représentent des pierres de jet (Pl. I, fig. 1) ; la troisième, de même facture, est ovalaire un peu rétrécie en arrière.

Les éclats dont certains ont été utilisés comme outils de fortune, sont des silex noirs, très irréguliers, épais de 3 à 5 millimètres en moyenne, peu retouchés ; quelques-uns, le plus souvent lamelliformes (fig. 9), ont une forme définie. De ce groupe on peut citer : une pointe irrégulièrement triangulaire, taillée sur les deux faces, un tranchet-grattoir (Pl. I, fig. 2) un grattoir (fig. 4) dont la pointe a pu servir de burin, les racloirs concaves simples, doubles ou triples (fig. 5, 6 et 7), les pointes plus ou moins aiguës (Pl. I, fig. 9, 10 et 11), une petite pointe avec encoche et burin à la base (fig. 12).

Les lames minces, généralement des fragments, sont représentées par une quarantaine de pièces. Il y a 3 ou 4 lames courtes à bords tranchants (Pl. II, fig. 1) et quelques belles lames à encoches (fig. 2 et 3). Les plus grandes ne dépassent pas $0^{m}053$ de longueur.

Les armes et outils microlithiques sont peu représentés dans les collections ; cela tient à ce que leurs petites dimensions les font échapper à l'œil le plus exercé et que ces pièces minuscules passent à travers les mailles du crible. Néanmoins on peut affirmer que ces silex étaient rares au Cuartel.

A citer quelques lames de canif (Pl. II, fig. 4 et 5) ; des croissants passant au trapèze (fig. 6 et 7).

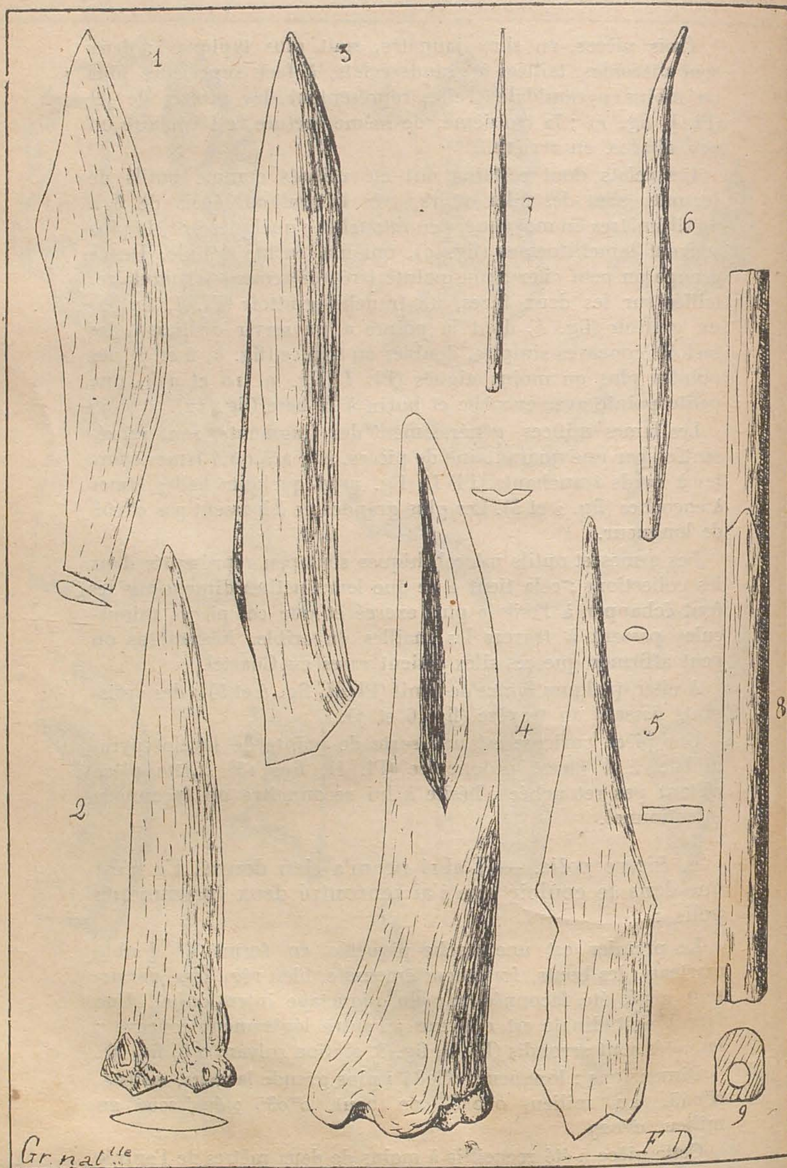
Une pièce curieuse est une sorte de pointe de javelot pyramidale, à 4 faces, pédonculée (Pl. II, fig. 13). Cette pièce n'étant pas retouchée j'hésite à lui reconnaître un façonnage intentionnel.

2. *Pierre polie*. — L'abri ne m'a rien donné. Ce n'est que dans le couloir que j'ai rencontré deux instruments polis :

Le premier est une hache piquetée, en forme de double marteau ; les bouts, fortement émoussés, bien réguliers, paraissent avoir été façonnés par un piquetage intentionnel. Une face longitudinale est convexe ; l'autre légèrement concave ; les côtés sont arrondis (Pl. II, fig. 8, section suivant *a b*, fig. 9).

Dimensions : longueur, $0^{m}084$; plus grande largeur, en bas, $0^{m}045$, au milieu, $0^{m}043$, en haut, $0^{m}035$; épaisseur au milieu, $0^{m}027$.

Cette pièce a été recueillie à moins de deux mètres de l'entrée du boyau, dans la partie moyenne de la couche grise brécheuse, non loin de la pointe de flèche dont il sera question plus loin; cette couche n'avait pas été remaniée depuis longtemps, mais



Grotte du Cuartel (ORAN)

rien ne prouve qu'elle ne l'a pas été avant la consolidation sous l'action de l'eau. Un remaniement a très bien pu faire descendre la hache d'un niveau supérieur.

La deuxième pièce est une petite hache polie, peu épaisse, plate, d'un vert noir à long tranchant bien effilé, légèrement convexe, à talon brisé. (Pl. II, fig. 10, section longitudinade (fig. 11). Ses dimensions sont : longueur, $0^{m}50$ (entière, environ $0^{m}07$) ; largeur, $0^{m}039$; plus grande épaisseur au tiers supérieur, $0^{m}015$.

3. *Pointe de flèche.* — Les pointes de flèche de facture rappelant le néolithique le plus récent, à ailerons, sont excessivement rares dans nos grottes. J'en ai recueilli une dans le couloir vers la partie supérieure de la couche grise, à $0^{m}20$ en avant et un peu au-dessus de la hache polie. Cette pièce rarissime, de forme unique dans nos grottes oranaises, a disparu du Musée. Je ne puis qu'en indiquer de mémoire et d'après un mauvais croquis jeté sur mes notes, la forme et les dimensions approximatives (Pl. III, fig. 12).

Cette pointe de flèche avait toutes ses parties renflées, convexes ou cylindro-coniques, très finement taillées en réseau sur toute sa surface.

4. *Percuteurs.* — J'ai recueilli une douzaine de galets, les uns en quartzite, les autres, tout petits, en silex. Ces derniers sans doute plutôt destinés à fournir des lames.

5. *Os poli.* — Les objets en os poli sans être trop nombreux m'ont offert quelques pièces intéressantes.

De l'abri j'ai retiré :

Une pointe de sagaie (Pl. III, fig. 1) à pointe inférieure cassée et présentant les dimensions suivantes : longueur, $0^{m}082$ (entière $0^{m}10$ environ), plus grande largeur, $0^{m}010$, base cassée, $0^{m}008$.

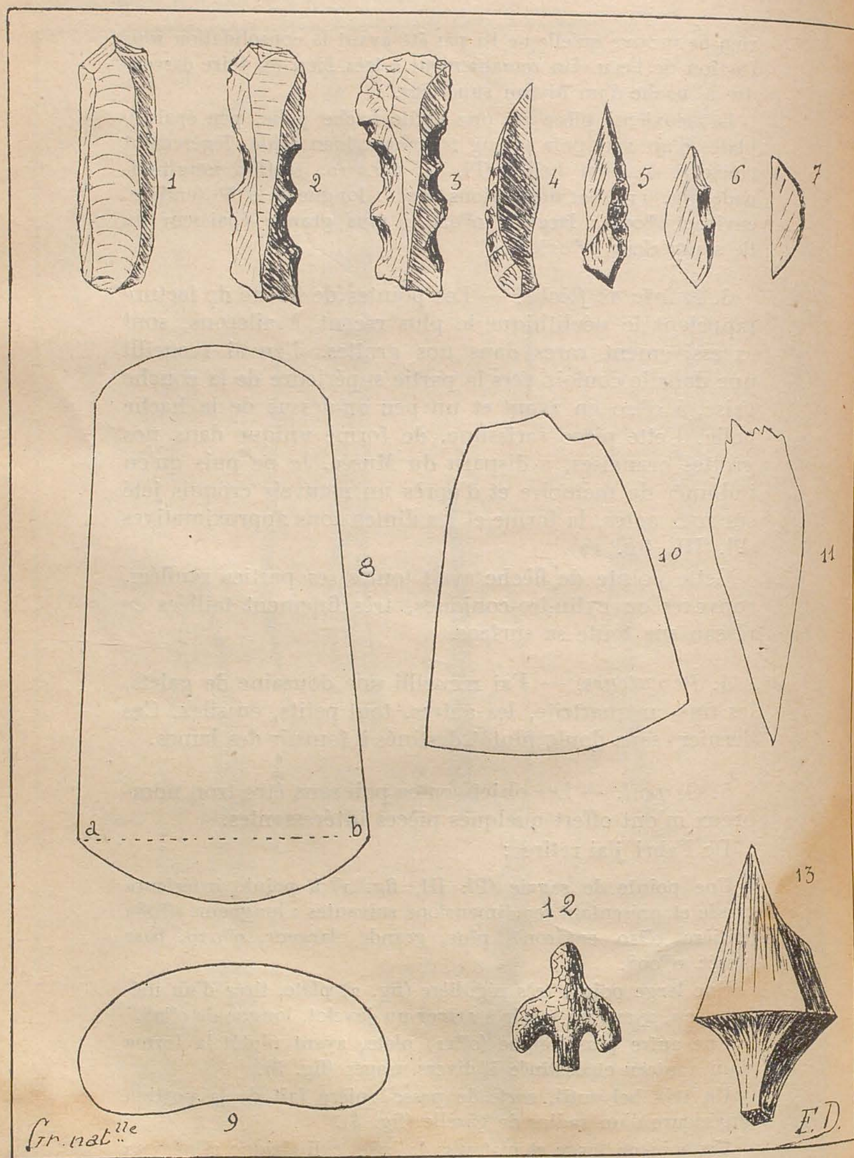
Une large pointe très régulière (fig. 2) plate, tirée d'un métatarsien, ayant pu servir à armer un javelot, longue de $0^{m}08$.

Une autre plus longue ($0^{m}11$) plate, ayant plutôt la forme d'un couteau et destinée à divers usages (fig. 3).

Un très bel outil, sorte de passe-lanière fait de la portion supérieure d'un radius de gazelle (fig. 4).

Un poinçon large et plat vers la base, cylindrique effilé vers la pointe, long de $0^{m}097$ (fig. 5).

Un poinçon cylindrique à bouts atténués, à pointe un peu courbe, long de $0^{m}08$ (fig. 6).



Grotte du Cuartel (ORAN)

Un poinçon aiguille, peut-être même une aiguille dont il manquerait le chas, long de 0m07 et d'un diamètre de 0m0015 (fig. 7).

Cinq fragments de poinçons ou de sagaies.

Et un objet nouveau, fait d'un tarse ou d'un tibia d'échassier, cassé en deux. (Pl. III, fig. 8, section, fig. 9).

Dimensions : longueur totale des deux tronçons rapprochés : 0m11 ; diamètres externes du tuyau aux deux bouts : 0m01 et 0m0065 ; diamètre du canal interne : 0m003.

L'instrument est poli sur les deux tiers inférieurs ; la portion la plus grêle correspond à la partie inférieure de l'os. J'ai retrouvé depuis, un objet semblable dans la grotte du Midi, mais plus fort, plus sûrement d'un tibia de flamant. Un métatarsien de gazelle, à deux canaux médullaires paraît aussi avoir servi au même usage.

Ces instruments étaient-ils des chalumeaux destinés à activer le feu ? L'hypothèse est du domaine du possible.

Le couloir renfermait aussi quelques objets intéressants :

Un poinçon aiguille de 0m054 de longueur et 0m002 de diamètre ;

Un poinçon (0m050), épais, large de 0m008, à pointe peu effilée et brisée à l'extrémité ;

Un autre poinçon court, à pointe cassée, large de 0m01 à la base, régulièrement effilé, long de 0m042 (entier 0m05 environ).

Une portion de plaque de tortue terrestre.

Poterie. — La poterie n'était pas abondante, pas plus dans l'abri que dans le couloir. A citer :

Une portion d'un fond de plat de 0m170 sur 0m135 ;

Une portion de fond de vase très épais ;

Deux fragments portant chacun un têton horizontal, saillant de 0m02 à 0m03 ;

Une douzaine de fragments étaient ornementés ; une remarquable par la face supérieure de son bord présentant de petites empreintes chenillées très rapprochées. Ce motif d'ornementation du bord est très rare ; il n'y a, ordinairement, que des gravures en forme de graine de melon, distinctes et parallèles.

De la couche jaune, dans le couloir, j'ai retiré deux fragments dont un bien ornementé, ce qui prouve bien que ce n'est qu'avec circonspection que l'on doit attribuer un caractère paléolithique aux matériaux que l'on trouve dans la couche inférieure.

Objets de parure : Pendeloques, amulettes. — De l'abri, j'ai retiré cinq valves de pectoncles percées naturellement au crochet. Du couloir, un segment et un fragment de

pectoncles non percés, une moitié de petite porcelaine, le morceau de plaque de tortue, polie mais non percée, déjà cité.

Œufs d'autruche. — Fragments plutôt rares.

Matières colorantes. — Un morceau d'ocre dans le couloir et un autre de fer oligiste.

Objets divers. — Une première phalange de *Bos opisthonomus* percée, en dessus et au milieu, d'un trou de $0^{m}012$ de diamètre. J'en possède une autre semblable du foyer d'Arbal. Je ne vois pas à quel usage ces objets étaient destinés.

CONCLUSIONS

Dans la grotte du Cuartel le remaniement profond du dépôt archéologique n'a pas permis de déterminer la superposition normale des niveaux qui ont pu y exister. Cette grotte a surtout offert un grand et beau foyer à peu près intact, renfermant de nombreux restes d'un grand individu de *Bos opisthonomus*. L'industrie lithique était représentée par un mélange de formes diverses évoluant depuis les réminiscences moustériennes jusqu'aux lames à encoches et aux silex microlithiques.

Tout cela caractérise notre néolithique ancien dans lequel le moment de l'apparition de la poterie reste encore à déterminer. La poterie ornementée, les haches polies indiquent que la grotte a été surtout habitée pendant le néolithique récent ; la pointe de flèche, que ce néolithique commençait à subir l'influence du néolithique saharien.

En résumé la grotte du Cuartel, indiscutablement néolithique, comme toutes les grottes d'Oran, a donné peu d'indications positives pour établir la distinction nette du néolithique ancien, sans poterie, et du néolitique récent, avec poterie.

F. DOUMERGUE.

Les Gravures et Peintures Rupestres en Mauritanie

par Pierre LAFORGUE

Adjoint Principal des Services Civils de l'A. O. F.

Délégué de la Société Préhistorique Française

Plusieurs stations de traces rupestres ont été signalées dans les régions orientales de la Mauritanie sur les confins de la zone désertique. Ces inscriptions présentent un certain nombre de caractères communs avec les gravures rupestres qui existent au Sahara, de l'extrême Sud de la Berbérie jusqu'aux régions Soudanaises.

De curieuses manifestations anciennes de la gravure et de la peinture sur roche sont connues en Afrique tropicale entre les 15e et 20e parallèle Nord : Au Tagant (1) dans l'Aouker de l'Est (2) en Aïr (3) dans l'Adrar des Iforass (4) et sur le plateau Nigérien (5).

Ces dessins rupestres ne possèdent pas tous la même valeur archéologique et ethnographique. Certains sont archaïques, peut-être de l'époque Paléolithique et certainement du Néolithique. Un grand nombre sont à attribuer au libyco-berbère (6). D'autres sont récents et de moindre intérêt.

*
* *

Trois groupes d'inscriptions rupestres sont à considérer en Afrique Occidentale Française.

1° La représentation animée (hommes, animaux actuels et disparus).

2° Dessins géométriques et signes divers n'appartenant à aucun système d'écriture connue.

3° Gravures et peintures de caractères Tifinar et d'écriture arabe.

---

(1) R. Arnaud, membre de la Mission Coppolani (1905).

(2) H. Hubert, P. Laforgue et G. Vanelsche (Bulletin Comité d'études Hist. et Sc. de l'A.O.F. 1921).

(3) R. Chudeau. — Mission au Sahara (Sahara Soudanais 1909). — Foureau. — Documents scientifiques de la Mission Saharienne 1905.

(4) Arnaud-Cortieer. — D'une rive à l'autre du Sahara (renseignements scientifiques 1907).— F. F. Gautier, Mission au Sahara (Sahara Algérien 1908).

(5) D'Esplagnes. — Le Plateau Central Nigérien, 1907.

(6) Flamand, Pomel, Gautier (E. F.).

Plusieurs méthodes ont été employées par les auteurs du dessin rupestre :

1° La gravure sur roche au trait plein, gravant les contours du dessin plus ou moins profondément dans la pierre.

2° Le pointillé ou les petits traits successifs.

3° La peinture ocre, rouge vif ou noire (1).

Aucun de ces procédés ne permet d'attribuer une plus grande antiquité aux productions de l'une des méthodes plutôt qu'à l'autre. Ils paraissent avoir été employés concurremment, selon les goûts du temps ou suivant les moyens de l'artiste.

En Mauritanie, il n'est pas actuellement possible d'attribuer les gravures rupestres et les peintures pariétales anciennes à un groupe technique particulier ; elles sont sans doute, l'œuvre de populations de races différentes qui ont occupé successivement le pays (2).

Des recherches et travaux effectués ces dernières années il apparaît, en ce qui concerne l'art quaternaire primitif, (du moustérien à l'aurignacien) que les gravures et peintures des galeries souterraines, cavernes, abris sous roches, blocs monolithes, etc... n'ont pas simplement un but plus ou moins artistique, mais bien une raison utilitaire. Elles sont les vestiges de vieux rites.

« L'officiant a tracé l'image de l'animal sur la paroi de pierre, devant un groupe de chasseurs initiés. Des signes efficaces ont entouré la bête convoitée. Ils l'envoûtent. Elle sera facile à capturer ». Et, une croyance aux forces occultes est née dans le clan, aux premiers âges de l'Humanité (3).

A travers les temps préhistoriques, les raisons qui ont présidé à l'origine de la gravure paléolithique se sont perdues. La signification primitive a été oubliée, mais

---

(1) Employée sur le dessin creusé dans la roche et plus souvent sur la pierre lisse. Le grattage intérieur du dessin n'est pas à signaler actuellement en Mauritanie.

(2) Négrilles, Berbères, Berbéro-Arabes, etc,

(3) Grottes d'Altamira (Espagne),

le souvenir confus en est arrivé jusqu'à nous, dans l'esprit du Totémisme (1).

L'art des chasseurs de l'époque du Renne (Magdalénien) est supérieur à la conception artistique du Néolithique et des époques du bronze et hallstatienne. L'homme du paléolithique accomplissait un rite qui se transforma durant le Mésolithique et qui disparut au cours de la période Néolithique. L'homme au poinçon de métal ne connaissait plus l'origine du geste. Il imitait. Mais dans son esprit, la conception artistique rudimentaire a remplacé l'initiation rituelle et la première étincelle qui permettra l'ascension vers l'art pur, a jailli.

*
* *

En Afrique noire, le graveur de roches a perdu lui aussi l'initiation primitive. Il a reproduit et reproduit encore des gravures, des peintures et des signes auxquels il attribue, dans sa pensée, des pouvoirs indiscutables. C'est le domaine des sorciers. Le geste préhitorique a changé d'orientation au cours des âges pour devenir le totem du clan.

Ainsi à l'origine de la gravure rupestre paléolithique, les conceptions spirituelles de l'homme s'extériorisent. Un monde nouveau se révèle ; la croyance à des forces mystérieuses prend forme. Dès l'instant ou l'association entre l'image de l'animal convoité et les signes efficaces à sa capture, a été réalisée, l'homme a soupçonné des énergies inconnues que la science moderne découvrira (2).

La progression de la pensée continuera lentement à travers les âges et le cerveau du graveur rupestre suivra la même évolution que son être physique, transformation qui va de l'homme fossile à l'homme actuel.

Les gravures et peintures rupestres de la Mauritanie ont conservé l'empreinte de l'influence originelle : Les scènes de chasses, les représentations animales sont nombreuses. Les signes mystérieux accompagnent presque toujours la gravure ou la peinture lorsqu'elle est an-

---

(1) Chez certains peuples noirs la représentation animale a dominé, c'est le Totem.

Au contraire, parmi les populations d'origine berbère le souvenir animal a presque complètement disparu pour laisser la place au signe tout puissant de bon ou de mauvais présage.

(2) Captation et utilisation des forces naturelles : Feu, eau, air, électricité, radiation solaire, etc., par l'homme moderne.

cienne. Mais ici, comme en Europe, la représentation est d'autant plus schématique que le dessin est plus récent (1). L'esprit dépasse le geste.

Plus près de nous, les reproductions animales diminuent et les signes augmentent. L'animal devenu Totem, ne sera plus dessiné, ni gravé, ni peint. Il est sculpté. La pierre, le bois, l'ivoire, l'os, serviront à cet usage. Il Il est familial et devient une sorte de dieu lare (2).

Les traces rupestres subsistent. Les signes tendent à devenir des indices de reconnaissance ; les animaux représentés, de pures conceptions artistiques et les caractères d'écritures apparaissent.

*
* *

Au cours de la Mission Tagant-Adrar, en 1905, M. Robert Arnaud, Administrateur en Chef des Colonies, a signalé les premières inscriptions rupestres de la Mauritanie dans l'abri sous roche de Garaouat au Tagant (3).

En collaboration avec MM. Henry Hubert et G. Vanelsche, nous avons donné la description de gravures rupestres (4) découvertes par l'un de nous au cours de l'année 1919 à l'Est du cirque d'Enji (limite Saharienne de la Mauritanie Orientale et du Soudan Français).

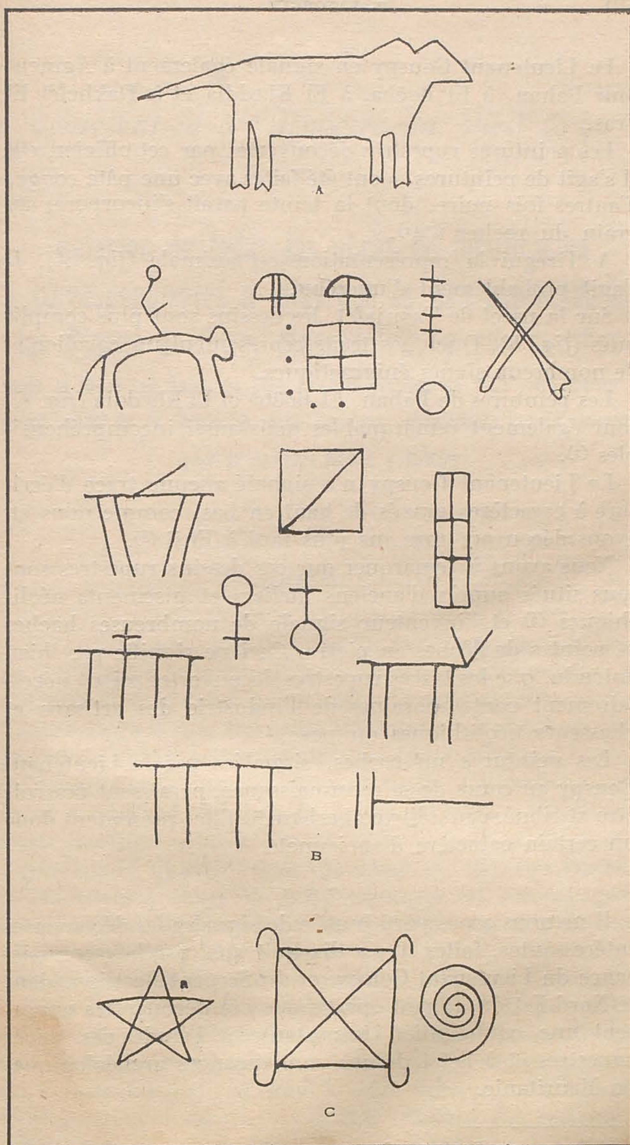
D'autres renseignements sur les manifestations de l'art rupestre en Mauritanie ont été recueillis mais, ne furent jamais publiés. La description sommaire de peintures sur roches découvertes en 1908, dans les régions Nord-Est du Tagant, forme le sujet de la présente note.

*
* *

Au cours d'une reconnaissance effectuée du 2 au 17 juin 1908, ayant pour but de reconnaître la frontière Nord du Tagant ,d'Aïn Khadra à El Moënan (5), le lieutenant Gouspy des Méharistes Mauritaniens, a découvert à Tizegui, dans les rochers, à 200 mètres à l'Ouest du puits, et à Taoujafet, sur la paroi Sud de la guelta, de nombreux dessins rupestres.

---

(1) Au sens archéologique.
(2) Fétiches.
(3) Inscriptions peintes en rouge et en noir.
(4) Gravées dans la roche sans trace de peinture (Bull. Comité d'Etudes Hist. et Sc. de l'A.O.F. 1921).
(5) Rapport en date du 6 juillet 1908, du lieutenant Gouspy au sujet d'une reconnaissance exécutée du 2 au 17 juin 1908 par un détachement de méharistes du Tagant (Archives de la Colonie de la Mauritanie, série II, sous-série I, dossier n° 5, n° 6, année 1908).



A. Peintures rupestres de Tizegui (Tagant).

B. Peintures rupestres de Taoujafet (Tagant).

G. Peintures rupestres, types de Agmentoar Bahan, Boëba et El Khodja (Tagant). — B. et C., d'après le lieutenant Gouspy.

Le Lieutenant Gouspy en signale également à Agmentour Bahan, à El Boëba, à El Kheddia et à Dakhclet El Fras.

Les peintures rupestres découvertes par cet officier, car il s'agit de peintures, « ont été faites avec une pâte rouge, d'autres fois noire, dont la teinte paraît s'incorporer au grain du rocher » (1).

A Tizegui la représentation est animale (*fig. A*). Il s'agit probablement d'un zébu.

Sur la paroi de Taoujafet, les dessins sont plus compliqués (*fig. B*). Quelques traits représentent un cavalier et de nombreux signes énigmatiques.

Les peintures de Bahan, El Boëba et El Kheddia (*fig. C*) sont également remarquables mais aussi incompréhensibles (2).

Le Lieutenant Gouspy n'a signalé aucune trace d'écriture à caractères gravés de haut en bas, comme nous en avons découvert onze ans plus tard à Enji (3).

Nous avons à remarquer que ces dessins rupestres sont tous situés auprès d'anciens ateliers et gisements néolithiques (4) et l'inventeur signale de nombreuses haches et pointes de flêches en pierre. Ceci ne signifie pas, bien entendu, que les traces rupestres découvertes soient nécessairement contemporaines de l'industrie des artisans et chasseurs néolithiques du pays.

Les peintures sur roches, signalées par le Lieutenant Gouspy au cours de sa reconnaissance, paraissent pouvoir être attribuées au « libyco-berbère ». Elles présentent donc un certain caractère d'ancienneté.

*
* *

Il ne nous a pas paru inutile de signaler les découvertes intéressantes, faites il y a dix-huit ans, par la reconnaissance du Lieutenant Gouspy et du Sergent Beaujon, dans le Nord-Est du Tagant, parce que ces découvertes apportent une contribution importante à l'étude des traces rupestres et à l'état de nos connaissances archéologiques en Mauritanie.

---

(1) Rapport du lieutenant Gouspy.

(2) A remarquer le sceau de Salomon (a) qui a été signalé sur de nombreuses traces rupestres, Sud Oranais (Figuig), Sahara (Touat Gourara), Soudan (Tilemsi), Mauritanie (Tagant).

(3) Ouv. cité.

(4) Découverts par le sergent Beaujon au cours de la reconnaissance signalée.

Contribution à l'Histoire du Vieil Oran

Relacion de todas las obras de fortificacion y correspondientes a ellas que se han executado en las Plazas de Oran, Mazarquivir, y sus castillos

desda el dia 1° de Enero de 1734 hasta el presente de 1738 : del numero y estado actual de su Guarnicion, y de las demas disposiciones que se observan para su Govierno Militar y Politico

PRÉFACE

Les recherches qui nous avaient permis de publier en 1924, dans le *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, le manuscrit inédit du colonel du Génie espagnol Don Harnaldo Hontabat, nous avaient fait découvrir un autre document concernant le même sujet, mais remontant à une époque antérieure. Ce même document a déjà été cité dans le savant ouvrage de Meunier *Ports maritimes de la France*, Paris 1890, qui en a eu connaissance quand il était ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées à Oran. Le texte espagnol est accompagné d'une traduction française et complété par un magnifique plan d'Oran en 1738.

Bien que le manuscrit en question soit sans signature, il nous est cependant permis d'en attribuer la paternité au Commandant général espagnol Vallejo (1), car on lit dans ses dernières pages que celui qui l'écrit fut investi du Commandement d'Oran à cette époque. « Pendant mon commandement... » écrit-il. Vallejo fut certainement le meilleur administrateur de l'Espagne à Oran ;

(1) Vallejo était Gouverneur d'Oran depuis le 11 novembre 1733. (Pellecat).

dans ce cas, rien d'étonnant de retrouver aujourd'hui des aperçus nouveaux de cet homme de valeur. La traduction en français de ce travail nous a obligé à des corrections de la première traduction.

Le mémoire dont nous donnons aujourd'hui la traduction est, pour ainsi dire, le complément de celui qu'a publié tout récemment M. Cazenave sur *l'état et la valeur des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir, daté de 1734.* (Revue Africaine 2e et 3e trimestres 1925). A notre avis ces deux documents n'ont pas le même caractère ; celui de 1734 nous paraît être consécutif à des instructions que Vallejo reçut de la Cour de Madrid quand il vint prendre le commandement d'Oran : c'est presque un rapport politique qui tendait à éclairer l'opinion de Madrid sur l'opportunité de conserver les Places d'Oran et de Mers-el-Kébir. D'ailleurs, Vallejo n'y cachait pas son sentiment quand il écrivait : « On peut affirmer, certes, qu'ici, l'Espagne a « troqué des monceaux d'or contre des montagnes de « pierres, et que jamais elle ne retirera de cette possession « le moindre profit pour son honneur et son commerce « ou pour la propagation de la religion catholique ». Il ajoutait un peu plus loin : « Cette ville sera toujours, « quoi qu'on dise, un poids mort pour notre royaume ». Ces conclusions pessimistes qui, déjà en 1574, avaient été exprimées à la Cour par son envoyé à Oran le prince Vespasien Colone, et qui n'avaient pas été admises par le Grand Conseil de Castille, furent repoussées par la Cour de Madrid. Plus tard encore, en 1791, on verra un ministre, Floridablanca, défendre la même cause et n'avoir pas plus de succès. Tout ceci explique très bien la relation de ces deux rapports du même général Vallejo : celui de 1734 est un tableau sombre de la situation des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir ; celui de 1738 marque toutes les modifications et améliorations apportées conformément aux instructions du maintien de ces deux Places.

Oran, le 27 Mars 1926.

Commandant PELLECAT.

Rapport sur tous les ouvrages de fortification et ceux qui leur correspondent, qui ont été exécutés dans les Places d'Oran, Mers-el-Kébir et leurs châteaux, depuis le 1er Janvier 1734 jusqu'à la présente année 1738 ; de l'effectif actuel de sa garnison et des autres dispositions que l'on y observe pour son administration politique et militaire.

PLACE D'ORAN

Toutes les murailles de cette place qui étaient sans parapets, et en plusieurs endroits ruinées, ou menaçaient de tomber bientôt, ont été réparées intérieurement et extérieurement ; on y a fait des parapets et des remparts là où ils étaient nécessaires, et où il n'y en avait pas ; aux endroits nécessaires on a établi les communications par des rampes ou des escaliers en pierre ; les bastions ont été aplanis, on a réparé les embrasures et fait des plates-formes afin de bien diriger le tir du canon.

Dans tous les postes qui existent dans ces murailles on a fait des corps de garde en maçonnerie avec chambres séparées pour l'officier ; tous ont des marchepieds, tables, bancs, lits de camp pour la troupe, tous bien commodes et semblables ; il y en a 14 principaux et 3 moindres pour postes de sergents, sans néanmoins qu'il manque à aucun les commodités nécessaires.

Dans les bastions où il existe des canons, on a fait de petits magasins à munitions pour le prompt service de l'artillerie dans les cas urgents ; on a fait aussi des chambres pour loger les artilleurs de garde.

Dans la partie de la place nommée la Cloche (qui se trouve placée là comme si elle était sa citadelle), le côté qui fait face au fort Santa-Cruz était tombé en ruines. On a relevé 60 toises de murailles jusqu'aux fondations, on y a formé un bastion très beau et solide, qui a 6 canons montés qui flanquent le fossé de cette fortification, le ravin de Santa-Cruz et le chemin qui y monte, défenses

qui n'existaient pas avant à Oran ; on a aussi perfectionné la partie du mur supérieur qui fait face aux mêmes objets et qui, depuis le temps des Romains, était en ruines et impraticable pour la défense. Le fossé de cette fortification qui est très bon, était plein de terre et de décombres ; il a été nettoyé et approfondi plus qu'il n'était avant ; on a rétabli ses contrescarpes et ses glacis et fait une partie neuve. On a remblayé un grand trou qu'il y avait dans la partie qui l'unit aux murailles de la place. On a fait la sortie par le fossé ; cette sortie est fermée par trois portes défendues par des embrasures qui permettent également de faire feu sur le fossé. On a posé quatre guérites neuves fort jolies, et fait trois rampes pour monter au mur et au cavalier, ces rampes sont assez larges pour que six hommes puissent monter de front. Toute l'enceinte extérieure du mur a été déblayée de l'incroyable quantité d'immondices que depuis un temps infini on y déposait, au point qu'en plusieurs endroits elles atteignaient le haut du mur ; il devenait facile d'entrer non seulement à pied, mais encore à cheval ; plusieurs trous avaient été faits dans la terre et, là, venaient aboutir tous les conduits des communs de la ville, ce qui la rendait non seulement sans défense, mais encore exposée à l'insalubrité d'une telle putréfaction ; aujourd'hui ces inconvénients n'existent plus.

Les portes de Canastel, qui sont les principales pour le commerce de la Marine et des Châteaux, étaient si basses qu'elles ressemblaient plutôt à des portes de caves qu'aux portes d'une ville. Elles ont été élevées et refaites à neuf, sur deux arceaux bien ressemblants. La montée intérieure était trop rapide et était de terre, ce qui la rendait impraticable quand il pleuvait, on l'a aplanie et on a fait dans le milieu une large et belle herse, ce qui fait que cette entrée est fortifiée de trois portes (1).

La même chose s'est faite à celle de Tlemcen en fortifiant aussi son pont avec trois tranchées qui ont des herses extérieures ; on a réparé les parapets et les glacis qui couvrent la porte du souterrain, la communication générale des Châteaux de Saint-André, de Saint-Philippe, et des forts

---

(1) Dans le texte espagnol on lit : *Y la subida interior que por ser muy pendiente, y de tierra que dava impraticable quando llovia se ha allanado y construido en el medio de ella un rastrillo capaz y hermoso, con la que queda fortalecida de tres puertas esta entrada.*

de Saint-Louis, Saint-Charles et Saint-Ferdinand. Les deux avenues de cette porte, qui donnaient sur la campagne, étaient formées par deux sentiers très étroits qui n'avaient guère plus de deux toises de largeur, ce qui, joint à sa mauvaise position, la rendait sans défense, aussi bien que celle de Canastel par où se fait tout le commerce de la Marine, des Châteaux, des Jardins et des Maures, dont les alentours sont continuellement encombrés, au point d'en compromettre la sûreté. Ces grandes défectuosités ont été réparées en faisant, à une petite distance des deux portes, deux grands murs de soutènement que l'on a remblayés ensuite, et qui forment, devant chaque porte, une place qui domine parfaitement les avenues. De cette manière et en ouvrant des embrasures pour les canons, on a rendu la défense possible, tandis qu'avant elle était nulle.

Les eaux de pluie qui viennent de la montagne de Santa-Cruz et d'une partie de la Meseta aboutissent au milieu de la ville par un conduit qui paraît très ancien, mais qui est ruiné ; ces eaux avaient formé une fondrière profonde et tortueuse ; en coulant dans les avenues elles exposaient une partie de la ville à être submergée et les murs à l'entrée et à la sortie de ce conduit à être rompus, comme cela s'est déjà produit en octobre 1733. Pour faire disparaître ces risques, on a fait un canal de 6 pieds de largeur sur 10 de hauteur, tout en pierre de taille très dure ; on a posé deux grilles en fer à l'entrée et une à la sortie ; ces grilles s'ouvrent quand il pleut, afin que l'eau coule sans obstacle à cause de la grande quantité de débris qu'elle entraine des montagnes.

On a fait dans la ville deux conduits principaux bien spacieux qui reçoivent les immondices des rues et des maisons et les conduisent à la campagne. De cette manière, la ville est propre et ne craint pas le danger que causerait le séjour de semblable putréfaction.

On a fait des quartiers pour huit bataillons, quatre à la Casbah et quatre dans la Place ; il y en a six fort beaux et spacieux avec toutes les convenances nécessaires : latrines, cuisines, cachots, et plusieurs portes pour la circulation de l'air ; en avant de chacun, il y a une place pour rassembler la troupe. Les deux autres, moins beaux que les premiers, jouissent néanmoins des mêmes commodités ; ils ont été formés de six maisons réunies.

On a aussi fait deux quartiers contenant chacun deux compagnies de grenadiers, l'un à l'entrée de la Cloche, l'autre au bastion de Saint-François qui couvre la porte de Tlemcen, afin qu'en cas d'alerte la troupe soit à portée de défendre immédiatement des postes aussi importants.

Dans tous ces quartiers, il y a des armuriers pour réparer les fusils, leurs bois, et faire convenablement et en bonne qualité tout ce qui est nécessaire.

On a construit un quartier pour les bannis, capable de contenir 800 hommes avec une porte fermant à clé ; il y a des cuisines, communs, puits, prison et chambre pour le brigadier qui doit y loger ; il y a un corps de garde avec lit de camp très solide et fort beau.

On a formé deux autres quartiers, un pour le détachement d'Artilleurs, et l'autre pour la Compagnie de Mineurs.

Dans plusieurs édifices commencés par les Maures, à la Casbah, on a fait cinq petits magasins pour les ustensiles de l'Artillerie.

Dans la même Casbah, on a disposé une belle salle avec des râteliers d'une rare beauté pour les fusils de réserve. Dans la partie inférieure de cette salle, les maîtres armuriers travaillent continuellement à nettoyer et réparer les fusils de réserve.

Dans la partie qui restait de l'ancien Palais des Lieutenants-Généraux, on a refait une habitation convenable pour le logement et les bureaux de l'Intendance, de la Chambre des Comptes et de la Trésorerie.

On a posé beaucoup de portes et de fenêtres pour aérer convenablement l'hôpital de médecine qui est à la Casbah, et celui de la convalescence qui est dehors, ainsi que dans les magasins de grains de la Casbah et ceux extérieurs.

Toutes les rues de la ville sans aucune exception ont été pavées, de cette manière elles sont propres en tout temps, on a aussi pavé la place principale qui est assez vaste et où l'on fait défiler la parade de garde.

Plusieurs maisons ont été rétablies jusqu'aux fondations et l'on continue à les réédifier, en faisant les façades bien ressemblantes. Ces travaux sont exécutés par des commerçants établis dans cette ville ; ils retirent un grand bénéfice avec les loyers mais ils sont d'une grande probité et incapables de détourner un denier à leur avantage.

Les trois communautés de Saint-François, Saint-Dominique, et des Grâces, ont été rétablies : celle de Saint-Dominique (dont le couvent est occupé par l'hôpital de chirurgie, avec les cuisines, dépense, et tous les laboratoires nécessaires aux autres hôpitaux) dans la petite partie de l'ancien hôpital Royal qui n'était pas en ruines, avec l'église de Saint-Bernardin qui s'est conservée intacte. Celle de Saint-François (à laquelle on a consigné son église et son couvent qui, jusqu'à présent, a servi de quartier aux bannis et est presque tout ruiné) dans une chapelle nommée le Christ de la Patience et trois maisonnettes qui lui sont contiguës où logent les Religieux. Ceux des Grâces, dans leur ancien couvent que l'on réédifie lentement.

Dans l'église principale et paroissiale, on a construit le chœur avec ses marches d'autel, fait les fonds baptismaux avec la grille, ouvert la porte qui avait été condamnée par les Maures, et placé un escalier en pierre pour communiquer avec la rue ; réparé toutes les terrasses, l'habitation du vicaire et le cimetière. Le Chapelain supérieur ou Vicaire Général, avec les offrandes provenant de la générosité militaire, a fait huit rétables fort jolis dans autant de chapelles collatérales ; il ne manque plus que le principal pour que l'ornement soit complet.

A la Casbah, on a rétabli une ancienne chapelle qui était sans toiture, à moitié ruinée et réduite aux plus vils usages, on y a mis un joli tableau de la plus grande décence. Un particulier lui a fait don d'un calice et de cinq ornements fort jolis.

On a placé dans la tour de l'église de Saint-Bernardin, qui est la plus convenable, une horloge que l'on a fait venir de Londres. Les heures s'entendent, non seulement dans la ville, mais aussi dans tous les châteaux.

Les cloches, qui par ordre de Sa Majesté ont été transportées de la fonderie de Séville, ont été placées dans l'église Majeure de cette place, dans celle de Mers-el-Kébir, et dans les châteaux selon leur destination.

Le chemin principal qui, de la Marine, monte à la ville, était si étroit aux abords de la porte de Canastel, qu'à peine, et à grands dangers de verser, il pouvait y passer une voiture. On l'a élargi en taillant, dans la montagne, ce que l'on a pu et en faisant, de l'autre côté, un mur de pierre de sorte qu'aujourd'hui deux voitures peuvent passer ensemble dans la partie la plus étroite, et trois ou

quatre dans les autres. Le même inconvénient existait au chemin qui, de la porte de Canastel, monte aux châteaux de Rosalcazar, Saint-André et Saint-Philippe, et, en outre, était si rapide qu'avec grande peine deux hommes pouvaient monter de front. Lorsqu'il pleuvait, ce chemin devenait si bourbeux qu'il était impraticable aux voitures et à la troupe. On l'a changé en formant une chaussée neuve de quatre toises de largeur et soutenant les côtés par un mur en pierre ; elle a été couverte de gravier, de sorte qu'en toute saison de l'année elle est praticable ; la montée en est très douce et par conséquent la descente ; on a élargi la place en avant du pont de Canastel et celle où ce chemin se sépare de celui qui donne entrée dans Rosalcazar. De ce château au pont de Tlemcen on a fait une tranchée dans la partie supérieure du Ravin des jardins par où s'introduisaient facilement, la nuit, les arabes qui venaient faire des attaques jusqu'à la marine même. Cette tranchée est profonde de douze pieds, et tellement bien disposée qu'on ne peut y descendre sans escaliers.

Le pont de Tlemcen qui menaçait ruine parce que l'eau des avenues attaquait ses fondations a été réparé très solidement ; on y a mis des garde-fous et on l'a pavé entièrement, de manière qu'il est à l'abri de tous risques.

Celui de Canastel qui tomba en ruines par un accident arrivé au mois d'octobre de l'année 1733, a été rétabli depuis les fondations, par une construction jolie et très solide, ainsi que deux petites fontaines qui existaient à ses côtés et étaient presque perdues. Ces fontaines fournissent de l'eau à toute la marine et à la partie de la ville qui avoisine la porte de Canastel.

Le canal souterrain qui conduit les eaux de la source qui est près de la porte de Tlemcen jusque dans la ville, était entièrement ruiné, il a été rétabli à neuf depuis les fondations.

Des cinq moulins situés entre le pont de Tlemcen et la plage, trois étaient en si mauvais état qu'ils pouvaient à peine moudre et les deux autres ruinés jusqu'aux fondations. On les a rétablis solidement et refait à neuf la prise et le canal qui depuis le pont de Canastel leur amène l'eau abondante et claire.

A la Marine et aux alentours, des commerçants de cette ville font bâtir des maisons et des magasins pour déposer

leurs marchandises ; si cela continue ainsi, on verra bientôt de ce côté s'établir une nouvelle population.

La Chapelle de San-Roque située dans ce quartier de la Marine, a été aussi rétablie afin que l'on pût célébrer le sacrifice de la Messe, pour ses fidèles habitants ; on y a construit une habitation contiguë pour le chapelain.

Château de Rosalcazar (Château-Neuf). — Cette forteresse qui est la plus importante d'Oran avait ses remparts taillés dans la terre naturelle ; on avait seulement revêtu anciennement le bastion qui regarde la mer du côté de l'Est et une petite partie du front adjacent ; le temps et les pluies ont détaché ce revêtement en faisant plusieurs lézardes profondes. Ces décombres et les terres qui tombaient dans le fossé rendaient l'entrée du château très facile en plusieurs endroits. Il paraît que ce château n'a jamais eu de parapets, car on n'en reconnaît aucune trace. Cet état de chose exposait la troupe qui se trouvait à découvert jusqu'aux pieds, du côté de la campagne ; il en était de même des canons et des servants. Toute la face de ce château qui donne sur la mer était aussi taillée dans la terre naturelle et en ruines, au point qu'il y avait un chemin ouvert par où montaient et descendaient dans les jardins jusqu'aux bêtes de somme ; il y avait aussi dans les rochers du bord de la mer un sentier non fréquenté par où l'ennemi pouvait facilement s'introduire dans la place par le côté Est du château. La porte principale du château n'était qu'une faible herse. Les murs adjacents étaient en torchis et tellement ruinés qu'on pouvait facilement s'introduire sans échelle ; il n'y avait aucun point susceptible de défense, pas même où pouvoir tirer un coup de fusil ; le chemin qui y aboutissait était si étroit, si rapide et si profond qu'il cachait même ceux qui y travaillaient. Le mur qui fait face à la ville étant en ruines, bouchait le fossé principal. Il y avait bien une barrière, mais elle devenait inutile parce que, de chaque côté, on pouvait entrer et sortir sans la moindre difficulté. Le mur qui côuvrait le susdit fossé du côté de la campagne était très bas, il n'avait que dix pieds de haut, on pouvait le franchir sans difficultés. Il paraît que lorsque ce château a été construit, on avait laissé les terres intérieures dans leur état naturel ; c'était plein de trous et dans un tel désordre qu'on ne pouvait communiquer pour les travaux que par un petit sentier. Il n'y avait pas dans

toutes les habitations de quoi mettre un homme à couvert ; la garnison logeait dans des cavernes souterraines mal faites, de l'ancien temps des Maures ; on avait été obligé de les étayer avec des madriers pour éviter leur chute ; elles étaient pleines de rats et autres animaux vivant dans l'humidité et les crevasses de pareils endroits.

Dans le *Macho* (1) du château qui est le seul édifice qui existait, on a construit un grand bastion qui sert de cavalier ; il n'y a que deux tours ; les parties supérieures sont habitées par le Gouverneur et, dans le bas, l'un sert de magasin à poudre et l'autre pour les munitions de guerre. Depuis la porte qui donne entrée du château au *Macho* tout était en ruines, ainsi que la petite façade du mur qui regarde la ville et qui flanque la porte principale du château.

Réparations faites à Rosalcazar (Château-Neuf). — La partie extérieure de tous les murs a été nouvellement nettoyée ce qui les a rendus inaccessibles ; on a déblayé les fossés de toutes les terres qui les encombraient. Dans toute la face qui regarde la campagne, on a fait des parapets en terre et fascines d'une épaisseur convenable, avec des embrasures et esplanades. On y a monté 32 canons ; ce sont les seuls qu'il y ait. Sur toute la face qui regarde la mer, on a fait des parapets en pierre escarpés du côté des jardins à une hauteur suffisante ; on y a fait un fossé fermé par une palissade ; il communique avec les parapets et les glacis par une seule porte et un escalier en pierre, bien défendu. Deux portions de murailles qui, des extrémités de ce château descendaient jusqu'à la mer, étaient presque ruinées, ont été réparées, on y a fait des parapets et des escaliers en pierre pour faciliter les communications de la garnison. Le sentier qu'il y avait au bord de la mer a été escarpé à pic, de sorte qu'il est entièrement détruit. Tout le terrain intérieur du château, sans aucune exception, a été aplani ; on a fait, en dedans des murs, des terre-pleins d'au moins quatre toises de large ; les bastions ont été entièrement déblayés, de sorte que, dans chacun

---

(1) Macho veut dire mulet, et aussi masse de forgeron, enclume, pied de charpente en maçonnerie, toutes choses marquant la solidité, la force et, dans ce cas, s'applique à un ouvrage de résistance, de défense. (Dictionnaire de Saturnine Calléja. C'est ce que nous appelons aujourd'hui le donjon du Château-Neuf, que Hontabat appelle le *Bastion des Maliais.* (Pellecat).

d'eux, on peut former en bataille deux bataillons et plus, faciliter en peu de temps les communications par trois colonnes d'infanterie et diriger, convenablement, les canons sans la moindre difficulté.

Le mur de la porte principale a été réparé jusqu'aux fondations ; on y a fait un fossé et un pont-levis. Dans l'intérieur de cette porte, on a ouvert un passage fortifié par une palissade, une barrière et glacis et, entre les deux portes, on a fait un corps de garde avancé qui découvre au loin. Le chemin qui conduit à cette porte a été remblayé de plus de cinq toises en l'élargissant à proportion, de sorte qu'il est non seulement flanqué mais aussi abrité ; on a réparé les fondations du grand bastion ancien, qui, de ce côté, était presque détruit et menaçait ruine.

La façade du mur qui, par la face du *Macho* flanque cette porte, a été réparée ; on y a fait les créneaux nécessaires pour la défense ; on a aussi relevé la porte qui, du château, mène au *Macho*, en y faisant aussi des parapets, une barrière et des créneaux.

Le fossé touchant à l'autre porte du château a été nettoyé ; on a fait, devant, une barrière avec sa palissade et glacis, on a escarpé tout le terrain compris entre cette porte et celle du fossé, de manière à ce qu'elles soient bien défendues ; la palissade ferme, de ce côté, la communication de la campagne avec la place, du grand bastion cavalier, et de son flanc immédiat.

Les fossés extérieurs ont été nettoyés aussi ; dans celui qui fait face à la mer, on a posé une palissade de prévoyance, une barrière qui y descend et réparé les parapets et les glacis ; on a escarpé les terres qui tombent dans la fondrière, vulgairement appelée trou de Rosalcazar.

Dans la partie intérieure, et entre les deux portes, on a fait de très bons corps de garde avec séparation pour les officiers, lits de camp des plus convenables ; on en a fait un aussi dans le fossé extérieur du côté de la terre.

On a également réparé les petits corps de garde des bastions de Belen, Saint-Pierre et de l'Incarnation qui étaient presque ruinés, on y a posé des lits de camp pour le repos de la troupe qui y réside.

On a fait trois casernes ou pavillons neufs capables de contenir 500 hommes avec chambres séparées pour les officiers, lits de camp, râteliers d'armes des plus convenables, pour le logement ordinaire de la garnison de ce

château. Ces quartiers ont été placés dans les endroits les plus propices pour être promptement en état de défense en cas d'attaque. On a fait aussi des logements très convenables et très commodes pour l'adjudant-major, le curé, l'officier d'artillerie et le garde magasin de l'Artillerie. On a pavé une grande place pour la parade et y faire défiler les gardes.

On a fait aussi une petite chapelle pour célébrer la Messe dans ce château. On la célébrait avant dans un hangar en planches exposé à la violence des vents, au point, qu'une fois, une hostie déjà consacrée a été enlevée. Dans cette chapelle, on a posé un autel, avec une image de Notre-Dame de la Conception ; son cadre et le devant de l'autel sont dorés, ainsi que les ornements ; elle possède un calice et trois chasubles que l'on doit à la dévotion d'un particulier.

On a construit deux grandes baraques pour les mules de trait, mulets de charge et chevaux que l'on emploie aux ouvrages de fortification. La partie inférieure sert d'écurie et la partie supérieure est affectée au logement des hommes qui ont soin des animaux. Les écuries ont de bonnes crèches et sont pavées ; il y a un magasin à fourrage couvert et une cuisine qui y sont attenants.

Fort de Sainte-Thérèse (1). — La fortification extérieure de ce château, nommé le Morillo, et qui occupe un poste très important pour sa défense, fut commencée lorsque le Duc de Canzano était Capitaine-Général de cette place, lequel fit construire les deux faces de mur de droite et le front, les laissant tellement imparfaits que non seulement on ne pouvait y tirer un coup de canon, mais pas même un coup de fusil. On l'a continué en relevant les murs du côté de la mer et de sa gorge, faisant le fossé la contrescarpe et glacis ; on a aplani l'intérieur du fort et construit des chambres voûtées à l'épreuve de la bombe pour la garde et les officiers, magasins à poudre, latrines, le tout parfaitement et solidement reconstruit. Ce fort est aujourd'hui complètement achevé.

Le ravelin, fortification extérieure et ancienne de ce château, n'était pas non plus achevé, et par conséquent sans défense. On l'a perfectionné en relevant ses parapets

---

(1) Le fort Sainte-Thérèse est acuellement en démolition (1926). (Pellecat).

et en les remblayant ; on a fait des voûtes pour loger la troupe et les officiers, magasins à poudre, latrines, et la porte d'entrée avec son pont-levis.

Fort de Sainte-Barbe (1). — Le fort de Sainte-Barbe dépendant du château Sainte-Thérèse a été construit pour couvrir les communications avec celui de Saint-André ; on l'a fait depuis les fondations en bonne maçonnerie ; les angles et les portes sont en pierre de taille avec des voûtes à l'épreuve de la bombe pour loger la troupe et les officiers, magasins à poudre, le fossé est large et profond avec contrescarpe, palissade et pont-levis.

Château de Saint-André. — Dans ce château que l'on appelle vulgairement le Nouveau Château, parce que le Duc de Canzano l'a construit, on n'a fait d'autre travail que de poser un pont-levis à la porte principale et quelques réparations au magasin à poudre, rétabli et orné sa chapelle très décemment, avec un calice et trois jolies chasubles que lui a donnés Sa Majesté.

Fort de Saint-Louis (2). — Le fort Saint-Louis, dépendant du château de Saint-André, a été fait pour couvrir les communications avec celui de Saint-Philippe ; il a été construit en belle et bonne maçonnerie, avec les portes, les angles ; les embrasures et les plates-formes en pierre de taille ; un fossé large et profond avec sa contrescarpe et pont-levis et des glacis d'une grande étendue. Il y a des voûtes à l'épreuve pour le logement des officiers et de la troupe avec les lits de camp, un magasin à poudre, latrines, une petite cuisine et beaucoup d'autres aisances. Ce fort est entièrement fini, on y a monté 3 canons que l'on a jugé être suffisants. On a aussi déblayé toutes les terres en avant du front pour découvrir le ravin qui est près de la mosquée de Yache, laquelle a disparu après cette opération, et, avec ces terres, on a remblayé la grande et

(1) Santa-Barbara était à l'angle saillant du rempart abattu en 1868, dans la rue de Vienne, à hauteur du bureau militaire des affaires indigènes (Pellecat).

(2) Le fort Saint-Louis était à l'Est du fort Saint-André sur l'emplacement où se trouve actuellement sur le boulevard Joseph-Andrieu la maison à clocheton qui porte le n° 62 à l'angle de la rue du Lieutenant Dahan (Pellecat).

profonde excavation de l'ancienne carrière qui était un danger pour ce château et celui de Saint-Pihlippe et qui entraîna la disparition de la mosquée d'Astorf (1).

Château de Saint-Philippe. — Ce château a été construit à neuf depuis les fondations, sans que l'on ait pu tirer parti des anciennes constructions, sinon que d'un pan de citerne et d'une partie de la vieille muraille en béton que l'on a fait entrer dans le terre-plein de la neuve. Tous les ouvrages de ce château sont en pierre de taille d'un gros volume et d'une belle construction, et, au-dessous de la porte principale, on a sculpté un écusson aux armes royales bordé de trophées militaires. Il existe, dans l'intérieur, une vaste et belle place d'armes et auprès de la porte est le corps de garde principal. Il y a des logements commodes pour le Gouverneur, les aides de camp, l'aumônier, le chirurgien et le garde-magasin d'artillerie, avec des cuisines et tout ce qui peut être nécessaire ; 23 voûtes à l'épreuve de la bombe, très vastes et qui peuvent loger 500 hommes avec les officiers respectifs et un détachement d'artilleurs ; il y en a quelques-unes de séparées pour les vivres de réserve et les munitions de guerre. Une de ces voûtes est affectée à la chapelle qui est fort décente. Sa Majesté a donné pour elle un calice et trois chasubles fort jolies.

Aux quatre angles de la place, on monte par quatre rampes très douces et fort jolies, deux sont aux deux bastions du front et les deux autres aux deux bastions de la gorge et du cavalier. Il y a une grande citerne à clef et une manivelle pour puiser l'eau, sans crainte de la troubler. Il existe un magasin à poudre, construit avec toutes les précautions nécessaires et en lieu propice.

Ce château contient 36 canons, c'est tout ce qu'il peut contenir. Ils sont tous montés sur plate-forme en pierre. Son fossé est large et profond et la contrescarpe fort jolie. Le chemin couvert, avec parapet et palissade, est spacieux. Dans l'intérieur, et vers la face de la campagne, on a construit une lunette qui contient un corps de garde à créneaux, avec deux passages ; elle a une barrière et une palissade et communique avec le fossé par un escalier.

---

(1) Probablement Aïachi travesti en yache par les Espagnols. Ce mot d'Astorf serait une corruption des mots arabes el torf طرف la limite, l'extrémité. La mosquée d'Astorf serait la mosquée de la limite. (Pellecat).

Il y a à la porte de la barrière, un joli corps de garde avec une séparation pour l'officier ; sur le devant on a aplani le terrain et formé une grande place, dans laquelle (du côté qui regarde la fondrière de Yfre) on a construit une batterie avec six embrasures et les plates-formes en pierre ; ils flanquent les ravins et les hauteurs voisines ; en cas de nécessité, on y placera des canons. Ses glacis sont étendus et beaux, la quantité de terre qu'a nécessité leur formation est énorme. Le travail de toute cette œuvre a été considérable, car il est facile de se persuader que cette forteresse étant la plus avancée dans la campagne et continuellement attaquée par les barbares, il fut nécessaire d'y travailler avec de belles précautions pour que jamais aucun endroit ne fut laissé découvert et que, toujours, chaque partie fut en état de défense.

Fort de Saint-Charles (1). — Le fort Saint-Charles dépend du château de Saint-Philippe et construit à son front tout en pierre de taille depuis les fondations. Il existe, dans l'intérieur, des voûtes pour le logement des officiers et de la troupe, magasin à poudre, latrines, et une petite cuisine, des fossés larges et profonds, des glacis étendus, ainsi que des palissades doubles et des herses aux gorges des fossés. La communication extérieure de ce fort avec Saint-Philippe est belle et défendue par les ouvrages du fort et du château qui la flanquent mutuellement.

Fort de Saint-Ferdinand (1). — Ce fort, qui dépend aussi du château de Saint-Philippe, est construit en pierre fort solide et jolie. Sa face droite est appuyée au-dessus de la naissance de la grande fontaine. Il y a, dans l'intérieur, des voûtes pour le logement de la troupe et des officiers, magasin à poudre, latrines, et une petite cuisine. Les banquettes, les parapets et les créneaux sont en pierre. Le fossé est large et profond, il y a un pont-levis. Les gorges du fossé sont fortifiées par des palissades doubles et des barrières ; les glacis ont une grande étendue et il a fallu, comme dans ceux de Saint-Charles, y rapporter tant de terre que ceux qui l'ont vu peuvent seuls se faire une

(1) San Carlos se trouvait presque à hauteur de saillant sud de Saint-Philippe, légèrement à l'Ouest, ruiné. (Pellecat).

(2) Le fort Saint-Ferdinand se trouvait au pied du saillant Sud de Saint-Philippe, pour la défense de la source de Ras-el-Aïn, disparu. (Pellecat).

idée de cette quantité. Tous ces forts ont des communications souterraines avec les châteaux principaux et avec la Place par le grand souterrain qui commence au pont de Tlemcen.

Conduits souterrains. — Les châteaux de Rosalcazar, Saint-André, Saint-Philippe et forts adjacents sont défendus par des doubles souterrains qui les entourent par diverses ramifications et dans différents endroits, ils sont soutenus par des voûtes en briques là où le terrain paraissait le nécessiter. On travaille dans ce moment à terminer la caponnière qui couvre l'entrée de la communication des châteaux à la tête du pont de Tlemcen.

Château de Saint-Grégoire. — Le pont-levis de ce château qui tombait de vétusté a été rétabli. On n'y a rien fait autre chose, sinon quelques réparations et des plates-formes en pierre.

Château de Saint-Croix (Santa-Crux). — Ce château a été reconstruit jusqu'aux fondations, car on n'a pu se servir que d'une bien faible partie des anciennes maçonneries et des murs. Le tout est en belle et bonne maçonnerie, les angles et la porte en pierre de taille. On a complètement terminé les cinq fortifications de l'éperon, de l'ouvrage à corne, de la batterie principale, du cavalier, et de la batterie de la campagne dans laquelle on a construit une autre batterie de quatre canons qui sont déjà montés comme ceux des autres fortifications. Ils sont tous en bronze, au nombre de dix-huit, d'un même calibre avec leurs embrasures et plates-formes en pierre de taille.

Les travaux intérieurs et extérieurs de ce château sont entièrement achevés, ainsi que la chapelle qui est ornée très décemment par un calice et trois chasubles qui lui ont été donnés par Sa Majesté. Il y a vingt-deux voûtes à l'épreuve pouvant contenir 500 hommes, les officiers et l'artillerie, ainsi que les employés, un logement pour le Gouverneur, les aides de camp, une chapelle, des magasins de vivres et munitions de réserve. Il y a trois citernes dont deux anciennes et une neuve, des latrines, et toutes les commodités nécessaires.

Vers le front de ce château qui fait face à la montagne de la Meseta et par où les Turcs firent une attaque dans l'année 1732, on a ouvert, dans le roc vif, et qui est aussi

dur que le marbre, un fossé de 32 pieds de profondeur et de 24 de largeur avec une pente de chaque côté, telle que tous les décombres quels qu'ils soient roulent sans obstacle à la mer, ou en bas de la montagne. Cette défense et le rétablissement de la brèche de 29 pieds de hauteur que firent les Turcs, rend de ce côté cette forteresse dans l'impossibilité d'être escaladée et la dureté de la pierre, sur la montagne, interdit la possibilité d'ouvrir une mine même en y travaillant des années entières.

Les rochers et les cavités qui étaient vers le susdit front et qui donnèrent tant de facilité aux Turcs pour leur attaque, ont été escarpés à la mine rasant tellement cette partie de la montagne qu'il est impossible à un homme de s'y cacher ni de franchir la partie extérieure du fossé, sans courir le risque de se précipiter, tellement la pente qu'on lui a donnée est rapide de l'un et de l'autre côté. On a également escarpé tous les rochers des deux côtés du château, rendant son approche impraticable de quelque côté que ce soit.

Devant la porte principale et unique de ce château, on a élargi et approfondi le petit fossé qu'il y avait et qui est aussi taillé dans le roc vif ; on a fait un pont-levis et une lunette avec palissade pour mieux la défendre. On a construit aussi deux petites redoutes pour couvrir et assurer la communication du grand réservoir situé de ce côté.

Le travail de ce château a coûté beaucoup d'argent et n'a pas coûté moins de fatigue. Distant de la plage d'une demi-lieue, toute en pente, il a fallu y porter à dos non seulement les mortiers et les matériaux, mais encore l'eau, puisqu'avec l'eau de pluie des hivers précédents on a pu à peine remplir une fois les réservoirs extérieurs, mais jamais les citernes anciennes et pour ne pas épaissir l'eau de l'ancienne citerne, on employait chaque jour vingt mulets en été et douze en hiver pour porter l'eau nécessaire à la consommation de la troupe.

Fort de Saint-Jacques (1). — Ce fort a été construit dans l'endroit appelé El Bermejal pour couvrir la communication de la Place avec les châteaux de Santa-Cruz et de Saint-Grégoire. Il est aussi en maçonnerie, les angles, les

(1) Santiago est le fort que nous appelons du Santon, porte par où l'on monte aux Planteurs. (Pellecat).

tablettes et les banquettes sont en pierre de taille. Il y a aussi des voûtes à l'épreuve pour loger la troupe de la garnison, avec séparation pour les officiers, un magasin pour les munitions de réserve, et des latrines. Le fossé est large et profond ; il a une contrescarpe, des glacis et un pont-levis ; il y a une tranchée qui commence à la gorge et se termine au ravin de la Marine, avec son parapet et double banquette et immédiatement après le fort il y a des herses et un pont-levis.

Redoute rouge (2). — Dans le chemin qui descend des châteaux de Santa-Cruz et Saint-Grégoire à la Marine et à l'endroit resserré où il se dirige directement à la Place, on a fait une tranchée ou fossé depuis le pied du mur jusqu'à la hauteur voisine ; ce fossé est large et profond ; on l'a fortifié par une palissade et une herse et construit en dedans une redoute avec un corps de garde pour la troupe ; cette partie de la Marine est à l'abri d'une attaque, ainsi que l'avenue de la porte de Canastel.

Fort de Saint-Pierre (3). — Ce fort est situé entre l'endroit nommé Yfre et la fortification de la Place appelée la Cloche. Il est en bonne maçonnerie, les angles, les tablettes et les banquettes sont en pierre de taille ; on a fait un grand épaulement au centre pour couvrir la troupe des feux de la montagne. Le fossé est large et profond avec contrescarpe et glacis ; il a un pont-levis ; dans l'intérieur il y a des voûtes à l'épreuve pour la garde, et les officiers, il y a des magasins de munitions et des latrines. Ce fort est entièrement fini, on travaille à la communication souterraine avec la Place.

Place d'Almarza ou Mers-el-Kébir. — On a réparé dans cette place les brèches de la contrescarpe du ravelin et des angles du mur principal qu'y firent les Turcs quand ils prirent cette place dans l'année 1708. On a approfondi à la mine le fossé du côté de la terre et on continue à le terminer. On a déterré et mis en état de défense les parapets du ravelin, ainsi que le mur principal du même front et réparé quelques épaulements. On a réparé les citernes,

---

(2) Petit fort détaché dont il ne reste que les fondations, au-dessus du jardin Welsford. (Pellecat).

(3) San Pedro existe encore, délabré, au bas des Planteurs, à hauteur de la Campana. (Pellecat).

et, actuellement on répare les voûtes des portes et des magasins, car ces constructions étant en pierre et non en briques, le temps avait détruit tous les ciments et ils menaçaient de se ruiner promptement. Ce travail se continue. On a réparé le grand magasin à poudre ce qui l'a remis dans le bon état où il doit être.

On travaille actuellement à préparer la pierre de taille, les moëllons, à porter le sable et les matériaux pour les ciments, afin d'exécuter les travaux projetés pour ce château et qui ont été approuvés par Sa Majesté.

Môle d'Oran. — Le nouveau môle que par ordre de Sa Majesté on construit sur la plage de cette ville, a été commencé dans le mois de mai de l'an passé 1736. On y a travaillé continuellement avec toute l'activité possible, de sorte qu'aujourd'hui le tronc est construit sur une largeur de 18 à 20 toises, une profondeur de 20 pieds et une longueur de 38 toises. Ce travail est bien solide, tant par le volume et le poids des pierres, que par le soin avec lequel on les place.

Compagnie de Mogataces (1). — Cette Compagnie a été formée dans le mois de juillet de l'année 1734. Elle devait consister en 100 arabes montés, avec un capitaine, un lieutenant, et deux sergents ; jusqu'à présent on n'a pas pu encore en recruter pas même 24, parfaitement équipés à cause de l'aversion qu'ont ces barbares de servir parmi nous. On n'a pu acheter également qu'un nombre de chevaux égal aux cavaliers, malgré toutes les diligences qu'on ait pu apporter ; ils ne veulent pas seulement vendre les bons, mais encore les passables, en effet les arabes vivant continuellement à cheval et étant en guerre permanente entre eux veulent être bien montés et pour arriver à cette fin ils les payent à des prix exorbitants.

Etat ecclésiastique pour le culte divin. — La piété de Sa Majesté a établi pour le service de l'Eglise Majeure paroissiale et unique de cette ville, une communauté ecclésiastique, composée d'un grand aumônier, qui en est le curé, et de quatre chapelains, dont deux sont bénéficiés ; l'un fait les fonctions de vicaire. Il y a un chantre,

(1) Cette compagnie constituée en unité de combat était logée dans des gourbis de la rue de l'Arsenal. On pourrait l'assimiler à nos spahis. (Pellecat).

un organiste, deux sacristains, deux acolytes, un premier et un second, et un sonneur de cloches. On leur accorde à tous des appointements suffisants, sur la trésorerie de cette place, pour vivre commodément.

Sa Majesté a aussi nommé cinq aumôniers salariés pour les forteresses de Mers-el-Kébir, Saint-Philippe, Saint-André, Santa-Cruz et Rosalcasar. Il a donné pour les quatre premières chapelles des vases sacrés et de fort jolis ornements. Le Cardinal Astorga, archevêque de Tolède, a donné ceux de l'Eglise Majeure après qu'on l'eut prise aux Maures.

Sa Majesté a aussi nommé, pour l'assistance des malades des hôpitaux, trois aumôniers salariés et les deux chapelles ont été garnies de vases sacrés et d'ornements au compte du domaine royal.

Aux deux communautés de Saint-François et de la Merci, Sa Majesté donne en offrande à chaque couvent, pour la subsistance de ses religieux, soixante-douze mesures de blé, et à celui des Françiscains 141 réaux de billon annuels pour la viande et le vin. On sollicite en ce moment la même faveur de Sa Majesté pour la communauté de Saint-Dominique.

Administration politique et économique de la ville. — Pour l'administration politique de cette ville, et avec approbation de Sa Majesté, on a formé une junte ou conseil de ville, composé de quatre régisseurs qui sont autant de capitaines des quatre régiments d'infanterie composant cette garnison, un pour chaque corps. On lui a donné un assesseur, un avoué, un secrétaire et des employés inférieurs nécessaires, ainsi qu'un règlement approuvé par Sa Majseté. Ils reconnaissent la quantité des comestibles venus d'Espagne pour être vendus, et permettent le débarquement de ceux de bonne qualité; ils refusent ceux qui ne le sont pas, fixent les prix à ceux qui doivent les vendre en détail et à ceux qui les achètent en gros, ne permettant que les marchés aient cours qu'après que les marchandises aient été exposées pendant trois jours au public et aux yeux des particuliers qui les désirent acheter. Ils veillent à ce que les poids, les prix et les mesures n'aient aucune altération. Ils reconnaissent journellement les viandes de boucherie et ne permettent qu'aucune viande suspecte soit vendue ; elle est enterrée immédiatement. Ils règlent journellement les différends qui s'élè-

vent entre les commerçants de vivres et autres, et avec les patrons des embarcations qui les conduisent. Ils veillent aussi à la propreté intérieure de la ville, rendant compte au Commandant Général de toutes les fautes qui s'y commettent, afin d'y apporter un prompt remède. A la fin de chaque semaine, ils font au Commandant Général un rapport écrit sur les vivres qui sont arrivés dans la place, et s'ils supposent que les approvisionnements sont insuffisants ou qu'ils manquent, ils le signalent afin qu'on puisse s'approvisionner dans les places d'outre-mer pour assurer la subsistance d'une garnison aussi nombreuse.

La ville est toujours bien pourvue de toutes sortes de vivres de première qualité et à des prix réguliers, condition que l'on a obtenue par les procédés impartiaux qui dirigent toutes les affaires entre ceux qui sont chargés des approvisionnements. On agit de même envers les arabes qui amènent les bestiaux à vendre, lesquels souvent avec abondance et sans interruption ; même quelquefois on est obligé, faute de pâturages, de renoncer à en acheter, quelquefois aussi, il y a pénurie, mais pour peu de temps, car, au premier avis, les arabes en amènent. L'officier chargé des vivres s'approvisionne chaque jour, et si parfois il ne peut pas faire face à ses paiements, son papier seul fait foi parmi ses clients, et cette convention de bonne foi incroyable, même dans une place de l'Espagne, se maintient toujours, et aussitôt qu'il arrive des fonds on satisfait aux dettes.

Familles de Catholiques d'Oran. — Des anciens habitants de cette place qui passèrent en Espagne lors de sa perte, il n'est rentré jusqu'à présent que 46 familles formées de 125 personnes dont 42 sont officiers du régiment fixe, officiers en subsistance au quartier général, 12 guides et quelques employés comme garde magasins et autres charges du domaine royal ; des 83 autres il y a seulement 12 familles de femmes de quelque distinction, les autres sont des femmes si pauvres qu'elles peuvent à peine se nourrir de pain et de la pension que leur donne la générosité du roi.

Le nombre des maisons passables et mauvaises dont se composait cette ville, était de 330 en tout. De ce nombre, il y en a 180 qui sont occupées pour le logement des officiers et des employés des divers services ; les 210 autres

maisons restant, ont été consignées à leurs propriétaires ou à leurs fondés de pouvoirs. Une partie est habitée par ceux qui sont venus ici, les autres sont louées.

Tous les jardins sans exception leur ont été rendus ; de leurs loyers et de ceux des maisons ils tirent aujourd'hui plus de profit dans une année qu'ils n'en avaient obtenu avant dans dix ans ; on ne sait jusqu'où ils auraient poussé cette cherté excessive si on n'y avait mis ordre, car c'est la troupe qui en supportait le préjudice et qui payait le tout.

Maures ou Arabes de paix (1). — Dans la marine de cette place, il s'est établi 111 familles de Maures, anciens habitants d'Yfre et de Canastel et qui n'ont point osé retourner dans ces lieux, craignant d'être attaqués par les Arabes et par les Turcs; il y a 21 familles de la tribu des Oulad Zayer avec son cheikh et des Ouled Ali qui, pour le même motif sont venues se mettre à l'abri dans la place. Le tout se compose de 705 personnes auxquelles se sont jointes 52 autres qui ont été ramenées d'Espagne. Aux uns et aux autres, on donne mensuellement, pour le compte de Sa Majesté, une certaine quantité de blé pour leur subsistance et les rations de paille et d'orge aux chevaux qu'ils possèdent et avec lesquels ils font le service lorsqu'on en a besoin ; ils sont au nombre de 43 chevaux. On leur donne aussi des munitions pour leurs 132 hommes armés, mais avec la plus grande réserve pour éviter toutes mauvaises utilisations de ces gens qui, naturellement, sont ennemis des chrétiens, et chaque jour nous avons des preuves de leur mauvaise foi et de leur amitié trompeuse.

Arabes de guerre (2). — Toutes les tribus de ce royaume sont au nombre de 31, y compris celle des pasteurs et des marabouts ; elles sont continuellement en guerre entre elles ; et cette guerre permet aux Turcs de les dominer, d'autant mieux qu'ils sont plus désunis, ils protègent et appuient indistinctement les uns et les autres contre leurs

---

(1) Il faut entendre par Moros de paz les tribus alliées ennemies qui constituaient une sorte de Maghzen. (Pellecat).

(2) Il faut entendre par Moros de guerra tous les arabes de l'intérieur qui combattaient les Espagnols. (Pellecat).

ennemis. Elles cherchent tous les moyens possibles, lorsqu'elles ont besoin de soutien, de se faire des alliés et, entr'autres moyens, elles viennent à la place offrir leur soumission, afin qu'on leur donne des troupes pour attaquer les Turcs ou les tribus ennemies; elles demandent des armes, des munitions, de l'argent, des grains et autres cadeaux, avec tant d'astuce et tant de hardiesse que le plus prudent obtempérerait à leurs demandes ; et, dès leur première entrevue, elles se déclarent dans la nécessité de venir chercher un asile dans la place parce qu'elles craignent une attaque imminente de leurs ennemis. Il ne faut pas une grande habileté pour reconnaître leurs discours trompeurs, la fausseté de leurs offres et les tromperies qu'elles ont le dessein d'employer.

Malgré cette fidèle peinture de ces arabes, les deux cheikh Mezouar et Damux (1), se sont présentés avec leurs tribus et sept autres indépendantes, et, après l'assurance de leurs belles promesses et soumissions, on les a admis et on leur a fait cadeau, au nom de Sa Majesté, ainsi qu'à leur suite, d'une certaine quantité d'argent, de soieries, de grains, de toiles et autres objets importants, ainsi que 18 doublons, mais, toutefois, en leur refusant la sortie des troupes que pour le moment ils ne demandaient pas. Huit jours ne s'écoulèrent pas, après leurs instances réitérées et importunes, qu'on apprit que les Turcs réunissaient toutes les autres peuplades du royaume, celles des montagnes du levant, du midi et du couchant, et qu'ils se disposaient à marcher contre eux ; cette nouvelle était ignorée à Oran. Effectivement, le cas arriva dans les premiers jours d'avril suivant, puis le 13 du mois, les 9 tribus formant 119 tentes vinrent camper autour de la place ; puis les Turcs accompagnés de nombreux douars s'en vinrent aussi camper à 2 lieues de la ville. Ils insistèrent vivement alors pour qu'on leur accordât la sortie des troupes et qu'on leur distribuât gratis des armes et des munitions. On adhéra à la deuxième demande (toutefois avec modération) mais on leur refusa la première. Il arriva que le 15 du mois, les Turcs vinrent attaquer ; ils avaient, à ce qu'il paraît, 48 chevaux, un grand nombre de fantassins et 600 hommes. Nos arabes marchèrent

(1) Ben Damous était cheikh des Oulad Ali, et El Mezouar était cheikh des Oulad Sayer. (Pellecat).

immédiatement à leur rencontre, entamèrent quelques escarmouches avec eux, mais ne pouvant résister au nombre, ils se replièrent sous les remparts de la place dont le canon alors, tirant sur les autres, les sauva pour le moment.

On supposait que le jour suivant l'ennemi qui était campé à moins d'une lieue de la ville viendrait, avec des forces plus nombreuses, renouveler son attaque et, considérant qu'il ne convenait pas à l'honneur des armes du Roi de souffrir qu'il se sacrifie tant de monde sous les murs de cette place, on fit descendre un corps de 1500 fantassins avec 200 cavaliers et 4 pièces de canons pour les protéger. Les ennemis vinrent en chargeant nos arabes jusqu'à la distance d'un demi-quart de lieue de la troupe, mais lorsqu'ils la virent, ainsi que les canons qui étaient en avant, ils furent tellement consternés qu'après une halte de trois heures ils s'en retournèrent à leur camp.

Dans les journées des 17 et 19 les Turcs renouvelèrent leurs attaques contre les Arabes que nous appuyions toujours du même nombre de nos troupes, mais voyant leurs efforts infructueux, ils entamèrent, par l'intermédiaire de leur marabout, des pourparlers pour s'arranger avec eux. Après plusieurs débats de part et d'autre, ils terminèrent leurs pourparlers, ils conclurent la paix au commencement du mois de mai, avec des avantages marqués en faveur des Arabes ; immédiatement les Turcs et leurs alliés se retirèrent, abandonnant leur camp aux nôtres. Ceux-ci avaient affirmé que lorsque ce cas arriverait, ils laisseraient pour preuve de leur soumission, des otages dans la place. Lorsqu'on leur remémora cette promesse, ils refusèrent artificieusement d'y adhérer et les cheikhs ne voulurent même pas rentrer dans Oran ; ils décampèrent sans dire un mot et se retirèrent dans l'intérieur du pays, nous fixant sur leur barbare ingratitude. Nonobstant cela, ils affectèrent pendant six mois d'être de nos amis, mais au bout de ce temps ils vinrent attaquer nos gardes et nos travailleurs avancés.

Les ayant repoussés par le feu, ils écrivirent quelques jours après en disant que la nécessité d'obéir aux Turcs les avait poussés à nous attaquer, mais que leur cœur nous était dévoué et ils employèrent toutes les ruses auxquelles ils sont habitués. Ils se sont maintenus dans cette indifférence jusque dans les premiers jours du mois

d'août 1736. Ces mêmes tribus revinrent, moins une, mais elle était remplacée par une autre, et Damux les conduisait pour faire leur soumission. Ils offrirent tout d'abord des otages, demandant qu'on leur accordât des troupes pour attaquer le camp des Turcs qui revenaient plus forts qu'avant pour les combattre.

On leur refusa un secours de troupes pour plusieurs raisons politiques, principalement à cause de leur dernière défection. On refusa également de recevoir des otages sous la condition de les secourir. Cependant l'astucieux Damux, qui ne les attirait vers la Place qu'à seule fin de s'assurer l'union de ses compagnons aux Turcs, avait aussi des correspondances secrètes avec Alger, que nous n'ignorions pas, bien que nous n'en connaissions pas la nature. Il laissa, néanmoins, volontairement des otages leurrant ses amis de plusieurs espérances. Il donna le temps à un nouveau camp de Turcs de s'approcher à une distance de quatre lieues de cette Place. Ce camp était composé de 100 tentes et le Turc faisait croire qu'il était envoyé pour assurer l'exécution de ses vastes projets.

Il continua de traiter secrètement avec le Bey et avec une telle discrétion à l'égard de ses amis que ceux-ci commencèrent à se méfier et se retirèrent avec leurs douars à meilleure distance, en même temps que Damux, avec les siens, s'approchait du camp du turc, lequel, plus rusé que Damux, réussit à le tromper. Il le fit entrer dans sa tente et lui coupa aussitôt la tête ainsi qu'à un autre chef et à deux serviteurs qui l'accompagnaient.

Le même jour, le Turc décampa et réunissant à lui les 50 tentes du camp ordinaire du Royaume, ils marchèrent ensemble rapidement sur Tlemcen, pour soumettre le fils de Bigotillos qui y réside et qui est soutenu par les Coulouglis de cette ville ; il voulait de gré ou de force se faire nommer Bey unique du Royaume. Cependant, les Coulouglis prévenus de son arrivée abandonnèrent Tlemcen, emmenant avec eux beaucoup de Maures, anciens ennemis des Turcs. Ils se retirèrent dans les montagnes voisines.

Les Turcs n'entreprirent pas de les attaquer dans ces montagnes, ils se contentèrent de couper les oliviers et autres arbres de Tlemcen, d'abattre les maisons des Coulouglis ; ils prélevèrent des impôts énormes sur les voisins ; toutes les tribus du royaume furent également im-

posées à l'exception de celles qui s'étaient alliées avec Damux ; elles furent imposées extraordinairement. Ces opérations les retinrent jusqu'au mois de mars passé, où ils se retirèrent à Alger, laissant à l'ancien Bey ses 50 tentes habituelles qui résident avec lui à Tessalah distant de 11 lieues d'Oran.

A peine les Turcs étaient-ils en marche, que sept tribus vinrent camper aux environs ; parmi elles il y en a quatre qui ont des otages dans la ville, les trois autres ennemies, sont les Ben Eragel, Suetes et de l'Habra (1) fort nombreuses en hommes et en chevaux. Sous le prétexte de faire paître leurs troupeaux dans les terrains voisins, ils nous attaquèrent pendant plusieurs jours, mais sans aucun avantage et avec des pertes nombreuses en hommes et en chevaux que notre artillerie leur causa ; à la fin, ils se retirèrent et les 4 tribus amies cherchèrent à nous persuader qu'elles n'accompagnaient les autres que par complaisance, non pas pour nous faire la guerre, mais pour faire pâturer leurs bestiaux. Malgré toutes ces choses, les unes et les autres ont amené et amènent des vaches dont l'espèce abonde sur le marché.

Les otages des susdites tribus résident toujours dans la place ; ils sont entretenus au compte du domaine royal ; ils ont chacun quatre réaux d'argent par jour, et jusqu'à présent ces dépenses n'ont apporté aucun fruit, si ce n'est qu'ils ne sont pas nos ennemis déclarés, et que l'on espère avec le temps pouvoir établir de bonnes relations (ce que l'on essaye par les meilleurs procédés possibles) et rétablir la soumission de ces gens, telle qu'elle était avant la perte de cette place, chose extrêmement difficile à accomplir lorsqu'il faut les soumettre par la force, et que les habitants ne vous sont d'aucun secours pour assurer cette conquête.

---

(1) Ces noms tronqués se rapportent aux Beni-Errahel, ou Beni-Rachid, Soueïd, Habra. (Pellecat).

SITUATION

DE LA GARNISON ACTUELLE DE CETTE PLACE, DES PERTES ÉPROUVÉES DANS LES HÔPITAUX PAR SUITE DES BLESSURES REÇUES A L'ENNEMI OU DE MORT NATURELLE, AINSI QUE DES DÉSERTIONS QUI ONT EU LIEU DANS LES RÉGIMENTS QUI LA COMPOSENT ET DE CEUX QUI ONT ÉTÉ RELEVÉS ET QUI ÉTAIENT ICI AU 1er NOVEMBRE 1733 LEQUEL TEMPS COMPREND QUATRE ANS ET CINQ MOIS.

La garnison actuelle de cette place est composée de sept bataillons d'infanterie qui sont les deux du Régiment de Savoie, les deux du Régiment de Cordoue, deux de celui d'Oran, et un de Toscane, des deux régiments de dragons démontés d'Almanza et Rivagorza, d'un détachement d'artilleurs et d'une compagnie fixe de cent mineurs, formée de détenus qui, par ordre de Sa Majesté, sont en subsistance au premier bataillon du Régiment d'Artillerie. La force effective de ces troupes est de 5555 hommes ainsi que l'indique l'état ci-joint.

Dans le même état, il est dit que le nombre actuel des détenus qui sont employés ici aux travaux de fortification et autres services royaux, est de 1635 hommes, qui sont répartis en cinq brigades avec leurs chefs de chantier. Ils vont tous les jours à leurs travaux respectifs, selon leurs différentes professions qui sont indiquées dans le même état.

Dans l'autre état, également ci-joint, on établit par corps le nombre de soldats qui, depuis mon arrivée au commandement de ces places jusqu'à ce jour, sont morts dans les hôpitaux pour infirmités ou blessures reçues à l'ennemi, ainsi que ceux qui ont été faits prisonniers et les déserteurs. Les détenus qui, pendant le même temps, sont morts d'infirmités ou se sont échappés de la place ; la perte totale des uns et des autres pour les motifs précités, est de 2039 hommes.

Des 480 chevaux qui, lors de l'expédition, formaient l'effectif des détachements des régiments envoyés pour former les dragons fixes de cette place, 395 seulement existaient encore à mon arrivée au Commandement Général, le 11 novembre 1733. Les autres étaient morts par suite d'infirmités ou dans les différentes affaires que mes

prédécesseurs eurent avec l'ennemi. Sur ce nombre, 158 sont aujourd'hui totalement hors de service, par suite des fatigues qu'ils ont éprouvées dans le service des transports de la marine à la place et dans les châteaux, de toutes les palissades, fascines, pieux, qui ont été employés par le Domaine Royal. On avait formé une brigade destinée au transport de tous les matériaux destinés aux ouvrages de fortification, elle a été d'une grande utilité et d'une grande économie aussi pour le Trésor. Les autres 237 restant et qui étaient les moins fatigués faisaient le service ; il n'en reste plus aujourd'hui que 38, si fatigués qu'à peine ils peuvent faire le service de la grand-garde qui se monte tous les jours. Les autres sont morts d'une maladie qu'aucun vétérinaire n'a pu guérir. L'ennemi ne nous en a pris aucun dans l'espace de quatre ans et demi ; un dragon monté a seulement déserté.

Académie de mathématiques. — On a établi dans cette place, avec approbation de Sa Majesté, une Académie de mathématiques pour l'instruction des officiers et des aspirants qui se destinent à cette étude. L'ingénieur ordinaire Don Antonio Gaber, dirige les études avec beaucoup de clarté et une bonne méthode ; il a actuellement 45 élèves des deux classes ; tous se distinguent par leur application et plusieurs méritent d'être remarqués pour leur intelligence.

Oran, le 1er Mars 1738.

NOTES

sur la condition légale des Indigènes en Algérie

I

LA CAPITULATION D'ALGER

Le 4 juillet 1830, le général de Bourmont, commandant en chef des troupes françaises qui assiégeaient Alger, dictait les conditions de capitulation de la ville (1). Ces conditions ayant été acceptées par le Dey Hussein, les troupes françaises occupèrent Alger le lendemain, 5 juillet, à midi.

En ce qui concerne les populations, la convention de capitulation contenait les phrases suivantes :

« L'exercice de la religion mahométane restera libre.
« La liberté des habitants de toutes les classes, leur reli-
« gion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie
« ne recevront aucune atteinte. Leurs femmes seront res-
« pectées.

« Le Général en chef en prend l'engagement sur l'hon-
« neur. »

Bien que cette convention ne s'appliquât qu'à la ville d'Alger, les promesses du général de Bourmont ont été tenues par la France sur tout le territoire algérien. Inspirées par le respect de la personnalité humaine, elles ont

(1) Sur les circonstances dans lesquelles les conditions de la capitulation ont été établies, voir Esquer, *La prise d'Alger*, p. 367 et suiv.

été considérées jusqu'à ce jour comme constituant la charte de toutes les populations indigènes, au fur et à mesure de l'occupation de l'Algérie par les Français (2).

II

CONSÉQUENCES DE LA CAPITULATION D'ALGER ET DE LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

A. — Les conséquences de la promesse du Général de Bourmont

Du fait que la population de l'Algérie se composait exclusivement de Musulmans et de Juifs et que toutes les insti-

(2) La convention de capitulation d'Alger avait-elle la portée qu'on lui donne généralement et que nous admettons sans discussion au cours de notre étude ? Si l'on se reporte aux circonstances dans lesquelles le général de Bourmont l'a rédigée, il est évident que ni lui, ni le Dey n'avaient le pouvoir ou le désir de lui donner un sens très étendu.

« Il (le général) n'avait reçu d'autre mission, en quittant la France, que d'infliger un châtiment sévère au Dey ; il devait rentrer au plus vite. Tout avait été prévu pour l'éventualité d'un revers : personne ne songeait à une occupation quelconque du pays. Ses engagements ne peuvent donc pas avoir une grande portée juridique. Du reste, la situation ne les commandait pas. De son côté, le Dey avait-il qualité pour traiter au nom des habitants de toutes classes non seulement d'Alger, mais du pays tout entier, puisqu'on soutient qu'ils y sont compris ? Pouvait-il représenter par exemple les tribus avec lesquelles il était continuellement en guerre et qui ne reconnaissaient pas son autorité ? Il est certain que les pouvoirs des deys ne s'étendaient pas au-delà du point où s'arrêtaient ses troupes. » (Bachmann, *Etude sur la condition des personnes en Algérie*, p. 59).

En réalité, il s'agissait de régler les conditions de prise de possession de la ville d'Alger par les troupes françaises. Le général français promettait que ses troupes ne feraient aucun pillage, que les populations ne seraient ni violentées ni inquiétées et qu'elles conserveraient le libre exercice de leur culte.

Mais cette promesse était si conforme aux tendances juridiques et humanitaires de l'esprit français qu'elle a été considérée comme l'expression parfaite de la condition légale qui devait être faite aux indigènes. Pour cela, on lui a attribué le caractère d'un acte législatif susceptible d'être invoqué devant les Tribunaux. C'est ce qu'ont décidé de nombreux arrêts. « Attendu, dit un arrêt de la Cour de Cassation du 20 mai 1865, que la capitulation du 5 juillet 1830 n'a pas seulement les caractères d'un acte politique, mais encore ceux d'une loi, et que, comme telle, elle peut être interprétée par les Tribunaux, qui doivent en faire l'application dans les jugements des contestations privées sur lesquelles ils sont appelés à se prononcer. »

« Les actes de la haute administration du pays », dit à un autre point de vue, un arrêt de la Cour d'Appel d'Alger, du 24 février 1862, « ont constamment reconnu la capitulation d'Alger applicable à toutes les parties du territoire algérien. »

tutions musulmanes et israélites (1) sont une dépendance de la religion, la promesse du général de Bourmont avait des conséquences très étendues.

Respecter la religion des indigènes, ce n'était pas seulement les laisser libres de croire aux dogmes et aux formules fondamentales de l'Islam ou de la loi mosaïque, ce n'était pas seulement leur assurer le droit d'avoir des mosquées ou des synagogues et d'accomplir les prières, les pèlerinages et toutes les cérémonies rituelles qui constituent les manifestations du culte, c'était aussi respecter l'organisation juridique, administrative et sociale qui en dérive, c'était notamment maintenir les règles relatives à la constitution de la famille, au mariage, aux successions, aux contrats, aux preuves, à la propriété privée ou collective ; en ce qui concerne spécialement les musulmans, c'était aussi maintenir cette institution particulière qu'est le habous.

Mais, par suite de la conquête et de l'occupation définitive de l'Algérie par les Français, le droit indigène ne devait pas tarder à se trouver en conflit avec la législation et les principes juridiques du peuple conquérant.

B. — Le domaine du droit Français

En s'installant en Algérie, le Français y apporte sa loi, ses droits, dont l'art. 3 du Code Civil lui garantit l'exercice en tous pays.

D'autre part, la France puise, dans le fait de la conquête, le pouvoir, le devoir même de créer en Algérie une organisation qui corresponde aux conceptions des nations civilisées. Elle doit assurer l'ordre et la sécurité dans le pays. Elle doit garantir, non seulement aux Français, mais encore aux étrangers, les droits qui sont reconnus aux individus par tous les peuples occidentaux. Elle est amenée ainsi à organiser un régime administratif et judiciaire se rapprochant de celui existant déjà sur son propre territoire.

Enfin, le législateur français, par le fait même des choses, se trouve investi du soin de créer en Algérie et

(1) Le droit musulman constituait la loi normale du pays. Cependant, les Kabyles de la Grande Kabylie étaient régis par des coutumes spéciales et les Juifs restaient, entre eux, soumis à la loi mosaïque.

d'imposer à tous ceux qui y vivent des lois que le progrès humain ou les circonstances rendent nécessaires.

Il en résulte bientôt une complexité de législation :

En principe, les droits politiques appartiennent aux seuls citoyens français. Les indigènes ne peuvent jouir que de ceux qui leur sont expressément accordés.

Les règles d'ordre public du droit français s'imposent à tous, indigènes, français ou étrangers ; très rapidement elles constituent la loi unique dans le domaine du droit public, du droit administratif et du droit pénal.

Dans le domaine du droit privé, les indigènes restent soumis à leur loi propre.

Ainsi interprétées (1), les promesses du général de Bourmont, conformes aux tendances de l'esprit français, constituaient l'application à l'Algérie des règles qui déjà étaient depuis longtemps appliquées dans l'administration de certaines colonies et notamment des possessions françaises de l'Inde (2).

C. — La pénétration du droit français

La loi indigène, ainsi circonscrite, et le droit français auraient pu coexister sans se trouver en contradiction si Français et Indigènes avaient vécu séparés par des barrières infranchissables, si aucun contact n'avait existé entre les uns et les autres.

Mais il n'en a jamais été ainsi.

---

(1) « La capitulation du 5 juillet 1830 a maintenu nominalement la religion, c'est-à-dire la loi musulmane », dira un arrêt de la Cour d'Appel d'Alger du 26 décembre 1854.

Dans son rapport sur le projet qui allait devenir le Sénatus-Consulte du 12 juillet 1865 (n° 18 du texte), M. Delangle, sénateur, disait aussi : « La France n'a pas manqué à son devoir. Partout où elle a porté ses armes victorieuses, elle a laissé aux nations qu'elle a subjuguées le droit de conserver leurs lois, leur religion, leurs coutumes. C'était, comme vous l'avez vu, une stipulation formelle de la capitulation qui livrait l'armée française à la régence d'Alger. La stipulation a été fidèlement et sincèrement exécutée. »

(2) Sur le maintien des institutions civiles indigènes dans l'Inde anglaise et dans l'Inde française, voir une intéressante étude de M. Henry Solus, publiée dans le Bulletin de la Société de législation comparée 1924, p. 414 et suiv. En note, sous son travaiil (p 418), l'auteur indique les raisons qui justifient ce maintien et qu'il classe en :

Raisons d'ordre psychologique, dominées par le respect de la personnalité humaine des indigènes ;

Raisons d'ordre religieux, à cause du lien intime qui unit, chez les indigènes des colonies, la religions et le droit ;

Raisons d'ordre politique et social, tirées de la nécessité de maintenir aux indigènes une législation qui, momentanément, paraît seule en concordance avec leur état social et leur degré de civilisation ;

Enfin, raisons d'ordre pratique, résultant de l'impossibilité de soumettre brusquement les indigènes à une législation européenne qui n'est pas faite pour eux et qui ne répond ni à leurs mœurs, ni à leurs besoins.

Le Français est assimilateur. Si l'on a pu dire que le but à poursuivre dans les colonies doit être la création de véritables départements français, il faut reconnaître que le colon français en Algérie s'est comporté comme un excellent éducateur de l'indigène.

Tous deux collaborent à la prospérité et à la sécurité du pays. Ils prennent part sans distinction à son activité économique. Ils entretiennent entre eux des relations juridiques et commerciales constantes, innombrables. Ils vivent et travaillent ensemble, côte à côte, sur la même terre, dans les mêmes villes, parfois sous le même toït. Les enfants indigènes fréquentent, à tous les degrés, les écoles françaises.

Depuis le début de la conquête, de nombreux indigènes ont servi volontairement dans l'armée française sans que le service militaire fût obligatoire pour eux ; d'autres se sont créé des situations dans l'administration française. Quelques-uns se sont fait admettre à la jouissance des droits de citoyens français.

Jusque dans l'intérieur de la famille indigène, le droit français pénètre peu à peu, notamment par les mariages mixtes.

D. — Evolution des indigènes

De toutes ces relations, du contact permanent des indigènes avec les Français et les Européens naissent d'abord des situations juridiques que la loi, la jurisprudence et l'administration s'efforcent de régler, en respectant dans la plus large mesure le droit indigène, mais sans permettre qu'en cas de conflit il ait la prédominance sur le droit français (1).

Ainsi, entre les lois générales françaises et la loi particulière des indigènes, qui eussent été souvent inconciliables, un régime spécial s'est élaboré, formant transition, qui organise pour les indigènes un statut particulier. La législation le modifie rapidement.

---

(1) Dans un mariage entre un indigène musulman algérien non naturalisé et une chrétienne française, dit un arrêt de la Cour d'Alger du 30 juin 1919, chacun des époux conserve en principe son statut. Mais dans le cas de conflit entre les deux statuts, notamment en ce qui concerne les enfants nés du mariage, c'est le statut de la femme qui doit l'emporter, « par la raison concluante de droit public que les lois générales et fondamentales de la France doivent prévaloir sur les lois et coutumes exceptionnelles du peuple annexé. »

Il en résulte une importante évolution chez les indigènes, non seulement au point de vue de leur situation économique, mais surtout dans le domaine de leurs idées, de leurs mœurs, de leurs aspirations.

Certaines règles ou institutions de leur droit heurtent nos conceptions d'Européens. Elles ne peuvent par être supprimées puisqu'elles font partie du statut personnel indigène. Mais les tribunaux s'efforcent d'en restreindre la portée ou l'application en ce qu'elles ont de contraire à l'ordre public.

Il y aurait une curieuse étude à faire des réactions de la jurisprudence contre ces règles ou institutions indésirables. Citons tout d'abord l'exemple bien connu du droit de djebr (contrainte matrimoniale) qui permet au père de marier sa fille contre le gré de celle-ci. Chaque fois qu'il a été invoqué devant eux, nos tribunaux ont trouvé, dans les principes mêmes de la loi musulmane, au besoin par la substitution du rite hanéfite au rite malékite, des motifs légitimes pour ne pas le sanctionner.

Les tribunaux ont quelquefois refusé d'appliquer aux Kabyles et aux Mozabites les règles rigoureuses et barbares de leurs coutumes personnelles et leur ont imposé, pour des raisons d'humanité et d'équité, celles plus généreuses de la loi musulmane, quand elles se rapprochent des principes du droit français (1). Ainsi le juge français facilite l'évolution du milieu indigène.

---

(1) La coutume Kabyle ne connait pas le divorce. Le mari a seul le droit de rompre le lien conjugal en répudiant sa femme. Celle-ci, même lorsqu'elle est maltraitée ou abandonnée, n'a pas d'autre droit que celui de fuir et de se réfugier chez ses parents. Par de nombreuses décisions, les tribunaux français ont cependant prononcé le divorce à la demande de femmes Kabyles, lorsque la requête de celles-ci était fondée sur des motifs graves. Un arrêt de la Chambre de révision musulmane de la Cour d'Appel d'Alger en date du 18 novembre 1922 constate qu'il résulte de ces décisions et du vœu de M. Roumane dont il sera question ci-après « que de nombreuses protestations se sont déjà élevées contre la coutume barbare qui interdit à la femme Kabyle, brutalisée par son mari, de demander la rupture du lien conjugal ; qu'une conception nouvelle et plus humaine des droits de la femme s'est fait jour en Kabylie ; que l'évolution de cette idée est arrivée à un degré suffisant d'avancement pour constituer une coutume nouvelle qui s'est substituée à l'ancienne coutume et que le moment est venu, pour les tribunaux, de la reconnaître et de la consacrer ». Mais cette jurisprudence doit être limitée dans sa portée et ne saurait, ainsi que le constate un arrêt de la même Cour du 29 juin 1925, être étendue à d'autres cas.

En 1920, les *djemaas* de la Grande Kabylie furent consultées par le Gouverneur Général sur un projet d'application du droit musulman dans cette région, en remplacement de la coutume locale. La majorité des djemaas demanda le maintien du statu quo. Mais, le 22 juin 1922, M. Roumane, délégué financier kabyle, a déposé sur le bureau des Délégations Financières algériennes un vœu tendant à ce que la coutume « funeste, honteuse et barbare, fût modifiée dans le sens de la loi française ».

L'indigène, accoutumé de plus en plus à nos mœurs, à nos lois, n'éprouve plus contre elles la même prévention. Quoique toujours fermement attaché à sa religion et à la loi qu'elle contient, il ne ressent plus la nécessité de conserver toutes les règles de son droit civil qui, bien que dépendant de la religion, lui paraissent pouvoir en être séparées.

Dans l'ensemble de ses variations, et malgré de nombreuses contradictions apparentes, le législateur tend à restreindre le domaine de la législation spéciale des indigènes, à soumettre de plus en plus ces derniers au droit commun français.

Si bien que, restant en principe identique à ce qu'elle était en 1830, la condition légale des indigènes s'est, dans les détails, fortement modifiée pendant près d'un siècle d'occupation française.

III

LES ISRAÉLITES INDIGÈNES CITOYENS FRANÇAIS

La condition des israélites indigènes algériens avait été, dès le mois d'octobre 1830, séparée de celle des musulmans et réglée un peu différemment. Les différences s'accentuèrent très vite. En 1841, les israélites n'étaient plus justiciables que des tribunaux ordinaires français, et ils ne conservaient de la loi mosaïque que ce qui était relatif à l'état-civil, au mariage et aux successions.

Par un décret du 24 octobre 1870, connu sous le nom de « décret Crémieux », le gouvernement de la Défense Nationale leur conférait la qualité de citoyens français et déclarait que, désormais, leur statut personnel et leur statut réel seraient réglés par la loi française (1). Depuis

(1) On ne peut que rappeler ici, au point de vue historique, les polémiques violentes qui ont agité la presse algérienne pendant plus d'un quart de siècle au sujet de la légalité et de l'opportunité du décret Crémieux. On en trouvera des éléments dans : M. Teillard, *l'Algérie dans la littérature française*, chap. II, § VII.

lors, ils sont donc soumis à tous points de vue à cette dernière loi (1).

Il ne restait plus, comme maintenus dans la condition légale des indigènes algériens que des musulmans. Mais depuis le rattachement du M'zab à l'Algérie, en 1881, les israélites du M'zab, d'ailleurs peu nombreux, sont de nouveau considérés comme indigènes algériens, l'administration et les tribunaux leur ayant refusé le bénéfice du décret du 24 octobre 1870 (2).

IV

LA DÉFINITION DE L'INDIGÈNE

A. — Historique de la définition

Les « habitants », auxquels le général de Bourmont garantissait le respect de leur religion, de leurs personnes et de leurs biens, étaient naturellement tous ceux qui habitaient le territoire occupé par les troupes françaises.

Aussi, quoique le texte de la capitulation ne parlât que de la « religion mahométane », considéra-t-on les juifs

---

(1) Malgré le principe que les matières religieuses ne relèvent que de la conscience individuelle et ne peuvent donner lieu à une action devant les juridictions françaises, nos tribunaux ont quelquefois admis, et tout récemment encore, entre israélites algériens citoyens français, des procès uniquement fondés sur des considérations d'ordre religieux. C'est ainsi que des arrêts de la Cour d'Appel d'Alger du 9 avril 1908 et du 25 juin 1925 condamnent le mari israélite divorcé à payer à son ex-épouse des dommages-intérêts, s'il refuse de lui accorder le « guet » ou « ghit », c'est-à-dire la répudiation rompant le lien religieux du mariage, répudiation sans laquelle la femme ne pourrait, aux yeux de ses coreligionnaires, contracter un second mariage valable.

Signalons encore la jurisprudence relative au « droit du couteau » et à l'abatage, dans les abattoirs communaux, suivant les formes prescrites par les lois mosaïque, des bêtes destinées à la consommation des populations israélites.

On peut voir là quelques survivances d'un passé encore trop récent, avec lequel toutes les attaches ne sont pas complètement rompues.

(2) Arrêté du Conseil de la Préfecture d'Alger du 11 août 1890. Arrêt de la Cour dAppel d'Alger du 25 février 1891.

C'est parce que les israélites indigènes du Mzab ne bénéficient pas du décret Crémieux que le titre et le texte de la loi du 4 février 1919 « sur l'accession des indigènes d'Algérie aux droits politiques » n'indique pas de confession religieuse. Le projet déposé par le Gouvernement visait les « indigènes musulmans algériens ». Afin que les autres indigènes, comme les Juifs de la région du Mzab, ne se trouvent pas exclus du droit commun, le projet a été modifié par la Chambre des Députés et libellé dans le texte qui a été définitivement voté, admettant l'accession à la qualité de citoyen français de tous les indigènes d'Algérie, musulmans ou israélites.

Sur la situation juridique du M'zab, voir l'art. de M. R. Vallet : « La question du M'zab », dans là *Revue Algérienne de Législation*, avril 1926, 1re partie, p. 45 et suiv.

comme compris sous la dénomination d'habitants au même titre que les musulmans. Ils faisaient partie des « indigènes » (1).

Cette dernière expression indiquait une origine. Mais, pendant les premiers temps de l'occupation, les autorités françaises l'ont appliquée indifféremment à tous les musulmans et juifs non européens résidant en Algérie, sans distinction entre ceux qui étaient réellement originaires de l'Algérie et ceux venus des autres pays islamiques, notamment du Maroc et de la Tunisie.

Après 1834, les indigènes algériens sont considérés comme soumis aux lois françaises. Ils ne sont donc pas des étrangers (2).

Mais sont-ils français ? A défaut de texte législatif, la réponse à cette question fut discutée pendant trente années (3).

Ce n'est que le 12 juillet 1865 qu'un sénatus-consulte déclara expressément : « L'indigène musulman est Fran- « çais... ; l'indigène israélite est Français... » (Art. 1er et 2).

On ne jugea pas nécessaire de définir les caractères distinctifs légaux de l'« indigène ». Mais déjà l'utilité de cette définition se faisait sentir.

La naissance d'un individu sur le sol algérien faisait-elle de lui un indigène, s'il était de religion musulmane ou juive ? Sinon, combien fallait-il d'années passées sous le ciel de l'Algérie, combien fallait-il compter de générations ancestrales ayant vécu sur son territoire pour pouvoir être considéré comme indigène ?

---

(1) Cfr. Bachmann, Etude de la condition des personnes en Algérie, p. 175.

(2) « Attendu, dit un jugement du tribunal civil de la Seine du 30 juin 1838, que si aucune disposition législative n'a prononcé la réunion de l'Algérie à la France, l'ordonnance du 10 août 1834 a soumis les Algériens aux lois françaises ». La Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement.

(3) Un arrêté du Conseil de discipline des avocats d'Alger avait, le 28 novembre 1861, refusé l'accès de la profession d'avocat à un indigène israélite algérien parce que « les indigènes de l'Algérie ne sont pas Français ni membres de l'union nationale » et qu'ils ne peuvent donc prétendre à l'exercice d'une profession réservée légalement aux seuls Français. Cet arrêté a été annulé par arrêt de la Cour d'Appel d'Alger du 24 février 1862 et le pourvoi formé contre cet arrêt a été rejeté par la Cour de cassation le 15 février 1864. Ces deux juridictions reconnaissent que l'indigène algérien, musulman ou israélite, est français. « Attendu, avait déjà dit un arrêt de la Cour de Cassation du 15 avril 1862, que, par la conquête de l'Algérie, les israélites indigènes sont devenus sujets français. »

La question se posa plus pressante lorsque, par le décret du 24 octobre 1870, les israélites indigènes des départements de l'Algérie eurent été déclarés citoyens français.

Pour résoudre les difficultés soulevées par ce dernier texte, un autre décret du 7 octobre 1871 décida que « provisoirement... seront considérés comme indigènes... les « israélites nés en Algérie avant l'occupation française ou « nés, depuis cette occupation, de parents établis en Algérie à l'époque où elle s'est produite. »

L'administration appliqua strictement ce texte, dont les tribunaux reconnurent à maintes reprises la légalité (1). C'est le seul document législatif qui ait donné la définition légale de l'indigène et cette définition est aussi vraie pour les musulmans que pour les israélites (2).

B. — Conséquences de la définition

Malgré sa précision apparente, le décret du 7 octobre 1871 eut besoin d'être interprété.

On peut, en premier lieu, remarquer que l'occupation française de l'Algérie s'est faite progressivemnet de 1830 à 1848 et même encore plus tard. Devait-on considérer, pour chaque ville ou pour chaque tribu, le moment où le territoire de cette ville ou de cette tribu avait été occupé définitivement par nos troupes ? La détermination de ce moment n'était pas toujours facile. Il en serait résulté des incertitudes et des erreurs nombreuses (3). On préféra considérer que l'Algérie fut juridiquement occupée par la France dès la suppression de l'autorité du Dey du fait de la capitulation d'Alger. C'est donc uniformément pour tout le territoire algérien au 5 juillet 1830 que doit être fixée l'occupation française, lorsqu'il s'agit de savoir si un individu habitait l'Algérie au moment de cette occupation.

---

(1) De nombreuses controverses et polémiques s'élevèrent à ce sujet. Ce n'est pas le lieu de les rappeler ici. On en trouvera l'exposé dans le traité de Législation Algérienne, par LARCHER (3e édit., revue par M. RECTENWALD), t. II, n° 579. V. aussi TILLOY, Répertoire de législation algérienne, Ve Indigènes, n° 23.

(2) Conclusions de M. l'avocat général Sarrut, rapportées avec des arrêts de la Cour de Cassation des 18, 22 et 27 avril 1896, dans la *Revue Algérienne de Législation*, 1896, 2e partie, pages 190 et 191. Voir cependant la note 1, p. 250.

(3) Voir les indications fournies par RINN : *Le Royaume d'Alger sous le dernier Dey*, p. 12 et suiv.

En second lieu, on reconnut qu'un individu ayant, d'après ces principes, la qualité d'indigène algérien en 1830, ne l'avait pas perdue en allant s'établir postérieurement à l'étranger (1), à moins qu'il ne se fût expatrié pour fuir devant notre occupation, sans esprit de retour (2).

De la définition donnée par le décret de 1871 il résulte, en outre, que la qualité d'indigène est innée. Elle dérive de l'origine de l'individu. Elle se transmet de génération en génération. Elle ne s'acquiert pas. Ne peuvent se prétendre indigènes et être traités comme tels que ceux, très vieux aujourd'hui, qui, nés en Algérie, y habitaient en 1830, et ceux qui descendent de parents établis en Algérie en 1830, au moment de l'occupation française.

Les tribunaux ont souvent appliqué ce principe : l'indigène tient sa qualité de sa naissance et non de sa religion. Ainsi un individu d'origine italienne, élevé en Algérie par des indigènes dans la religion musulmane, est italien. Il n'est pas indigène algérien. Il ne peut pas se prévaloir du statut des indigènes et notamment se marier selon la loi musulmane (3).

La femme française qui épouse un indigène ne devient pas indigène, même si elle adopte la religion musulmane (4). Son mariage n'est valable que s'il est contracté dans les formes de la loi française. Chacun des époux conserve en principe sa loi personnelle. Les enfants qui naissent du mariage ne sont pas indigènes ; ils sont citoyens français et régis entièrement par la loi française.

De même, la femme étrangère non musulmane qui épouse un indigène devient française, en vertu du prin-

---

(1) C'est ce qu'a jugé notamment un arrêt de la Cour d'Appel d'Alger du 29 mai 1918.

En ce qui concerne les individus ayant quitté l'Algérie avant la conquête et qui s'étaient établis ou qui voyageaient au dehors à l'époque de l'occupation, une circulaire du Ministre de la Guerre du 31 janvier 1834 avait déjà déclaré que « les gens de ces deux catégories sont considérés comme ayant renoncé à leur nationalité. »

(2) Arrêt de la Cour d'Aix du 27 juin 1913.

(3) Jugement du Tribunal civil d'Alger du 4 mai 1896.

(4) Par arrêt du 28 octobre 1878, la Cour d'Alger a jugé que le mariage d'un indigène avec une française ne pouvait modifier le statut personnel de cette dernière ni la rendre justiciable des tribunaux musulmans. Dans la même affaire, le tribunal civil d'Alger a jugé, le 4 janvier 1879, que l'acte par lequel une personne abjure la religion chrétienne pour se faire musulmane est un acte essentiellement religieux, ne pouvant produire aucun effet civil, puisque l'abjuration n'a d'autre effet que de changer la religion et non la nationalité. — Une opinion contraire avait été admise par un arrêt de la même Cour du 14 avril 1874, mais elle n'a jamais plus été soutenue.

cipe que la femme acquiert par le mariage la nationalité de son mari ; mais elle ne devient pas indigène. Les enfants qui naissent d'elle sont citoyens français (1).

Enfin, la qualité d'indigène ne peut appartenir qu'aux personnes physiques, aux individus, mais non aux personnes morales, êtres de raison qui ne tiennent leur existence juridique que de la loi elle-même. Ainsi, les sociétés ou associations d'indigènes, ayant une personnalité distincte de celle de leurs membres, ne peuvent se prévaloir ni de la qualité d'indigène, ni du droit musulman (2).

*
* *

L'indigène jouit des droits qui résultent de cette qualité, non seulement sur le territoire algérien, mais sur tous les territoires soumis aux lois françaises. S'il se rend en France, dans une colonie française ou dans un pays de mandat ou de protectorat français, il n'en reste pas moins indigène algérien. Il conserve partout, en ce qui concerne son statut personnel : capacité, mariage, succession, le bénéfice de sa loi d'origine. Il peut épouser deux ou plusieurs femmes suivant les formes de la loi musulmane sans commettre le crime de bigamie. A sa mort, la dévolution de l'héritage est régie par la loi musulmane (3).

*
* *

L'indigène cesse d'être considéré comme tel s'il est

---

(1) Arrêt de la Cour d'Alger du 12 février 1903. Voir aussi le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des Députés en 1925 et le rapport de M. Roux-Freissineng (J. O. 1925, Dec. parl. ann. n° 1945).

Il devrait en être de même en cas de mariage de femmes étrangères musulmanes originaires de pays islamiques avec des indigènes. Mais, pour des raisons d'opportunité, l'administration maintient à ces femmes leur statut musulman.

L'administration tient pour indigènes les individus nés en Algérie de parents musulmans étrangers originaires de pays islamique. (Voir ci-après le chap. V).

Ces solutions, si commandées qu'elles soient par des considérations d'ordre politique, sont juridiquement injustifiables dans l'état actuel de la législation. Il serait nécessaire de les régulariser par une loi.

(2) D'après un arrêté du Gouverneur Général du 7 décembre 1894, complété par une circulaire du 29 janvier 1895, les sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels seraient des personnes civiles indigènes et musulmanes, justiciables, comme telles, de la juridiction musulmane. Une circulaire du 14 décembre 1914 a maintenu cette manière de voir, qui a été adoptée par un jugement du tribunal de Bougie du 23 avril 1909.

Mais l'opinion contraire, énergiquement soutenue par Larcher, dans la *Revue Algérienne* (1909, 2.404 et 1915, 2.42) et surtout dans son *Traité de Législation Algérienne* (3e édit.. Tome II, p. 361, n° 564 et la note) est seule logique et a d'ailleurs été admise par la Cour de Cassation le 8 décembre 1915.

(3) Jugement du Tribunal civil de la Seine du 10 août 1893.

admis à la jouissance des droits de citoyen français : c'est ce que l'on appelle à tort sa « naturalisation ». Soumis désormais aux seules lois françaises, il ne peut plus alors invoquer la loi musulmane ni les coutumes indigènes ; il n'est plus justiciable des tribunaux musulmans.

Peut-être n'est-il pas inutile de remarquer ici que les tribunaux étendent de plein droit les effets de la naturalisation obtenue par l'indigène à sa femme et à ses enfants mineurs. Quant à l'enfant né après le décret d'admission du père, il est certainement régi par la seule loi française, sans faculté de répudiation ni d'option (1).

L'indigène perd aussi sa qualité s'il perd la nationalité française. Il en est ainsi, notamment, s'il acquiert volontairement une nationalité étrangère, ou s'il prend du service dans une armée étrangère sans l'autorisation du gouvernement français.

Enfin, la femme indigène qui épouse un étranger perd aussi sa qualité d'indigène, en même temps que la nationalité française, si elle acquiert la nationalité de son mari.

V

MUSULMANS ÉTRANGERS ET ISRAÉLITES ORIGINAIRES DE PAYS ISLAMIQUES

Il y eut de tout temps en Algérie des étrangers originaires de pays islamiques. Loin de les chasser, l'occupation française les attira, tant par la sécurité qu'elle leur offrait que par les plus grandes facilités de travail, de commerce et d'enrichissement qu'elle leur procurait.

Vivant mélangés aux populations indigènes, ils n'en différaient guère et nous avons vu qu'ils furent pendant longtemps confondus légalement avec elles.

Lorsque la définition de l'indigène eut été précisée, lorsque, notamment, on fit le départ entre les israélites indigènes devenus citoyens français et les israélites étrangers, la situation des étrangers dut être aussi déterminée.

---

(1) Nombreux arrêts de la Cour de Cassation, notamment du 15 février 1921. Comparer, en ce qui concerne la femme, l'art. 2, dernier alinéa, de la loi du 4 février 1919.

Juifs et musulmans étrangers avaient toujours eu la jouissance de leur statut personnel. On la leur maintint.

Aucun texte ne le dit pour les israélites, mais cela n'a jamais fait de doute.

Quant aux musulmans, un décret du 10 septembre 1886 (aujourd'hui remplacé par un autre décret du 17 avril 1889, d'ailleurs rédigé en termes identiques à ce point de vue), déclare que les « musulmans résidant en Algérie, non admis à la jouissance des droits de citoyens français » (ce qui comprend par conséquent les étrangers comme les indigènes), « continuent à être régis par leurs droit et coutumes en ce qui concerne leur statut personnel, leurs successions et ceux de leurs immeubles dont la propriété n'est pas établie conformément à la loi française. Ils sont régis par la loi française pour toutes autres matières ainsi que pour la poursuite et la répression des crimes, délits et contraventions ».

Au point de vue civil et pénal, ils sont justiciables des mêmes tribunaux que les indigènes musulmans.

Ils se trouvent donc sous un régime spécial et dans une condition sensiblement différente des étrangers ordinaires, puisqu'ils sont, à certains points de vue, assimilés aux indigènes.

Lorsque les lois du 26 juin 1889 et du 12 juillet 1893, en modifiant les articles 8 et 9 du Code civil, eurent conféré la nationalité française, sauf faculté de répudiation dans certains cas, à tous les individus nés en France (ou en Algérie) de parents étrangers, on se demanda si les fils d'étrangers musulmans ou israélites nés en Algérie devaient bénéficier de cette loi.

C'eût été faire d'eux automatiquement des citoyens français, munis de tous les droits politiques, alors que la même faveur n'est pas accordée aux indigènes musulmans ni aux israélites du M'zab.

En ce qui concerne les israélites, et malgré quelques discussions de caractère politique, l'affirmative fut admise. Les israélites nés en Algérie de parents marocains ou tunisiens acquièrent de plein droit la qualité de citoyens français à leur majorité avec toutes ses conséquences juridiques (1).

---

(1) Jurisprudence constante. V. notamment deux arrêts de la Chambre civile de la Cour de Cassation du 22 avril 1896.

Quant aux fils de musulmans, l'administration ne leur reconnut point la qualité de citoyens français. Elle admit bien qu'ils devenaient français, mais elle les assimila aux indigènes ; ils payaient autrefois les impôts arabes ; ils sont aujourd'hui inscrits au titre indigène sur les listes de recrutement militaire et, s'il y a lieu, sur les listes électorales (1).

Signalons enfin que la femme musulmane étrangère qui épouse un indigène algérien reste soumise au statut musulman. Devient-elle française ? Peut-on, au point de vue des effets sur la nationalité, assimiler le mariage musulman au mariage français régi par le Code civil ? la question ne paraît pas s'être posée jusqu'à ce jour.

VI

LES PROJETS DE CODIFICATION DU DROIT MUSULMAN ALGÉRIEN

Les tribunaux étant tenus de respecter le droit musulman, le contrôle de l'application de ce droit par les juges musulmans ayant même été confié aux juges français, il avait paru nécessaire de réunir en un corps unique les éléments de ce droit et d'en faire un code. Ce code aurait évité les difficultés résultant d'interprétations divergentes, de commentaires obscurs et aurait fourni aux justiciables et aux juges un instrument commode et un élément de sécurité.

En 1898, M. Meysonasse avait publié un code civil musulman, rite malékite, suivant le cadre du Code civil français. En 1903, M. Norès avait commencé la publication, dans la *Revue Algérienne et Tunisienne de Législation*, d'un essai de codification du droit musulman algérien (2). Mais ces travaux, émanés d'initiatives particulières, ne pouvaient avoir aucune autorité légale devant les diverses juridictions.

Le 22 mars 1905, M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, institua une commission « pour l'étude d'une « codification des dispositions du droit musulman appli-

---

(1) Voir ci-dessus la note 1, p. 250.

(2) Alger, 1909.

« cables aux indigènes musulmans de l'Algérie ». M. Morand, doyen de la faculté de droit d'Alger, président et rapporteur de cette commission, rédigea un avant-projet. Après discussion de cet avant-projet, le texte adopté par la commission constitue un projet de code musulman en 788 articles, divisé en quatre livres :

I. — Statut personnel (art. 1 à 263).

II. — Statut successoral et habous (art. 264 à 489)

III. — Statut réel immobilier (art. 490 à 709).

IV. — Preuves (art. 710 à 788).

Le livre I a reçu 'approbation de nombreux indigènes lettrés, magistrats ou professeurs, dans une déclaration collective.

La commission s'est dissoute le 16 mai 1914 après avoir terminé son travail. Mais des discussions s'étaient élevées au sujet de la légitimité et de l'opportunité de la codification. Non qu'on songeât à en nier l'utilité pratique que tout le monde reconnaissait. Mais les adversaires de la codification soutenaient divers arguments dont le plus grave était qu'elle présentait un danger pour l'avenir de la colonisation francaise de l'Algérie.

La politique coloniale de la France tend à faire peu à peu de ses sujets indigènes des citoyens français. C'est une œuvre lente mais continue qui se produit par une évolution naturelle et insensible. Codifier le droit indigène, disait-on, c'est l'immobiliser, arrêter son évolution, c'est empêcher les indigènes de rapprocher leurs mœurs des nôtres. C'est par conséquent, creuser et rendre définitivement infranchissable le fossé moral qui sépare la population indigène de la population européenne.

Le projet adopté par la Commission a été publié en librairie (1). Mais il n'a jamais reçu l'approbation gouvernementale.

Il n'en a pas moins été utilisé dans la pratique et il est fréquemment invoqué devant les tribunaux français et indigènes. La Cour d'Appel d'Alger (chambre de revision musulmane), par divers arrêts, a cependant jugé qu'il ne saurait avoir de force légale tant qu'il ne sera pas devenu loi par une promulgation régulière.

(1) Alger, 1916.

VII

ÉLÉMENTS DE LA CONDITION LÉGALE ACTUELLE DES INDIGÈNES MUSULMANS

Le changement considérable qui s'est opéré dans la condition légale des indigènes musulmans sera suffisamment mis en lumière par le simple énoncé des divers éléments qui la constituent aujourd'hui. Ce sera, en quelque sorte, la conclusion de cette étude.

L'indigène musulman de l'Algérie est français. (Sénatus-Consulte du 12 juillet 1863, art. 1er).

Il peut accéder, au même titre que les citoyens français et sous les mêmes conditions d'aptitude, aux fonctions et emplois publics, à l'exception de certaines fonctions d'autorité déterminées par décret. (Loi du 4 févr. 1919, art. 14).

Il ne jouit pas de tous les droits politiques des citoyens français. Mais, lorsqu'il remplit les conditions fixées par la loi, il est électeur et éligible à toutes les assemblées délibérantes de l'Algérie. Les membres élus au titre indigène siègent dans ces assemblées au même titre et avec les mêmes droits que les membres français, mais ils ne participent pas à l'élection des sénateurs. (Loi du 4 février 1919, art. 12).

L'indigène musulman supporte les mêmes contributions et charges fiscales que les citoyens français, depuis que les anciens impôts arabes ont été supprimés par décrets des 30 novembre et 1er décembre 1918.

Il est astreint au service militaire.

En principe, les lois françaises en matière civile, pénale, administrative, s'appliquent à lui comme à toutes autres personnes. Mais il est soumis à certaines règles spéciales, dont les unes sont inspirées par le souci de maintenir l'ordre et la sécurité dans le pays (régime de l'indigénat, interdiction de détenir des armes et munitions de guerre, etc.), d'autres par le désir de protéger les indigènes contre leurs imprudences et contre certaines conséquences des lois françaises de droit commun (traduction des actes privés ou assistance d'un intsrprète dans les actes publics les concernant, formes spéciales des partages immobiliers, etc.), d'autres enfin par le désir de ne pas troubler trop

brusquement leurs mœurs et usages (exercice libre de la médecine entre indigènes, etc.).

Pour les crimes et délits, l'indigène musulman est jugé par des tribunaux spéciaux, cours criminelles et tribunaux répressifs ; mais s'il est inscrit sur les listes électorales, il ne peut être condamné, en ce qui concerne les contraventions et les délits, que pour les mêmes faits et par les mêmes tribunaux que les citoyens français. (Loi du 4 février 1919, art. 14, 9e alinéa).

En droit privé, nous avons vu que les indigènes continuent à être régis par la loi musulmane ou par leurs coutumes en ce qui concerne leur statut personnel, leurs successions et ceux de leurs immeubles dont la propriété n'est pas établie conformément à la loi française. Lorsque la loi musulmane ou les coutumes sont ainsi applicables, les procès où des musulmans sont seuls en cause sont jugés par des juridictions à procédure simplifiée : cadis et juges de paix ; tribunaux civils statuant comme juges d'appel ; chambre de révision musulmane de la Cour d'Appel d'Alger. Mais il est loisible aux parties, si elles sont d'accord pour cela, de ne pas recourir à ces juridictions et de porter leurs litiges devant les tribunaux français ordinaires.

L'indigène peut, pour des actes particuliers, renoncer à l'application du droit musulman ou de ses coutumes personnelles et se soumettre à la législation française. (Décret du 17 avril 1889).

Il peut enfin, sous certaines conditions et en renonçant entièrement au régime de la loi musulmane ou des coutumes, être admis à la jouissance des droits de citoyen français. (Sénatus-Consulte du 12 juillet 1865, art. 1er, et loi du 4 février 1919, art. 1 à 11). Mais, dans ce cas, nous l'avons vu, il cesse d'être indigène (1).

C. KEHL.

---

(1) Les indigènes musulmans ne sollicitent guère leur admission à la jouissance des droits de citoyen français, ce qui démontre qu'ils préfèrent leur loi religieuse aux droits politiques. « Le nombre des demandes d'accession à la qualité de citoyen français par les indigènes algériens, en vertu de la loi du 4 février 1919, a été de 507 depuis la promulgation de cette loi jusqu'au 31 décembre 1925. Le nombre des admissions a été de 349. Un certain nombre de demandes étaient encore en cours d'instruction au 31 décembre 1925. » (Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1925, par M. Maurice Violette, Gouverneur général). Encore la plupart des demandes, faites par des officiers ou par des fonctionnaires, sont-elles motivées par le désir d'obtenir des avantages d'avancement ou les traitements plus élevés réservés aux citoyens français.

Aquæ Sirenses

AVANT-PROPOS

Dès notre premier contact avec l'Algérie nous avons été fortement impressionnée par son riche passé historique. Toute l'Algérie du Nord, comme l'ont constaté ceux qui l'étudient, n'est qu'un vaste musée archéologique où des peuples et des civilisations, depuis les débuts de la période préhistorique jusqu'à nos jours, ont laissé des traces de leur séjour ou de leur passage.

Les historiens, des chercheurs pourraient se documenter dans ce musée, bien plus qu'ils n'ont pu le faire jusqu'ici, s'il était dégagé des couches de terre qui le cachent en grande partie à leurs yeux ; aussi, si les précieux documents qu'il renferme étaient préservés des actes de vandalisme des personnes, ignorantes ou conscientes, qui trop souvent les détruisent.

Notre *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* a toujours encouragé les recherches archéologiques. C'est grâce à sa précieuse bibliothèque que nous avons pu étudier les grandes lignes de l'histoire de l'ancienne Maurétanie Césarienne à laquelle nous nous sommes tout particulièrement attachée. Nous avons pu constater aussi que si les grandes lignes de cette histoire ont été tracées les études de détail qui doivent les compléter sont rares.

Dans notre département des ruines comme celles de Saint-Leu, des Andalouses, de la région de Saïda à Frendah, etc., ont été très peu explorées ; des fouilles à peine commencées y ont été abandonnées faute de moyens financiers suffisants.

Il est à souhaiter que la belle ardeur de curiosité archéologique par laquelle se distinguèrent les fondateurs de notre Société se manifeste de nouveau et que de jeunes énergies algériennes reviennent à des études qui les initieront aux fastes de la civilisation romaine en Afrique.

Notre esprit nourri des études des maîtres comme Cagnat, Gsell, Demaeght, Pallu de Lessert, et autres se

trouve fortement épris d'un point de notre département situé aux confins de la Maurétanie, presque à la limite de la pénétration romaine.

Ce point est celui où se trouve l'ancienne ville d'eau romaine *Aquæ Sirenses*. Ses ruines nous semblent cacher des documents archéologiques précieux et nous désirerions y pratiquer des fouilles.

Mais, pour entreprendre des recherches sérieuses, des moyens financiers assez importants sont nécessaires. Nous avons soumis notre projet à M. Albertini, Directeur des Antiquités de l'Algérie et à M. Doumergue, président de notre Société de Géographie et d'Archéologie qui se sont empressés de nous encourager à poursuivre le but que nous nous proposons d'atteindre et nous ont assuré de tout leur concours.

M. le Président nous a engagée à saisir de la question M. le Gouverneur général de l'Algérie à l'occasion de sa visite dans la région de Mascara et, à cet effet, a bien voulu nous donner une lettre de présentation que nous avons remise en personne au chef de la Colonie à son passage en gare de « Bou-Hanifia ».

Avec sa bonne grâce et sa bienveillance habituelles M. le Gouverneur Général a bien voulu écouter l'exposé de notre projet, nous permettre de lui remettre le petit rapport reproduit plus loin et nous assurer de toute sa sollicitude pour les œuvres d'ordre intellectuel.

Nous ne saurions trop remercier M. le Gouverneur Général pour le flatteur accueil qu'il nous a réservé et l'assurance qu'il nous a donnée que notre projet serait favorablement examiné par ses Services.

M. le Président nous ayant demandé avec insistance de l'autoriser à publier le rapport qui renferme, dit-il, des aperçus historiques qui intéresseront les lecteurs du Bulletin nous y avons consenti dans l'espoir que notre modeste exposé attirera l'attention des personnes susceptibles de nous aider pécuniairement dans notre travail de recherches et de documentation. Ci-après, le texte de notre requête :

Monsieur le Gouverneur Général,

Vous avez, à différentes occasions, manifesté votre intérêt et votre sollicitude pour tout ce qui concerne le passé de l'Algérie.

Vos circulaires recommandant à toutes les municipalités, même les plus petites, de faire des recherches sur leur origine et d'afficher leur notice historique ont été chaleureusement applaudies par tous ceux qui considèrent le passé, le présent et l'avenir d'un pays comme une seule et même vie malgré ses aspects différents.

Cette sollicitude nous encourage à oser attirer votre attention sur les ruines de Bou-Hanéfia *Aquæ Sirenses* des Romains.

Votre visite à ce coin si éloigné de toutes les capitales nous a semblée une occasion favorable.

Nous espérions vous être présentée à Aquæ Sirenses même. Le site admirable, la vallée austère, les blocs de rochers tombés là, dirait-on au hasard de terribles batailles de cyclopes, les térébinthes séculaires, le ruban argenté bordé du rose tendre des lauriers... toutes ces pures et éternelles beautés vous auraient séduites, Monsieur le Gouverneur Général et gagné certainement à la cause de la ville romaine.

Votre itinéraire trop chargé la privant de votre visite, nous venons ici, en gare de Bou-Hanéfia, vous apporter le souvenir du glorieux passé de la civilisation romaine dans le pays que vous venez de parcourir.

L'histoire de cette civilisation n'est pas suffisamment connue.

De nombreuses ruines qui couvrent la région n'ont pu être explorées faute d'initiative et, surtout, faute de moyens.

Ce sont pourtant des trésors de la science historique qui ne demandent pas mieux que de livrer leurs secrets, encore faut-il qu'on les leur demande, qu'on les dégage de la poussière des siècles.

Les ruines de Bou-Hanéfia se trouvent à environ 1.500 mètres au Sud des établissements des bains et du village industriel de ce nom. Elles s'étalent sur la pente ouest d'une colline dominant toute la plaine, elles descendent jusqu'aux bords de l'Oued Hammam, jolie petite rivière qui, du temps des Romains portait le nom de Sira.

Plusieurs auteurs affirment qu'elle s'appelait ainsi bien avant la venue des Romains dans le pays.

Pourquoi ne lui rendrait-on pas son nom supprimé par les envahisseurs arabes ?

La ville d'Aquæ Sirenses occupe 30 à 35 hectares de superficie. Ses murs d'enceinte, épais de plus de deux mètres, sont encore en partie debout ; on distingue les tours d'angle, les ouvrages de défense.

Au sommet de la colline à laquelle est adossée le mur de fortification se trouve la basilique. De là, le regard embrasse toute la ville, domine son plan, plonge dans ses rues, dans les vestiges de ses habitations.

L'atmosphère bleue, la poudre d'or du soleil enveloppent toutes choses. On se trouve en face de l'Eternité, la nature sereine sourit à la grandeur humaine déchue.

Le plan de cette basilique est entièrement visible, sa ressemblance avec celui de la basilique de Bénian *Ala Miliaria* est frappante.

Un déblayement a été tenté il y a quelques années par un administrateur, croyons-nous. Il semble avoir été fait sans plan méthodique ; il a été mis à jour deux colonnes, un chapiteau à feuilles d'acanthe lisses.

Le sol de la Basilique n'a pas été atteint. Y a-t-il des mosaïques ? Nous voudrions bien le savoir. Il y a certainement une crypte sous l'abside. Il serait du plus haut intérêt de la dégager. Dans les cryptes on enterrait les évêques et les saints personnages. C'est également dans les cryptes, sous les autels, qu'on cachait les livres sacrés.

Un emplacement probable des Thermes se trouve non loin du mur nord en face des sources.

Les sources semblent bien toujours avoir été au même endroit. Leurs eaux curatives étaient amenées à la ville par un aqueduc servant en même temps de pont pour traverser le ravin qui longe le mur.

Le cimetière est situé de l'autre côté du ravin, presque en face de l'emplacement des Thermes ; il est couvert de pierres tombales, en forme de caisson, demi-cylindriques, sur lesquelles nous avons relevé quelques inscriptions.

La ville semble avoir été détruite en partie par l'invasion vandale ; reconstruite sous la courte domination byzantine, elle a dû être bouleversée à nouveau durant les épouvantables tremblements de terre du 8me siècle dont nous parlent les Pères de l'Eglise ?

L'écroulement des murs de la Basilique a dû provoquer un incendie intérieur. Le charbon qu'on trouve en assez grande quantité dans les déblais parle en faveur de cette hypothèse.

Après une étude attentive du terrain et des ruines il nous semble qu'il serait d'un grand intérêt pour l'histoire de les explorer à fond.

L'Oranie est peu connue au point de vue archéologique. Des auteurs, comme Demaeght, de la Blanchère, Gsell et Cagnat se sont toujours plaints du manque de documents sur les Maurétanies tant Césarienne que Tingitane.

Depuis 1899, époque des fouilles incomplètes de Bénian, rien ou presque rien n'a été fait dans cette direction.

*
* *

Nous avons entrepris de minutieuses recherches à diverses sources historiques, et nous avons pu constater que la ville qui nous intéresse n'a jamais été étudiée ; à peine connaît-on son

nom d'après quelques inscriptions trouvées à la surface et insérées au *Corpus* par les soins de Demaeght, croyons-nous. M. Gsell parle d'elle, en passant, dans son opuscule sur les fouilles de Bénian.

Tout porte à croire cependant que cette ville était un centre de domination important tant par sa situation géographique que stratégique et sanitaire.

Elle se trouve immédiatement derrière les postes avancés de la ligne frontière, la « prætentura ». Cette ligne, d'après M. Gsell, passait dans cette région, de l'Est à l'Ouest, par : Tiaret, Aïn-Sbiba, Frenda, Tagremaret, Timziouine, Ténira, Chanzy, Lamoricière, Tlemcen, Lalla-Maghrnia.

Vous voyez, Monsieur le Gouverneur Général, que vous êtes en train de parcourir actuellement les postes de frontière de pénétration romaine. On a trouvé des ruines dans tous ces postes, mais partout, elles sont de bien moindre importance et en bien moins bon état de conservation que celles de Bou-Hanéfia.

Bénian qui se trouve elle aussi à l'intérieur de la ligne de défense est beaucoup plus petite. Son carré d'enceinte ne mesure que 250 mètres de côté tandis que celui de Bou-Hanéfia est de près d'un kilomètre.

Les fouilles de ce petit poste ont donné des documents historiques intéressants se trouvant en étroits liens de parenté avec Aquæ. Une voie romaine relie les deux villes.

M. Gsell pose, à l'occasion des fouilles de Bénian, nombre de questions dont les réponses pourraient bien se trouver à Bou-Hanéfia. Il demande entre autres :

Etablit-on à *Ala Miliaria* un *præpositus* chargé d'administrer tout ce district du Limes ?

Il nous semble que ce præpositus aurait bien pu être établi à Aquæ, grande et belle cité au bord de la Sira, bien défendue et située au centre de toute la région. Grâce à cette situation et à la renommée de ses eaux minérales cette ville était une des plus importantes de la Maurétanie Césarienne. Elle servait, sans doute, de cantonnement, de réserve aux troupes auxiliaires et autres ; soldats, officiers, fonctionnaires de toute la Maurétanie y venaient pour se reposer, pour demander la santé à ses sources.

Les rhumatisants, les paludéens, les intoxiqués chroniques de tout genre y trouvaient, sans doute, tout comme maintenant, un grand soulagement.

Pallu de Lessert dans ses *Comtes et Vicaires d'Afrique* est à la recherche d'un « Rationales Vicarius Africæ » nommé Jilius Severus. Nous avons relevé ce nom sur une pierre tombale au pied de la Basilique. C'est un simple homonyme sans doute, car un Vicaire d'Afrique devait avoir une pierre tombale beaucoup plus belle. Mais néanmoins il nous fait penser à l'autre.

Ce Jilius Severus est mentionné dans trois lettres différentes à lui adressées en Afrique sous le règne de Constantin en 319 de notre ère. A cette date Aquæ Sirenses devait être en plein développement et à l'apogée de sa renommée. Qui sait si ce haut personnage, ce Gouverneur, qui venait de *Cæsarea* pour se soigner, n'a pas échoué au calme poétique cimetière des bords de la Sira. Peut-être repose-t-il encore sous les ruines de la Basilique, car cet édifice, avant d'être une église chrétienne, a, sans doute, été le temple d'une divinité romaine. Supposition gratuite peut-être, mais combien tentante !

Ces ruines peuvent cacher aussi quelques documents concernant les origines du Christianisme en Afrique. Nous savons que Aquæ Sirenses a été le foyer de la dernière résistance du Donatisme. Ce sont les chrétiens de Maurétanie qui se sont le plus longtemps opposés à la centralisation officielle et hiérarchique du catholicisme de Rome. Berbères pour la plupart ils ont lutté, avec l'esprit d'indépendance qui caractérise cette race, pour sauver les traditions démocratiques et égalitaires de leur religion.

La martyre donatiste Robba dont la tombe a été trouvée à *Ala Miliaria* était la sœur de Honoratus, évêque de Aquæ Sirenses. Cet évêque repose peut-être dans la crypte de notre Basilique.

Nous avons soumis toutes ces raisons et toutes ces hypothèses à M. Albertini, directeur des Antiquités Algériennes. Avec un empressement dont nous lui sommes profondément reconnaissante il est venu nous voir.

Pendant une journée nous avons piétiné dans toutes les directions les cendres de cette belle ville. Nous bénissions l'inertie, le demi-sommeil paresseux des indigènes qui nous ont conservé, presque intacte, enveloppée dans ses voiles de poussière, cette belle au soleil dormant.

M. Albertini nous a promis de faire le nécessaire pour la préserver de la destruction des bâtisseurs modernes qui pourraient être tentés de s'en servir comme de carrière. Nous avons appris, depuis, que pour la construction du pont sur l'Oued Hammam, achevé en 1913, l'entrepreneur s'est servi de pierres taillées tirées des ruines ; nous ne pouvons que le déplorer infiniment.

On a vu cela un peu partout où il y a des ruines et où notre civilisation pénètre. A Lamoricière (*Altava*) par exemple, la construction d'une ligne de chemin de fer a dispersé aux quatre vents ce qui restait du cantonnement de la cohorte des Sardes.

La pierre tombale d'une *Cœcilia Matrona*, morte à 35 ans, sert de marche-pied à la plate-forme de la gare.

Sic Transit gloria...

M. Albertini nous a engagée à entreprendre, sous sa direc-

tion, des sondages et plus tard des fouilles dans ces ruines. Nous pensons qu'il ne manquera pas de vous entretenir tout prochainement de cette question.

M. Doumergue, président de notre *Société d'Archéologie*, conservateur du Musée d'Oran nous a également encouragée dans nos recherches ; il a bien voulu vous présenter notre très sommaire rapport.

Le *Service des Antiquités* a un budget très restreint, la *Société d'Archéologie d'Oran* est pauvre, nous ne pouvons donc espérer de l'un comme de l'autre que des conseils scientifiques et des encouragements d'ordre purement moral.

Nous vous prions donc, Monsieur le Gouverneur Général, en souvenir de votre voyage aux confins de l'ancienne Maurétanie Césarienne, de bien vouloir prendre notre *Aquæ Sirenses* sous votre haute protection et lui accorder une aide permettant les premiers sondages.

Forts de votre précieux encouragement et d'une petite somme que nous consacrerions nous-même à ces fouilles, nous pourrions, avec plus de succès, faire appel à quelques générosités privées.

Ainsi nous arriverions, peut-être, avec le temps et avec de la patience, à arracher à la ville romaine quelques-uns de ses secrets.

Les eaux de Bou-Hanéfia deviennent de plus en plus connues, qui sait si la citadelle de Honoratus « épiscopus Aquæ Sirensis » n'est pas destinée à retrouver son antique splendeur ?

Je vous prie, Monsieur le Gouverneur Général, de croire à mes sentiments très humblement dévoués.

MALDA MAURICE VINCENT.

La réglementation nouvelle des Monuments historiques en Algérie

Un décret du 14 septembre 1925, publié dans le *Journal Officiel* du 15 octobre suivant, rend applicable en Algérie la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Même si l'on tient compte, comme il est juste, des cinq années de guerre qui se placent dans l'intervalle, on peut estimer que la législation nouvelle a mis beaucoup de temps à traverser la mer. Et cependant le décret ne fait guère que reproduire fidèlement la loi, en substituant à la mention des autorités métropolitaines celle des autorités algériennes correspondantes, en modifiant quelques détails, et en recueillant une ou deux dispositions complémentaires prises à la loi de finances du 31 décembre 1921. Les divergences, entre le texte de la loi et celui du décret, n'intéressent pas le fond.

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, à la lecture de ce décret, a manifesté quelque défiance (1). Elle reconnaît qu'il assurera mieux la protection des monuments, mais craint qu'il ne diminue le nombre des travailleurs bénévoles. Je crois que, tout compte fait, la règlementation récente présente plus d'avantages que d'inconvénients (2).

*
* *

Antérieurement à la loi du 31 décembre 1913, la loi en vigueur pour la protection des monuments historiques était celle du 30 mars 1887, applicable à l'Algérie (article 16). Cette loi permettait le classement des immeubles et objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes et aux établissements publics ; les immeubles appartenant à des particuliers pouvaient être classés

---

(1) *Bulletin*, 1925, p. 329.

(2) Les questions juridiques qui concernent la protection des monuments historiques et des sites, et l'embellissement des villes, sont bien étudiées dans : Estève, *L'art et la propriété*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1925. J'ai consulté ce livre avec profit.

avec le consentement du propriétaire ; pour les objets mobiliers appartenant à des particuliers, aucun classement n'était possible.

Les innovations essentielles apportées par la loi de 1913 ont pour effet de combler les lacunes de la loi de 1887. Désormais, un immeuble appartenant à un particulier peut être classé, même sans le consentement du propriétaire, par décret en Conseil d'Etat. Les objets mobiliers appartenant à des particuliers peuvent être classés, par arrêté du ministre en France, du Gouverneur Général en Algérie, s'il y a consentement du propriétaire ; par décret en Conseil d'Etat, si ce consentement n'est pas obtenu. Des peines d'amende et de prison sont prévues pour les infractions aux dispositions qui protègent les immeubles et objets classés, alors que la loi de 1887 n'était appuyée par aucune sanction pénale. Enfin, lorsque le propriétaire d'un immeuble ou d'un objet n'accepte pas le classement proposé par l'Etat, l'immeuble ou l'objet est soumis provisoirement, en attendant la solution du litige, aux effets du classement, à partir du jour où la proposition de classement a été notifiée : le propriétaire perd ainsi la faculté de détruire, de modifier ou d'exporter le monument pendant le délai nécessairement assez long qui s'étend entre la proposition de classement et le classement effectif.

D'une loi à l'autre, le progrès n'est pas négligeable. On tend de façon manifeste à restreindre les abus de la propriété privée, à subordonner les intérêts des particuliers aux intérêts de la science et de l'art, qui sont des intérêts généraux. En Algérie, si beaucoup de terrains contenant des restes romains sont compris dans le domaine de l'Etat, il existe cependant des ruines importantes — découvertes ou à découvrir — dans des terrains de propriété privée : le nouveau décret donne le moyen de les défendre contre la destruction, les additions malheureuses et les restaurations arbitraires. Il permettrait aussi d'intervenir, le jour où un objet d'une valeur artistique ou historique exceptionnelle serait sur le point d'être vendu à l'étranger.

*
* *

En ce qui concerne les découvertes, le décret de 1925 ne fait que reprendre et préciser des dispositions anté-

rieures. L'article 37 du décret, répétant l'article 16 de la loi de 1887, réserve à l'Etat, en Algérie, la propriété des objets d'art et d'archéologie qui peuvent exister sur et dans le sol des terrains concédés par lui soit à des établissements publics, soit à des particuliers. C'est la seule prescription qui soit spéciale à l'Algérie, dans la règlementation nouvelle comme dans l'ancienne. Elle s'explique par l'importance qu'ont, en Algérie, les concessions de terrains faites par l'Etat en vue de la colonisation. Les ruines et les objets qui se trouvent dans les terrains de cette catégorie appartiennent à l'Etat, même si le terrain, concédé gratuitement à l'origine, est aujourd'hui occupé par quelqu'un qui l'a acquis à titre onéreux : car le premier concessionnaire n'a pu vendre un droit qu'il ne possédait pas.

Cependant le décret prévoit que, pour les trouvailles faites dans de tels terrains, une prime pourra être accordée à l'inventeur : en réservant ainsi aux particuliers un profit dans les découvertes éventuelles, on espère éviter les dissimulations et les détournements que risquerait d'entraîner la revendication intransigeante, par l'Etat, de ce qui reste son droit strict.

Il n'est rien changé en matière de fouilles ; la législation française, sur ce point, est une des plus libérales qui soient. Un projet de loi, qui règlementait les fouilles entreprises en terrain privé, a été débattu dans les années précédant la guerre : il n'a jamais pu aboutir. Mais, qu'il s'agisse de fouilles ou de trouvailles fortuites, de terrains publics ou privés, le décret prescrit au maire de la commune — à l'administrateur dans une commune mixte — d'assurer, quand une découverte se produit, la conservation provisoire des monuments ou des objets, et d'aviser le préfet. Transmis au Gouverneur Général, le rapport du préfet parvient à la Direction des Antiquités. Le rôle principal de cette Direction, qui a été créée en 1923 et dont le siège est au Musée des Antiquités d'Alger-Mustapha, est précisément de collectionner les renseignements recueillis sur tous les points de l'Algérie, et de collaborer, pour en tirer parti, avec les chercheurs locaux.

Combien l'Etat français s'est montré scrupuleux en ces questions, quel soin il a pris de ne pas étendre ses droits trop loin, c'est ce dont on se rendra compte si l'on

compare au décret qui nous occupe les règlements sur les antiquités en vigueur, par exemple, pour la Tunisie et la Syrie. En Tunisie, « toutes ruines antiques et toutes « antiquités immobilières ou mobilières qu'on sait exis- « ter actuellement ou qu'on découvrira par la suite sur « toute l'étendue du territoire tunisien, tant dans le do- « maine de l'Etat ou des Municipalités que dans les biens « appartenant à des particuliers ou à des collectivités, « sont la propriété de l'Etat tunisien. » D'autre part, aucune fouille ne peut être faite, même dans un terrain de propriété privée, sans l'autorisation du Service des Antiquités, et tous les objets trouvés dans les fouilles doivent être remis à ce Service. Le règlement syrien donne à l'Etat les mêmes droits de propriété, soumet les fouilles à la même obligation d'autorisation préalable. S'inspirant du règlement tunisien, il l'aggrave encore, en ce sens que le terme d'antiquités s'applique, en Tunisie, à tous les produits de l'industrie humaine antérieurs à la conquête arabe ; en Syrie, à tous les produits antérieurs au XVIIIe siècle. Le législateur français ne travaillait pas sur une table rase, comme les auteurs des règlements tunisien et syrien ; il a été plus modéré qu'eux, beaucoup plus modéré aussi que le législateur italien, espagnol ou grec.

*
* *

Il va de soi que le décret du 14 septembre 1925 n'apporte pas, d'un coup, la solution de tous les problèmes, et qu'il n'est pas irréprochablement parfait. Il n'est guère possible, a priori, qu'une loi faite pour les monuments historiques de la métropole satisfasse entièrement aux conditions particulières de l'Algérie. Les deux matières sont trop différentes. On légifère, en France, avant tout pour des cathédrales, des maisons du moyen âge, des châteaux de la Renaissance ; ce sont les monuments de ce genre qui étaient au premier plan dans la pensée de ceux qui élaboraient et discutaient les textes, en 1887 comme en 1913. Nous voyons les choses tout autrement, ici, en présence des ruines romaines perdues dans le bled, si aisément transformées en carrières.

Des mesures spéciales s'imposeraient surtout pour la sauvegarde des vieilles agglomérations indigènes, formées de bâtisses dont aucune, le plus souvent, n'est his-

torique, ni très ancienne, ni bien construite, mais dont l'ensemble a une valeur pittoresque et un intérêt documentaire de premier ordre. Aucune règlementation métropolitaine ne s'y appliquera jamais convenablement : il faut chercher quelque chose de topique. Nous sommes ici, à vrai dire, non plus dans la sphère d'action de la loi sur les monuments historiques, mais dans celle de la loi du 21 avril 1906 sur la protection des sites et monuments naturels, loi qu'il faudra un jour ou l'autre refondre et renforcer, car si l'intention en est excellente, l'efficacité en est restreinte.

Ce qu'il faut bien se dire, d'ailleurs, c'est que le concours de beaucoup de bonnes volontés sera nécessaire pour tirer de la règlementation nouvelle ce qu'elle contient de fécond. Le personnel affecté en Algérie soit à l'entretien des monuments historiques, soit à la recherche et à la conservation des antiquités, se réduit à un tout petit nombre de fonctionnaires. Dans la plupart des localités ce service n'a point de représentant. Il a besoin, pour agir utilement, d'avoir partout des collaborateurs : non seulement ceux à qui cette collaboration est imposée par leurs fonctions, comme c'est le cas pour les administrateurs et les maires, mais encore tous ceux qui s'intéressent au passé de l'Algérie et aux études archéologiques. Loin de réduire le nombre des chercheurs bénévoles, le décret de 1925 rend leurs efforts plus nécessaires que jamais. Il serait impossible, sans eux, de dresser et de compléter, comme le prescrit l'article 2, la liste des monuments classés, ou à classer ultérieurement ; eux seuls peuvent signaler à temps les dégradations, les menaces de destruction ou d'aliénation, et provoquer les mesures urgentes : sanction s'il s'agit d'un monument déjà classé, proposition de classement dans l'hypothèse contraire. L'administration ne peut rien si elle n'a pas, partout où il y a des vestiges antiques, un correspondant pour l'avertir et l'orienter.

*
* *

Le régime des monuments historiques a été modifié, en ces dernières années, sur un autre point : la loi de finances du 31 décembre 1921 a institué, pour la première fois en France, un droit d'entrée dans les musées et monuments appartenant à l'Etat. Les Assemblées algé-

riennes, en juin 1925, ont étendu cette mesure à l'Algérie, et ont fixé à cinq francs le maximum de ce droit.

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran s'est émue d'abord de cette mesure (1), et son émotion s'expliquait, car elle croyait la perception de cette taxe et le tarif de cinq francs obligatoires partout. Les précisions qui lui ont été fournies ensuite ont pu la rassurer. Il ne sera pas inutile de les reproduire ici.

Notons, avant tout, qu'il est question des musées et monuments appartenant à l'Etat. Or, parmi les musées d'Algérie, un seul rentre dans cette catégorie : c'est le Musée national des antiquités algériennes et d'art musulman, à Alger-Mustapha. Des quinze autres musées algériens, trois sont des annexes de monuments historiques (Djemila, Timgad, Tipasa) ; douze sont municipaux (Aumale, Bône, Bougie, Cherchel, Constantine, Guelma, Lambèse, Oran, Philippeville, Sétif, Tébessa, Tlemcen) : les municipalités peuvent, à leur gré, exiger un droit d'entrée (c'est ce que fait la ville de Cherchel) ou n'en prélever aucun.

En outre, qu'il s'agisse de monuments de l'Etat ou de musées municipaux, des exemptions peuvent et doivent être prévues, pour les artistes et les travailleurs.

Enfin la somme de cinq francs ne figure dans la décision des Assemblées algériennes que comme un maximum ; et personne n'a l'intention d'appliquer ce maximum à un musée ou un monument situé dans une ville. Aucun droit n'est perçu jusqu'à présent au musée d'Alger; si l'on vient un jour à en percevoir un, je ne pense pas qu'on traite les visiteurs du musée d'Alger plus mal que ceux du Louvre, où l'on paie deux francs. Si l'on a porté le maximum à cinq francs, et, d'une façon générale, si l'on a voulu instituer une taxe, c'est en songeant à Djemila et à Timgad. Pour exhumer ces deux magnifiques témoins de l'Afrique romaine, l'Algérie a dépensé et dépense encore des sommes élevées ; les touristes qui viennent admirer les ruines, et parmi lesquels il y a beaucoup d'étrangers, sont les premiers à s'étonner que l'entrée en soit gratuite. Pour arriver là, ils ont payé le chemin de fer, l'hôtelier, le loueur d'autos ; et la visite qui est la raison même de leur voyage leur est donnée

(1) *Bulletin*, 1925, p. 322, 324 et 327 ; 1926, p. 85.

pour rien. Nous ne sommes plus assez riches pour continuer cette générosité. L'entrée à Pompéi coûte huit lire ; en demandant cinq francs aux visiteurs de Timgad et de Djemila, nous tiendrons compte de l'incontestable supériorité de Pompéi, et nous ne commettrons aucun abus.

*
* *

Quel que doive être le produit de cette taxe, il sera le bienvenu. Car il faudrait beaucoup d'argent pour mettre en valeur tous les monuments antiques d'Algérie, beaucoup plus que nous n'en pouvons raisonnablement réclamer au budget. La règlementation nouvelle, du moins, contribuera sans doute à les sauver de la destruction, à les tenir en réserve pour l'époque à venir où l'on aura le loisir et le moyen de les explorer.

Eugène Albertini.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LES PENSEURS DE L'ISLAM, par M. le Baron CARRA DE VAUX, 5 volumes in-12, brochés chez Geuthner, 13, rue Jacob, à Paris.

La Société de Géographie d'Oran vient de recevoir un ouvrage d'une valeur inestimable, hommage de l'auteur M. le Baron Carra de Vaux. C'est une véritable histoire de la Civilisation Musulmane, une encyclopédie des œuvres de l'esprit des hommes de ma religion, et qui résume en même temps les faits saillants du monde islamique.

Pour caractériser une œuvre de cette importance, le Comité de la Société de Géographie, dont j'ai l'honneur de faire partie, m'a chargé de la rédaction de cette notice destinée à être insérée dans notre Bulletin. J'ai accepté cette mission avec un vif plaisir et, pour la mener à bien, j'implore l'assistance du créateur unique, comme tout musulman doit faire, et je dis : « au nom de Dieu clément et miséricordieux ».

L'ouvrage comprend cinq volumes entre lesquels les matières sont réparties, comme il suit :

Livre I. — Souverains, l'histoire et la philosophie politique.

Livre II. — Les géographes, les sciences mathématiques et naturelles.

Livre III. — L'Exégèse, la Tradition et la Jurisprudence.

Livre IV. — La Scolastique, la Théologie, et la Mystique la musique.

Livre V. — Des Sectes, le libéralisme moderne.

Dans le premier volume, le Baron de Vaux trace longuement les faits saillants des derniers souverains arabes, c'est-à-dire des Khalifes abassides, Mansour, Réchid, Mamoun, Saladin, et passe ensuite au destructeur du Khalifat, le mongol Houlagou.

Ce conquérant, qui a renversé le dernier Abasside en profitant de sa faiblesse, a été mal jugé par les hommes d'Occident : En effet, l'imagination populaire en Europe en avait fait un barbare, alors qu'en réalité il a mérité le titre de protecteur des sciences, bien que non musulman. Mais l'on doit reprocher à Houlagou son peu de clémence, et la barbarie avec laquelle il fit piller la ville de Baghdad, et massacrer le khalife et ses deux fils. C'est là un fait de l'histoire peu connu du monde civilisé, et il faut savoir gré à l'auteur de l'avoir mis en lumière de façon aussi vive.

Puis passant aux Osmalis il montre comment Orkhan, fils

cadet d'Osman, crée des Universités à Nicée et à Brousse, en pays turc, et entreprend l'organisation des divers services de l'empire désorganisés par l'incurie des Abbassides.

Poursuivant sa documentation claire, précise et élégante, l'auteur insiste naturellement sur Mahomet II et la conquête de Constantinople. Il indique que cette conquête est due surtout à la valeur personnelle de Mahomet II et fait le tableau de la journée du 2 avril 1453 : ce récit est un modèle du genre.

Mahomet II ne fut pas seulement un grand conquérant : il fut aussi un homme très instruit qui correspondait, de sa propre main, avec les princes et les savants de tous les pays, dans leur propre langue.

M. le Baron de Vaux indique entre autres choses très importantes et ignorées du monde occidental, comment Mahomet II donna l'exemple de la tolérance religieuse, et ce trait de caractère mérite d'être relaté : un envoyé des Serbes lui demanda : « Que feras-tu de notre religion, si tu es vainqueur ? — A côté de chaque mosquée, répondit le grand homme, s'élèvera une église, où les tiens pourront adorer leur Dieu. »

C'est bien la compréhension exacte du caractère de la religion mahométane, car il est dit expressément dans notre livre sacré : « Ne faites pas de violence aux hommes à cause de leur foi. »

Pour en terminer avec les souverains, signalons également le sultan Soliman, qui fut l'ami de notre pays, et qui fit rédiger *les fameuses capitulations*, véritable code du droit des gens, réglant entre autres, la protection des populations chrétiennes.

Les volumes suivants renferment les vérités scientifiques littéraires, géographiques, historiques et artistiques, car les savants de ma race ou de ma religion ont brillé dans tout le domaine intellectuel, ont rendu bien des services à la civilisation, et c'est grâce à eux que les connaissances des anciens ont été transmises aux modernes, sans oublier les connaissances propres des orientaux dont l'occident a profité.

Au nom de la Société de Géographie tout entière, je dois louer hautement le savant auteur de la conscience avec laquelle il a étudié l'immense domaine de la pensée islamique, depuis les rives du Tage jusqu'au delà de l'Indus. Je dois signaler, tout particulièrement, l'impartialité et l'indépendance de caractère que M. le Baron de Vaux a montrées dans l'étude du Coran, avec une érudition qui fait honneur à la science française.

En résumé l'ouvrage que j'ai l'honneur de signaler à l'attention du monde savant est hors de pair : écrit dans un style sobre et élégant, il renferme, à côté d'une justice intégrale, des beautés de tout premier ordre, et mérite une place d'honneur dans toutes les bibliothèques.

Lieutenant-Colonel Cadi.

*LA FRANCE EN TUNISIE AU XVI*e *ET AU XVII*e *SIÈCLES*, par M. Pierre GRANDCHAMP, chef de bureau à la Résidence Générale de France à Tunis. — 4 volumes. (Tunis, Imprimerie générale J. Barlier et Cie, 1922 à 1926).

Le 28 mai 1577, Henri III décidait la création d'un Consulat de France à Tunis pour les pays de Tunis, la Goulette et Tripoli. Le capitaine Louis Dariès en fut le premier titulaire.

Les registres de ce consulat ont été conservés. Ils sont presque au complet depuis 1582, ne comportant que très peu d'interruptions.

M. Grandchamp s'est donné pour tâche d'analyser dans leur ordre chronologique tous les actes consignés sur ces registres. La plupart étant écrits en italien, il a dû d'abord les traduire.

C'est un immense travail de bénédictin qui demande toute une vie. Mais il fournira aux historiens et aux curieux de très utiles indications sur tout un monde peu connu dans ses détails: la course et la piraterie en Méditerranée, les chrétiens esclaves et leur rachat, les rénégats, leur influence et les relations qu'ils conservaient avec leurs parents ou leur pays d'origine, etc...

Quatre volumes sont déjà parus, embrassant les périodes suivantes : 1582-1600 ; 1601-1610 ; 1611-1620 ; 1621-1630. Ils sont enrichis de documents annexes et du fac-simile des signatures de consuls, de chanceliers, de renégats de marque.

Des tables analytiques des noms d'hommes, des rachats d'esclaves et des noms de navires facilitent les recherches.

C. KEHL.

LE PÉTROLE DANS L'AFRIQUE DU NORD, par M. L. JOLEAUD, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Paris, 1 vol. in-12, *La Revue pétrolifère*, 1926.

Le titre de l'ouvrage indique un travail tout spécial, destiné aux hommes qui s'occupent de la question importante du pétrole. Cependant, il intéresse toute personne cultivée. En effet, à une technique remarquablement ordonnée et serrée l'auteur joint une connaissance pour ainsi dire parfaite de la géologie et de la géographie de la partie nord du continent noir. Ecrit dans un style sobre et élégant, ce livre mérite une place de faveur dans la bibliothèque du savant et du simple homme du monde : sa lecture est très attrayante, malgré la nature du sujet, car les aperçus que donne l'auteur sur l'Afrique du Nord, les cartes et les figures répandues à profusion dans le texte, ont ce caractère de l'inédit qui plaît de prime abord.

L'on doit féliciter M. Joleaud d'avoir écrit un si beau livre à tous les points de vue : les sages conseils et les directives qu'il donne, chemin faisant, sont de nature à éclairer et à guider et les hommes de gouvernement et les particuliers, sur

la mise en œuvre des vrais moyens qui permettent de mener à bien l'exploitation des gisements pétrolifères, pour le grand bien de la colonie et des pays de protectorat qui l'encadrent.

Lieutenant-Colonel CADI.

CORRESPONDANCE DU GÉNÉRAL DROUET D'ERLON, (1834-1835), publiée par M. G. ESQUER. (Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830, 1re série, Correspondance générale, III), Paris, Champion, édit., 1926.

Agé de 70 ans, le général Drouet, comte d'Erlon fut nommé « Gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique » par ordonnance royale du 27 juillet 1834.

Les possessions dont il avait le Gouvernement se bornaient aux six ports d'Oran, Arzew, Mostaganem, Alger, Bougie et Bône, sans arrière-pays, sans autre lien de communication entr'eux que la voie de mer.

Une grande insuffisance de ressources en troupes et en argent, des ordres précis venus de Paris d'éviter toute aventure pouvant entraîner, pour le ministère, des difficultés devant les Chambres, telles furent les raisons majeures qui, plus que son grand âge, imposèrent à Drouet d'Erlon une politique d'expectative.

Abd-el-Kader à l'ouest, Ahmed, bey de Constantine, à l'est, veulent profiter de l'inaction française pour étendre leur autorité ; pendant que le premier, rendu déjà puissant et hardi par le complaisant aveuglement du général Desmichels, qui commande à Oran, n'hésite pas à franchir le Chéliff et à s'installer à Médéa le 30 avril 1835, le général Monck d'Uzer, à Bône, voudrait entreprendre une expédition contre le second et s'emparer de Constantine.

Drouet d'Erlon s'occupe surtout, en améliorant et en consolidant les possessions occupées par ses troupes, de surveiller Abd-el-Kader, de maintenir avec lui, malgré tous les événements, des relations d'apparente fallacieuse confiance.

Il calme, d'autre part, l'ardeur impatiente de Monck d'Uzer.

Dans le volume qu'il publie, M. Esquer a réuni deux cent dix-huit lettres, rapports et documents offrant un grand intérêt pour l'étude de cette période de l'histoire de l'Algérie

Parmi les nombreux sujets traités dans cette correspondance, on peut noter le rétablissement des textes et les conséquences du traité conclu entre Desmichels et Abd-el-Kader en février 1834, les travaux de protection et l'embryon de colonisation aux environs d'Alger (établissement du camp d'Erlon, dessèchement des marais de la Mitidja), le remplacement de Desmichels à Oran par Trézel, chef d'Etat-major du Gouverneur, le 7 février 1835 ; l'entrée d'Abd-el-Kader, à Médéa ; la protection

accordée par Trézel à Mustapha ben Ismaël, ainsi qu'aux Douairs et aux Smélas, entraînant la rupture entre Trézel et Abd-el-Kader et aboutissant, le 28 juin, au pénible échec de La Macta.

Drouet d'Erlon, à la nouvelle de cet échec, s'était empressé de relever Trézel de son commandement. Mais il apprenait, le 1er août, qu'il était lui-même remplacé par le maréchal Clauzel.

Dans une très substantielle introduction à son volume, M. Esquer étudie, à la lumière des documents qu'il publie, les hommes et les évènements. Il nous montre que Drouet d'Erlon, après onze mois de commandement, laissa « le souvenir d'un « homme à la volonté faible, se rendant à l'avis de qui lui « parlait le dernier adoptant sur le même sujet des opinions « contradictoires qu'il soutenait avec une égale obstination ».

C'est bien l'impression qui ressort de ses attitudes successives à l'égard d'Abd-el-Kader.

C. Kehl.

LES SOURCIERS ET LEURS PROCÉDÉS, par Henri Mager. Troisième édition. Dunot, Paris.

Sous ce titre, M. Henri Mager, dont nos lecteurs n'ont sûrement pas perdu le souvenir, publie à la librairie scientifique Dunod, la nouvelle édition d'un livre paru, sous ce même titre, il y a cinq ans environ.

Le texte en a été remanié assez pour que M. Mager puisse l'appeler une *œuvre nouvelle*.

Après avoir, en effet, rappelé tout au long les différents procédés employés par les sourciers pour découvrir les eaux souterraines et dont les principaux sont le pendule et la baguette, l'auteur en vient — c'est la partie inédite de son livre — à la description de nouveaux instruments qu'il a inventés et qu'il préconise.

Ce sont des baguettes, plus courtes que celles ordinairement en usage, et diversement colorées. Elles lui permettraient de percevoir et d'interpréter toutes les manifestations de l'énergie atomique.

De fait, les phénomènes qu'il a perçus et qu'il décrit sont vraiment curieux. Nous ne pouvons ici en faire l'analyse mais ceux que ces questions intéressent en liront avec plaisir la minutieuse description.

Ils verront, au surplus, que l'art des sourciers n'est pas chose facile et qu'il faut beaucoup pardonner à ceux qui n'ont à leur disposition, pour scruter les entrailles de la terre, qu'une baguette... sans rayons X.

Un baguettisant.

PRÉCIS D'HISTOIRE DE FRANCE EN LANGUE ARABE, par Jules Griguer, 1 vol. illustré et broché, Félix Moncho, éditeur, Rabat, 1926.

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran vient de recevoir d'un de ses membres les plus distingués et les plus anciens, M. Jules Griguer, un précis de l'histoire de France en langue arabe. Cet ouvrage, placé sous les hauts auspices du Sultan du Maroc, du Maréchal Lyautey, de M. Steeg et de M. Hardy, Directeur de l'Enseignement au Maroc, est très curieux par sa nature même. En effet, cet ouvrage est appelé à faire connaître à nos protégés marocains, et dans leur langue, la grandeur de l'histoire de notre pays. Il comble heureusement une lacune pour ceux qui ne connaissent pas encore le français, et incitera les marocains et autres qui possèdent déjà les éléments de notre langue à pousser plus loin leurs études en français.

Remarquons que le résultat que nous devons chercher, en pays conquis ou protégé, est la connaissance de notre langue propre, de façon à acheminer progressivement les populations vers notre culture et nos cœurs. Ici une remarque: Dans le cours de l'histoire universelle, toutes les fois que deux peuples sont amenés à vivre sur le même terrain, c'est le peuple le plus civilisé qui finit par imposer sa langue et sa science à l'autre ; donc, cet essai d'instruire les marocains sur les grands faits de notre histoire, en langue arabe, doit être considéré seulement comme très curieux, très suggestif, et de cela découlera, sans doute, d'abord, l'estime de nos protégés pour la France, et ensuite leur désir de la connaître davantage.

Le livre de M. Griguer ne rapporterait-il à notre influence que ce double résultat, remplirait un rôle important pour la civilisation ; mais l'ouvrage a un autre mérite, celui d'être d'une lecture facile, étant édité en beaux caractères et se distingue, en outre, par le choix des sujets de gravures qui ne manqueront pas d'attirer l'attention des moins attentifs sur l'intérêt qu'il y a pour eux à approfondir les notions acquises, grâce à l'auteur, en se mettant courageusement à apprendre le français.

Lieutenant-Colonel Cadi.

SUR LA SIMILITUDE DES POINTES DE FLÈCHES DE LA RÉGION DE GAO (SOUDAN FRANÇAIS) ET DE CERTAINES POINTES DE LA MAURITANIE AVEC LES POINTES DES RÉGIONS NORMANDES, par M. J. Leroy. (Rapport présenté au Congrès de Grenoble de l'A.F.A.S. 1926).

Au Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, tenu à Grenoble cette année, M. J. Leroy, archéologue français, a présenté un travail très averti et fait constater certains rapports de similitude entre des spécimens de l'armement néolithique de l'Afrique Occidentale et des pointes provenant

des gisements normands. Rappelant les études de M. le professeur R. Verneau sur les collections de la mission Foureau-Lamy, capitaine M. Cortier, Gruvel et Chudeau, Doujat D'Empeaux et Pierre Laforgue, les découvertes du capitaine Cohade à Gao, les pointes de flèches de l'Aouker du Tagant en Mauritanie (étude H. Hubert, P. Laforgue et G. Vauelsche) l'auteur démontre que la majorité des types de pointes de flèches découverts en Afrique tropicale sont représentés dans les stations de l'Ouest de la France, à l'exception des séries de pointes de types Enjien et Eglabien complètement inconnus et particuliers à la Mauritanie Saharienne.

P. Laforgue.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 5 Juillet 1926

La séance est ouverte à 5 heures 40 sous la présidence de M. Pellet, vice-président.

En l'absence de M. Maillet, secrétaire général, M. Tournier est désigné comme secrétaire de séance.

Sont présents : MM. Pellet, Tournier, Fischer, Moteley, Barbié, Blondin, Dupuy, Fabre-Lamaurelle, Flahault, Kehl, Kriéger, Lemoisson.

Excusés: MM. Doumergue, Maillet, Chanoine Banton, Mazel, Pérez.

Absents : MM. Dr Abadie, Brunie, Colonel Cadi, Chanoine Fabre, Malméjac, Pellecat et Stéfanopoli.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Admission : M. Dubus, Félix, présenté à la séance de juin est admis comme membre de la Société.

Présentations : M. Ferrando, directeur de l'école des Beaux-Arts à Oran, présenté par MM. Barbié et Pock.

M. Jeanmot, notaire à Arzew, présenté par MM. Pastorino et Game.

M. Roques, Philippe, propriétaire à Tizi, présenté par MM. Pellet et Maillet.

M. Viala, Paul, directeur de l'exploitation des carrières de marbres de Bou-Hanifia, présenté par MM. Pellet et Maillet.

Conformément aux statuts ces quatre candidats sont admis dans cette séance.

Correspondance. — M. le Président donne lecture de lettres de M. Paul Gasser et Lussagnet qui remercient le Comité de les avoir admis comme membres de la Société.

Subvention : M. le Président informe le Comité qu'il a reçu la subvention de 500 francs de la Ville d'Oran.

Demande de subvention. — Il est donné lecture d'une lettre de M. Sicard, président de la Société d'émissions radiophoniques d'Oran renouvelant une précédente demande de subvention pour la constitution de cette Société.

Après échange de vues le Comité estime que la Société de Géographie ne peut à son grand regret apporter son concours à une œuvre d'ordre privé.

Au nom d'un sociétaire de l'intérieur, M. FISCHER, demande que la bibliothèque soit ouverte un jour par semaine à partir de 2 heures pour permettre à nos collègues, de passage à Oran, de venir emprunter des livres ou les consulter sur place, l'heure d'ouverture habituelle ne permettant pas à ces sociétaires de profiter de la bibliothèque.

Après échange de vues le Comité décide de renvoyer l'examen de cette proposition à la prochaine séance.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

Victor DEMONTÈS, *L'Algérie économique*, tome III ;

Gustave CHAUVET. — *Temple romain de Sauxay et culte des empereurs.* — *Une tombe gallo-romaine à incinération.*

Dr Paul VERMALE. — *Au Sahara pendant la guerre européenne.*

Des remerciements sont votés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. ½.

Le Vice-Président, *Le Secrétaire de séance,*

PELLET. TOURNIER.

SÉANCE DU COMITÉ DU 11 OCTOBRE 1926

La séance est ouverte à 5 h. 30 du soir sous la présidence de M. DOUMERGUE, Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents: MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, BLONDIN, BRUNIE, CADI, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FLAHAULT, KEHL, LEMOISSON, PELLECAT et PÉREZ.

Excusés : MM. BARBIÉ, KRIÉGER et STÉFANOPOLI.

Absents : MM. le Dr ABADIE, Chanoine BANTON, Chanoine FABRE, MALMÉJAC et MAZEL.

M. POCK, trésorier honoraire. assiste à la séance.

Décès. — Le Président fait part du décès de M. DOUTTÉ, membre correspondant de la Société, arabisant distingué et de celui de M. ARDAILLON, recteur de l'Académie d'Alger, membre d'honneur de droit de la Société. Le Comité renouvelle les condoléances qui ont été adressées.

Le Comité adresse aussi ses condoléances à M. KRIÉGER qui vient d'avoir la douleur de perdre son gendre, M. MOUSSOT.

Distinctions honorifiques. — Le Président adresse les félicitations du Comité à MM. :

Dr COLOMBANI, promu Officier de la Légion d'Honneur.

M. DECLERCK, nommé Chevalier du Mérite Agricole.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

Mlle Juliette COLLE, licenciée-ès lettres, rue Pomel n° 8, présentée par MM. FABRE LA MAURELLE et DOUMERGUE.

M. GRIMAUD, Jean, secrétaire de la Mairie de Pont de l'Isser, présenté par MM. le Colonel AZAN et KEHL.

M. TARDOS, Frédéric, ingénieur E. C. P., 4, rue Jalras, présenté par MM. FLAHAULT et COIGNARD.

M. AMAR, Albert, négociant, rue Cavaignac n° 54, présenté par MM. MAANHAUT et FLAHAULT.

Correspondance. — M. TAILLIART, vice-Recteur, remercie pour les condoléances qui lui ont été adressées, à l'occasion du décès de M. le Recteur ARDAILLON.

Le Colonel Paul AZAN, détaché au centre des Hautes Etudes militaires se rappelle au bon souvenir des membres du Comité, et envoie copie de l'ordre général du Général DUFIEUX, adressé au 6e Régiment de Tirailleurs Algériens de marche, qui s'est brillamment conduit au Maroc.

M. de AGUILAR, Consul d'Espagne, appelé au poste important de Directeur des Affaires civiles et indigènes de la zone du protectorat espagnol au Maroc, remercie le Président de l'accueil bienveillant qu'il a toujours trouvé à la Société.

La *Société Royale de Géographie d'Anvers* fait connaître qu'elle célébrera, le 6 novembre prochain, le cinquantième anniversaire de sa fondation et invite la Société de Géographie d'Oran à se faire représenter aux fêtes organisées à cette occasion.

Pareille invitation nous est adressée par la *Société Royale Belge de Géographie* qui célèbrera son cinquantenaire le Dimanche 7 novembre prochain.

En remerciant ces Sociétés de leur aimable invitation, nous leur souhaitons qu'elles puissent, pendant de longues années, servir brillamment, comme elles l'ont fait jusqu'ici, les intérêts des sciences géographiques.

Subvention du Conseil général. — Le Président annonce au Comité qu'il vient de recevoir la subvention de 500 francs allouée à la Société par le Conseil général. Il renouvelle les félicitations adressées au nom du Comité.

Service météorologique de l'Algérie. — Par lettre circulaire M. le Directeur du *Service météorologique de l'Algérie* à Alger demande si la Société désire continuer à recevoir gratuitement toutes les publications du Service. Il sera répondu affirmativement.

Ouverture de la bibliothèque pendant la journée. — Délibérant sur la question posée à la séance d'octobre le Comité, estimant qu'il ne peut être créé un service spécial qui entraînerait des dépenses, peu en rapport avec les résultats à obtenir, décide toutefois que les sociétaires de l'*intérieur* qui désireraient consulter la bibliothèque pourront en aviser à l'avance le bibliothécaire qui, dans la mesure du possible, leur donnera satisfaction.

Musée. — M. Doumergue fait connaître au Comité qu'il a été nommé Conservateur du Musée municipal de la Ville d'Oran par arrêté de M. le Gouverneur général en date du 12 juillet 1926.

Cette nomination donne satisfaction aux desiderata exprimés par la Société, et confirme ses droits. Le Comité souhaite que M. Doumergue puisse remplir, au mieux des intérêts du Musée, la lourde et ingrâte mission dont il a bien voulu accepter la charge. Il lui en témoigne toute sa reconnaissance.

Frais d'impression du Bulletin. — Le Président lit une lettre de M. Fouque, imprimeur, nous faisant connaître qu'il nous appliquera, sur le prochain Bulletin, une augmentation de 30 % sur les prix de la dernière facture.

Gardien de la Bibliothèque. — Le gardien de la Bibliothèque demande une augmentation de rétribution.

Après discussion, le Comité décide de porter sa rétribution à 120 francs par mois à dater du 1er octobre 1926.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

Gouvernement Général, Service de la Carte géologique de l'Algérie, 4 feuilles au 50000e de la Carte géologique de l'Algérie, en particulier celles de *Mascara*, par M. Dalloni et de *Tlemcen* par M. Doumergue ce qui porte à 16 les cartes du département publiées à ce jour.

Il a été envoyé, en outre, le fascicule II des documents sur l'hydrologie souterraine des différentes régions de l'Algérie. Plusieurs études concernent l'Oranie.

J. Joleaud. — *Le Pétrole dans l'Afrique du Nord.*

Giuseppe Gabriel. — *La fondation Caëtani, per gli studi musulmani.*

M. Pellet, offre à la bibliothèque une série de Bulletins de la Société, de 1886 à 1924, avec interruption de 1894 à 1899.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président, DOUMERGUE

Le Secrétaire général, MAILLET.

Séance du Comité du 8 Novembre 1926

La séance est ouverte à 5 heures 30, sous la présidence de M. Doumergue, Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Maillet, Fischer, Moteley, Dr Abadie, Chanoine Banton, Blondin, Cadi, Dupuy, Flahault, Lemoisson et Stéfanopoli.

Excusés : MM. Tournier, Brunie, Mazel, Pellecat, Pérez.

Absents: MM. Barbié, Chanoine Fabre, Fabre la Maurelle, Kehl, Kriéger, Malméjac.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

Mademoiselle Juliette Colle, MM. Grimaud, Tardos et Amar, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires:

Madame Vincent, à Sidi Chami, présentée par MM. Vincent et Doumergue.

MM. Sergent, Henri, Ingénieur E. C. P, Sous-Directeur de la Société des Eaux à Oran, présenté par MM. Gantès et Flahault.

Troussel M., administrateur principal de Commune Mixte, à Saint-Lucien, présenté par MM. Doumergue et Maillet.

Subvention. — Le Président est heureux de porter à la connaissance du Comité l'augmentation de 500 francs à 1,000 francs de la subvention annuelle du Conseil général pour 1927.

Le Comité joint ses remerciements à ceux qui ont été adressés par le Président.

Correspondance. — Le secrétaire du Conseil de l'*Association française pour l'avancement des Sciences* fait connaître que la session se tiendra à Constantine du 10 octobre au 24 avril 1927. Il nous demande de l'annoncer dans nos publications et d'inviter nos membres à y assister.

Satisfaction sera accordée.

Le Président a déjà mis le Comité à la disposition de l'Association pour le cas où des congressistes rentreraient par Oran.

Commission des Conférences. — La Commission des Conférences composée de MM. DUPUY, MAILLET et PELLECAT est maintenu dans ses fonctions pour l'exercice 1926-1927.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts:

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL. — ESQUER. — *Correspondance du général Drouet d'Erlon.*

M. GEUTHNER, éditeur. — *Les penseurs de l'Islam*, par CARRA DE VAUX, tomes III, IV et V.

H. MAGER. — La 3e édition de son intéressant ouvrage : *Les sourciers et leurs procédés.*

Des remerciements sont votés aux auteurs et donateurs.

Achat :

DELAVILLE LE ROUX : *Les Archives de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte.*

En fin de séance M. le Dr ABADIE donne quelques détails intéressants sur son voyage en avion de Toulouse à Oran.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 40 du soir.

Le Président, DOUMERGUE

Le Secrétaire général, MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 DÉCEMBRE 1926.

La séance est ouverte à 5 heures 30, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, Chanoine BANTON, BARBIÉ, BLONDIN, BRUNIE, CADI, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, KRIÉGER, LEMOISSON.

Excusés : MM. FLAHAULT, PÉREZ.

Absents : MM. le Dr ABADIE, Chanoine FABRE, KEHL, MALMEJAC, MAZEL, PELLECAT, STÉFANOPOLI.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Acceptations. — Sont admis comme membres titulaires :

Madame VINCENT et MM. TROUSSEL et SERGENT, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. NAHON, Fortuny, professeur de lettres au Lycée d'Oran, présenté par MM. LEMOISSON et DOUMERGUE.

M. PIC, professeur de lettres au Lycée d'Oran, présenté par MM. LEMOISSON et DOUMERGUE.

M. Ruiz, Louis, instituteur à Lalla-Maghrnia présenté par MM. Barbin et Contréras.

M. Vega-Ritter, professeur de lettres au Lycée d'Oran, présenté par MM. Lemoisson et Chauvain.

Subvention. — Le Président annonce qu'il a reçu la subvention de 300 francs accordée par M. le Gouverneur général.

Réabonnements. — Le Comité décide de renouveler pour 1927 les abonnements aux *Annales de Géographie* et à *L'Anthropologie.*

Gratifications. — Les gratifications habituelles de fin d'année prévues au budget sont votées.

Recensement. — Les résultats du recensement de la population du département étant maintenant établis à la Préfecture, M. Maillet veut bien se charger de les publier dans le fascicule de mars 1927.

Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences. — Les personnes qui désireraient y assister trouveront une note à la fin du présent fascicule.

Cinquantenaire de la Société. — Une Commission composée de : MM. Kehl, Tournier et Lemoisson, est chargée de préparer un programme pour la célébration du *Cinquantenaire* de la Société qui doit avoir lieu en 1928.

Musée. — M. Doumergue rend compte qu'il a à peu très terminé le récolement des œuvres d'art entreposées en dehors du Musée ; il signale qu'un panneau du *Gloria Victis* de Bayard (dépôt de l'Etat) est très gravement endommagé. Des mesures conservatoires ont été envisagées.

Le portrait du Commandant Demaeght était en mauvais état. Il l'a fait restaurer et l'a installé dans la salle des Mosaïques, à la place d'honneur qui convient au créateur du Musée.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

Griguer Jules : *Histoire de France en arabe.*

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts : *Atlas archéologique de la Tunisie*, par MM. Cagnat et Merlin, 2e série, 3e livraison.

Lieutenant-Colonel Voinot : *Une époque d'entente cordiale avec l'Amel d'Oudjda.*

Achats :

Hardy : L'art de la guerre chez les anciens.

Une vingtaine d'autres ouvrages et brochures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. du soir.

Le Président, DOUMERGUE

Le Secrétaire général, MAILLET.

Edmond DOUTTÉ

Le groupe des Orientalistes de l'Afrique du Nord qui a vu ses rangs s'éclaircir singulièrement dans ces dernières années, vient encore d'être éprouvé par le décès subit d'Edmond Doutté, dans le mois de juillet 1926.

Il était né en 1867. Son père, vétérinaire départemental à Châlons-sur-Marne, le poussa vers l'étude des sciences naturelles. Mais quoique licencié il n'entra pas alors dans l'enseignement public ; sa santé trop frêle l'en empêcha. Il demanda à l'Algérie un climat plus clément que celui des bords de la Marne et vint à Alger d'où on l'envoya en service dans les communes mixtes. Il fut nommé dans la province de Constantine où il occupa successivement un poste d'administrateur-adjoint à El-Milia, à Khenchela, etc. Dans ces fonctions il se livra avec zèle à l'étude des mœurs, des idées, de la langue des indigènes ; puis, sur les conseils de M. René Basset, alors directeur de l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, il accepta un poste de professeur à la Médersa de Tlemcen. Dans cette délicieuse petite ville, excellent milieu pour la connaissance de la société indigène, il put parfaire ses études islamiques. Il n'hésitait pas, d'ailleurs, lorsqu'il le jugeait nécessaire, à venir à Oran suivre les cours de la Chaire publique d'arabe, dirigée par M. Mouliéras. C'est à l'un de ses cours que je le rencontrai une première fois et fis sa connaissance en 1894.

Dès 1895 Edmond Doutté fut chargé de Cours à l'Ecole Supérieure des Lettres d Alger où il fut maintenu comme professeur à la Faculté des Lettres lors de la transformation des Ecoles Supérieures en Université.

Doutté s'était toujours intéressé à la question du Maroc. et fut parmi les meilleurs ouvriers de l'expansion française dans ce pays. En 1901 le Comité de l'Afrique française et le Comité du Maroc lui confièrent une première mission. Elle fut si fructueuse que plusieurs autres la suivirent. Sur ces entrefaites le Ministère des Affaires Etrangères créa à Paris une Commission des Affaires Musulmanes ; Doutté fut attaché à cette commission comme Secrétaire général. En même temps il était nommé professeur à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des Sciences Politiques.

Edmond Doutté s'était spécialisé dans l'étude de la Sociologie et de la Religion des indigènes de l'Afrique du Nord. C'est sur ces matières que portent ses principaux ouvrages. Nous citerons particulièrement :

L'*Islam Algérien en 1900* ; publication du Gouvernement Général de l'Algérie à l'occasion de l'Exposition Universelle de cette époque.

Magie et Religion dans l'Afrique du Nord, Alger, (1906) : « synthèse brillante, dit Augustin Bernard, où l'auteur a étudité avec autant de soin que de méthode tout ce qu'il y a de non-islamique dans les rites et les croyances des indigènes ».

Marrakech, récit des premières missions de l'auteur au Maroc, publié par le Comité de l'Afrique française. Paris, 1909.

En Tribu, suite au livre précédent, publiée en 1914, et qui contient l'exposé très-vivant des observations scientifiques de l'auteur.

En somme, Doutté, fut une physionomie très-originale, voire même un peu étrange. Peu d'hommes ont eu une culture aussi variée, pleine d'idées générales. Son style était élégant et sobre, d'une tenue littéraire excellente. Son plus grand désir était de s'adresser au grand public qu'il aurait voulu entraîner par sa propagande coloniale. Ce seul fait montre dans quelle estime mérite d'être tenu ce savant regretté.

A. Cour,
professeur de la Chaire Publique d'Arabe de Constantine

Avis de Congrès

Congrès des Sociétés savantes. — Ce Congrès se tiendra à la Sorbonne du 19 au 23 avril 1927.

Les personnes qui désireraient y prendre part pourront consulter le programme à la Société de Géographie, 7, rue Schneider, Oran, de 5 heures à 7 heures, sauf le dimanche.

Congrès de l'Association pour l'avancement des Sciences. — Le prochain Congrès annuel de l'AFAS se tiendra à Constantine du 10 au 24 avril 1927. Des réductions de tarif en chemin de fer et des avantages pour le séjour ont été demandées pour les congressistes actuellement sociétaires ou non. Le programme sera en distribution vers la fin du mois de janvier. En attendant, les personnes intéressées pourront demander des renseignements au Secrétariat de l'Association, 28, rue Serpente, Paris 6e.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XLVI. — 1926

MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE

